

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 4 (1976)

DOI: 10.11588/fr.1976.0.48639

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

ALFRED W. HEIN

DIE BRIEFE DES PRINZEN AUGUST VON PREUSSEN  
AN MADAME RÉCAMIER

LETTRES DU PRINCE AUGUSTE DE PRUSSE 1807 à 1843

(Tafeln XXXIII–XXXVI)

Interessiert sich FRANCIA nun für die ›amours célèbres‹? – so wird mancher Leser fragen. Der Herausgeber und Dr. Karl Hammer, dessen Rat der Ausgabe zugute kam, haben nicht gezögert, das Angebot von Herrn Dr. Hein anzunehmen, die 112 erhaltenen Briefe des Prinzen August von Preussen an Madame Récamier, aus den Jahren 1807 bis 1843, in FRANCIA zu edieren. Den Romanisten und Germanisten unterstützte bei dieser Arbeit seine Frau, als Schülerin von Gerhard Ritter, Historikerin, die den Prinzen und einstigen preußischen General der Artillerie zu ihren Vorfahren zählt. Es war zu bedenken, daß die von den Biographen der Madame Récamier, ob sie nun Édouard Herriot oder Duc de Castries heißen, so oft zitierten und teilweise abgedruckten Briefe des Prinzen meist nur der leidenschaftlichen Phase seiner Beziehungen zur Freundin der Madame de Staël angehören, während die lange Folge der späteren Briefe, mit nicht geringem Zeugniswert, weniger bekannt ist. Ausschlaggebend für den Platz dieser Ausgabe in einer historischen, und nicht etwa literarischen Zeitschrift, ist der Umstand, daß diese Liebe, ungestüm und unerfüllt zugleich, selbst eine Manifestation des Zeitalters ist, dessen Personen-, Ideen- und Sozialgeschichte schwerlich ohne Kenntnis und Analyse solcher Emanationen romantischen Empfindens verstanden werden kann. Dem glanzvollen Kreis um Coppet, dem Besitztum der Madame de Staël, durch deren »De l'Allemagne« Frankreich erst begonnen hat, Deutschland geistig wahrzunehmen, gehörten nicht nur Benjamin Constant und Chateaubriand an, sondern auch die Historiker Sismondi und Prosper de Barante. Und natürlich August Wilhelm Schlegel, der sich in diesen Jahren gerade von Caroline getrennt hatte, der kein anderer als Georg Waitz, Rechtshistoriker, Mediävist und Quellenkritiker, eine Edition ihrer Briefe gewidmet hat (Caroline. Briefe aus der Frühromantik, 2 Bde. 1871). Gewiß, Waitz war in erster Ehe, 1842–1857, mit Clara, einer Tochter Carolines aus ihrer Ehe mit Schelling, verheiratet, aber Familiensinn allein gab ihm nicht die Weite der Auffassung, die Einfühlung in eine aus der romantischen Bewegung hervorgegangene kleine bürgerlich-künstlerische Elite, der er sich verbunden fühlte. Vermerken wir noch das Kuriosum, daß der Adjutant und Begleiter des Prinzen in den Jahren der französischen Gefangenschaft – und auch in Coppet, kein anderer als Carl von Clausewitz war (s. zuletzt Raymond Aron, Penser la Guerre – Clausewitz, Bd. 1, Paris 1976, S. 48f.).

Wir sind überzeugt, daß nicht nur die Bemerkungen über die preußische Artillerie den »Quellenwert« der hier edierten Briefe ausmachen, daß dem ›mentalité‹-Forscher die Berechtigung ihrer Veröffentlichung in extenso nicht erst gerechtfertigt zu werden braucht und daß die Briefe einen Beitrag zu einer Sozialgeschichte gerade der geistigen Verhaltensweisen und ihrer Voraussetzungen darstellen, wie sie Nipperdey auf dem deutschen Historikertag in Freiburg gefordert hat. Sie handeln vom Menschen, der, wie neuerdings auch in Deutschland eingeräumt wird, neben und vor Staat und Gesellschaft Problem, Gegenstand und Sinnggebung historischer Forschung ist.

Karl Ferdinand WERNER

## Einleitung

Der Briefwechsel zwischen dem Prinzen August von Preußen und Madame Récamier erstreckt sich über die Zeit vom 29. Oktober 1807 bis zum 21. April 1843. Er ist intensiv in den Jahren 1807 und 1808, tritt 1809 in eine kritische Phase ein, erhält neue Antriebe in den Jahren 1811, 1815–1816, 1818–1819, 1825 und ruht gänzlich in den Jahren 1833, 1835, 1836, 1838–1842. Den 112 vorhandenen Briefen des Prinzen August stehen etwa 75 in diesen erwähnte, von der Hand der Madame Récamier an ihn geschriebene, aber nicht vorhandene gegenüber.<sup>1</sup> Es muß angenommen werden, daß alle im Besitz des Prinzen August befindlichen Briefe der Madame Récamier auf seinen Wunsch vor oder nach seinem Tode vernichtet worden sind;<sup>2</sup> sie befinden sich weder in Berlin noch in Merseburg.<sup>3</sup> Da der Prinz aber die Gewohnheit hatte, für ihn besonders bedeutsame Stellen daraus in seinen Antwortbriefen sinngemäß oder gar wörtlich zu wiederholen, ist es dennoch möglich, Gedanken und Verhaltensweisen seiner Freundin wie in einem Spiegel, wenn auch undeutlich und gelegentlich entstellt, zu erkennen. Ergänzt wird diese Möglichkeit durch die Briefe des Prinzen an Madame de Staël, die, soweit sie in dem Dossier »Lettres du Prince Auguste de Prusse 1807 à 1843«<sup>4</sup> des Cabinet des Manuscrits der Bibliothèque Nationale mit-enthalten sind, ihren Platz in dieser Edition gefunden haben; ferner durch die Briefe der Madame de Staël an Madame Récamier<sup>5</sup> sowie durch die von Madame Récamier an ihren Neffen Paul David,<sup>6</sup> die an geeigneter Stelle herangezogen werden. Unter den zahlreichen zeitgenössischen Zeugnissen, die geeignet waren, den Hintergrund der Beziehungen unserer beiden Briefpartner auszuleuchten, seien besonders genannt die »Souvenirs et Correspondance« der Madame Charles Lenormant, die »Mémoires d'Outre-Tombe« von Chateaubriand, das »Journal« von Benjamin Constant, das »Mémorial de Sainte-Hélène« von Las Cases, die »Biographie de Madame Récamier« von

<sup>1</sup> Vgl. die Konkordanz der Briefe, S. 465–467. In der 1. Gruppe der von Pr. August nummerierten Briefe fehlen die N<sup>o</sup> 29, 35, 37, 38, 45; in der 2. Gruppe die N<sup>o</sup> 1–15 u. N<sup>o</sup> 17; in der 3. Gruppe die N<sup>o</sup> 1, 4, 6–10. Somit erhöht sich die erschließbare Gesamtzahl seiner Briefe an Mme Récamier auf 140. Andererseits werden etwa 6 der 34 nummerierten Briefe der Mme Récamier in den Briefen des Pr. August nicht erwähnt, so daß sich die erschließbare Gesamtzahl ihrer an Pr. August gerichteten Briefe auf 81 erhöht.

<sup>2</sup> s. Nr. 119: *toutes vos lettres seront brûlées sans être lues par personne*; vgl. aber Nr. 57.

<sup>3</sup> Lt. Mitteilung des Deutschen Zentralarchivs Merseburg v. 14. 3. 1973.

<sup>4</sup> Bibliothèque Nationale, Nouvelles acquisitions françaises (künftig: BN, N. a. f.), cote 14073.

<sup>5</sup> *Lettres de Mme de Staël à Mme Récamier (première édition intégrale), présentées et annotées par E. BEAU DE LOMENIE*, Paris, 1952 (künftig: E. BEAU DE LOMENIE).

<sup>6</sup> BN, n. a. f., cote 14086.

Pierre-Simon Ballanche und die Novelle »Athénaïs ou le château de Coppet en 1807« der comtesse de Genlis.<sup>7</sup>

Es ist dies nicht der Ort, eine Biographie unserer Briefpartner zu liefern. Das Leben der Julie Récamier (1777–1849) ist so oft und so eindringlich dargelegt worden,<sup>8</sup> daß wir uns, im Rahmen dieser Vorrede, darauf beschränken können, ihr Verhalten und die Motive ihres Verhaltens gegenüber dem Prinzen August aufzuzeigen, soweit sie aus den hier abgedruckten Briefen zu erkennen sind.

Anders steht es mit dem Prinzen August. Seine militärischen Leistungen als Generalinspekteur der Artillerie<sup>9</sup> und des Festungswesens,<sup>10</sup> und damit sein Anteil an der Reorganisation Preußens in der Zeit der Befreiungskriege, sind zwar von seinen Zeitgenossen<sup>11</sup> und auch noch in den Jahrzehnten nach

<sup>7</sup> Souvenirs et correspondance, tirés des papiers de Mme Récamier, 2 vol., Paris, 1873 (künftig: Souvenirs et correspondance). – Chateaubriand, Mémoires d'Outre-Tombe. Édition nouvelle établie d'après l'édition originale et les deux dernières copies du texte . . . par Maurice LEVAILLANT et Georges MOULINIER, 2 vol., Paris 1951 (Éditions Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade; künftig: Mémoires d'Outre-Tombe). – Benjamin Constant, Oeuvres, texte présenté et annoté par Alfred ROULIN, Paris 1957 (Éditions Gallimard, Bibl. de la Pléiade, IV, »Journal«, 15 mai 1811 – 26 septembre 1816) (künftig: Constant, Journal). – Mémorial de Sainte-Hélène . . . par le Comte de Las Cases, t. 7, Paris 1823 (künftig: Mémorial de Sainte-Hélène). – Biographie de Madame Récamier: BN, N. a. f., cote 14076 (künftig: BALLANCHE). – Athénaïs ou le château de Coppet en 1807. Nouvelle historique par Mme la C<sup>tesse</sup> de Genlis, Paris, Jules Didot l'Aîné, 1832 (künftig: Athénaïs ou le château de Coppet).

<sup>8</sup> Häufiger herangezogen wurden, außer den unter Anm. 7 schon gen. Quellen: Édouard HERRIOT, Madame Récamier et ses amis. D'après de nombreux documents inédits, 2 vol., Paris 1904 (künftig: HERRIOT [1904]); id. Madame Récamier et ses amis, 1 vol., Paris 1948 (künftig: HERRIOT [1948]); Maurice LEVAILLANT, Une amitié amoureuse, Madame de Staël et Madame Récamier, Lettres et documents inédits, Paris [1956] (künftig: Une amitié amoureuse); id. Deux livres des Mémoires d'Outre-Tombe, édition critique d'après des manuscrits inédits . . ., 2 vol., Paris 1936 (künftig: Deux Livres); id. Chateaubriand, Madame Récamier et les Mémoires d'Outre-Tombe, Paris 1936 (künftig: LEVAILLANT, Chateaubriand); Duc de CASTRIES, Madame Récamier, Paris 1971 (künftig: Duc de CASTRIES).

<sup>9</sup> Kabinettsordre an den Prinzen August von Preußen in Königsberg, 8. August 1808 (Die Reorganisation des Preuß. Staates unter Stein u. Hardenberg. Zweiter Teil: Das Preuß. Heer vom Tilsiter Frieden bis zur Befreiung, 1807–1814, Bd. I, Nr. 232, hg. von Rudolf VAUPEL, Leipzig 1938 [künftig: VAUPEL]).

<sup>10</sup> Kabinettsordre an den Generalfeldmarschall Fürsten Blücher unter dem 12. April 1815; in: Kriegsgeschichtliche Einzelschriften, hg. vom Großen Generalstabe, Abtheilung für Kriegsgeschichte, Heft 2: Aus dem kriegsgesch. Nachlasse S. K. H. des Prinzen August v. Preußen, S. 8 (künftig: Kriegsgeschichtliche Einzelschriften); vgl. Nr. 63, Anm. 2.

<sup>11</sup> L. BLESSON, Beitrag zur Gesch. des Festungskrieges in Frankreich im Jahre 1815, Berlin 1818 (künftig: BLESSON); F. v. CIRIACY, Der Belagerungskrieg des Kgl.-Preuß. Zweiten Armee-Korps an der Sambre u. in den Ardennen unter Anführung S. K. H. des Pr. August v. Preußen im Jahre 1815, Berlin 1818; Vorlesungen über die Tactik; bearb. von einem Officier des General-Staabes [C. L. H. v. TIEDEMANN], Berlin 1820 (Bayerische St. Bibl. München, Handschriften u. Inkunabeln, Lith. 385); C. v. CLAUSEWITZ, Nachrichten über Preußen in seiner großen Katastrophe, in: Kriegsgeschichtliche Einzelschriften, 2. Bd., Berlin 1888, Heft 10, Anlage zu S. 535: »Das Grenadier-Bataillon Prinz August«; C. v. DECKER, Gesch. des Geschützwesens u. der Artillerie in Europa, Berlin u. Posen 1822, IX, 157 (künftig: Gesch. des Geschützwesens); id.: Die Taktik der drei Waffen, 2. Theil, Berlin, Posen u. Bromberg, 2. Aufl., 1834, S. 212 ff. (künftig:

seinem Tode<sup>12</sup> ausführlich gewürdigt worden. In der Militärwissenschaft ist er vielleicht heute noch ein Begriff,<sup>13</sup> nicht aber im Bewußtsein des Volkes. Von seinem privaten Leben hat teils die Legende teils die Fama Besitz ergriffen, so daß es schwer ist, den wahren Kern herauszuschälen.<sup>14</sup> Seine Briefe an Madame Récamier können eine Hilfe dabei sein.

---

Die Taktik der drei Waffen); K. W. v. SCHÖNING, Historisch biogr. Nachrichten zur Gesch. der Brandenb.-Preuß. Artillerie, III. Theil, Berlin 1845 (künftig: v. SCHÖNING).

<sup>12</sup> [L. v. PUTTKAMER u. v. HOEPFFNER], Die militairische Wirksamkeit des Hochseligen Prinzen August v. Preußen, in: Militair-Wochenblatt, redig. vom Kgl. Generalstabe, Berlin 1843, Nr. 31–37; 1841, Nr. 38–39; L. v. PUTTKAMER, Titel wie oben, in: Erinnerungs-Blätter aus dem Leben S. K. H. des Prinzen August v. Preußen, zu einem Kranze gebunden u. auf das Denkmal von Culm gelegt, Gotha 1869 (künftig: v. PUTTKAMER, Erinnerungs-Blätter); Neuer Nekrolog der Deutschen, 21. Jg., 1843, 2. Theil, Weimar 1845, Nr. 188: »August Prinz v. Preußen« (künftig: Neuer Nekrolog); Julius SCHALLER, Denkwürdige Momente aus dem thatenreichen Leben S. K. H. des Hochseligen Prinzen August v. Preußen, Berlin 1846 (künftig: Schaller); [v. SCHERBENING], die Reorganisation der preußischen Armee nach dem Tilsiter Frieden, redigiert von der historischen Abteilung des Generalstabes, Bd. I: Die Jahre 1806 bis 1808, Berlin 1862 (künftig: v. SCHERBENING), KARL SCHWARTZ, Leben des Generals Carl von Clausewitz u. der Frau Marie v. Clausewitz geb. Gräfin Brühl, 2 Bde., Berlin 1878 (künftig: SCHWARTZ); Das Leben des Generals von Scharnhorst, dargestellt von G. H. KLIPPEL, Dritter Theil, 5. u. 6. Buch, 1801–1813, Leipzig 1872. Darin Nr. 3: »Memoire des Prinzen August v. Preußen (künftig: KLIPPEL).

<sup>13</sup> vgl. Carl von Clausewitz. Schriften, Aufsätze, Studien, Briefe. Dokumente aus dem Clausewitz-, Scharnhorst und Gneisenau-Nachlaß sowie aus öffentlichen und privaten Sammlungen. Hg. von Werner HAHLEWEG. Erster Band. In: Deutsche Geschichtsquellen des 19. u. 20. Jh. Hg. von der Historischen Kommission bei der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Bd. 45, Göttingen 1966 (künftig: Hahlweg).

<sup>14</sup> So gaben schon die vertrauten Beziehungen des Grafen Karl von Schmettau (Anm. 25), Adjutanten des Prinzen Ferdinand von Preußen, zu dessen Familie, und vor allem zu dessen Gemahlin, zu mancherlei Vermutungen über eine nicht legitime Abstammung des Pr. August und seiner Geschwister Anlaß; vgl. Aus den Tagebüchern des Reichsgrafen Ernst Ahasverus Heinrich Lehndorff, Kammerherrn der Königin Elisabeth Christine von Preußen. Mitteilungen von K. E. SCHMIDT-LÖTZEN. Nachträge, Bd. I, Gotha 1910, SS. 423, 470, 482, 490 (künftig: Lehndorff); Histoire secrète de la Cour de Berlin ou Correspondance d'un Voyageur françois [H. G. de Riqueti, comte de Mirabeau] depuis le 5 juillet 1786 jusqu'au 19 janvier 1787. Ouvrage posthume, o. O. 1789, 2 vol., t. II, Lettres 4 et 66 (künftig: Mirabeau); Louise de Prusse (Princesse Antoine Radziwill), Quarante-cinq années de ma vie (1770 à 1815), publié . . . par la Princesse Radziwill née Castellane, Paris 1911, pp. 7, 12, 23, 37, 83, 109, 111, 152 et suiv. (künftig: Louise de Prusse). Legendenbildend mußten nicht nur seine militärischen Abenteuer und Bravourleistungen bei Prenzlau und Kulm (vgl. Einleitung, Anm. 26; Souvenirs du Lieutenant-Général vicomte de Reiset, publiés par son petit-fils le Vicomte de Reiset, 3 vol., Paris 1899, II, pp. 226, 253; v. PUTTKAMER, Erinnerungs-Blätter, B.), sondern auch die Umstände wirken, unter denen er am 24. Dez. 1806 in Berlin arretiert und nach Nancy gebracht wurde (vgl. Joachim KÜHN, Eine Liebesaffäre im preußischen Königshause, in: Der Bär von Berlin. Jahrbuch des Vereins f. d. Gesch. Berlins, 18. Folge, 1969 (künftig: KÜHN); E. ANGOT, En Prusse, après Iéna. Correspondances privées de la Famille royale de Prusse, in: Mélanges d'Histoire, Paris 1911, pp. 184–186). Die Tatsache, daß der durch den frühen Tod seiner Brüder Heinrich (1771–1790) und Louis Ferdinand und durch das Erbe des von König Friedrich Wilhelm I. gestifteten Familien-Fideikommisses reichste Prinz in Preußen zeitlebens auf eine ebenbürtige Ehe verzichtete, nacheinander von zwei bürgerlichen Frauen Kinder hatte, die er als seine eigenen anerkannte, standesgemäß erziehen ließ und später reich dotierte, daß er sich außerdem immer wieder in Liebesaffären einließ, hat natürlich die Fama nicht ruhen lassen (vgl. u. a. Duchesse de Dino, puis Duchesse de Talleyrand et de Sagan. Chronique de 1831 à 1862, publiée . . . par la Princesse Radziwill née

Friedrich Wilhelm Heinrich August, Prinz von Preußen (1779–1843), wurde als jüngster Sohn des Prinzen Ferdinand von Preußen (1730–1813) und der Luise, geb. Prinzessin von Brandenburg-Schwedt (1738–1820), auf Schloß Friedrichsfelde bei Berlin geboren. Über seine frühen Jahre, seinen Charakter, seine Anlagen, sein Verhalten gegenüber den älteren Geschwistern berichtet, wenn auch nicht ohne Ressentiment, seine Schwester, die Fürstin Luise Radziwill (1770–1836), in ihren Lebenserinnerungen. Sie läßt keinen Zweifel daran, daß er ein schwieriges Kind war.<sup>15</sup> Seine Sonderstellung bei der Mutter als ihr *cher Benjamin* und ihr *brave Auguste*<sup>16</sup> führte früh zur Ausbildung eines starken Selbstgefühls, das, gepaart mit Eigenwilligkeit und einer an Geiz grenzenden Sparsamkeit, die Geschwister abstieß und seine eigene Entwicklung hemmte. Erst seinem geistvollen, aber nachsichtigen Erzieher Gaspard Molière (1752–1844)<sup>17</sup> gelang es, einen aufgeschlossenen, gelehrigen und fleißigen Schüler aus ihm zu machen, und der Prinz dankte es ihm später, indem er ihn zu seinem Mentor und Freund erwählte. Zu der »Begierde, sich im Dienst zu unterrichten«,<sup>18</sup> gesellte sich früh eine starke Hinneigung zur französischen Kunst und Literatur. *Er spricht darüber, sagt Clausewitz, wie ein Primaner im Examen, und es ist kein Buch von der Tragödie bis zu den unsterblichen Spielereien des aimablen Boufflers,*<sup>19</sup> *wovon er nicht wenigstens die Stelle anzugeben wüßte, die es in der Literatur einnimmt.*<sup>20</sup> Er besaß zwar nicht die *aménité d'esprit*, die Alexander von Humboldt seinem Bruder, dem Prinzen Louis Ferdinand (1772–1806), nachrühmte, wohl aber, nach dem Urteil des gleichen Autors, eine höhere *solidité du caractère moral, la fidélité dans l'amitié, la vérité des affections.*<sup>21</sup>

Obwohl Prinz August die französische Kultur und Zivilisation schätzte,<sup>22</sup>

Castellane, Paris 1919, t. III, pp. 305–306) und auch zu mancher scherzhaften Übertreibung Anlaß gegeben (vgl. Th. Fontane, *Der Stechlin*, 19. Kap., am Ende).

<sup>15</sup> Louise de Prusse, pp. 12, 13, 21, 58.

<sup>16</sup> E. ANGOT, pp. 184–253.

<sup>17</sup> Schweizer von Geburt, seit 1793 Pfarrer der franz. reform. Gemeinde in Berlin-Friedrichstadt; nach Aussage des Pr. August der einzige, dem er Einblick in seine Korrespondenz mit Mme Récamier gewährte.

<sup>18</sup> Kurt v. PRIESDORFF, *Soldatisches Führertum*, Hamburg, 1936ff., Bd. III, Nr. 1129, S. 276 (künftig: v. PRIESDORFF).

<sup>19</sup> Stanislas-Jean chevalier de Boufflers (1738–1815), franz. Schriftsteller, lebte als Emigrant am Hofe des Prinzen Heinrich von Preußen (1726–1802) in Rheinsberg.

<sup>20</sup> SCHWARTZ, I, 249.

<sup>21</sup> Nr. 120.

<sup>22</sup> In Nancy wohnt er der Abwicklung eines Strafprozesses am Obersten Gerichtshof bei (E. ANGOT, p. 234) und besucht ein Gymnasium (ib. p. 242). In Soissons liest er die »Corinne« von Mme de Staël (ib. pp. 255 et suiv.), empfängt »die Besuche des Unterpräfekten, des Bischofs und anderer Notabilitäten« KÜHN, S. 14) und läßt sich in Billy bei Soissons von der Comtesse de Lasalle zu einem ländlichen Fest einladen *avec toutes les jeunes gens que nous avons pu trouver dans notre voisinage* (Lettres de Sophia Johanna Balde à sa fille Gertrude, 1798–1808; Br. v. 16. Juni 1807: Archiv Haus Besselich a. Rh., Depos. 2/9. – An dieser Stelle sage ich Frau Hilda v. Barton Stedman, der Verwalterin des Familienarchivs, meinen Dank für ihre freundliche Mit-hilfe).

hielt er es doch mit den Männern der »Kriegspartei«, deren Ziel es war, an der Seite Österreichs in den Kampf gegen den »Usurpator«<sup>23</sup> Napoleon einzutreten. Sein Name stand neben dem seines Bruders Louis Ferdinand und dem seines väterlichen Freundes Karl Graf von Schmettau (1743–1806) unter der von Johannes von Müller (1752–1809) verfaßten Denkschrift,<sup>24</sup> die die Entfernung der frankreichfreundlichen Mitglieder des Kabinetts forderte und am 2. 9. 1806 dem König überreicht wurde. Wenige Wochen aber nach Beginn der Feindseligkeiten fiel Prinz Louis Ferdinand bei Saalfeld (10. 10. 1806) und erlag Graf Schmettau seinen Wunden in Weimar (18. 10. 1806).<sup>25</sup> Prinz August selbst geriet, nach der Kapitulation des Fürsten von Hohenlohe, in die Sümpfe der Uecker bei Prenzlau (28. 10. 1806), wurde mit seinen Offizieren gefangengenommen und am Tage darauf in Berlin dem Kaiser Napoleon vorgestellt. Dieser empfing ihn *mit Höflichkeit* und sagte: *Bleiben Sie bei Ihren Eltern, lassen Sie sich von Ihren Wunden heilen, und in einigen Tagen werde ich Sie wiedersehen.*<sup>26</sup>

*C'est à l'époque la plus triste de sa vie*, so schrieb Madame Récamier nach dem Tode des Prinzen an Alexander von Humboldt, *que je l'avais connu chez Madame de Staël.*<sup>27</sup> Wie kam es zu diesem Kennenlernen?

Napoleon hatte verlangt, daß er keinen Briefwechsel führe und sich aller Reden enthalte.<sup>28</sup> Als er gegen dieses letztere Verbot verstieß, mußte er sich eine erneute Arretierung gefallen lassen. Aber vermutlich hätte er Madame Récamier niemals kennengelernt, wenn er nicht in der Weihnachtsnacht 1806 *aus seinem Bette ausgehoben und, kaum Abschied nehmen dürfend von seinen Eltern,*<sup>29</sup> als Gefangener auf Ehrenwort nach Nancy gebracht worden wäre. Vertraut mit der Sprache des Landes, mit seinen Sitten und Gewohnheiten, fiel es ihm nicht schwer, den Zugang zur Gesellschaft zu finden und

<sup>23</sup> vgl. Nr. 62: *j'espère que l'usurpateur sera bientôt détruit . . .*

<sup>24</sup> vgl. »Freiherr vom Stein«, hg. von Peter G. THIELEN, Stuttgart 1957, Bd. II/1, Nr. 249: Immediateingabe Steins und anderer, *Braunschweig 25. u. Berlin 31. Aug. 1806*; Bd. II/2, Nr. 507: Stein an Prinz August v. Preußen, Memel 21. Dez. 1807.

<sup>25</sup> vgl. Anm. 14, Nr. 32, Anm. 3; Friedrich Wilhelm Karl Graf v. Schmettau, preuß. Generalleutnant u. Kartograph; vgl. Mathias G. Graf v. SCHMETTOW: Schmettau und Schmettow, Geschichte eines Geschlechts aus Schlesien, Buderich b. Düsseldorf 1961, SS. 173 ff., v. PRIESDORFF II, Nr. 940, Wolfgang SCHARFE, Abriß der Kartographie Brandenburgs, 1771–1821, Veröff. der Hist. Komm. zu Berlin, Bd. 35, Berlin–New York 1972, SS. 48–90, 191, 196, 201; Schmettau erlag als Divisionsführer am 18. 10. 1806 seinen bei Saalfeld empfangenen Wunden. Sein Grabstein in Weimar trägt eine Inschrift Goethes (vgl. Goethe's Werke. Sophienausgabe, Bd. 36, S. 390, Bd. 48, S. 137).

<sup>26</sup> Kriegsgeschichtliche Einzelschriften Heft 2, S. 10 ff.: Prinz August v. Preußen, Journal meiner fünfzehntätigen Campagne im Jahre 1806; vgl. ferner ib. Heft 10, Anlage zu S. 535; Militair-Wochenblatt, Berlin 1843, Nr. 31, SS. 247–255; ferner Nr. 117 dieser Edition.

<sup>27</sup> vgl. Anm. 233.

<sup>28</sup> Kriegsgesch. Einzelschriften, Heft 2, S. 32.

<sup>29</sup> Die Jugend des Königs Friedrich Wilhelms IV. und des Kaisers und Königs Wilhelms I. Tagebuchblätter ihres Erziehers Friedrich Delbrück 1800–1809, Berlin 1907, II, 127.

sich von ihr feiern zu lassen. Als aber ruchbar wurde, daß er Beziehungen zu dem Depot der 5000 preußischen Kriegsgefangenen in Nancy unterhielt, wurde er aufgefordert, sich in eine andere Stadt nahe bei Paris zu begeben. Er wählte Soissons.<sup>30</sup> Dort lernte er die comtesse de Genlis<sup>31</sup> kennen, die später den Roman seiner Liebe zu Madame Récamier schreiben sollte. Am 17. März 1807 aber fährt er »im strengsten Incognito«<sup>32</sup> mit seinem Adjutanten von Clausewitz für mehrere Wochen nach Paris. Dort verkehrt er bei ehemaligen französischen Emigranten und spricht, wie die geheime Polizei festgestellt hat, »nur von Theater und Literatur, nie von Politik. Den Vormittag verbringt er in Galerien und Museen, die Abende im Schauspiel.«<sup>33</sup>

Zwei Frauen wurden während seines Parisaufenthalts bedeutsam für den Prinzen: Madame de Boufflers,<sup>34</sup> deren Tochter, die verwitwete Delphine de Custine,<sup>35</sup> für kurze Zeit ihre Hoffnung auf ihn setzte, und Madame de Staël, die seit November 1806 bei einer Freundin in dem Schloß Acosta bei Meulan<sup>36</sup> wohnte. Sie hat zweifellos das Verdienst, Prinz August mit ihrer Freundin Juliette Récamier zusammengeführt zu haben, aber nicht, wie man angenommen hat, in Paris. Ihrer Einladung nach Acosta konnte der Prinz nicht Folge leisten.<sup>37</sup> Auch die Hoffnung, sie bei Madame de Boufflers oder in Versailles wiederzusehen, zerschlug sich. Als sie, nach dem 21. April einige Tage heimlich in Paris weilte, war Prinz August längst wieder nach Soissons zurückgekehrt.<sup>38</sup> In seinem Absagebrief an Madame de Staël vom 4. April wird Madame Récamier nicht erwähnt.

Nun ist es zwar auf den ersten Blick überraschend, daß Juliette dem Prinzen am 10. Juli einen Brief schrieb, als sie, auf ihrer Reise nach Coppet, in Morez einen Wagenunfall erlitten hatte.<sup>39</sup> Aber schon Herriot bemerkt, daß

<sup>30</sup> Vgl. SCHWARTZ, I., S. 249; KÜHN, S. 12 ff., Erneste d'HAUTERIVE, *La Police secrète du Premier Empire*, t. III, pp. 127, 140 (künftig: D'HAUTERIVE).

<sup>31</sup> Stéphanie-Félicité Ducrest de St.-Aubin, comtesse de Genlis (1746–1830), franz. Schriftstellerin. Über ihre Beziehungen zu Mme Récamier vgl. *Deux Livres*, T. II, pp. 226–227; vgl. ferner KÜHN, S. 15.

<sup>32</sup> SCHWARTZ, I, S. 251.

<sup>33</sup> D'HAUTERIVE III, p. 210.

<sup>34</sup> Françoise-Éléonore marquise de Sabran (1750–1827), Wwe des Admirals comte de Sabran und Mutter von Delphine de Sabran (1770–1826); in 2. Ehe verm. mit Chevalier de Boufflers (Anm. 19).

<sup>35</sup> s. Anm. 34; sie hatte den marquis de Custine (1794 hingerichtet) geheiratet. Über ihre Liebesaffären mit Chateaubriand und mit Pr. August vgl. KÜHN.

<sup>36</sup> Commune d'Aubergenville; hier lebte Mme de Staël bei ihrer Freundin Mme de Castellane von Mitte Sept. 1806 bis etwa zum 21. April 1807; vgl. HERRIOT (1948), pp. 100 et suiv.

<sup>37</sup> Er schreibt an Mme de Staël: *J'ai été vivement touché des offres que vous voulez bien me faire, et ce qui ajoute encore aux peines que j'éprouve, c'est que les circonstances ne me permettent pas d'aller vous faire ma cour. Si je pouvais vous voir chez Mme de Boufflers, ou à Versailles, que je compte aller voir un de ces jours, cela me rendrait fort heureux* (Une amitié amoureuse, p. 98: »Paris, le 4 avril 1807«).

<sup>38</sup> vgl. den ersten Brief Karls v. Clausewitz an seine Braut nach seiner Rückkehr aus Paris: »Soissons, den 9. April [1807]« (SCHWARTZ I).

<sup>39</sup> vgl. Une amitié amoureuse, pp. 106 et suiv.

dieser Brief unter dem Diktat von Germaine de Staël geschrieben wurde. Diese versucht dann auch, wenige Tage später, dem Prinzen die näheren Umstände zu erklären und wiederholt die ihrer Freundin in den Mund gelegte Einladung nach Coppet.<sup>40</sup> Die Stelle ihres Briefes, in der es heißt: *et l'on m'inspire le plus tendre intérêt pour vous*, dürfte wohl kaum den Rückschluß erlauben, Madame Récamier habe den Prinzen schon gekannt oder sie habe bereits vor Coppet mit ihm korrespondiert. Nicht überzeugend ist ferner die Annahme, Madame Récamier habe, als sie später Madame de Genlis die Tage von Coppet schilderte, absichtlich eine frühere Bekanntschaft mit dem Prinzen August unterschlagen, um den Eklat zu erhöhen, den eine erste Begegnung der beiden unter den zahlreichen Gästen der Madame de Staël in Coppet hervorrufen mußte.<sup>41</sup> Vor allem aber lassen einige Stellen aus den Briefen des Prinzen August eine solche Konjektur nicht zu. So schreibt er am 29. Dezember 1807: *Je crois qu'il faudroit, pour nous revoir, choisir un autre endroit que celui où j'ai eu le bonheur de faire votre conoissance.*<sup>42</sup> Daß mit dem *endroit* tatsächlich Coppet gemeint war, wird dann durch die folgenden Worte seines Briefes vom 23. 1. 1808<sup>43</sup> bestätigt: *Par des raisons que vous devinerez aisément, il ne faudroit pas choisir C.* Wir müssen also annehmen, daß die erste Begegnung unserer beiden Briefpartner am 11. August in Coppet, genauer gesagt in Ouchy,<sup>44</sup> stattfand. *Den ersten [August], so schreibt Clausewitz an seine Braut, sind wir von Soissons abgereist, den fünften in Genf angekommen, den achten haben wir eine Excursion nach Savoyen gemacht . . . den elften sind wir über Genf hierher gegangen, um die berühmte Frau von Staël zu sehen.*<sup>45</sup>

Die plötzlich aufkeimende Freundschaft zwischen einer der bekanntesten Vertreterinnen der Pariser Salons und dem gerade aus der Gefangenschaft Napoleons entlassenen Neffen Friedrichs des Großen war dazu angetan, einen *éclat romanesque* auf Coppet und auf die Schloßherrin zu werfen. Für die Betroffenen aber sollte es bald mehr als eine unverbindliche Idylle sein. *Dans la persuasion où j'étais*, gestand Julie Récamier noch im Jahre 1841, *que nous allions nous marier, nos rapports étaient fort intimes . . . Le souvenir de ces quinze jours à Coppet et celui des deux années de l'Abbaye au temps des amours avec M. de Chateaubriand sont les plus beaux, les seuls beaux de ma vie.*<sup>46</sup>

<sup>40</sup> ib. p. 107.

<sup>41</sup> ib. pp. 125 et suiv.

<sup>42</sup> Nr. 20.

<sup>43</sup> Nr. 23.

<sup>44</sup> Vorort und Hafen von Lausanne, am Genfer See; vgl. *Une amitié amoureuse*, p. 124; ferner Nr. 113, den Anfang.

<sup>45</sup> *Lausanne, den 16. August 1807* (SCHWARTZ I, 285).

<sup>46</sup> Aus dem Nachlaß von Louis de Loménie; s. Duc de CASTRIES, pp. 331–332.

Die Tage von Coppet sind oft und ausführlich in der Literatur behandelt worden,<sup>47</sup> so daß wir darauf verzichten, an dieser Stelle auf sie einzugehen.

Für Madame Récamier gilt bald nur noch das Erlebnis in der Erinnerung. Der Prinz aber klammert sich noch nach Jahren unverhohlen leidenschaftlich an die Hoffnung, Juliette eines Tages ganz für sich zu besitzen. Schwärmerische Idealisierung ihrer Person und Zweifel an der Festigkeit ihres Charakters stehen fast in jedem seiner Briefe unmittelbar nebeneinander. In Verkennung und Geringschätzung der *phrases usitées parmi les personnes à la mode*<sup>48</sup> überhöht er die Bedeutung des am Vorabend ihrer ersten Trennung von ihr geleisteten Eides.<sup>49</sup> Wir können allerdings nicht umhin zu bemerken, daß der Text, »auf das Heil ihrer Seele« beschworen, um einige Grade strenger in seiner Formulierung ist als der vom Prinzen mit seinem Namen unterschriebene. Das *quelque soit l'avenir* ihres Gelübdes findet keine Entsprechung in dem *tant que j'ai l'espérance* des seinigen.

Natürlich wußte Prinz August, daß die Ehe Juliettes weder auf Moral gegründet noch kirchlich sanktioniert war,<sup>50</sup> daß Jacques-Rose Récamier, 27 Jahre älter als Juliette, diese Ehe nur aus Vernunftgründen geschlossen und immer nur »väterliche Gefühle« für seine Frau gehabt hatte.<sup>51</sup> Aber er gab sich nur sehr zögernd Rechenschaft über die Gründe, weshalb sie trotzdem an dieser Ehe festhielt. Ihre Entsagung war das Ergebnis gründlicher Überlegungen und schmerzlicher Erkenntnisse. Als sie den Prinzen im März 1808 seines Treueschwurs enthob,<sup>52</sup> war sie durch eine schwere seelische Krise hindurchgegangen und hatte sogar in einem Augenblick der Verzweiflung beschlossen, ihrem Leben mittels einer Überdosis Morphium ein Ende zu setzen.<sup>53</sup> Während Prinz August zu diesem Zeitpunkt noch nicht einmal mit seinen Eltern über die geplante Heirat gesprochen hatte,<sup>54</sup> hatte Mme Ré-

<sup>47</sup> Die Erzählung der Mme de Genlis (vgl. Anm. 7, 209–212) hat nicht wenig dazu beigetragen, diese Episode und ihre beiden Hauptakteure ins Legendäre zu erheben (vgl. Anm. 14). Alle Autoren, die später in ihrem Werk über Mme Récamier ihrer Begegnung mit Pr. August in Coppet eine umfassende Darstellung widmen, berufen sich, wenn auch nicht ohne Kritik an der vollen Glaubwürdigkeit der von Mme de Genlis geschilderten Szenen, auf sie; so HERRIOT, LEVAILLANT, Duc de CASTRIES, Joseph TURQUAN (in: »Madame Récamier«, Paris 1934; künftig: J. TURQUAN) und Margaret TROUNCER (in: »Madame Récamier«, Tauchnitz, Stuttgart 1953).

<sup>48</sup> Nr. 48 u. Nr. 49.

<sup>49</sup> Nr. 1 u. Nr. 2.

<sup>50</sup> vgl. Nr. 41.

<sup>51</sup> vgl. HERRIOT (1948), p. 17. Deutlicher sagt es BEAU DE LOMENIE (p. 30): »Il est certain que Jacques Récamier . . . était lié depuis longtemps avec les parents de Juliette . . . Certains ont donné pour explication qu'il avait été l'amant de Mme Bernard, que Juliette était sa fille.« Die Vermutung, der Bankier Récamier habe die Ehe mit Juliette Bernard nur deshalb geschlossen, um sein nicht unbeträchtliches Vermögen in den Tagen der Schreckensherrschaft zu retten, wird von HERRIOT (ib. p. 21) und anderen ausgesprochen, von Duc de CASTRIES (p. 328) zu einer feststehenden Tatsache erhoben.

<sup>52</sup> Nr. 32.

<sup>53</sup> Une amitié amoureuse, p. 146.

<sup>54</sup> Nr. 32: *Le 22 Mars [1808]*.

camier das Für und Wider ihrer bisherigen Ehe, die nur der Form nach bestand, und derjenigen, die sie eingehen sollte und die nur eine linker Hand sein konnte, reiflich erwogen. Man kann ihr nicht vorwerfen, daß sie nichts unternommen habe, *pour faire rompre son mariage*.<sup>55</sup> Immerhin hatte sie brieflich die grundsätzliche Bereitschaft des Herrn Récamier zur Lösung der Ehe erwirkt; aber sein Antwortbrief<sup>56</sup> stellte die Entscheidung in ihr Gewissen und machte geltend, daß nicht er, sondern sie durch ihre *susceptibilités* und *répugnances* daran schuld sei, daß »ein engeres Band« zwischen ihnen beiden bisher nicht bestanden habe. Mit diesem Einwand rührte er nicht nur an ihr Rechtsgefühl und an die Undankbarkeit einem Manne gegenüber, der in glücklicheren Zeiten ihren gesellschaftlichen Aufstieg ermöglicht hatte, sondern viel empfindlicher noch an die Frage, deren sie bis jetzt überhoben gewesen war: ob sie überhaupt einem Manne das Glück zu geben imstande sei, das dieses »engere Band« auch in der von Prinz August angestrebten Form der Ehe garantierte.<sup>57</sup>

So war es sicher mehr als eine kühle Taktik des Rückzugs, die ihre Briefe an den Prinzen diktierte. *Vous dites*, so wiederholt er wörtlich ihr Bekenntnis aus ihrem Brief N° 10, *que la barrière est à jamais posée entre le bonheur et vous*,<sup>58</sup> und das aus ihrem Brief vom 28. Dezember 1807: *Vous dites que le bonheur est loin de vous*.<sup>59</sup> So früh also schon nach ihrer Abreise aus Coppet entschließt sie sich zu der Absage an jede Form der leidenschaftlichen Liebe; und der verhaltene Schmerz, der aus den oben zitierten Briefstellen spricht, läßt die Annahme nicht zu, daß sie aus purem Ehrgeiz danach gestrebt habe, durch Koketterie und Versagung möglichst viele Verehrer an sich zu fesseln.

Prinz August hat seine eigenen Vorstellungen von einem solchen Idol, wenn er sagt: *Vous serez pour moi l'objet d'un culte religieux . . . la plus belle image de la divinité sur la terre*.<sup>60</sup> Aber er kann nicht verstehen, daß sie für immer verzichten will *aux relations qui peuvent seules faire le bonheur d'une femme*,<sup>61</sup> und schon gar nicht, daß sie es sich versagen will, ihn wiederzuse-

<sup>55</sup> Nr. 2.

<sup>56</sup> Wir kennen seinen Inhalt nur aus der Wiedergabe von Mme Lenormant: *Il [M. Récamier] lui répondit qu'il consentirait à l'annulation de leur mariage si telle était sa volonté, mais faisant appel à tous les sentiments du noble coeur auquel il s'adressait, il rappelait l'affection qu'il lui avait portée dès son enfance, il exprimait même le regret d'avoir respecté des susceptibilités et des répugnances sans lesquelles un lien plus étroit n'eût pas permis cette pensée de séparation.* (Souvenirs et correspondance, II, p. 141).

<sup>57</sup> Der Gedanke an eine intimere Verbindung innerhalb dieser nur aus Vernunftgründen geschlossenen Ehe mußte einen empfindlichen Widerwillen bei ihr hervorrufen, der dann auch der Grund für das psychische Trauma gewesen sein mag, das sich bei ihr gegen die physische Annäherung jedes Mannes festgesetzt hat.

<sup>58</sup> Nr. 21.

<sup>59</sup> Nr. 22.

<sup>60</sup> Nr. 17.

<sup>61</sup> Nr. 37.

hen, gerade um ihm einen Beweis ihrer Freundschaft zu geben.<sup>62</sup> Verzicht auf leidenschaftliche Liebe ist für ihn gleichbedeutend mit »amour propre«.<sup>63</sup> Wie ein Blitzstrahl traf ihn die Mitteilung, daß sie ihn seines Eides entbunden hatte.<sup>64</sup> Er warf ihr vor, ihn ins Unglück zu treiben, und drohte nun seinerseits damit, seinem Leben ein Ende zu machen. Aber es nützte nichts. Die Erkenntnis, daß sie zu weit gegangen war in Coppet, zwang sie zu einem schrittweisen Rückzug. Selbst Madame de Staël hielt den Treueschwur, den Mme Récamier mit ihrer Unterschrift besiegelt hatte, für eine Dummheit.<sup>65</sup> Keiner aber hat ihre damalige Situation so überzeugend dargestellt wie ihre Nichte Amélie Cyvoct, die spätere Madame Charles Lenormant,<sup>66</sup> wenn sie von ihr sagt: *Elle revint à Paris à la fin de l'automne ayant pris sa résolution, mais n'exprimant pas encore ouvertement au prince Auguste l'inutilité de ses instances. Elle compta sur le temps et l'absence pour lui rendre moins cruelle la perte d'une espérance à l'accomplissement de laquelle il allait travailler avec ardeur en retournant à Berlin . . . Pénétrée de la plus profonde reconnaissance pour la loyale tendresse et le dévouement du prince Auguste, elle sentait bien, en sondant son propre coeur, qu'elle ne répondrait qu'imparfaitement à l'ardeur des sentiments qu'elle inspirait.*<sup>67</sup> Aber gerade dieses rücksichtsvolle Zögern und Hinhalten hatte unheilvolle Mißverständnisse<sup>68</sup> und ein fortgesetztes Fehlverhalten des Prinzen August zur Folge. Der Empfang ihres berühmten Bildes von Gérard mußte neue Hoffnungen in ihm erwecken.<sup>69</sup> Für sie aber verband sich mit diesem kostbaren Geschenk der unausgesprochene Wunsch, eine Episode zum Abschluß zu bringen, die durch Euphorie und die Fehleinschätzung ihrer Möglichkeiten<sup>70</sup> gekennzeichnet war. Die gleichzeitige Übersendung eines *livre de souvenirs*,<sup>71</sup> das der Prinz mit seinen Eintragungen eröffnen und dann zurückgeben sollte, zeigte diese Absicht noch deutlicher. Aus einem Wiedersehen wurde vorerst nichts, so sehr sich auch

<sup>62</sup> Nr. 16.

<sup>63</sup> Nr. 17.

<sup>64</sup> Nr. 37.

<sup>65</sup> E. BEAU DE LOMENIE, Nr. 69 u. Nr. 71.

<sup>66</sup> Marie-Joséphine Cyvoct, gen. Amélie (1804–1894), Großnichte der Mme Récamier, die sie 1811 als »Adoptivtochter« in ihr Haus nahm; 1826 verheiratet mit dem Historiker u. Archäologen Charles Lenormant (1802–1860).

<sup>67</sup> Souvenirs et correspondance, I, 139.

<sup>68</sup> vgl. Nr. 49: *Si l'amour passionné que j'avois pour Mme R. ne m'a point fait illusion, elle partageoit alors les sentimens que j'éprouvois.*

<sup>69</sup> vgl. Nr. 33; in Nr. 49 heißt es dann: *L'envoi du portrait de Mme R. et de plusieurs souvenirs qui me donnoient de nouvelles preuves de son amitié . . .*

<sup>70</sup> Zu den psychisch bedingten Schwierigkeiten, die einer Heirat mit dem Pr. August hätten im Wege stehen können (vgl. Anm. 57), gesellten sich die Bedenken, daß eine solche Ehe nur morganatisch möglich war; vgl. auch Comte d'HAUSSONVILLE, *Le Prince Auguste de Prusse, Madame de Staël et Madame Récamier*, in: *Le Figaro, Supplément Littéraire*, samedi 22 Nov. 1913 (künftig: Comte d'HAUSSONVILLE).

<sup>71</sup> Nr. 33.

Prinz August unter Hintansetzung seiner militärischen Karriere darum bemühte.<sup>72</sup> Wenn das geplante Treffen in Aachen zu diesem Zeitpunkt zustande gekommen wäre, hätte er u. U. seine soeben wiedererlangte Freiheit erneut eingebüßt. Der König selbst mußte ihn auf die Gefahr seiner Überwachung durch die französische Polizei hinweisen, und ein allerhöchster Befehl verlangte den *Aufschub der Reise nach den Bädern*.<sup>73</sup> Aber schon ehe dieser Befehl an ihn erging, hatte Madame Récamier abgesagt.<sup>74</sup> Als sie dann auch noch ihr Versprechen, ihn in Berlin zu besuchen, nicht einlöste, antwortete er vorerst auf keinen ihrer Briefe mehr.<sup>75</sup> Aber seine Anklage, Juliette habe ihm gegenüber Gefühle geheuchelt, die sie vielleicht niemals gehabt habe,<sup>76</sup> wurde der Anlaß für ihre Selbstrechtfertigung vor Madame de Staël; und als diese nun gar Partei für ihre Freundin ergriff, konnte er nicht länger schweigen und zog seinerseits Madame de Staël ins Vertrauen. Er gestand zwar Juliette zu, daß sie sich in Coppet über ihre Gefühle für ihn getäuscht habe, entrüstete sich aber über die Grausamkeit, mit der sie ihn über ein Jahr hingehalten hatte.<sup>77</sup> Die gegenseitige Einsichtnahme der Briefe rief neue Verwirrung hervor. Madame Récamier warf ihrer Freundin Indiskretion vor: sie sei schuld an dem wiederauflebenden Gerücht, der Prinz trage sich immer noch ernsthaft mit dem Gedanken, sie zu heiraten.<sup>78</sup> Ihn selbst aber beschuldigte sie, in seinem Brief an Madame de Staël gewisse Dinge, ihre Beziehungen zu ihm betreffend, verschwiegen zu haben, und führte diese *réticence* darauf zurück, daß er als Ausländer die Bedeutung der sprachlichen Wendungen, deren er sich in seinen Briefen bediene, nicht kenne.<sup>79</sup> Madame de Staël rechtfertigte sich, indem sie vorgab, sie habe nicht aus Indiskretion, sondern mit Berechnung gehandelt, in der Überzeugung, daß die beharrliche Treue des Prinzen August eine *circonstance flatteuse au point de vue historique*<sup>80</sup> sei. Prinz August aber reagierte mit Empörung auf die »falsche Interpretation« seines Briefes vom 24. Oktober 1809 durch Juliette und übersandte Madame de Staël eine Abschrift der Eide und einen Auszug der Briefe, die Madame Réca-

<sup>72</sup> Am 3. 6. 1808 (Nr. 37) schreibt er: *J'ai même refusé pour le moment une place très importante, parce qu'elle m'aurait empêché d'entreprendre ce voyage*. Es handelt sich um nichts Geringeres als den Befehl über die preußische Artillerie (vgl. Anm. 9).

<sup>73</sup> vgl. »Kabinettsorder an den Prinzen August von Preußen. Königsberg, 28. Mai 1808« und »Generalmajor v. Scharnhorst an den Prinzen August von Preußen. Königsberg, 31. Mai 1808« (VAUPEL, I, Nr. 165).

<sup>74</sup> vgl. Nr. 37

<sup>75</sup> Der Plan Juliettes, mit Herrn Récamier nach Deutschland zu reisen, wird am 13. 2. 1808 (Nr. 27) zuerst erwähnt. Am 12. 2. 1809 (Nr. 45) hat sie dem Pr. August die Zusage, nach Berlin zu kommen, gegeben. Ihr nächster Brief muß dann die Absage enthalten haben.

<sup>76</sup> Nr. 46.

<sup>77</sup> Nr. 47.

<sup>78</sup> vgl. E. BEAU DE LOMENIE, Nr. 66: *Ce 1<sup>er</sup> décembre [1809]* u. Anm.

<sup>79</sup> Nr. 48 u. Nr. 49.

<sup>80</sup> E. BEAU DE LOMENIE, Nr. 66 u. Anm.

mier ihm geschrieben hatte.<sup>81</sup> Wenn er sich davon aber eine alarmierende Wirkung versprach, irrte er sich. Der Brief enthalte nichts, so teilte Germaine ihrer Freundin mit, was sie nicht seit langem wisse. Das Dokument des Eides dürfe auf keinen Fall in den Händen des Prinzen bleiben, und um das zu erreichen, solle sie sich im nächsten Sommer mit ihm in Pyrmont treffen.<sup>82</sup> *Cette partie de la promesse*, so bekräftigt sie, ziemlich frivol, am 23. Januar 1810 diesen Vorschlag, *devra être accomplie pour laisser un souvenir doux*.<sup>83</sup> Nicht so streng und endgültig war der Beschluß Juliettes, ihre Beziehungen zu Prinz August nur noch unter dem Gesichtspunkt einer geläuterten Freundschaft zu sehen; jedenfalls nicht bis zum Jahre 1819, als es Chateaubriand gelang, alle ihre bisherigen Freunde in den Schatten zu stellen.

Im September 1810, nachdem sie dem Prinzen August ein Jahr lang nicht geschrieben hatte, brach sie endlich das Schweigen<sup>84</sup> und empfahl sich mit der Versicherung ihrer Gefühle von einst und mit der Anregung zu einem Wiedersehen seiner Erinnerung. Aber diesmal bleibt er, trotz eines Hymnus' auf die unerschütterliche und nur mit dem Begriff der Ewigkeit meßbaren Liebe zu ihr, fest. Dem Unglück und der Trauer, die sie durch den Bruch ihres Eides über sein Leben gebracht hat, setzt er den Trost, den er in der Liebe zu seinen Kindern findet, entgegen und verschweigt auch nicht ein Gefühl der Dankbarkeit gegenüber der Mutter seiner Kinder;<sup>85</sup> das alles wiederum nur, um seine Briefpartnerin zu brüskieren und ihr das Opfer vor Augen zu führen, das er dennoch, im Verzicht auf das größere, ihm verweigerte Glück auf sich genommen hat. Ein halbes Jahr später wird er dies Opfer zugunsten der Dankbarkeit und der Kindesliebe als *pénible* bezeichnen, die Scheidung unglücklicher Ehen propagieren und die illegitimen Verbindungen eine Gefahr für die allgemeine Sittlichkeit nennen.<sup>86</sup> Ohne ihren Gegenbrief abzuwarten, schlägt er ihr am 15. Mai 1811<sup>87</sup> ein Treffen in Pyrmont vor; und als sie, wie es scheint, diesen Plan verwirft, versucht er, Madame de Staël eine Reise nach Teplitz zu insinuieren und sie zu überreden, ihn, in Begleitung von Madame Récamier, in Eger zu besuchen, wo er selber sich einer Kur unterziehen muß.<sup>88</sup> Als sich auch diese Hoffnung, wegen einer Unpäßlichkeit von Madame de Staël, zerschlägt, Madame Récamier vielmehr ihre Freundin

<sup>81</sup> Nr. 49.

<sup>82</sup> E. BEAU DE LOMENIE, Nr. 69 (30. u. 31. 12. 1809).

<sup>83</sup> ib., Nr. 71.

<sup>84</sup> vgl. Nr. 50.

<sup>85</sup> Aus seiner Verbindung mit der 1810 als »Frau von Waldenburg« nob. Friederike Wichmann (1781–1844), Tochter des Potsdamer Bildhauers Joost Wichmann u. Schwester der Bildhauer Carl und Ludwig Wichmann, waren bis zu diesem Zeitpunkt zwei Kinder, Eveline und der am 24. 5. 1807 in Soissons geborene Eduard hervorgegangen.

<sup>86</sup> Nr. 51.

<sup>87</sup> Nr. 52.

<sup>88</sup> Nr. 53

in Coppet besuchen will,<sup>89</sup> wird Schaffhausen als Ort ihres Treffens von ihm vorgeschlagen. Aber während der Prinz sie dort am 19. September<sup>90</sup> erwartet, ist sie, nach einem sehr kurzen Aufenthalt in Coppet und nach einem längeren bei ihrer Cousine in Richecour, von dem Verdikt des Pariser Polizeipräfekten betroffen, bereits auf dem Wege nach Châlons-sur-Marne, dem von ihr gewählten Exilsort.<sup>91</sup> Empört über seine vergebliche Reise von Eger nach Schaffhausen und über die neue Treulosigkeit Juliettes, erfährt Prinz August erst in Bern durch August Wilhelm Schlegel von den jüngsten Vorfällen.<sup>92</sup>

Das kriegerische Geschehen der nächsten Jahre war noch weniger geeignet, den Prinzen seiner Freundin Juliette räumlich näherzubringen. Sie hielt sich, nach Absolvierung ihrer achtmonatigen Exilszeit, zunächst bis Ostern 1813 bei Verwandten in Lyon auf, um dann in Italien Zuflucht zu suchen.<sup>93</sup> In Jauer (Schlesien)<sup>94</sup> beantwortete Prinz Auguste ihren Brief aus der *ville des grands souvenirs*, am Vorabend der Schlachten, die den »Prozeß« Preußens beenden sollten. Bis zum Waffenstillstand (4. Juli bis 10. August 1813) hatte er, obwohl zum »kommandierenden General der gesamten Artillerie bei den mobilen preußischen Armee-Corps« ernannt,<sup>95</sup> vom Hauptquartier Blüchers aus »die Artillerie im Großen wenig leiten« können, da »alle Batterien bei den Brigaden eingeteilt waren.«<sup>96</sup> Erst durch die Ernennung zum Brigadegeneral und zum Chef der 12. Brigade im II. Armeekorps unter General von Kleist wurde seiner Erwartung entsprochen, »durch die Führung von Truppen verschiedener Waffen zu anderen Stellen« sich vorzubereiten.<sup>97</sup> In das Gefühl der Zufriedenheit damit und die Hoffnung auf den bevorstehenden Sieg

<sup>89</sup> Mme de Staël unterlag seit Ende Februar 1811 einer strengeren polizeilichen Überwachung als bisher; vgl. »Bibliothèque Nationale. Madame de Staël et l'Europe«, Paris 1966, Chronologie (künftig: Madame de Staël et l'Europe). Die einzigen Freunde, die sie zu besuchen wagten, waren Mathieu de Montmorency (1767–1826) und Mme Récamier.

<sup>90</sup> Nr. 54. – Über eine briefliche Zusage der Mme Récamier erfahren wir nichts. Sie fuhr am 23. August nach Coppet, hielt sich nur 36 Stunden bei ihrer Freundin auf und begab sich dann zu ihrer Cousine, der baronne de Dalmassy, nach Richecour (Haute-Saône).

<sup>91</sup> In Dijon erreichte sie der Herrn Récamier am 3. 9. 1811 zugestellte Befehl Napoleons, sich von nun an mehr als 40 Meilen von Paris entfernt aufzuhalten. Die Gründe für ihre Verbannung sind in ihrer Anhänglichkeit an Mme de Staël und die Familie Montmorency zu suchen; vgl. HERRIOT (1948), pp. 147–150 und Une amitié amoureuse, pp. 297–308.

<sup>92</sup> vgl. Comtesse Jean de PANGE, née Broglie, Auguste-Guillaume Schlegel et Madame de Staël, d'après des documents inédits, Paris 1938, pp. 323–324 (künftig: Comtesse Jean de PANGE); ferner Henri GUILLEMIN, Madame de Staël, Benjamin Constant et Napoléon, Paris 1959, pp. 101–102 (künftig: GUILLEMIN); ferner Nr. 54–56.

<sup>93</sup> HERRIOT (1948), pp. 169–178.

<sup>94</sup> Nr. 59. – Die Festlegung des Briefabsendeortes wird durch die nahezu gleichzeitige Ernennung des Pr. August zum Brigadegeneral in Jauer ermöglicht.

<sup>95</sup> Nr. 60. – vgl. v. SCHÖNING, III, 231.

<sup>96</sup> Kriegsgesch. Einzelschriften, Heft 2, S. 38.

<sup>97</sup> So hatte Pr. August seinen Wunsch in dem Brief an den König v. 22. Juli 1813 formuliert (v. SCHÖNING III).

mischt sich »tiefe Melancholie« bei dem Gedanken an das Scheitern seiner Heiratspläne.<sup>98</sup> Als er Madame Récamier dann, nach ihrer Rückkehr aus Italien am 1. Juni 1814, in Paris wiedersah, befand er sich, wenigstens politisch, nicht mehr in der *époque la plus triste de sa vie*.<sup>99</sup> Preußen war befreit, und er selbst hatte, sowohl als Chef der Artillerie als auch durch mutigen persönlichen Einsatz, namentlich bei Kulm (29.–30. August 1813) und Probstheida (18. Oktober 1813), bei Champaubert, Étoges und Vauchamps (10.–14. Februar 1814), dazu beigetragen.<sup>100</sup>

Wann und wie oft er, nach seiner Rückkehr aus London, wohin er den König von Preußen im Juni begleiten mußte,<sup>101</sup> Madame Récamier in diesem Jahr wiedersah, wissen wir nicht; wohl aber, daß er, zusammen mit den bekanntesten Politikern und Feldherrn der Zeit, in ihrem Hause verkehrte.<sup>102</sup> Aber auch außerhalb der Stadt Paris traf er, im engeren Kreis, mit ihr zusammen. Die Exkönigin Hortense hatte sie nach St. Leu<sup>103</sup> eingeladen. *Ce fut en effet un dîner*, so berichtet Madame Lenormant, *Madame de Staël et Madame Récamier se rendirent ensemble à Saint-Leu, le prince Auguste les y rejoignit*.<sup>104</sup> Auf der Rückreise schrieb er, aus Magdeburg, daß er die vielen Vorwürfe, die man ihm gemacht habe, weil er bei dem feierlichen Einzug der preußischen Truppen in Berlin nicht zugegen gewesen war, um ihretwegen gern auf sich nehme.<sup>105</sup> Fast scheint es so, als habe ein glücklicher Stern über der Begegnung in diesem Sommer gestanden und die erneute Numerierung der Briefe von der Hand des Prinzen lasse den Vorsatz erkennen, auch die schriftlichen Beziehungen wieder zu intensivieren. In der Tat müssen zahlreiche Briefe in den nächsten Monaten hin und her gegangen sein, denn der Brief vom 15. Februar 1815 trägt bereits die N° 16. Die N° 1 bis 15 fehlen uns bedauerlicherweise,<sup>106</sup> aber der Brief vom 10. September des gleichen Jahres<sup>107</sup> gibt uns, wie wir meinen, über die Gründe dafür einen Aufschluß. Der Prinz hatte sich vom 30. September 1814 bis Anfang März 1815 anlässlich des Kongresses in Wien aufgehalten,<sup>108</sup> und der einzige von dort erhaltene

<sup>98</sup> Nr. 60.

<sup>99</sup> s. Anm. 27.

<sup>100</sup> Neuer Nekrolog, 21. Jg., Nr. 188; Militair-Wochenblatt, Berlin 1843, Nr. 32, SS. 261–266; ib. Nr. 33, SS. 268–273; ib. 1841, Nr. 39, SS. 169–172.

<sup>101</sup> Befehl des Königs vom 15. 5. 1814. Es handelte sich um eine Einladung des Prinzregenten von England an den König von Preußen und den Zaren mit ihren Feldherrn und Staatsmännern.

<sup>102</sup> vgl. HERRIOT (1948), S. 179.

<sup>103</sup> Ehemalige Herrschaft, deren Name der Exkönigin Hortense verliehen wurde, heute Saint-Leu-Tavigny.

<sup>104</sup> Souvenirs et correspondance, I, 270–271.

<sup>105</sup> Nr. 60.

<sup>106</sup> vgl. Anm. 1.

<sup>107</sup> Nr. 67.

<sup>108</sup> Ankunststag belegt durch eine Notiz im Journal des Débats, 1814, 12 octobre: *Vienne (Autriche), 1<sup>er</sup> octobre*. – Vor dem 30. März 1815 verabschiedete sich Pr. August vom Kaiser, der bei dieser Gelegenheit an ihn die Worte richtete: *Wenn die Franzosen den Napoleon wollen, so*

Brief <sup>109</sup> ist eine Selbstrechtfertigung. Er dementiert einen am 12. Januar 1815 im »Journal des Débats« wiedergegebenen Artikel der »Morning Chronicle«, der unter der Überschrift »Grande-Bretagne-Londres, 6 janvier« abgedruckt ist und folgenden Wortlaut hat: *On prétend que la fille d'un baronnet anglais, mort il y a déjà quelque temps, laquelle était généralement regardée comme la plus belle femme de l'Angleterre et qui a accompagné son beau-père et sa belle-mère à Vienne, vient de se marier de la main gauche au prince Auguste de Prusse.* Mit der Tochter des englischen Barons kann nur Lady Emily Rumbold (1798–1861) gemeint sein, die später den Bankier Freiherrn von Delmar in Paris geheiratet hat.<sup>110</sup> Dem genannten Artikel in der »Morning Chronicle« aber lag eine der vielen während des Kongresses kursierenden Klatschgeschichten zugrunde, an der immerhin so viel wahr sein mag, daß Prinz August »für die Reize der Engländerin nicht unempfindlich geblieben« ist.<sup>111</sup> Kein Wunder nun, daß sich Madame Récamier in ihrer Eitelkeit verletzt sah, als sie erfuhr, daß die Gefühle, die sie dem Prinzen August einzuflößen vermochte, beim Anblick der »schönsten Frau Englands« so bald ins Wanken gerieten. Sie war so betroffen, daß sie die *bonté délicate* ihres prinzlichen Freundes ernsthaft in Zweifel zog und ihr Versprechen, ihn in einer Stadt am Rhein wiederzusehen, zurücknahm.<sup>112</sup> Sein Brief vom 1. April 1815 läßt zwar erkennen, daß es ihm gelang, seine Glaubwürdigkeit einigermaßen wiederherzustellen.<sup>113</sup> Aber noch zweimal verlangt Madame Récamier Rechenschaft über sein Verhalten in Wien,<sup>114</sup> und in ihrem Brief vom 16. August geht sie so weit, daß sie ihre Beziehungen zu ihm abbrechen will. Am 10. September entschließt sich der Prinz dann zu einer erstaunlichen Eröffnung: er habe damals die Zusage Juliettes, ihn am Rhein wiederzusehen, erzwingen und von ihrer Antwort sein Vorhaben in Wien abhängig machen wollen. Als sie sich weiterhin gleichgültig zeigte und ihm eine Antwort schuldig blieb, habe er sich seines in Coppet geleisteten Eides entbunden gefühlt. *Je n'ai pas voulu, so sagt er, sacrifier toutes les belles années de ma vie, lorsque vous m'avez donné tant de preuves de votre indifférence.*<sup>115</sup>

---

*muß man ihn ihnen halt lassen.* (Caroline von Humboldt an ihren Gatten, Berlin, 30. März 1815; zit. nach Jean de BOURGOING, Vom Wiener Kongreß, Verlag Herold, Wien/München 1964, S. 341 [künftig: Jean de BOURGOING]).

<sup>109</sup> Nr. 61.

<sup>110</sup> Sie war die Tochter von Sir George Berriman Rumbold (1764–1807), kgl.-großbrit. Generalresident in Hamburg, verm. 1783 mit Caroline Hearn of Waterford. Ihre Mutter heiratete in zweiter Ehe Sir William Sidney Smith (1774–1840), brit. Admiral, der Emily Rumbold adoptiert. – Die Bezeichnung *belle-mère* dürfte auf einem Irrtum beruhen. – vgl. im übrigen Nr. 108 u. Anm. 5.

<sup>111</sup> Jean de BOURGOING, S. 295.

<sup>112</sup> vgl. Nr. 61.

<sup>113</sup> vgl. Nr. 62.

<sup>114</sup> vgl. Nr. 65 u. Nr. 67.

<sup>115</sup> Nr. 67.

Mit der Erwähnung dieser Briefe sind wir den Ereignissen vorausgeeilt, die nach der Flucht Napoleons aus Elba eintraten und die natürlich auch den Chef der preußischen Artillerie in Anspruch nehmen mußten. Er hatte sich bald nach Bekanntwerden der Nachricht in Wien von Kaiser Franz verabschiedet<sup>116</sup> und nach Berlin begeben. Von dort richtete er am 1. April<sup>117</sup> sein Angebot an Madame Récamier, in Berlin Schutz zu suchen, das sich mit der gleichen Aufforderung Benjamin Constants<sup>118</sup> an sie deckt. Laut Kabinettsordre vom 12. April 1815 an den Generalfeldmarschall Blücher wurde *dem Prinzen August von Preußen für den bevorstehenden Krieg das Oberkommando über die gesamte Artillerie und die Leitung der Belagerungen, welche zu erwarten stehen*, übertragen.<sup>119</sup> Auf dem Revers der auf den Tod des Prinzen August geprägten Schaumünze<sup>120</sup> stehen die Namen der dann von ihm eroberten Festungen: Maubeuge, Landrecies, Marienbourg, Philippeville, Rocroy, Mézières, Givet, Longwy, Montmédy. Der übermütige Ton der sechs erhaltenen Briefe an Madame Récamier aus seinem jeweiligen Hauptquartier ist schon von Madame Lenormant gerügt worden.<sup>121</sup> Der Prinz geht zu weit in der Annahme, daß sie seine Siege auf französischem Boden mit Beifall honoriere. Dennoch antwortet sie ihm, und auf ihre Mitteilung, daß sie beabsichtige, sich einer Kur in Aachen zu unterziehen, schlägt er ihr sofort ein Treffen bei Philippeville oder Givet vor,<sup>122</sup> das jedoch nicht zustande kommt. Nach dem Eintreffen einer Kabinettsordre vom 18. September, *wonach die Belagerungen vorläufig eingestellt und die Festungen bis auf's Weitere nur blockiert werden sollen*,<sup>123</sup> bleibt er noch bis zum 14. Oktober in Givet.<sup>124</sup> Am 17. Oktober spätestens kommt er in Paris an.<sup>125</sup> Die drei kurzen Briefe an Madame Récamier, die uns aus der Zeit seines nun folgenden Aufenthalts in der französischen Hauptstadt erhalten sind,<sup>126</sup> tragen kein Datum und lassen sich auch weder nach ihrem Inhalt noch nach den Tagebuchnotizen Benjamin Constants<sup>127</sup> sicher datieren. Soviel aber geht aus den Zeugnis-

<sup>116</sup> s. Anm. 108.

<sup>117</sup> Nr. 62.

<sup>118</sup> Louise COLET, *Lettres de Benjamin Constant à Mme Récamier*, Slatkine Reprints, Genève 1970, Réimpression de l'édition de Paris, 1864, Lettre XXVII, pp. 76–77 (künftig: Louise COLET); ferner Constant, *Journal*, 1815, 17 mars; ferner BALLANCHE, p. 77.

<sup>119</sup> s. Anm. 10; vgl. auch Anm. 11, ferner *Journal des Débats*, 1815, 24 mai, 14, 18, 21 août; *Militair-Wochenblatt*, Berlin 1843, Nr. 35, SS. 290–296.

<sup>120</sup> vgl. Jules MENADIER, *Die Schaumünzen des Hauses Hohenzollern*, Berlin 1901, Nr. 337 (künftig: MENADIER); *Militair-Wochenblatt*, Berlin 1843, Nr. 36, SS. 299–304; ib. Nr. 37, SS. 309–312.

<sup>121</sup> *Souvenirs et correspondance*, I, 148.

<sup>122</sup> Nr. 65 u. Nr. 66.

<sup>123</sup> vgl. *Kriegsgesch. Einzelschriften*, Heft 2, D., S. 79: »Kapitulation der beiden Givet und des Mont d'Hairs«.

<sup>124</sup> vgl. v. PUTTKAMER, *Erinnerungs-Blätter*, S. 62.

<sup>125</sup> s. Constant, *Journal*, 1815, 17 octobre.

<sup>126</sup> Nr. 69, 70, 71.

<sup>127</sup> Constant, *Journal*, 1815, octobre 17, 21, 25, 30.

sen der beiden Männer hervor, daß die letzten Oktoberwochen des Jahres 1815 von einem hartnäckigen Ringen um die Gunst Juliette Récamiers und um ein Zusammensein mit ihr unter Ausschluß anderer Personen erfüllt gewesen sind. Constant, der sich gerade auf dem Höhepunkt der Werther-Stimmung in seiner unglücklichen Leidenschaft zu Juliette befand, hatte sich erhofft, daß die Baronin Krüdener<sup>128</sup> es vermöchte, ein Seelenband zwischen ihm und der geliebten Frau zu knüpfen.<sup>129</sup> Dennoch mußte er sich gefallen lassen, daß Mme Récamier ihn einige Male wegen des Prinzen August nicht empfing.<sup>130</sup> Aber auch der Prinz beklagt sich, daß sie die Gesellschaft dem Alleinsein mit ihm vorziehe und daß sie ihn fühlen lasse, wie gleichgültig er ihr sei.<sup>131</sup> Die Abreise Constants am 31. Oktober scheint sich dann günstig für den Prinzen ausgewirkt zu haben, denn sein Brief aus Berlin vom 27. Dezember<sup>132</sup> spricht von einem *tendre souvenir* und den *traces d'une affection* in jedem ihrer Briefe. Wie lange er noch in Paris verweilte, ist nicht festzustellen. Am 9. November wohnte er noch der ersten Sitzung des Maréchal-Ney-Prozesses im Conseil de Guerre bei.<sup>133</sup> Da der erwähnte Brief aus Berlin bereits der zweite einer nun neu beginnenden Serie von ihm selbst numerierter Briefe ist,<sup>134</sup> darf angenommen werden, daß er spätestens Anfang Dezember nach Berlin zurückkehrte.

Im Sommer des Jahres 1816 hatte sich Madame Récamier, von heftigen Migräneanfällen geplagt, nach Plombières-les-Bains begeben.<sup>135</sup> Sie hatte dem Prinzen August zunächst erlaubt, sie dort zu besuchen,<sup>136</sup> dann aber plötzlich ihren Entschluß geändert.<sup>137</sup> Am 10. Juli<sup>138</sup> bat er sie noch einmal, sich über ihre Gefühle für ihn Rechenschaft zu geben. Als sie ihm darauf am 1. August zu verstehen gab, daß sie ihn nur als Freund wiedersehen wolle,<sup>139</sup>

<sup>128</sup> Julie v. Krüdener, geb. v. Vietinghoff (1764–1824).

<sup>129</sup> vgl. Francis LEY, *Madame Krüdener et son temps 1764–1824*, Plon 1961, p. 482 (künftig: Francis LEY).

<sup>130</sup> Constant, *Journal*, 1815, octobre 17, 21, 30.

<sup>131</sup> Nr. 70 u. Nr. 71.

<sup>132</sup> Nr. 72.

<sup>133</sup> vgl. *Journal des Débats*, Paris, 9 novembre 1815: *Le prince Auguste de Prusse, lord et lady Castlereagh et quelques autres personnes occupaient des places réservées.*

<sup>134</sup> vgl. Anm. 1.

<sup>135</sup> vgl. HERRIOT (1948), p. 205. – Ihr Entschluß, nicht nach Aachen (Nr. 74), sondern nach Plombières-les-Bains zu fahren, wird durch ihren Brief aus Richecour an Paul David vom 9. Juni 1816 bestätigt. Zu diesem Zeitpunkt ist sie noch unschlüssig, ob sie Pr. August dort empfangen soll: *Le prince Auguste m'écrit qu'il viendra à Plombières . . . Je crains cependant que ce voyage ne fasse mauvais effet. Qu'en pensez vous?* (cote 14086: Richecour 9 juin 1816).

<sup>136</sup> vgl. Nr. 75: *vous m'aviez fait même beaucoup de reproches lorsque je vous ai parlé des difficultés que ma situation opposait à ce voyage.*

<sup>137</sup> *ib.*: *vous m'écrivez froidement que vous avez faite (!) des réflexions qui changent vos résolutions.*

<sup>138</sup> *ib.*: *écrivez moi seulement venez.*

<sup>139</sup> Mme Récamier war am 11. Juli in Plombières angekommen. Sie war nur auf die Heilung ihrer Migräne bedacht: *Il n'y a pas ici une âme de ma connaissance* (Brief an Paul David, cote 14086: Plombière 13 juillet 1816).

verzichtete er und nahm schmerzvoll und, wie so oft schon, »für immer«<sup>140</sup> Abschied von ihr. Aber nach zwei Jahren und nachdem Madame Récamier länger als ein Jahr geschwiegen hatte, bemüht sich der Prinz erneut um eine Begegnung. Am 6. August 1818<sup>141</sup> reist er von Spa, wo er sich selber seit Mitte Juli einer Kur unterzogen hat, nach Aachen, »auf gut Glück«, wie Juliette ihrem Vertrauten Paul David berichtet, am Vortage ihrer eigenen Ankunft daselbst, da er ihre letzten Briefe in Spa nicht mehr erhalten hat. *Il se remet*, so schreibt sie an Paul David, *dans toutes ses habitudes d'autrefois; j'en suis touchée, embarrassée, et je suis si souffrante des nerfs que je me contrarie et m'agite de tout . . . Enfin c'est une pauvre situation d'esprit que la mienne et j'ai bien besoin qu'elle finisse.*<sup>142</sup> Dennoch besucht Prinz August sie täglich und bestürmt sie, die Leidende, mit einer solchen Lebhaftigkeit, daß sie ihn bitten muß, seinen Aufenthalt abzukürzen. Und wieder schildert sie Paul David ihre seelische Zerrissenheit nach Augusts Abreise nach Paris: *Le Prince Auguste a été parfait pour moi, mais il y a dans son affection une sorte de vivacité dont je ne puis rien faire et qui trouble notre relation.*<sup>143</sup> Da sie ihm versprochen hat, ihn in Paris wiederzusehen, aber aus gesundheitlichen Gründen ihren Kuraufenthalt verlängern muß, erklärt sie sich schließlich bereit, ihn zum zweiten Mal in Aachen zu empfangen.<sup>144</sup> Seine beiden Briefe aus Paris<sup>145</sup> sowie auch ihr Brief vom 25. September an Paul David<sup>146</sup> lassen erkennen, daß Nervenkrisen Juliettes und Beruhigungsversuche des Prinzen einander ablösten. Er aber bestand auch diesmal darauf, sie täglich bis zu seiner Abreise zu besuchen. Diese erfolgte, mit Rücksicht auf den am 1. Oktober in Aachen beginnenden Monarchenkongreß, am 29. September,<sup>147</sup> nachdem er zuvor François Gérard den Auftrag erteilt hatte,<sup>148</sup> Madame de Staël als »Corinne au cap Misène« zu malen.<sup>149</sup>

Madame de Staël war am 14. Juli 1817 gestorben. In ihrer Wohnung, rue Neuve-des-Mathurins, hatte Madame Récamier am 28. Mai 1817 den Dichter Chateaubriand kennengelernt, der sie von diesem Tage an nicht mehr aus den

<sup>140</sup> Nr. 76.

<sup>141</sup> Das Datum ergibt sich aus einem Brief der Mme Récamier an Paul David (cote 14086: *Aix la Chapelle 9 août 1818*), in dem es heißt: *Me voici à Aix la Chapelle depuis avant hier au soir; le prince Auguste y était arrivé la veille.*

<sup>142</sup> ib.

<sup>143</sup> ib.: *Aix la Chapelle 17 août 1818.*

<sup>144</sup> Diese Mitteilung erreicht ihn erst am 10. Sept. 1818; vgl. Nr. 79, Anm. 2.

<sup>145</sup> Nr. 79 u. Nr. 80.

<sup>146</sup> Brief der Mme Récamier an Paul David, cote 14086: *Aix la Chapelle 25 7<sup>bre</sup> 1818.*

<sup>147</sup> Nr. 83.

<sup>148</sup> vgl. Nr. 82, Anm. 1 u. 2.

<sup>149</sup> vgl. Madame de Staël et l'Europe, Nr. 321; Charles LENORMANT, François Gérard, Peintre d'Histoire, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1847, pp. 110–113. – »Corinne au cap Misène reste un souvenir de la passion qu'inspira Mme Récamier au Prince Auguste de Prusse . . . et de l'amitié qui l'unissait à Mme de Staël« (Madeleine VINCENT, *La Peinture des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, p. 17, in: *Catalogue du Musée de Lyon*, Lyon 1956 (künftig: Madeleine VINCENT)).

Augen verlor und der später von ihr sagen durfte: *Elle règle mes sentiments, de même que l'autorité du ciel a mis le bonheur, l'ordre et la paix dans mes devoirs.*<sup>150</sup> Als sie im Jahre 1819, um das Bankgeschäft ihres Mannes zu sanieren, ihr Haus in der rue d'Anjou-Saint-Honoré aufgeben und sich mit einer bescheidenen Wohnung in der Abbaye-aux-Bois begnügen mußte,<sup>151</sup> besuchte er sie täglich. Kein Wunder, daß diese neue Freundschaft Gefühle der Eifersucht in dem Prinzen August weckte. Er rechtfertigte diese Gefühle sogar.<sup>152</sup> Zehn Jahre lang hatte er sich fast ausschließlich mit militärischen Studien beschäftigen müssen, und nun bedauert er, daß er die *talents agréables*, zu denen für den Franzosen vor allem die *amabilité* gehört, in sich selbst zu entwickeln niemals die Zeit gefunden hat.<sup>153</sup> Ihren an Chateaubriand erprobten Bekehrungsversuchen begegnet der Prinz mit unterschwelligem Spott,<sup>154</sup> so wie der Dichter selbst einst die missionarischen Bemühungen der Frau von Krüdener, im Jahre 1815, als *sorcelleries célestes* abgetan hatte.<sup>155</sup> Aber Prinz August lehnt diese Mischung von religiösen Ideen und »sehr weltlichen Gefühlen«<sup>156</sup> nicht nur ab, er fürchtet zugleich, daß Juliette den »Gefahren«, denen sie sich mit ihrer Mission aussetzt, erliegen könne.<sup>157</sup> Wie er unter dem Gedanken leidet, daß nun auch noch die Erinnerungen an das gemeinsame Coppet-Erlebnis in ihr ausgelöscht werden, so Chateaubriand unter dem Eingeständnis, daß er keinen Anteil daran gehabt hat. *Il fut du bonheur sans moi*, sagt er in seinen »Mémoires d'Outre-Tombe«, *aux rivages de Coppet, que je n'ai pas vus depuis sans quelque mouvement d'envie.*<sup>158</sup> Als er im Oktober 1832 mit Madame Récamier eine Pilgerfahrt nach Coppet unternimmt, notiert er in seinem Journal: *Pour bien comprendre tout ce que cette course eut de douloureux pour Madame Récamier et de pénible pour moi, il est nécessaire de revenir sur des temps écoulés . . . quelquefois le galérien dans ses songes croit baiser les lèvres de sa maîtresse et se sentir entouré de ses bras, et, à son réveil, il se trouve la bouche collée contre ses fers et le cou pressé par des chaînes.*<sup>159</sup> Die Beziehungen Juliettes zu René de Chateaubriand waren, nach ihrer eigenen Aussage, glücklich nur in den ersten beiden Jahren ihrer

<sup>150</sup> Mémoires d'Outre-Tombe, II, 222.

<sup>151</sup> HERRIOT (1948), p. 234.

<sup>152</sup> vgl. Nr. 86.

<sup>153</sup> vgl. Nr. 86.

<sup>154</sup> Nr. 104.

<sup>155</sup> Mémoires d'Outre-Tombe, II, 212.

<sup>156</sup> Nr. 104.

<sup>157</sup> vgl. Nr. 108.

<sup>158</sup> Mémoires d'Outre-Tombe, II, 183.

<sup>159</sup> LEVAILLANT, Chateaubriand, pp. 101–102. – Zu den Umformungen und fragmentarischen Überlieferungen eines »Livre Dixième« des Manuskripts der Mémoires d'Outre-Tombe von 1841, das im 2. Teil ausführlich das Leben der Mme Récamier behandelte, vgl. Deux Livres, t. II: »Madame Récamier«; zu den größtenteils verlorenen »Souvenirs« der Mme Récamier: Deux Livres, p. 225; ferner Nr. 33 (»votre livre de souvenir«).

Bekanntheit.<sup>160</sup> Die ultraroyalistische Politik des Außenministers Chateaubriand im Jahre 1823 vertrug sich schlecht mit der liberalen Gesinnung der Madame Récamier, die sie sich als Erbe ihrer großen Freundin Germaine de Staël bewahrt hatte und die genährt wurde durch die gerade zu dieser Zeit kulminierende leidenschaftliche Liebe des politisch gleichgesinnten jungen Jean-Jacques Ampère (1800–1864)<sup>161</sup> zu ihr.<sup>162</sup> Daß ihre am 2. November 1823 angetretene zweite Italienreise durch eine solche vorübergehende Entzweiung veranlaßt worden ist, kann aus dem Brief des Prinzen August vom 13. November 1824 ersehen werden, in dem es heißt: *Comme c'est vous même qui me parlez des tristes circonstances qui vous ont fait chercher un ciel plus doux et du repos en Italie, ce n'est plus un motif de curiosité, mais le plus vif intérêt que je conserverai toujours pour tout ce qui vous regarde qui me porte à vous demander des éclaircissements à cet égard.*<sup>163</sup> Spontan hatte der Leser ihres letzten Briefes aus Neapel die schwache Stelle in ihrem Verhältnis zu Chateaubriand erkannt, und sicher glaubte er, einen günstigen Zeitpunkt für ein Wiedersehen mit Madame Récamier gewählt zu haben, als er im September seine letzte Reise nach Paris antrat.<sup>164</sup> Aber er hatte sich geirrt. Auch diesmal wußte sie sich ihm mit immer neuen Künsten zu entziehen, und alles, was sie sich nach den endlich gewährten Begegnungen abringen konnte, war die Beteuerung, daß sie die alten Gefühle für ihn bewahre.<sup>165</sup> Freundschaft also, nicht Liebe, wie der Prinz sie sich erhofft hatte! Viel eher, als er angenommen hatte, war sie aus Rom zurückgekehrt<sup>166</sup> und hatte sich, um lästigen Besuchern aus dem Wege zu gehen, während der Herbsttage in dem ehemaligen Landhaus Chateaubriands, in der Vallée-aux-Loups,<sup>167</sup> eingerichtet. Ganz in der Nähe wohnte, bei einem Freund, ihr junger Verehrer Ampère. Aber auch er mußte sich am 1. Oktober gestehen: *Elle a vu qu'elle était ma folie. En même temps, elle se montait pour M. de Chateaubriand et le prince Auguste.*<sup>168</sup> Eine Woche später hört er die folgenden Worte aus ihrem Munde: *J'ai besoin qu'on m'aime; mais peu n'importe qui;*<sup>169</sup> und endlich am

<sup>160</sup> Duc de CASTRIES, pp. 331–332.

<sup>161</sup> Sohn des Mathematikers u. Physikers André-Marie Ampère; Literaturhistoriker u. Mitglied der Académie Française; vgl. auch Anm. 226.

<sup>162</sup> vgl. HERRIOT (1948), pp. 240 et suiv.

<sup>163</sup> Mme Récamier wurde begleitet von ihrer Nichte Amélie Cyvoct, Simon Ballanche und J.-J. Ampère. Letzterer verließ sie Anfang November 1824. Wie gespannt das Verhältnis Juliettes zu Chateaubriand war, geht daraus hervor, daß sie ihm trotz seiner gelegentlichen Briefe sein *oubli* vorwarf und ihm andererseits zu seinen *triumphes* gratulierte (HERRIOT [1848], p. 273).

<sup>164</sup> vgl. Nr. 98–103.

<sup>165</sup> Nr. 102.

<sup>166</sup> Ende Mai 1825.

<sup>167</sup> Landhaus in der Gemeinde Châtenay Malabry, 1807–1817 im Besitz Chateaubriands, dann von Matthieu de Montmorency erworben. Heute Sitz der »Société Chateaubriand«.

<sup>168</sup> Louis de LAUNAY, Un Amoureux de Madame Récamier. Le Journal de J.-J. Ampère. Paris 1927, p. 180: *1<sup>er</sup> octobre* (künftig: L. de LAUNAY).

<sup>169</sup> *ib.* 8 octobre.

15. Oktober: *Je vous plains parce que je vous aime plus que vous ne croyez. Voilà ma nature. J'ai trois amis, et je pense à la raison.*<sup>170</sup> Solche unformulierten Aussagen, ebenso zwanglos in einem Tagebuch festgehalten, zeigen besser als Briefe, was ein Mann, der bewegte Gefühle bei ihr suchte, zu erwarten hatte. Dem Prinzen August erlaubte sie gar nicht erst, sie in ihrem Refugium aufzusuchen, so sehr er es auch gewünscht hatte.<sup>171</sup> Er mußte ihre Rückkehr nach Paris abwarten. Er grollte ihr zwar, wahrte aber doch einen gewissen Stolz und gab sich in seinen kurzen Mitteilungen an sie als ein mit zahlreichen Verpflichtungen betrauter Repräsentant seines Landes<sup>172</sup> oder übersandte ihr, mit der Geste des Gönners, das ihm vom französischen König geschenkte selbst erlegte Wildbret.<sup>173</sup> Mit Blumen, die sie ihm zum Abschied geschenkt hat, in den Armen reist er ab<sup>174</sup> und mischt in den Dank für ihren in Berlin vorgefundenen herzlichen Brief die auf seiner Rückfahrt in Châlons empfundene Trauer über ihre dort einst verbrachte Exilzeit.<sup>175</sup> Die Offenheit, mit der Madame Récamier dann in ihrem Dezemberbrief<sup>176</sup> über ihre Beziehungen zu Chateaubriand spricht, über den Genuß, den ihr die *supériorité de son esprit* und die *grâce de sa conversation* bereiten, und ihr freimütiges Bekenntnis, daß sie Augusts *sermons* und besonders ihn selbst sehr nötig habe, um sich mit ihrem Schicksal auszusöhnen, hätten allerdings eine großzügigere Antwort als die nur von persönlicher Verletztheit diktierte des Prinzen verdient gehabt,<sup>177</sup> umso mehr, als er ihr seine seit mehreren Jahren unterhaltenen intensiven Beziehungen zu einer anderen Frau verschwiegen. Schon als er Madame Récamier am 10. November 1821 mitteilte,<sup>178</sup> daß er einige Wochen in Rheinsberg verbracht habe, konnte sie nicht ahnen, daß er einen Teil dieses Schlosses der später vom König nobilitierten Frau von Prillwitz<sup>179</sup> als Sommerwohnung eingerichtet hatte;<sup>180</sup> und als er, in politischer Mission nach Rom gesandt,<sup>181</sup> am 14. November 1832 in Lausanne in Erinnerungen an

<sup>170</sup> ib. 15 octobre.

<sup>171</sup> Nr. 100 u. Nr. 101.

<sup>172</sup> Nr. 99.

<sup>173</sup> Nr. 100.

<sup>174</sup> Nr. 102.

<sup>175</sup> Nr. 103.

<sup>176</sup> Nr. 104.

<sup>177</sup> Nr. 104.

<sup>178</sup> Nr. 93.

<sup>179</sup> Auguste Arend, nob. von Prillwitz (1801–1834). Aus ihrer Verbindung mit dem Prinzen August gingen sechs Kinder hervor, von denen fünf überlebten.

<sup>180</sup> vgl. Johannes SIEVERS, Bauten für die Prinzen August, Friedrich und Albrecht von Preußen, in: Karl Friedrich Schinkel, Lebenswerk, Deutscher Kunstverlag Berlin MCMLIV, S. 84 (künftig: Johannes Sievers, Bauten).

<sup>181</sup> Pr. August reist in Begleitung seines Adjutanten Joseph Maria v. Radowitz (1797–1853), führte in Rom Gespräche mit König Otto von Griechenland, mit dem bayerischen Kronprinzen Maximilian (1811–1864), mit Papst Gregor XVI. und wohnte mehreren Truppenübungen, besonders auch einigen von der K. Artillerie angestellten Versuchen bei. (Allgemeine Zeitung,

Coppet und die *rochers de Meillerie* schwelgte,<sup>182</sup> erfuhr Juliette ebenfalls nicht, daß in Pisa, wohin sie ihm die Antwort auf seinen Brief schicken sollte,<sup>183</sup> dieselbe Frau von Prillwitz Heilung von einem schweren Leiden suchte.<sup>184</sup> Dagegen teilte er ihr, sicher zu seiner eigenen Entlastung, mit, daß die schöne Miss Emily Rumbold in Paris zu heiraten gedenke.<sup>185</sup>

Nach dem letzten Treffen im Jahre 1825 wird der Plan einer neuen Begegnung von Prinz August wohl noch gelegentlich als Wunschtraum geäußert, aber nie mehr ernsthaft erwogen. Selbst dann, wenn ihn, wie im Jahre 1831,<sup>186</sup> seine beruflichen Verpflichtungen in die unmittelbare Nähe von Paris führen, erlauben es, nach seinen Worten, die »Umstände« absolut nicht, sie zu besuchen. Als Gründe für den von ihm immer lebhaft bedauerten Verzicht, sie wiederzusehen, werden von ihm selbst die *inspection de l'artillerie et des forteresses pendant l'été*, die *grandes revues en Prusse et en Poméranie pendant l'automne*, die *circonstances politiques*, seine Aufgaben als Mitglied des Staatsrats, die Verwaltung seiner Besitzungen und die Erziehung seiner Kinder genannt.<sup>187</sup> Als innere Gründe kommen hinzu die Erkenntnis, daß Juliette endgültig in Chateaubriand ihren *consolateur* gefunden hat und daß deshalb seine eigenen Tröstungen überflüssig erscheinen;<sup>188</sup> ferner das Wissen um ihren mit zunehmenden Jahren immer labileren Gesundheitszustand. So ist es ganz natürlich, daß in den Briefen der letzten 18 Jahre seines Lebens die Spontaneität der Gefühlsäußerungen einer beruhigten Rückschau auf Gewesenes, dem *souvenir de ce temps fortuné*<sup>189</sup> weicht. Auch wird die Ursache für das Nichtzustandekommen der ehelichen Verbindung von ihm nicht mehr, wie früher, in den *préjugés de convenance*,<sup>190</sup> einem »inconcevable caprice«<sup>191</sup> oder gar in einer bewußten Hinhaltung von seiten Juliettes<sup>192</sup> gesehen, sondern in den *circonstances* oder schlechthin im »Schicksal«.<sup>193</sup> In einem sachlichen Mitteilungs- und Erörterungsstil nimmt Prinz August Stellung zu Ereignissen des familiären und gesellschaftlichen Lebens und zu literarisch-künstlerischen, politischen und militärischen Fragen, was dieser

---

Augsburg, Beilage, Nr. 38, v. 7. Febr. 1833, S. 150); vgl. auch ib. die Beilagen der Nr. 363, 365 des Jg. 1832 sowie der Nr. 9, 26, 51, 54, 68, 79 des Jg. 1833; ferner Adolphe de Circourt, *Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848*, t. 2, Paris 1909, p. 461 (künftig: A. de Circourt).

<sup>182</sup> Nr. 113.

<sup>183</sup> ib.

<sup>184</sup> Johannes SIEVERS, Bauten, S. 18.

<sup>185</sup> Nr. 108; vgl. Anm. 110.

<sup>186</sup> Nr. 112.

<sup>187</sup> Nr. 106, 108, 109, 110, 111, 112, 115.

<sup>188</sup> vgl. Nr. 108.

<sup>189</sup> Nr. 113.

<sup>190</sup> Nr. 37.

<sup>191</sup> Nr. 41.

<sup>192</sup> vgl. Nr. 47.

<sup>193</sup> Nr. 113.

Gruppe seiner Briefe ihren besonderen Wert verleiht. Der Wille zur Freundschaft bekundet sich nunmehr im Austausch von kleinen Geschenken, literarischen Neuerscheinungen und Bildern.

Das bekannte Ölbild der Madame Récamier von Gérard, das sie dem Prinzen am 23. April 1808 geschenkt hatte<sup>194</sup> und das er ihr, zum Zwecke der Anfertigung einer Kopie, vielleicht gegen Ende des Jahres 1811 wieder zusandte,<sup>195</sup> kehrte erst nach mehrfachen Aufforderungen<sup>196</sup> und nachdem sie einen Augenblick lang erwogen hatte, es gegen das Ölbild »Corinne au cap Misène« auszutauschen,<sup>197</sup> am 19. Oktober 1822 in seinen Besitz zurück<sup>198</sup> und erhielt seinen Platz im »Gelben Kabinett« des von Schinkel ausgebauten und seit 1817 fertiggestellten Palais in der Wilhelmstraße 65.<sup>199</sup> Es wurde ihr im Testament des Prinzen August vermacht<sup>200</sup> und befindet sich heute im Musée Carnavalet in Paris.

Das bekannte Ölbild von Franz Krüger, das den Prinzen August vor dem Bilde der Madame Récamier von Gérard darstellt,<sup>201</sup> verdankte seine Entste-

<sup>194</sup> vgl. Nr. 33.

<sup>195</sup> Ende Oktober 1811 (Nr. 57) hatte sie den Wunsch geäußert, aber Pr. August konnte sich nicht gleich entschließen, es aus der Hand zu geben.

<sup>196</sup> vgl. Nr. 74, 78, 93, 94.

<sup>197</sup> vgl. Nr. 93; Einleitung, Anm. 149.

<sup>198</sup> vgl. Nr. 95.

<sup>199</sup> vgl. Johannes SIEVERS, Bauten, SS. 7, 27. Zu dem Bild von Gérard selbst vgl. J. W. Goethe, Collection des portraits historiques de M. le Baron Gérard (Goethe's Werke. Sophienausgabe, Bd. 49, S. 404 ff.); ferner The Age of Neo-classicism, The Arts Council of Great Britain, London 1972 (101 »Portrait of Mme Récamier 1805«) (künftig: The Age of Neo-classicism); ferner A propos du portrait de Mme Récamier par Gérard au Petit Palais, in: La Revue de l'Art, ancien et moderne, Paris [1912], pp. 427–430 (künftig: La Revue de l'Art, ancien et moderne).

<sup>200</sup> vgl. Nr. 121, 122, 123.

<sup>201</sup> Die Datierung des Bildes stieß auf Schwierigkeiten. Walter WEIDMANN (in: Franz Krüger. Der Mann und das Werk, Berlin, o. J., S. 64; künftig: W. Weidmann) meint, es sei darin »soviel Empire-Empfinden vorhanden, daß die Entstehung des Bildes im zweiten oder dritten Jahrzehnt [gemeint ist wohl: im dritten und vierten!] des neunzehnten Jahrhunderts ausgeschlossen erscheint.« THIEME-BECKER (Allgem. Lex. der Bildenden Künstler, Leipzig, 1927) hält es für ein Frühwerk von Franz Krüger und setzt seine Entstehung vor 1820 an. Claude PICHOS et le D<sup>r</sup> Jean TREFZ (Le portrait d'un portrait: Auguste de Prusse peint par Krüger devant le portrait de Madame Récamier; in: Bulletin de la Société Chateaubriand, n<sup>o</sup> 4, 1960, pp. 10–11) berufen sich u. a. auf das von Johannes SIEVERS (Bauten, SS. 26–27) genannte »Inventar« der prinzlichen Räume aus dem Jahre 1821, das für das »Gelbe Kabinett« nicht mehr die Möbelstoffe aufführt, die Krüger auf seinem Bilde so sorgfältig reproduziert hat. Sie setzen die Entstehung in den Jahren 1817 bis 1821 an, sehen sich dann allerdings zu der Konjektur genötigt, der Prinz habe sich in den Jahren 1827–1828 zum zweitenmal vor dem Bilde der Mme Récamier malen lassen, und das mit der Begründung, das frühere Krüger-Bild, das den Prinzen als »Mars . . . devant Vénus ou Don Juan devant l'une des mille etre« darstelle, würde in Paris zu sehr die Erinnerung an seinen skandalösen Lebenswandel wachgerufen haben (vgl. dagegen Emil WALDMANN, Das Bild im 19. Jahrhundert, Berlin 1921, SS. 90–92). Die Beweisführung der gen. Autoren ist zwar konsequent, aber nicht überzeugend, sie verwirft das Naheliegende und stützt sich in einem Falle auf einen Irrtum: Das oben gen. Inventar spricht zwar von veränderten Möbelbezügen, aber nicht von veränderten Wandbekleidungen im »Gelben Kabinett«; es ist durchaus möglich anzunehmen, daß die Möbel bei der Rückkehr des Gérard-Bildes aus Paris im Jahre 1822 (vgl. Nr. 95) oder später ausgewechselt worden sind. Die Annahme, Pr. August habe sich zweimal vor dem

hung dem beiderseitigen Versprechen unserer Briefpartner, sich eine Ansicht ihres Zimmers zu übersenden. In dem Brief des Prinzen vom 7. November 1825<sup>202</sup> ist davon die Rede, im Februar 1826 wird das Vorhaben bekräftigt.<sup>203</sup> Im April 1827 will der Prinz sein Bild in Auftrag geben, falls sie noch Wert darauf lege,<sup>204</sup> am 7. Juni desselben Jahres hat er es bestellt,<sup>205</sup> am 23. August 1828 will er es absenden.<sup>206</sup> Dann wird es nicht mehr erwähnt, ebensowenig wie die von Madame Récamier versprochene Gegengabe, ein Bild von ihrem Empfangszimmer in der Abbaye-aux-Bois.<sup>207</sup> Im Jahre 1890 wurde das Krüger-Bild von der Nationalgalerie aus dem Waldenburgschen Besitz erworben<sup>208</sup> und befindet sich heute in der Neuen Nationalgalerie in Berlin (West).

Die Erzählung »Le Château de Coppet en 1807«, die Prinz August im September 1831 gelesen hat<sup>209</sup> und die dann 1832, erweitert und verbessert, unter dem Titel »Athénaïs ou le Château de Coppet en 1807« erschien,<sup>210</sup> betraf beide Briefpartner unmittelbar. Die Autorin, comtesse de Genlis,<sup>211</sup> hatte sogar nach der Fertigstellung der ersten Fassung im Jahre 1818 für sie den Titel

---

Bilde Juliettes malen lassen und das zweite Bild dann auch wirklich abgeschickt, konnte von den gen. Autoren nur mit dem Verlust des zweiten Bildes begründet werden. Ein solcher ist in der Korrespondenz unserer Briefpartner nicht erwähnt. Die Annahme der gen. Autoren, die Récamier des Krüger-Bildes sei nach einer von August bestellten Kopie des Gérard-Bildes gemalt worden, ist nicht wahrscheinlich. Eine solche Kopie ist nicht nachweisbar. Chateaubriand spricht zwar während seiner Botschafterzeit in Berlin von einem *dessin d'une femme appelé l'exil, d'après votre portrait* (vgl. Nr. 121, Anm. 6), nicht aber von einer Kopie, die doch dem Maler Krüger hätte vorliegen müssen. Das Hauptargument der gen. Autoren für das Vorhandensein einer solchen beruht auf einem Irrtum. Die von Pr. August in seinem Testament (Nr. 123) der Mme Récamier zugedachte *in Oel gemalte, auf Kosten Meines Nachlasses zu fertigende (!) Copie Meines Portraits von Gérard* bezieht sich nicht auf das Gérard-Bild der Mme Récamier, sondern auf das von dem gleichen Maler geschaffene Bild, das den Prinzen in der Schlacht bei Kulm darstellt (vgl. Nr. 121, Anm. 4). – Der Herausgeber sieht keinen Grund, an der Identität des 1827 in Auftrag gegebenen (Nr. 109) und 1828 nahezu vollendet genannten Bildes (Nr. 110) mit dem bekannten Krüger-Bild zu zweifeln.

<sup>202</sup> Nr. 103.

<sup>203</sup> vgl. Nr. 106.

<sup>204</sup> vgl. Nr. 108.

<sup>205</sup> vgl. Nr. 109.

<sup>206</sup> vgl. Nr. 110.

<sup>207</sup> Über die Bild-Darstellungen des Empfangszimmers in der Abbaye-aux-Bois (F.-L. Dejuine, *peinture sur bois*, 1826; Aubry-Lecomte, *Lithographie nach dem Bild von Dejuine*, 1827; A.-G. Toudouze, *Aquarell*, 1849) vgl. *Gazette des Beaux-Arts*, 6<sup>e</sup> Période, t. XLV, 97<sup>e</sup> année, Paris/New York 1955, pp. 309 et suiv. (künftig: *Gazette des Beaux-Arts*). – Ob ein solches Bild ihres Zimmers, wie sie es dem Prinzen anlässlich ihrer letzten Begegnung in der Abbaye-aux-Bois, 1825, versprochen hatte (Nr. 103: . . . *mais surtout faites vous peindre telle que je vous ai vue la dernière fois*) wirklich in seinen Besitz gelangte, konnte nicht festgestellt werden.

<sup>208</sup> Johannes SIEVERS, *Bauten*, S. 58.

<sup>209</sup> Erschienen in: *Paris en Province et la Province à Paris*, par Mme Georgette Ducrest, Paris, *Ladvoat*, 1831, unter dem Titel »Le Château de Coppet en 1807, Nouvelle historique, ouvrage posthume de Mme la Comtesse de Genlis (t. III, pp. 193–352).

<sup>210</sup> Als Einzeldruck, unter dem Titel: *Athénaïs ou le Château de Coppet en 1807, Nouvelle historique par Mme la C<sup>tesse</sup> de Genlis* (vgl. Anm. 7).

<sup>211</sup> vgl. Anm. 31.

»Frédéric de Prusse et Léonie«<sup>212</sup> geplant. Es war der Versuch, die geschichtliche Begebenheit der Tage von Coppet zu einer Dichtung im Stile der »Nouvelle Héloïse« zu erheben. Madame Récamier figuriert als Athénaïs, Prinz August als »Prince Frédéric de Prusse«, Madame de Staël als Fürsprecherin der Liebenden und als Heldin des Widerstands gegen Napoleon, August Wilhelm Schlegel als ein leicht komisch wirkender Pedant, Karl von Clausewitz als Adjutant des Prinzen. Die Verfasserin wandelt im einzelnen die tatsächlichen Vorgänge willkürlich ab, entwirft rokokohafte Genrebilder und spitzt den Konflikt zwischen Leidenschaft und Ehre nach dem Muster der klassischen Tragödie zu. Sicher liegt der geschilderten Bootsfahrt zu den *rochers de Meillerie* eine wahre Begebenheit zugrunde. *Toute cette scène de la promenade sur le lac et le la tempête est exactement vraie*,<sup>213</sup> beteuert Madame de Genlis, als sie die Ohnmacht Athénaïs' beim Einschlag eines Blitzes nahe dem Boot beschreibt. Ziemlich genau treffen die Abschiedsworte *La tendre et fidèle amitié nous dédommagera des peines de l'amour*, die Athénaïs in der Kapelle eines Eremiten spricht, die spätere Haltung Juliettes gegenüber dem Prinzen August; und dieser könnte ihr mit der gleichen Entrüstung geantwortet haben wie der »Prince Frédéric« in der Erzählung: *Pour moi je n'espère rien aux dépens d'un amour dont il me serait impossible de prévoir le terme*.<sup>214</sup> Wir würden bei dieser Erzählung, deren sentimentale Sprache uns heute peinlich berührt, nicht verweilt haben, wenn wir nicht wüßten, daß neben anderen *personnes parfaitement bien informées qui avaient passé plusieurs mois à Coppet*<sup>215</sup> Madame Récamier selber der Autorin als Quelle gedient hat.<sup>216</sup> Prinz August aber, zufrieden zwar mit der edlen Auffassung der Athénaïs und der vorteilhaften Rolle, die Madame de Staël in der *Novelle* spielt, findet es unschicklich, mit seelischen Analysen in die privaten Bezirke noch lebender Personen einzudringen.<sup>217</sup> Aber es lag ihm auch nicht, sich in die Erinnerung zu flüchten, wie Madame Récamier es konnte.

Immer mehr wird in seinen Briefen ein starkes Interesse für die geschichtlichen Vorgänge in seiner Zeit sichtbar. Einige von ihnen wirken wie politische oder militärische Bulletins: so die Stellungnahmen zu dem Thronwechsel in Rußland im Jahre 1825,<sup>218</sup> zu der Revolution in Belgien und zu dem Polni-

<sup>212</sup> Das Manuskript (78 Seiten, von denen 22 Seiten fehlen), enthalten in der Sammlung »Lettres de Mme de Genlis à Mme Récamier«, wurde von Mme Charles Lenormant gekennzeichnet als »Manuscrit autographe de la nouvelle composée par Mme de Genlis sur les projets de mariage entre le prince Auguste de Prusse et Mme Récamier, 1818« (LEVAILLANT, Chateaubriand, 4<sup>e</sup> partie, chap. VII, notes 10, 18, 25).

<sup>213</sup> Athénaïs ou le château de Coppet, p. 100.

<sup>214</sup> ib., p. 138.

<sup>215</sup> LEVAILLANT, Chateaubriand, p. 318.

<sup>216</sup> »Mme Récamier . . . se plut à la conversation de cette vieille femme pleine d'esprit, qui sollicitait des confidences et qui en faisait.« (ib., p. 316).

<sup>217</sup> Nr. 112.

<sup>218</sup> Nr. 105.

schen Aufstand.<sup>219</sup> Andere schildern, auf den ausdrücklichen Wunsch von Madame Récamier, seine Reise in den Vorderen Orient (1837)<sup>220</sup> oder das Gefecht bei Prenzlau (1806).<sup>221</sup> Wieder andere enthalten Charakteristiken bekannter Persönlichkeiten, wie die der Königin Luise,<sup>222</sup> des Kaisers Alexander I. von Rußland und der Großfürsten Nikolaus und Konstantin,<sup>223</sup> oder Kritiken von Schriftstellern und ihren Werken.<sup>224</sup>

Wie Prinz August sich immer mit großer Bereitwilligkeit für die Freunde Juliettes verwendete, selbst wenn sie, wie Chateaubriand<sup>225</sup> und Ampère,<sup>226</sup> seine Konkurrenten waren, so entsprach auch sie, trotz ihrer fortschreitenden Erblindung, seiner Bitte, den Bildhauer Ludwig Wichmann, den Bruder der Frau von Waldenburg, an namhafte Künstler und Kunstliebhaber in Paris zu empfehlen.<sup>227</sup> Man darf wohl feststellen, daß sich aus den anfänglich eigennützigen Liebesforderungen des Prinzen und der zwar bewußten, aber mit Koketterie verbrämten und daher für ihn undurchsichtigen Abwehrhaltung Juliettes schließlich ein harmonisches Freundschaftsverhältnis zwischen beiden entwickelt hat, in dem die Gegebenheiten und die Eigenarten eines jeden respektiert wurden. Daß dabei die Erinnerung an einmal Gewesenes nicht ausgelöscht war, kann daraus ersehen werden, daß Prinz August drei Monate

<sup>219</sup> Nr. 111–112.

<sup>220</sup> Nr. 116.

<sup>221</sup> Nr. 117.

<sup>222</sup> ib.

<sup>223</sup> Nr. 105.

<sup>224</sup> Nr. 77 u. Nr. 103.

<sup>225</sup> vgl. Nr. 92. Der aus diesem Antwortbrief des Pr. August zu ersehende Wunsch Chateaubriands, den Posten eines Gouverneurs von Neuchâtel anzustreben und sich damit in einem durch Personalunion mit Preußen verbundenen Fürstentum festzusetzen, kann zwar als Kuriosum angesehen werden, verdient aber doch Beachtung, wenn man bedenkt, daß Ch. am 16. Juni 1824, wenige Wochen nachdem ihm das Amt des Außenministers entzogen worden war, einen Brief an M. de Rayneval (1778–1838) schreibt, in dem es heißt: *Il est possible que je me retire à Neuchâtel, en Suisse; si cela arrive, demandez pour moi d'avance à sa Majesté prussienne sa protection et ses bontés: offrez mon hommage au comte de Bernstorff, mes autorités à M. Ancillon, et mes compliments à tous vos secrétaires* (Mémoires d'Outre-Tombe, Livre 28<sup>e</sup>, chap. 3), daß Mme de Chateaubriand von Juli bis Okt. 1824 ein Chalet am See von Neuchâtel mietete und daß Ch. selbst sie während dieser Zeit zweimal dort besuchte (ib., Livre 28<sup>e</sup>, chap. 4, notes). Vgl. auch Maurice LEVAILLANT, Splendeurs, misères et chimères de M. de Chateaubriand, Paris 1948, pp. 203 et suiv.; ferner Charly GUYOT, Monsieur et Madame de Chateaubriand à Neuchâtel (Documents inédits), extrait du »Musée Neuchâtelois«, Neuchâtel, 1938; ferner Bulletin n<sup>o</sup> 1 de la Société Chateaubriand, p. 16.

<sup>226</sup> vgl. Nr. 109. Bevor J.-J. Ampère nach Berlin reiste, war er von Goethe in Weimar empfangen worden und teilte Mme Récamier mit, daß G. ihm aus seinem »Faust« vorgelesen hatte (SAINTE-BEUVE, Nouveaux Lundis, C. Lévy, 1863 et suiv., III, 307 et suiv.). Zu Goethes Urteil über Ampère vgl. Eckermann, Gespräche mit Goethe in den letzten Jahren seines Lebens, 3., 4., 15. Mai 1827.

<sup>227</sup> Nr. 118 u. Nr. 119; vgl. auch Anm. 85. – Ludwig Wichmann (1788–1859) war Schüler Schadows und Davids. Während seines ersten Paris-Aufenthalts (1807–1813) besuchte er die kaiserliche Akademie und fertigte für den Louvre »eins von den großen Frontons.« (ADB). Während seines zweiten Parisaufenthalts schuf er eine Büste der Elisa Rachel.

vor seinem Tode, zusammen mit dem Empfehlungsschreiben für den Historiker Leopold von Ranke, ihr ein Armband überreichen läßt mit der Bitte, es zu seinem Gedächtnis zu tragen,<sup>228</sup> und daß Madame Récamier in ihrem Testament verfügt, daß das Bild »Corinne au cap Misène«, wenn es von der Stadt Lyon, der sie es schenkt, ausgestellt wird, auf dem Rahmen die Aufschrift tragen soll: »Donné par S. A. R. Le Prince Auguste de Prusse.«<sup>229</sup>

Prinz August starb am 19. Juli 1843 an einer Lungenlähmung. Auf einer Inspektionsreise, die ihn in die östlichen Provinzen Preußens geführt hatte, war Bromberg seine letzte Station.<sup>230</sup> Am 29. Juli fanden das feierliche Leichenbegängnis und die Beisetzung nach der Anordnung des Königs im Dom zu Berlin statt.<sup>231</sup> Unbestochen erscheint uns das Urteil des großen Menschenkenners Alexander von Humboldt über den Prinzen in seinem Brief vom 21. Juli an Madame Récamier: *Celui que nous venons de perdre vous avait voué cette admiration qui m'a fait croire qu'il y avait quelque chose de plus élevé en lui que le plus grand nombre de ses contemporains lui accordait.*<sup>232</sup> Madame Récamier aber antwortet ihm am 28. Juli: *Vous savez, monsieur, qu'il y avait bien des années que je n'avais vu le Prince Auguste, mais je recevais constamment la preuve de son souvenir. C'est à l'époque la plus triste de sa vie que je l'avais connu chez Madame de Staël, où il avait rencontré tant de nobles sympathies; hélas, de la réunion si brillante et si agitée du château de Coppet il ne restait que lui, il ne me reste plus à présent des souvenirs de ma jeunesse et de tout ce passé de ma vie, que le beau tableau de Corinne, dont le sentiment le plus noble et le plus touchant avait orné ma retraite.*<sup>233</sup>

Die Beziehungen zwischen Mme Récamier und den Töchtern des Prinzen August dauerten bis über seinen Tod hinaus an, wie die im Manuskript gedruckten »Briefe aus Frankreich«<sup>234</sup> der Mathilde von Waldenburg<sup>235</sup> bezeugen. Die Autorin und ihre Schwester Eveline<sup>236</sup> gingen während ihres Paris-Aufenthalts in den Jahren 1845–1846 bei der *freundlichen Récamier*<sup>237</sup> aus und ein und empfingen ihren Gegenbesuch im »Hôtel du Rhin«.<sup>238</sup> Sie

<sup>228</sup> Nr. 119.

<sup>229</sup> BN, N. a. f., cote 14088, N° 19: 18 Avril 1846. Testament de Madame Récamier.

<sup>230</sup> Allgemeine Zeitung, Augsburg, 3. August 1843, S. 1719.

<sup>231</sup> vgl. SCHALLER, SS. 132–141.

<sup>232</sup> Nr. 120.

<sup>233</sup> Briefe von Alexander von Humboldt an Varnhagen von Ense aus den Jahren 1827 bis 1858 nebst Auszügen aus Varnhagens Tagebüchern, und Briefen von Varnhagen und Anderen an Humboldt, Leipzig 1860, S. 162.

<sup>234</sup> Briefe aus Frankreich an Herrn Direktor W. von Schadow [Wilhelm v. Sch., 1789–1862, Porträt- u. Landschaftsmaler, Sohn des Bildhauers Gottfried v. Sch.] von Mathilde von Waldenburg, Leipzig, Duncker u. Humblot, 1868.

<sup>235</sup> vgl. Nr. 96, Anm. 2; Nr. 120, Anm. 7.

<sup>236</sup> vgl. Einleitung, Anm. 85.

<sup>237</sup> »Briefe aus Frankreich«, S. 44.

<sup>238</sup> ib. SS. 48–49.

durften auch ihren *literarischen Ritter* Chateaubriand bewundern, der *wie ein Prophet . . . auf den Trümmern einer vergangenen Zeit*<sup>239</sup> saß. Madame Mohl<sup>240</sup> erwähnt in ihrem Buch über Madame Récamier<sup>241</sup> das Erscheinen der »countesses of Waldenburg« in Paris, um ihre Freundin Juliette Récamier von dem Odium der Hartherzigkeit gegenüber dem Prinzen zu befreien: »We have no doubt that she was ever the idol of Prince Augustus' imagination, but as we can testify to the existence of the ladies in question, we cannot look upon Madame Récamier as the hardhearted coquette she must have been if the prince had been a single-hearted and faithful lover, a sort of Amadis de Gaul, as he is presented. Madame Le Normant knew these ladies well. We prefer sacrificing a little of the prince's character as a hero of romance, in order to clear Madame Récamier, as justice requires.«<sup>242</sup>

Im Jahre 1849 wütete die Cholera in Paris, und auch die rue de Sèvres, in der die Abbaye-aux-Bois sich befand, wurde von ihr heimgesucht. Mme Récamier zog zu ihrer Nichte Mme Charles Lenormant. Dort wurde sie von einem plötzlichen Unwohlsein befallen und starb am 11. Mai. *Elle a conservé toute sa connaissance jusqu'au dernier moment*, so berichtet Paul David, der, wie auch Mme Lenormant, bis zuletzt an ihrem Sterbebett gewacht hatte. *Quelques heures avant sa mort, sa figure avait pris une expression de sérénité angélique . . .*<sup>243</sup> Madame Récamier wurde auf dem Friedhof Montmartre beigesetzt. Der Grabstein trägt die Inschrift: *O crux, ave, spes unica. Dans ce tombeau sont réunis les restes mortels de Jeanne-Françoise-Julie-Adélaïde Récamier, née Bernard; de Jacques-Rose Récamier, son mari; de Jean Bernard, son père; de Marie-Julie Matton, sa mère; et de Pierre-Simon Ballanche, son ami. Priez pour eux.*

### Das Manuskript

Mme Récamier ernannte in ihrem am 18. April 1846 aufgesetzten Testament<sup>244</sup> ihre Adoptivtochter Mme Charles Lenormant zu ihrer Universalerbin. Diese Verfügung schloß die Sichtung und Verwaltung ihres brieflichen Nachlasses mit ein:

*Les manuscrits et correspondances destinés à être conservés seront remis à Mad<sup>e</sup> Lenormand, pour être disposés selon les instructions que je me réserve de lui donner.*

<sup>239</sup> ib. S. 13.

<sup>240</sup> Mary von Mohl, geb. Clarke (1793–1883), Gemahlin des deutschen Orientalisten Julius v. Mohl (1800–1876).

<sup>241</sup> Madame Récamier with a sketch of the History of Society in France by Madam M<sup>xxx</sup>, London, Chapman and Hall, 1862.

<sup>242</sup> Ib. p. 44.

<sup>243</sup> HERRIOT (1948), p. 369.

<sup>244</sup> BN, N. a. f., cote 14088, N° 19.

*Mais tous les papiers contenus dans une malle portant pour inscription papiers à brûler sans les lire, seront brûlés en présence de mes exécuteurs testamentaires.*

Die Sorge, daß die zur Vernichtung bestimmten Papiere auch wirklich verbrannt würden, beschäftigte Mme Récamier noch in ihrer Todesstunde. So wurde denn der genannte Koffer wenige Tage nach den Beisetzungsfeierlichkeiten vor dem Kamin geöffnet und sein kostbarer Inhalt von dem gewissenhaften Testamentsvollstrecker Paul David den Flammen übergeben. Dennoch gelang es Mme Lenormant, mit dem Hinweis darauf, daß die Ordnung der Manuskripte in den letzten Lebensjahren der Mme Récamier durch die nahezu völlige Erblindung der Erblasserin notwendigerweise beeinträchtigt gewesen sei, einige Konvolute vor dem Autodafé zu bewahren.<sup>245</sup>

Nach dem Tode der Mme Lenormant wurden, laut dem von E. Charavay aufgestellten Katalog, 150 Schriftstücke des Nachlasses zur Versteigerung gebracht. Das, was in der Hand der Erben verblieb, wurde von Charles Lenormant, professeur de l'Académie de Médecine, unter dem Datum des 27. Dezember 1921 auf 60 Akten verteilt. Nach seinem Tode kamen die Erben überein, den Nachlaß der Bibliothèque Nationale zu übergeben. Die Archivierung erfolgte im Januar 1951.<sup>246</sup>

Aus den im Besitz von Mme Charles Lenormant befindlichen Manuskripten hat sie selbst drei Bücher<sup>247</sup> in den Jahren 1859, 1862 und 1874 herausgegeben, die dem Gedächtnis ihrer Tante gewidmet waren. In »Souvenirs et Correspondance« behandelt sie ziemlich ausführlich die Begegnung des Prinzen August mit Mme Récamier und die Ursachen für das Scheitern des allzu eifertig eingegangenen Verlöbnisses. Mit Einschränkung war es Edouard Herriot erlaubt, den Nachlaß einzusehen. Es gelang ihm, einige wesentliche Briefstellen, u. a. in dem Kapitel »Le Prince Auguste« seiner zweibändigen Inaugural-Dissertation »Madame Récamier et ses Amis« zum Abdruck zu bringen.<sup>248</sup> Nicht ohne Resignation stellt er fest: »Toutes les lettres mériteraient d'ailleurs d'être publiées pour elles-mêmes; elles sont pleines de détails touchants.«<sup>249</sup> Er kann das Verdienst für sich in Anspruch nehmen, die Idylle von Coppet und ihr Nachspiel – trotz der fehlenden Gegenbriefe – mit viel Gespür und Kombinationsvermögen nachgezeichnet und sie sachkundig in das Gesamtbild des an Figuren und Wechselbeziehungen verwirrend reichen Freundeskreises um Mme Récamier eingefügt zu haben. Die Konzeption des 1956 erschienenen Buches »Une amitié amoureuse – Ma-

<sup>245</sup> Une amitié amoureuse, p. 370.

<sup>246</sup> ib. p. 377.

<sup>247</sup> Souvenirs et Correspondance; Coppet et Weimar, par l'auteur des Souvenirs de Madame Récamier, Paris, 1862; Madame Récamier, les Amis de sa Jeunesse, par l'auteur des Souvenirs de Madame Récamier, Paris, 1874.

<sup>248</sup> Une amitié amoureuse, p. 370.

<sup>249</sup> HERRIOT (1948), p. 124.

dame de Staël et Madame Récamier« von Maurice Levailant geht auf eine Publice-Vorlesung des Winters 1938–1939 an der Sorbonne zurück, die unter dem Titel »L'Esprit européen sous l'Empire; Madame de Staël et Madame Récamier« angekündigt war.<sup>250</sup> Auch in diesem Buch nimmt das Abenteuer des »prince charmant« einen verhältnismäßig breiten Raum ein. Der Verfasser beruft sich auf wissenschaftlich einwandfreie Quellen und z. T. bis dahin unveröffentlichte Urkunden. Wenn er dennoch den Sinn seiner Arbeit nicht in ihrer Wissenschaftlichkeit, sondern in der Wiedererweckung des Lebens einer Epoche, wobei auch ein Hauch von Poesie nicht fehlen soll, sieht, so kann man sagen, daß ihm dies Vorhaben, insbesondere im Hinblick auf die Idylle von Coppet, gelungen ist. Allerdings stehen bei ihm, wie auch bei Herriot, die beiden Frauen im Mittelpunkt der Betrachtung, und die Werbung des Prinzen füllt nur eine Episode in dem gestaltenreichen Werk.

Die *Lettres du Prince de Prusse 1807 à 1843* umfassen die Seiten 54 bis 313 v. der Briefhandschrift »Nouvelles acquisitions françaises« cote 14073 des »Cabinet des Manuscrits« der »Bibliothèque Nationale«. An der Echtheit der Briefe des Pr. August besteht kein Zweifel, da sie deutlich die Merkmale der Faltung aufweisen. Auf zweien von ihnen sind noch die Reste eines Siegels zu erkennen. Die Tatsache, daß nur 17 der 112 vorhandenen an Mme Récamier gerichteten Briefe mit *Auguste, Auguste de Prusse, Auguste Prince de Prusse* oder *A.* unterzeichnet sind, ist kein Gegenbeweis. Während der Kriegereignisse und wegen der strengen Überwachung aller von Preußen nach Frankreich gesandten Briefe durch die französische Geheimpolizei war diese anonyme Form, die sich auch in der unauffälligen Art der Anrede zeigt, durchaus geboten. In der Zeit nach 1815 aber mag die Furcht der Mme Récamier vor einer falschen Deutung der immer noch mit sehr persönlichen Anliegen erfüllten Briefe durch die Öffentlichkeit eine entsprechende Rücksichtnahme von seiten des Pr. August und damit die generelle Beibehaltung der bisher gewohnten Briefform bedingt haben.

Die Briefe des Prinzen August werden nunmehr zum erstenmal in ihrer Gesamtheit veröffentlicht. Sie sind in dieser Edition mit allen zeitbedingten Eigentümlichkeiten und Unregelmäßigkeiten der Orthographie und Interpunktion abgedruckt worden. Da der Briefschreiber sich als Deutscher der französischen Sprache bedient, ist es verständlich, daß ihm Fehler unterlaufen. Diese wurden nur dann in den Anmerkungen richtiggestellt, wenn sie zu Mißverständnissen Anlaß geben konnten.

Die Anmerkungen zum Text wurden mit kleinen römischen Buchstaben, die Sachanmerkungen mit Ziffern, beide mit jedem Brief neu beginnend, versehen. Zusätze des Editors wurden mit eckigen Klammern gekennzeichnet.

Die Reihenfolge der Briefe konnte im großen und ganzen beibehalten wer-

<sup>250</sup> Une amitié amoureuse, Avant-propos.

den. Da, wo aufgrund des gesamten Briefinhalts oder der Bezugnahme auf bestimmte Ereignisse und Handlungen eine falsche Einordnung in dem Dossier der »Bibliothèque Nationale« erkennbar war, wurde sie in der Fußnote nachgewiesen und richtiggestellt. Die in der gleichen Handschrift befindlichen Briefe des Prinzen August an Mme de Staël und Alexanders von Humboldt an Mme Récamier bzw. an Mme Lenormant wurden an der zeitlich zutreffenden Stelle in die Edition übernommen. Das Gelöbnis der Mme Récamier vom 28. Oktober 1807 wurde (nach der in Nr. 49 dieser Edition enthaltenen Kopie des Prinzen August) vollständigshalber, zusammen mit dem des Prinzen vom gleichen Tage, den Briefen vorangestellt. Der Auszug aus dem Testament des Prinzen August, der sich in der Handschrift 14099 befindet, wurde am Ende der Briefe abgedruckt.

In der Konkordanz (S. 465–467) sind nur die Briefe des Pr. August an Mme Récamier sowie die von ihm als empfangen bestätigten oder erwähnten Gegenbriefe aufgeführt worden. Sie sind, soweit zeitlich fixierbar, chronologisch geordnet und durch die lfd. Nr. (Nr.), das Folium (fol.), die vom Absender gewählte Briefnummer (N° bzw. n°) sowie durch Ort und Datum gekennzeichnet. Sie sind ausnahmslos in der Handschrift N. a. f. 14073 des »Cabinet des Manuscrits« der »Bibliothèque Nationale« enthalten. Bei Darbietung ihrer Texte wird auf eine Wiederholung der Signatur und des Foliums verzichtet. Bei allen anderen in der Edition enthaltenen Texten dagegen werden Signatur und Folium angegeben.

An dieser Stelle danke ich dem Conservateur en Chef der Bibliothèque Nationale, Monsieur Marcel Thomas, für die mir freundlich erteilte Lizenz zur Veröffentlichung der *Lettres du Prince Auguste de Prusse 1807 à 1843*, dem Deutschen Historischen Institut Paris für seine Bereitwilligkeit, diese umfangreiche Briefedition im Rahmen der Zeitschrift *Francia* zu ermöglichen und mich stets in allen offenen Fragen sachkundig zu beraten, dem französischen Generalkonsul in Hamburg, Monsieur Henry Rollet, sowie Herrn Oberstleutnant a. D. Dr. Hans Saring, Berlin, für manche nützliche Auskunft und, nicht zuletzt, Herrn Helmut Niemann, München, für seine beharrliche Hilfe bei der Sammlung einschlägiger Literatur.

## Konkordanz der Briefe

des Pr. August  
(cote 14073)der Mme Récamier  
(soweit in den Br. des Pr.  
August erwähnt)

Br. Nr. Edition	Fol. BN	Br. N <sup>o</sup> d. Abs.	Ort	Datum	Br. N <sup>o</sup> d. Abs.	Ort	Datum
3	56-57	1	Lausanne	29.10.[07]	-	-	-
4	58	2	Bern	30.10.[07]	-	-	-
6	60	[3]	Schaffhausen	31.10.[07]	-	-	-
7	62-63	4	Riedlingen	2.11.[07]	-	-	-
8	64-65	5	Erlangen	4.11.[07]	-	-	-
9	66	6	[Saalfeld]	8.11.[07]	-	-	-
10	68-69	7	[Berlin]	14.11.[07]	[1]	[Coppet]	29.10.07
11	70-71	8	[Berlin]	17. 11.[07]	-	-	-
12	72-73	9	[Berlin]	21.11.[07]	[2]	[Coppet]	3.11.07
13	74-75	10	[Berlin]	24.11.[07]	3	[Coppet]	-
14	76	11	[Berlin]	27.11.[07]	4	[Coppet]	-
15	78-79	12	[Berlin]	3.12.[07]	5	[Coppet]	-
16	80-81	13	Wien	9.12.[07]	[6]	[Coppet]	24.11.07
17	82-83	14	[Berlin?]	19.12.[07]	[7]	Morez	-
18	84-85	15	[Berlin]	22.12.[07]	-	-	-
19	86-87	16	[Berlin]	25. 12.[07]	9	[Paris]	-
20	88-89	17	[Berlin]	29.12.[07]	-	-	-
21	90-91	18	[Berlin]	7.u.9.1.[08]	10	[Paris]	-
22	92-93	19	[Berlin]	12. 1.[08]	[11]	[Paris]	28.12.07
23	94-95	20	[Berlin]	23. 1.[08]	13	[Paris]	-
24	96-97	21	[Berlin]	26. 1.[08]	[8?]	[Paris]	11.1.08
25	98-99	22	[Berlin]	30. 1.[08]	12 u. 14	[Paris]	-
26	100-101	23	[Berlin]	5. 2.[08]	16	[Paris]	-
27	102-103	24	[Berlin]	13. 2.[08]	-	[Paris]	-
28	104-105	25	[Berlin]	20. 2.[08]	-	[Paris]	-
29	106-107	26	[Berlin]	5. 3.[08]	19	[Paris]	-
30	108-109	27	[Berlin]	9. 3.[08]	21	[Paris]	-
31	110-111	28	[Berlin]	15. 3.[08]	22	[Paris]	-
32	112-115	30	[Berlin]	22. 3.[08]	-	[Paris]	-
33	116-118	31	[Königsberg]	23. 4.[08]	-	[Paris]	-
34	120-121	32	[Königsberg]	24. 4.[08]	26	[Paris]	[6.4.08]
35	122-123	33	[Berlin]	9. 5.[08]	-	-	-
36	124-125	34	[Berlin]	14. 5.[08]	-	-	-
37	126-128	36	[Berlin]	3. 6.[08]	27 u. 29	[Paris]	-
38	129-130	39	[Berlin]	26. 7.[08]	32	[Paris]	-
39	131-133	40	[Königsberg]	22. 8.[08]	-	[Paris]	-
40	135-138	41	[Königsberg]	4. 9.[08]	34	[Paris]	-
41	139-140	42	[Königsberg]	6.10.[08]	-	[Paris]	-
42	141-144	43	[Königsberg]	14.11.[08]	-	[Paris]	24. u. 28.10.08
43	145-147	44	[Königsberg]	21.11.[08]	-	[Paris]	-
44	149-150	46	[Petersburg]	10. 1.[09]	-	[Paris]	13.12.08
45	151-152	47	[Königsberg]	12. 2.[09]	-	-	-
46	164-165	-	[Berlin]	13. 7.[09]	-	[Paris?]	-
48	178	-	[Berlin]	8.12.[09]	-	-	-
50	166-167	-	[Berlin]	12. 9.[10]	-	[Paris]	-
51	153-154	-	[Berlin]	7. 3.[11]	-	[Paris]	-
52	162-163	-	[Berlin]	15. 5.[11]	-	-	-
54	170-171	-	Eger	24. 8.[11]	-	[Paris]	4. u. 6.8.11
55	172-173	-	Schaffhausen	21. 9. 11	-	-	-
56	174-175	-	Bern	26. 9.[11]	-	-	-
57	176-177	-	[Berlin]	3.11.[11]	-	[Châlons s/M.]	-

Br. Nr. Edition	Fol. BN	Br. N <sup>o</sup> d. Abs.	Ort	Datum	Br. N <sup>o</sup> d. Abs.	Ort	Datum
58	180-181	-	Berlin	29. 2.[12]	-	Châlons s/M.	20.1.12
59	182-183	-	[Jauer]	17. 8. 13	-	Rom	-
60	184-185	-	Magdeburg	20. 8.[14]	-	-	-
61	214-215	16	Wien	15. 2.[15]	-	-	-
62	216-217	18	Berlin	1. 4.[15]	-	[Paris]	-
63	186-187	-	Récquignies bei Maubeuge	8. 7. 15	-	-	-
64	188-189	-	Maroilles bei Landrécy	20. 7. 15	-	[Paris]?	-
65	190-191	-	Senzeille bei Philip- peville	29. 7. 15	-	[Paris]	-
66	192-193	-	Senzeille bei Philip- peville	9. 8. 15	-	-	-
67	194-196	-	Romedenne bei Givet	10. 9. 15	-	[Paris]	16.8. u. 1.9.15
68	198	-	Corne bei Longwy	16. 9. 15	-	[Paris]	-
69	200	-	[Paris]	[-10.15]	-	-	-
70	202	-	[Paris]	[-10.15]	-	-	-
71	203-205	-	[Paris]	[-11.(?)15]	-	[Paris]	-
72	206-207	2	[Berlin]	27.12.[15]	-	[Paris]	-
73	208-209	3	[Berlin]	12. 1.[16]	-	-	-
74	210-211	5	[Berlin]	17. 2.[16]	-	[Paris]	-
75	212-213	11	Spa	10. 7.[16]	-	[Richecour]	8.6.16
76	218-219	-	Spa	13. 8.[16]	-	[Plombières]	1.8.16
77	220-221	-	[Berlin]	6.12.[17]	-	[Paris]	-
78	222-223	-	Berlin	13. 6. 18	-	[Paris]	-
79	232-233	-	Paris	7. 9.[18]	-	Aachen	»vor zehn Tagen«
80	224-225	-	Paris	10. 9.[18]	-	Aachen	-
81	230	-	[Aachen]	[-9.18]	-	-	-
83	226-227	-	Aachen	29. 9.[18]	-	-	-
84	234	-	[Berlin]	6. 2.[19]	-	-	-
85	236-237	-	[Berlin]	15. 2.[19]	-	[Paris]	-
86	238-240	-	[Berlin]	14. 4.[19]	-	[Paris]	-
87	242-243	-	[Berlin]	29. 5.[19]	-	[Paris]	-
88	244-245	-	[Berlin]	29. 7.[19]	-	[Paris]	-
89	246-247	-	[Berlin]	26.11.[19]	-	-	-
90	250-251	-	[Berlin]	14. 2.[20]	-	-	-
91	252-253	-	Berlin	13. 3.[20]	-	[Paris]	-
92	254-255	-	Berlin	27.10. 20.	-	[Paris]	-
93	260-261	-	Berlin	10.11. 21	-	[Paris]	-
94	262-263	-	Spa	4. 9. 22	-	[Paris]	27.8.[22]
95	264	-	Berlin	19.10. 22	-	-	-
96	266-267	-	Berlin	18.10. 23	-	[Paris]	-
97	268-269	-	Berlin	13.11. 24	-	Neapel	-
98	270	-	[Paris]	19. 9.[25]	-	[Vallée-aux- Loups bei Robinson]?	18.9.25
99	272-273	-	[Paris]	[ 1.10.25]	-	[Paris]?	30.9.25
100	274	-	Paris	7.10. 25	-	-	-
101	276	-	Paris	10.10.[25]	-	[Paris]?	-
102	278	-	Châlons s/M.	25.10. 25	-	-	-
103	280-283	-	Berlin	7.11. 25	-	[Paris]	-
104	284-285	-	Berlin	7.12. 25	-	[Paris]	-
105	248-249	-	[Berlin]	30.12.[25]	-	[Paris]	-

Br. Nr. Edition	Fol. BN	Br. N <sup>o</sup> d. Abs.	Ort	Datum	Br. N <sup>o</sup> d. Abs.	Ort	Datum
106	286-287	-	[Berlin]	18. 2. 26	-	[Paris]	-
107	288	-	[Berlin]	16. 4. 26	-	[Paris]?	-
108	292-293	-	Berlin	22. 4. 27	-	[Paris]	-
109	290-291	-	Berlin	7. 6. 27	-	[Paris]	-
110	294-295	-	Berlin	23. 8. 28	-	-	-
111	298-299	-	Berlin	20. 2. 31	-	[Paris]	29.1.31
112	296-297	-	Berlin	22. 9. 31	-	[Paris]	-
113	300-301	-	Lausanne	14.11. 32	-	-	-
114	302-303	-	Berlin	25.10. 34	-	[Paris]	-
115	304-305	-	Berlin	20. 2. 37	-	-	-
116	306-309	-	Triest	15.11. 37	-	-	-
117	256-259	-	?	[- - 38?]	-	-	-
118	310-311	-	Berlin	28. 2. 43	-	-	-
119	312-313	-	Berlin	21. 4. 43	-	[Paris]?	-



LETTRES DU PRINCE AUGUSTE DE PRUSSE

1807 à 1843



Nr. 1. cote 14073, fol. 55. Coppet, 28. Oktober 1807.  
Gelöbnis des Pr. August v. Preußen

Je jure par l'honneur et par l'amour de conserver dans toute sa pureté le sentiment qui m'attache à Juliette Récamier; de faire toutes les démarches autorisées par le devoir pour me lier à elle par les liens du mariage, et de ne posséder aucune femme tant que j'aurai l'espérance d'unir ma destinée à la sienne.

Coppet le 28 Octobre 1807  
Auguste  
Prince de Prusse.

Nr. 2. cote 14073, fol. 161 v. Coppet, 28. Oktober 1807.  
Gelöbnis der Mme Récamier.  
Abschr. v.d.Hd. des Pr. August v. Pr.; Anlage zu Nr. 49.

*Copie.*

Je jure sur le salut de mon âme, de conserver dans toute sa pureté le sentiment qui m'attache au P. A. de P.; de faire tout ce que permet l'honneur pour faire rompre mon mariage, de n'avoir d'amour ni de coquetterie pour aucun autre homme, de le revoir le plutôt possible, et quelque soit l'avenir de confier ma destinée à son honneur et à son amour. J. R.

Coppet le 28 octobre 1807.

Nr. 3. Lausanne, 29. Oktober [1807].

n° 1. Lausanne le 29 Octobre à 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures du matin.

Je profite avec empressement, ma chère Juliette, du moment où l'on change de chevaux, pour vous exprimer encore la vive douleur que me cause notre séparation. Après qu'un hazard fortuné m'a procuré le bonheur de passer presque trois mois dans votre société, un devoir cruel m'oblige à vous quitter. Il ne faut que vous voir pour vous aimer; mais il faut avoir eu l'occasion de connoître la noblesse et la douceur de votre caractère, la modestie charmante avec laquelle vous les remplissez tous, le charme inexprimable répandu sur votre personne et dans vos manières, pour éprouver le sentiment passionné que vous m'avez inspiré. Vous seule, ma chère Juliette, m'avez fait connoître le véritable amour, qui exclut tout autre sentiment, et ignore les limites du temps. Le serment que vous m'avez fait, mais plus encore la confiance entière que j'ai en vos sentimens et en votre caractère, devoit me rassurer, si je pouvais être tranquille éloigné de vous. Je crains surtout qu'entourée d'hommages, distraite par les plaisirs de Paris, influencée par les conseils de ceux dont les intérêts s'opposent aux miens, l'absence n'affoiblisse les sentimens que vous avez pour moi. Parmi les personnes qui vous feront la cour, il y en aura surement qui possèdent plus que moi des qualités

brillantes et aimables; le seul avantage que j'aurai du moins sur elles, c'est de vous aimer beaucoup plus. Soyez<sup>a</sup> bien persuadée, ma chère Juliette, que sans vous il n'existe plus de bonheur pour<sup>b</sup> moi, et qu'il dépendra de vous de me rendre le plus heureux ou le plus malheureux des hommes.

P. S. Je vous rappelle la promesse que vous m'avez faite, de ne montrer mes lettres à personne, et je vous prie de présenter à Mme de Staël l'hommage de mon tendre et respectueux attachement. Adieu.

a Zwischen *soyez* und *bien* im Original ein Wort gestrichen.

b Zwischen *pour* und *moi* ein Wort gestrichen.

Nr. 4. Bern, 30. Oktober [1807].

n° 2. Bern le 30 Oct.

J'espère, ma chère Juliette, que vous aurez recue<sup>a</sup> hier avant le diné ma lettre de Lausanne; la poste étant déjà partie, je vous l'ai envoyée par un messenger. Quoique je n'ai pas dormi la nuit de mon départ, et que je ne m'arrête ici que quelques heures pour me reposer, j'emploie une partie de ce temps pour vous écrire. Vous êtes le seul objet de mes pensées, et mon unique espérance de bonheur. L'amour que vous m'avez inspiré, est un sentiment sur lequel le temps ne passe point. Que l'absence de l'objet qu'on aime est cruelle, et que l'éloignement ajoute encore aux maux de l'absence! Presque chaque moment m'éloigne de vous, ma chère Juliette, et j'ignore le temps où je pourrai vous revoir, et vous exprimer tout ce que je sens pour vous. Vous êtes devenue pour moi un objet de culte, auquel se joint des idées religieuses; car la beauté et la bonté n'est-elle pas la plus belle image de dieu sur la terre? Ne m'oubliez pas, ma chère amie, et que l'anneau que je vous ai donné vous rappelle mon amour et les sermens que nous nous sommes faits.

a Die Veränderung des Partizips Perfekt nach avoir findet sich häufig. Die Cédille ist oft fortgelassen worden.

Nr. 5. cote 14073, fol. 318. o. O., o. D. [1807].

»1807« u. »à Mme de Staël« von späterer Hand.

Pr. August an Mme de Staël.

Madame,

Permettez que je vous témoigne encore ma vive reconnaissance pour la bonté avec laquelle vous avez bien voulu m'accueillir chez vous; et adoucir mon exil par votre amitié. Vous ajouteriez encore beaucoup à la reconnaissance que je vous dois, si fidèle à votre promesse vous veniez avec votre charmante amie à Berlin au printemps prochain, ou encore plutôt<sup>a</sup> si les circonstances le permettent. Quand l'amour se lie aux

idées morales, et fait surmonter de grandes difficultés, il peut intéresser une âme noble et sensible comme la vôtre. Les preuves touchantes que vous m'avez données de votre amitié, me font même espérer, Madame, que vous voudrez bien contribuer à l'exécution des projets dont dépend tout mon bonheur.

J'ose vous demander, Madame, la continuation de votre amitié, et je vous prie d'être bien persuadée, qu'à l'admiration qu'excite vos talens, et à l'estime que mérite votre caractère, je joindrai toujours les sentimens du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis

Madame,  
Votre très humble  
et très obeissant serviteur  
Auguste de Prusse.

<sup>a</sup> *plutôt* steht für *plus tôt*.

<sup>1</sup> Die Einordnung des Briefes an Mme de Staël an dieser Stelle erscheint sinnvoll. vgl. Nr. 4: *Vous êtes devenue pour moi un objet de culte* mit Nr. 5: *Quand l'amour se lie aux idées morales etc.* – vgl. auch LEVAILLANT, *Une amitié amoureuse*, pp. 133–134: »Date et lieu manquent à cette lettre . . . Mais les convenances imposaient au voyageur de l'écrire sans beaucoup de regard . . . On peut penser qu'il trouve le loisir de la rédiger à Berne, dès le 30 octobre.«

Nr. 6. Schaffhausen 31. Oktober [1807].

[n°3]<sup>a</sup> Schafhouse le 31 Oct.

Je suis arrivé ici fort tard, ma chère Juliette, et ma première occupation est de vous écrire. Le pays que nous<sup>1</sup> avons traversé est très beau; le chateau de Habsbourg m'a surtout intéressé par les souvenirs qu'il rappelle. Il est désert et tombe en ruines, tandis que les descendans de la famille qui l'habitait, occupent un trône impérial. Je trouve moins de plaisir à parcourir ce pays si intéressant, que je n'en aurais trouvé dans d'autres circonstances; la tranquillité de la nature forme un trop grand contraste avec l'agitation de mon âme. La moindre ressemblance des objets de la nature que je vois, me rappelle d'abord ceux que je viens de quitter. Votre souvenir se trouve ainsi lié<sup>b</sup> dans mon âme aux plus beaux objets de la nature, qui forment un cadre digne de l'entourer. Je termine ma lettre, ma chère Juliette, parce que je veux aller demain matin de fort bonne heure voir la chute du Rhin, et continuer ensuite ma route vers Ulm. Adieu, pensez souvent à votre ami, qui vous aime plus qu'il ne peut vous l'exprimer.

<sup>a</sup> Numerierung vom Absender vergessen.

<sup>b</sup> Hinter *lié* zwei Wörter gestrichen.

<sup>1</sup> Pr. August reist in Begleitung seines Adjutanten Karl v. Clausewitz.

Nr. 7. Riedlingen, 2. [November 1807].

n° 4. Riedlingen le 2 Oct.<sup>a</sup>

Je n'ai pu vous écrire hier, ma chère Juliette, n'ayant point eu d'occasion de vous faire parvenir ma lettre, et je ne vous écrit aujourd'hui que quelques lignes, pendant qu'on change les chevaux, par ce que la poste pour la Suisse sera déjà partie d'Ulm avant

mon arrivée. Quel vide j'éprouve dans toute mon existence, depuis que je suis loin de vous! La douce habitude d'être auprès de vous, m'est devenue si nécessaire, ma chère Juliette, que je ne sais plus comment m'en passer. J'attends votre première lettre avec une impatience extrême; je vous conjure de nouveau ne laissez pas passer de poste sans m'écrire, et contez moi les moindres détails sur les sentimens que vous éprouvez, ou sur les événemens qui vous arrivent. – J'ai lu *Malwina*<sup>1</sup> avec beaucoup de plaisir; il n'y a que quelques invraisemblances qui m'ayent déplues dans ce roman. Celle qui m'a frappé le plus, par ce qu'elle me paroît à présent inconcevable, c'est que Seymour puisse être infidèle quoiqu'il aime véritablement. Adieu, ne m'oubliez pas.

<sup>a</sup> *Octobre* fälschlich für *Novembre*.

<sup>1</sup> *Malwina*: nicht ermittelt. Vgl. aber Nr. 11: . . . *il* [Molière] *a lu votre histoire et les lettres que vous m'avez écrites* . . . War Mme Récamier vielleicht selber die Verfasserin? – vgl. auch Nr. 30, Anm. 1 und Nr. 51, Anm. 2.

Nr. 8. Erlangen, 4. [November 1807].

n° 5. Erlangen le 4 Oct.<sup>a</sup>

Je m'éloigne toujours plus de vous, ma chère Juliette, et j'ignore si l'absence ne commence pas déjà à m'effacer de votre souvenir. Vos occupations dramatiques<sup>1</sup>, mais plus encore les nombreux hommages dont vous serez entourée, ne vous laisseront peut-être pas le temps de penser à moi. Cependant si vous saviez combien votre amour est nécessaire à mon bonheur, et qu'il peut seul adoucir le souvenir de mes malheurs, vous ne refuseriez surement pas ce sentiment à un homme, qui vous en a donné les plus grandes preuves, et qui veut vous consacrer sa vie entière. Comme l'amour véritable inspire l'enthousiasme pour tout ce qui est beau et honnête, c'est à vous que j'attribuerai dorénavant tout ce que je ferai qui sera digne d'éloges. Un hazard m'a prouvé aujourd'hui à quel point toutes mes idées se sont changées depuis que je vous aime. Il y a 3 mois que ma vie m'étoit fort indifférente, par ce que je n'avois pas un grand intérêt qui m'y attachoit; j'y met<sup>b</sup> beaucoup de prix à présent. J'ai été obligé de passer aujourd'hui une forêt près de Nurenberg, dans laquelle des brigands avoient attaqué plusieurs voyageurs, et j'avois eu l'imprudence d'oublier de prendre des pistolets avec moi. Heureusement je n'ai point été attaqué; mais j'ai cependant senti, que j'aurois été très malheureux de perdre la vie, depuis que j'ai l'espérance d'unir ma destinée à la vôtre. – Cette lettre sera la dernière que vous recevrez de moi à Coppet<sup>1</sup>, les autres ne pouvant y arriver avant le 15 du mois. J'espère que vous n'y prolongerez pas votre séjour, car chaque jour que vous y restez peut retarder mon bonheur. Adieu.

<sup>a</sup> *Octobre* fälschlich für *Novembre*.

<sup>b</sup> *j'y attache* durch *j'y met* [!] ersetzt.

<sup>1</sup> Mme Récamier spielte 1805 in Coppet in »Agar dans le Désert« die Rolle des Engels, 1807 die Andromaque und die Aricie in Racine's Tragödien »Andromaque« und »Phèdre«. vgl. *Une amitié amoureuse*, pp. 112, 116, 121, 130–131.

Nr. 9. [Saalfeld], 8. November [1807].

n° 6. Le 8 Novembre.<sup>a</sup>

Je vous écrit, ma chère Juliette, d'une petite ville<sup>1</sup> à deux journées de celle où je compte me rendre. J'ai éprouvé des sensations bien douloureuses en passant par l'endroit où j'ai perdu un frère que j'aimois tendrement. Comme son corps avoit été embaumé, j'avois espéré qu'il seroit encore assez conservé; mais malheureusement il n'est plus reconnoissable. J'ai encore appris des détails sur sa mort héroïque, qui font regretter encore plus sa perte. Ce n'est qu'en pensant à vous, ma chère amie, que j'ai pu adoucir l'amertume que m'inspiroit ces tristes pensées. Le plaisir que j'aurai de revoir mes parens, mes enfans<sup>2</sup> et mes amis, sera mêlé de souvenirs bien désagréables. L'espérance de pouvoir encore être utile à ma patrie, m'aidera à les supporter. – Il est déjà fort tard, et l'on attend ma lettre à la poste. Adieu; conservez moi des sentimens dont dépend tout mon bonheur, et donnez moi souvent de vos nouvelles.

<sup>a</sup> Octobre vom Absender durch *Novembre* ersetzt.

<sup>1</sup> Louis Ferdinand, Prinz v. Preußen (1772–1806), war Mitunterzeichner des »Memoire« (vgl. Einleitung, Anm. 24), wie sein Bruder August. Als seine Eltern am 13. 10. 1806 die Nachricht erhielten, daß er vermutlich bei Saalfeld gefallen sei, waren sie sehr gefaßt: *Ma mère était triste, mais surtout occupée et inquiète d'Auguste; mon père, comme de coutume, était calme. Il croyait que Louis avait provoqué la guerre et attiré sur lui-même son triste sort.* (Louise de Prusse, pp. 209–210). Pr. August beschwor am gleichen Tage in Tennstedt bei Weimar seine Grenadiere, um der Rache für seinen gefallenen Bruder willen ihm *beständig zu folgen* (Kriegsgesch. Einzelschriften, Heft 2, S. 10) und beneidete, als Gefangener vor Napoleon, seinen beispielhaften Tod (Nr. 117).

<sup>2</sup> Evelina und Eduard von Waldenburg; vgl. Nr. 50, Anm. 2.

Nr. 10. [Berlin], 14. November [1807].

n° 7. Le 14 Novembre.

J'ai reçu, chère Juliette, avec une joie inexprimable votre charmante lettre du 29 Oct. Elle a calmé les inquiétudes que j'éprouvois de n'avoir pas encore reçu de vos nouvelles, et m'a beaucoup rassuré sur les dangers de l'absence. Je n'ai pas de défiance en vos promesses; mais je crains seulement les obstacles qui ne dépendent pas de nous. – Il est impossible de vous peindre, combien mon retour dans ma patrie a causé de joie à mes parens et à mes amis. Les premiers craignoient de ne plus me revoir; les seconds espèrent beaucoup de mon retour. Malheureusement on ne voit point encore la fin de nos maux, et des prétentions toujours croissantes me font même craindre pour notre existence. J'ai annoncé mon arrivée à mon cousin<sup>1</sup> et à ma cousine<sup>2</sup>, et j'attendrai ici leur réponse. Il a fait quelques changemens avantageux dans son négoce<sup>3</sup>, et a pris un premier commis<sup>4</sup> qui est très bon; mais cela ne donne que des espérances encore éloignées. – Vos tendres allarmes<sup>5</sup> pour M<sup>r</sup>. R. m'ont beaucoup amusé, et leur résultat me donne de grandes espérances pour l'avenir. Qu'il est heureux pour moi qu'il ne sait pas mieux vous apprécier, et profiter du bonheur dont il pourroit jouir. Si vous étiez nécessaire à son bonheur, comment pourroit – il s'amuser pendant votre

absence? – Je vous conjure, chère Juliette, d'être bien persuadée que je ne puis plus être heureux sans vous, et que j'attends avec la plus vive impatience le moment fortuné où je pourrai vous revoir. N'oubliez pas le portrait<sup>6</sup> que vous m'avez promis; j'ai déjà donné commission pour trouver quelqu'un qui puisse faire le mien. Adieu, chère Juliette, donnez moi souvent de vos nouvelles, car c'est le seul plaisir dont je puis jouir, quand je suis éloigné de vous.

<sup>1</sup> Pseudonym für König Friedrich Wilhelm III., seinen Neffen.

<sup>2</sup> Pseudonym für Königin Luise.

<sup>3</sup> Pseudonym für politische und militärische Maßnahmen des Königs.

<sup>4</sup> Frhr. v. Stein, nach dem Frieden von Tilsit zum leitenden Minister ernannt.

<sup>5</sup> *tendres allarmes* im Original unterstrichen.

<sup>6</sup> Das bekannte Ölbild von Gérard. vgl. Einleitung S. 456.

Nr. 11. [Berlin], 17. November [1807].

n°8. Le 17 Novembre.

J'attends vos lettres avec la plus vive impatience, ma chère Juliette; depuis le 29 Oct. je n'ai pas reçu de vos nouvelles, et votre silence commence à m'inquiéter, car je reçois mes lettres d'ici dans 12 ou 13 jours. Mon imagination me fait craindre mille obstacles, et je crois à tous les évènements malheureux. Je vous conjure rassurez moi bientôt, par une de ces lettres charmantes qui font tout mon bonheur, pendant que je suis éloigné de vous. – J'ai parlé à mon ami M.<sup>1</sup> de vous et de nos projets: il a d'abord été un peu étonné; mais comme il vous connoissoit déjà par l'excellente réputation que vous a méritée votre conduite, que je lui ai conté comment le sentiment que vous m'avez d'abord inspiré, est devenu peu à peu l'amour le plus passionné, et qu'il a lu votre histoire et les lettres que vous m'avez écrites, il a partagé mon adoration pour vous. Quoiqu'il m'a fait entrevoir toutes les difficultés, que les circonstances et notre situation opposent à notre union, il n'y est pas contraire, par ce qu'il croit qu'elle fera mon bonheur. Comme les malheurs que nous avons éprouvés, et ma longue absence, ont encore augmenté l'amour que mes parens ont toujours eu pour moi, je crois même que nos projets rencontreront de ce côté là moins de difficultés que je ne l'ai cru. – Mon cousin G.<sup>2</sup> va se rendre à Paris pour des affaires de commerce; il est d'une figure fort agréable, et il a beaucoup de douceur dans le caractère, mais il est fort timide. Vous serez fort contente d'un ami<sup>3</sup> qui voyagera avec lui, et qui jouit d'une grande réputation. J'espère que ce voyage contribuera un peu à arranger les affaires de notre commerce, qui sont toujours dans un très mauvais état. C'est donner la plus grande preuve de dévouement, que de se charger d'une commission pareille. – Je suis obligé de terminer ma lettre, car la poste va partir. Adieu, ne m'oubliez pas, et donnez moi souvent de vos nouvelles.

<sup>1</sup> Gaspard Molière. s. Einleitung, Anm. 17; vgl. auch Nr. 7, Anm. 1.

<sup>2</sup> Marschall Victor, Gouverneur von Berlin, berichtet am Tage des Briefdatums an Napoleon: *Le prince Guillaume* [d. Ä. (1783–1851), jüngster Bruder des Königs] *est en route pour Paris. Il fait ce voyage par ordre du Roi, et dans l'espoir d'obtenir de V. M. quelques avantages pour le Roi* (H. GRANIER, Berichte aus der Berliner Franzosenzeit, Nr. 23, in: Publikationen aus den Preuß. Staatsarchiven, 88. Bd., Leipzig, 1913 (künftig: GRANIER).

<sup>3</sup> Alexander von Humboldt.

Nr. 12. [Berlin], 21. November [1807].

n°9. Le 21 Nov.

Comment vous exprimer, chère Juliette, le plaisir que m'a fait votre lettre du 3, et les sentimens divers qui ont agité mon coeur en la lisant? En me donnant des preuves touchantes d'un sentiment auquel j'attache tout mon bonheur, vous voulez y renoncer par de vains scrupules. Mes devoirs envers ma patrie et ma famille ne s'opposent non seulement pas à notre union, mais je les remplirai même beaucoup mieux, encouragé par votre exemple et par votre approbation. Vous aurez déjà vu par ma lettre précédente, que mon ami M.<sup>1</sup>, dont je craignois l'opposition à nos projets, a déjà éprouvé le pouvoir magique que vous exercez sur tous ceux qui vous connoissent. Avec quelle douce satisfaction j'entends faire vos éloges chaque fois qu'on parle de vous, même par des personnes qui ne vous connoissent que de réputation! Je n'ose louer que vos vertus, car en parlant de votre beauté, de votre grace, de votre aimabilité et de votre esprit, il me seroit impossible de cacher les sentimens que j'éprouve. Quand la nature semble avoir épuisé tous ses dons pour en orner une seule personne, qu'il seroit cruel pour celui qui l'aime, de la voir renoncer volontairement aux idées de bonheur. Si de véritables devoirs s'opposent à leur accomplissement, j'admirerois moi même le courage qui les feroit triompher de l'amour, quoiqu'il seroit la cause de mon malheur. Mais sacrifier un homme qui vous adore, qui veut vous consacrer toute sa vie, et qui vous a déjà donné les plus grandes preuves de son amour, à l'idée de causer peut-être quelques momens désagréables à une personne<sup>2</sup> que vous n'aimez point, à laquelle vous ne serez liée qu'aussi longtemps que vous le voudrez, et qui vous a fait perdre déjà 12 des plus belles années de la vie, se<sup>3</sup> seroit une cruauté dont je ne puis vous croire capable. Elle seroit d'autant plus grande, quand par vos sentimens et votre manière d'agir vous avez tout fait ce qui peut inspirer et justifier un amour passionné. L'espérance de vous revoir dans 5 ou 6 mois dans la belle contrée que vous venez de quitter est encore si éloignée, et tant d'obstacles peuvent empêcher qu'elle ne soit réalisée, que je ne la regarde que comme mon dernier espoir.

Vous êtes triste et souffrante, chère Juliette, c'est alors surtout que je regrette de n'être pas auprès de vous, pour vous plaindre et vous consoler. Comme une douleur qui est vivement partagée fait toujours moins souffrir, je pourois espérer de diminuer la vôtre. – Les affaires de notre commerce n'ont point encore éprouvé de changement; elles se décideront vraisemblablement en peu de temps. – Vous ne m'écrivez rien de Mme de St.<sup>3</sup>, ni de votre cousine<sup>4</sup>, ni de M<sup>r</sup>. Mton.<sup>5</sup>; je serois curieux de savoir la conduite qu'ils ont eu envers vous, et l'influence qu'elle a sur vos sentimens. – Un de ces jours je ferai commencer mon portrait; je vous conjure n'oubliez pas de faire commencer le vôtre le plutôt possible, car vous savez combien je serai heureux de l'avoir. Adieu, ma chère Juliette, ne m'oubliez point, et soyez bien persuadée que mon amour pour vous ne finira qu'avec mon existence.

<sup>3</sup> *se* steht versehentlich für *ce*.

<sup>1</sup> vgl. Nr. 11, Anm. 1.

<sup>2</sup> Monsieur Récamier (künftig: M. Récamier).

<sup>3</sup> Mme de Staël.

<sup>4</sup> M<sup>lle</sup> Blachette, spätere baronne de Dalmassy, Tochter der Schwester von Julie Matton, der Mutter der Mme Récamier. vgl. HERRIOT (1948), pp. 8, 149.

<sup>5</sup> John Middleton, amerikanischer Maler u. Archäologe, Verehrer der Mme Récamier.

Nr. 13. [Berlin], 24. November [1807].

n°10. Le 24 Nov.

J'ai appris avec beaucoup de peine, ma chère Juliette, par votre lettre n°3, que vous êtes de nouveau souffrante, et que vous craignez de retomber dans cet état de langueur, dans lequel vous étiez il y a quelques mois.<sup>1</sup> Les souvenirs douloureux que vous retrouverez à Paris, ne pouvant qu'ajouter à cette disposition, j'espère que vous n'y resterez que le temps absolument nécessaire pour arranger vos affaires. Si mes instantes prières peuvent influencer sur vos démarches, je vous conjure, ma chère Juliette, d'accélérer autant que possible le moment où je pourrai vous revoir. – Nous espérons d'être bientôt quitte des hôtes importuns<sup>2</sup>, dont le séjour pouvoit empêcher votre arrivée. Quand on vous aime, on ne peut pas être infidèle; mais ma constance me fait souffrir. Ne craignez cependant pas que je manque à mes sermens; vous savez à quel point ils me sont sacrés. Lorsqu'on vous connoit, on ne doit pas craindre que vous soyez infidèle aux vôtres; je vous prie cependant de penser bien souvent à n'être point coquette. – Mme de St.<sup>3</sup> a écrit à Cl.<sup>4</sup> qu'elle m'écrirait dès que vous seriez partie, et que votre cousine joueroit le rôle de Lise de Mirbelle. J'aurois désiré que vous m'eussiez parlée de M<sup>r</sup>. Mton;<sup>5</sup> je serois curieux de savoir, si vous avez eue une explication avec lui, et si vous lui avez refusé la permission de faire copier votre portrait, comme vous me l'aviez promi. Un oui<sup>a</sup> de votre part suffira pour me rassurer. – J'ai reçu une lettre fort aimable de mon cousin<sup>6</sup>, dans laquelle il me témoigne d'une manière très flatteuse combien il a été content de ma conduite, et me nomme commis général dans son commerce.<sup>7</sup> – Hier j'ai donné la première séance au peintre qui fait mon portrait; ayez la bonté de m'envoyer le vôtre le plutôt possible, et qu'il soit bien ressemblant. – Adieu, il faut terminer ma lettre, la poste va partir. Je vous aime plus que je ne puis l'exprimer.

P. S. Je n'ai pas recu de réponse de votre cousine;<sup>8</sup> je desirerois de connoître ses sentimens à mon égard.

<sup>a</sup> *oui* unterstrichen.

<sup>1</sup> Zu ihrer Konfliktsituation vgl. Einleitung S. 441.

<sup>2</sup> Bezieht sich auf die Besetzung Preußens durch Napoleon.

<sup>3</sup> Mme de Staël.

<sup>4</sup> Karl v. Clausewitz.

<sup>5</sup> Mr. Middleton. vgl. Nr. 12, Anm. 5.

<sup>6</sup> vgl. Nr. 10, Anm. 1.

<sup>7</sup> Anspielung auf seine spätere Ernennung zum Inspekteur der Artillerie; vgl. Einleitung S. 435, Anm. 9.

<sup>8</sup> vgl. Nr. 12, Anm. 4.

Nr. 14. [Berlin], 27. November [1807].

n°11, Le 27 Nov.

Je vous écrit, chère Juliette, pendant que je me fais dessiner pour vous. Votre charmante lettre n° 4 m'a fait un plaisir extrême; mais je vous avouerai qu'il a été un peu diminué par la nouvelle, que vous avez retardé votre départ jusqu'au 25. J'espérois que vous accéléreriez au contraire votre retour à Paris, pour faciliter les moyens de

nous revoir bientôt. Est il bien vrai que ce n'est que par complaisance pour Mme de St.<sup>1</sup> que vous avez retardé votre départ? N'avez vous point eue d'autre motif? Comme j'ai une confiance entière en votre sincérité, je croirai tout ce que vous me direz.<sup>a</sup> Dans aucune de vos lettres vous ne me parlez point de M<sup>r</sup>. Mton.<sup>2</sup>; je serois cependant fort curieux de savoir si vous avez eue une explication avec lui, et s'il a fait après mon départ de nouvelles tentatives pour captiver votre coeur. A-t-il renoncé au projet d'aller à Paris, et s'il y vient, comptez vous le recevoir chez vous? – J'ai reçu une fort jolie lettre de votre cousine<sup>3</sup> en réponse à la mienne; je vous prie de lui témoigner ma reconnaissance de l'intérêt qu'elle prend à mes projets, et j'espère qu'elle voudra bien contribuer à leur exécution autant qu'il lui sera possible. – Le projet de M<sup>r</sup>. R.<sup>4</sup> de faire un grand voyage, seroit trop heureux pour moi pour que je puisse y croire. Lorsqu'on a éprouvé beaucoup de malheurs, on ne croit plus au bonheur. – Il est presque certain que les troupes françoises ne nous quitteront pas cet hiver. – Je désire ardemment, ma chère Juliette, d'avoir bientôt de vos nouvelles, qui puissent calmer mon inquiétude, et diminuer ma tristesse. Adieu, je serois fort heureux si vous pensiez aussi souvent à moi que je pense à vous.

<sup>a</sup> je croirai tout ce que vous me direz unterstrichen.

<sup>1</sup> Mme de Staël.

<sup>2</sup> Mr. Middleton.

<sup>3</sup> vgl. Nr. 12, Anm. 4.

<sup>4</sup> M. Récamier.

Nr. 15. [Berlin], 3. Dezember [1807].

no 12. Le 3 Décembre.

Depuis deux jours de poste je n'avois pas reçu de vos nouvelles, ma chère Juliette; vous pouvez juger par là du plaisir que j'ai éprouvé en recevant votre lettre n° 5. Malheureusement il a été bientôt troublé par les mauvaises nouvelles que vous me donnez de votre santé, et par les contrariétés que vous venez d'éprouver. Je vous avois si instamment prié de m'écrire chaque jour de poste, et de me confier tout ce qui vous arrive d'intéressant, que j'espérois que vous rempliriez votre promesse, et que, si vous étiez indisposée, vous chargeriez votre cousine<sup>1</sup> de me donner de vos nouvelles. Au lieu de cela vous venez enfin de m'écrire quelques lignes, et vous me dites que vous êtes très souffrante, et que le séjour de C.<sup>2</sup> vous est devenu triste et pénible par de nouvelles contrariétés, sans me dire ce qui les occasionne, ni l'effet qu'elles peuvent avoir sur votre bonheur. Croyez vous donc, chère Juliette, qu'un mois d'absence m'a rendu si indifférent à ce qui vous intéresse? Ne savez vous pas qu'en annonçant de mauvaises nouvelles d'une manière indéterminée, l'imagination va encore audelà de la réalité, lorsqu'elles ont rapport à l'objet qu'on aime? Si vous prenez quelque intérêt à mon bonheur, je vous conjure de me tirer bientôt de cette incertitude, qui me paroît cent fois pire que la plus triste réalité. On peut juger<sup>a</sup> de l'étendue des malheurs qu'on connoit, et ils laissent souvent des ressources; mais ceux qu'on ignore<sup>b</sup> présentent à l'imagination comme réel tous les maux qu'on peut craindre, surtout lorsqu'on a déjà l'habitude des malheurs. Dans aucune de vos lettres vous ne me dites pas un mot de M<sup>r</sup>. Mton.<sup>3</sup>, et presque rien de Mme de St.<sup>4</sup>, quoique je vous eusse<sup>c</sup> prié de m'écrire la ma-

nière dont ils seroient envers vous après mon départ. Ce silence de votre part me fait presque croire, que les nouvelles contrariétés que vous venez d'éprouver, proviennent de ces deux personnes. Au reste, ma chère Juliette, quelque'en soit la cause et le genre, soyez bien persuadée que je tacherai de les diminuer, si cela dépend de moi, et qu'en tous les cas je partagerai bien vivement tout ce qui vous arrive. Si quelqu'un vous avoit offensé, votre offense deviendrait la mienne. Je sens comme vous que les malheurs qui arrivent à la personne qu'on aime, ajoutent encore à l'amour qu'elle inspire. Adieu, donnez moi bientôt de vos nouvelles.

P. S. Dans vos deux dernières lettres vous avez oublié la date; je vous prie de la marquer dans les suivantes.

<sup>a</sup> *Des malheurs vor On peut juger im Original gestrichen.*

<sup>b</sup> *Vor ignore ein Wort gestrichen.*

<sup>c</sup> *avois im Original durch eusse ersetzt.*

<sup>1</sup> *vgl. Nr. 12, Anm. 4.*

<sup>2</sup> *Coppet am Genfer See.*

<sup>3</sup> *Mr. Middleton.*

<sup>4</sup> *Mme de Staël.*

Nr. 16. Wien, 9. Dezember [1807].

n°13. Vienne le 9 Décembre.

Je ne puis exprimer, chère Juliette, combien j'ai été sensiblement touché par votre charmante lettre du 24 Novembre. Malgré que vous m'aviez fait le serment de venir me voir sur les bords du Rhin<sup>1</sup>, vous avez refusé à mes instantes prières d'entreprendre ce voyage. Je voulois faire 400 lieues, et renoncer aux fêtes les plus brillantes et à la réunion la plus intéressante qui aye existée en Europe, pour vous revoir pendant quelques jours; malgré cela vous ne me parliez dans vos lettres de l'incertitude<sup>a</sup> que même l'avenir paroisoit avoir pour vous. Cependant tant de preuves de votre indifférence pour moi, n'ont pu détruire une amitié qui malheureusement pour moi, a jetée des racines trop profondes dans mon cœur. Ma raison combat vainement contre un sentiment, qui ne m'offre que des espérances fort incertaines pour l'avenir. Il y a de la cruauté à me rappeler le souvenir du bonheur passé, et à me peindre l'avenir avec des couleurs si séduisantes, si vous ne voulez jamais réaliser ces espérances. Vous paroissez renoncer aux qualités séduisantes pour ne prétendre qu'à celles qui captivent les cœurs, et cependant pour me donner une preuve de votre amitié vous refusez de me voir. Quelle étrange contradiction du cœur humain! Mais enfin je vous le demande à vous même, qu'est ce qui prouve le plus un sentiment, les paroles ou les actions<sup>b</sup>? Je suis cependant extrêmement reconnoissant de la délicatesse avec laquelle vous voulez menager tous mes rapports, et même par là contribuer à mon bonheur. Votre charmante lettre, qui paroît dictée par un sentiment aussi pur que délicat, m'a cependant rendu quelque espérance, et ce seroit une perfidie sans exemple si vous étiez capable de me tromper. Vous seule pourrez détruire l'amour tendre et passionné que vous m'avez inspiré, mais jamais mon attachement pour vous. — J'ai vu une couple de fois M<sup>r</sup>. Alexis de Noailles;<sup>2</sup> mais pour ne pas exciter son attention, je ne lui ai pas souvent

parlé de vous, et je vous le dit pour que cela ne vous étonne pas s'il vous l'écrivait. On a dit ici que j'allois me marier: je vous assure que cela est faux. Adieu.

<sup>a</sup> Zwischen *lettres* und *de l'incertitude* ein *que* gestrichen.

<sup>b</sup> *les paroles* und *les actions* im Original unterstrichen.

<sup>1</sup> Von einem Wiedersehen am Rhein war in den bisherigen Briefen nicht die Rede.

<sup>2</sup> Alexis comte de Noailles (1783–1835), Emigrant, im Feldzug 1813/14 Adjutant Bernadottes, Bevollmächtigter Frankreichs auf dem Wiener Kongreß.

Nr. 17. [Berlin], 19. Dezember [1807].

n° 14. Le 19 Décembre.

Depuis le 24 je n'avois pas reçu de vos nouvelles, chère Juliette, et ce silence de votre part me causoit des inquiétudes d'autant plus vives, que je savois que vous aviez encore prolongé votre séjour à C.<sup>1</sup> Votre charmante lettre de Morei<sup>2</sup> a dissipé toutes mes alarmes, et, s'il étoit possible, m'auroit<sup>a</sup> rendu encore plus amoureux de vous. Daignez me pardonner, chère Juliette, les doutes que j'ai eu un moment sur votre conduite; le manque de nouvelles de votre part, et votre séjour prolongé à C. peut seul me servir d'excuse. Mais non, il n'y en a point pour moi, après le serment que vous m'avez fait. Vous serez pour moi l'objet d'un culte religieux: celle qui réunit toutes les perfections, n'est elle pas la plus belle image de la divinité sur la terre? Toute ma vie vous sera consacrée, et je trouverai mon bonheur à prévenir tous vos désirs. – J'ai appris avec beaucoup d'intérêt les détails que vous me donnez sur la conduite de M<sup>r</sup>. Mid.<sup>3</sup> envers vous, et je sens que sa tristesse a du vous causer de la peine. Mais pour son propre bonheur vous avez du ne point entretenir des espérances, que vous ne vouliez pas réaliser. – Vous trouverez à Paris de tristes souvenirs, mais les hommages dont vous serez entourée serviront à vous distraire. Je désire cependant à tous égards que vous ne vous livriez point à ces jouissances de l'amour propre; car il me semble que pour l'exécution de nos desseins, il faudra tacher d'éviter d'attirer sur vous l'attention du public, ce qui seroit sûrement le cas, si vous alliez souvent dans le grand monde. Ayez la bonté, chère Juliette, de m'écrire bientôt la disposition dans laquelle vous avez trouvé M<sup>r</sup>. R.<sup>4</sup>, et ce que j'ai à craindre ou à espérer de son côté. Comme ces nouvelles auront beaucoup d'influence sur le temps où je pourrai vous revoir, je les attends avec la plus vive impatience. Les espérances de voir bientôt partir nos hôtes paroissent beaucoup augmenter. Si mon cousin<sup>5</sup> ne revient pas bientôt, je crois que j'irai le voir; j'attends de lui une lettre qui décidera mes démarches. Il m'a donné des preuves touchantes de son amitié et de sa satisfaction avec ma conduite. – Je voulois vous envoyer aujourd'hui mon portrait, mais malheureusement le cadre n'est point encore achevé, et vous ne l'aurez que par le courier prochain. Il me paroît ressemblant, mais il me semble que le peintre n'a pas saisi le caractère de ma physionomie. Vous lui trouverez un air de tristesse que je n'avois pas à C.; depuis que je suis loin de vous j'ai perdu toute ma gaieté, qui m'aideroit à supporter le malheur. – Dans votre dernière lettre, vous desirez connoître la situation de mon âme; j'éprouve une peine profonde de la situation malheureuse de ma patrie, et je tache de lui être aussi utile que les circonstances me le permettent. Je travaille beaucoup pour me préparer au rôle que je serai peut-être encore appelé à

jouer. – Quand on vous aime, aucune autre femme ne peut plaire; mais ma constance me rend presque malade. Je vous conjure, chère Juliette, tachez d'accélérer le moment fortuné où je pourrai vous revoir, et envoyez moi votre portrait le plutôt possible. Par rapport à l'amie<sup>6</sup>, dont vous voulez que je vous parle, je crois que je trouverai beaucoup moins de difficultés que je n'avois cru. Lorsqu'on pourra vous connoître ici, j'espère que cela détruira toutes les autres difficultés. Adieu, pensez quelquefois à votre ami, qui vous aime plus qu'il ne peut vous l'exprimer.

<sup>a</sup> Statt *auroit* ursprünglich *a*.

<sup>1</sup> Coppet.

<sup>2</sup> Morei = Morez.

<sup>3</sup> Mr. Middleton.

<sup>4</sup> M. Récamier. – Der finanzielle Ruin von M. Récamier war einer der Gründe, weshalb Juliette auf die Scheidung verzichtete.

<sup>5</sup> vgl. Nr. 10, Anm. 1.

<sup>6</sup> Friederike Wichmann, die spätere Frau von Waldenburg. vgl. Nr. 50.

Nr. 18. [Berlin], 22. Dezember [1807].

n°15. Le 22 Décembre.

En vous envoyant mon portrait, chère Juliette, j'espère que cette nouvelle marque de mon amour, vous persuadera encore plus de la sincérité et de la durée du sentiment passionné que vous m'avez inspiré. Je désire qu'il vous rappelle quelquefois mon souvenir, que les plaisirs de Paris et les hommages dont vous serez environnée pourroient affoiblir. Mais ce que je crains surtout, c'est qu'en reprenant vos anciennes habitudes, vous ne repreniez aussi votre trop grand attachement aux convenances qui ne tiennent pas à la morale. Vous avez l'esprit trop juste pour que les plaisanteries de quelques personnes, qui ne s'occupent sérieusement que de bagatelles, puissent influencer sur vos actions. – J'attends de vos nouvelles avec la plus vive impatience, et j'espère qu'elles m'apprendront que le moment où nous pourrons nous revoir n'est pas éloigné. La peine que me cause l'éloignement dans lequel je suis obligé d'être de vous, la douleur que me font éprouver les malheurs de ma patrie, et la contrainte et les combats continuels que m'impose mon serment, tout cela me fait craindre que ma santé ne résistera plus longtemps à cette situation. J'ai déjà perdu toute ma gaieté, et l'on voit sur ma figure les traces de la douleur. Chère et adorable Juliette, si mon existence ne vous est pas indifférente, et si l'amour le plus pur et le plus tendre peut toucher votre cœur, ne retardez plus le moment de mon bonheur. Est-ce que le déplaisir momentané que pourroit peut-être éprouver un homme<sup>1</sup> que vous n'aimez pas, et auquel vous ne devez aucune reconnaissance, l'emporteroit-il sur le bonheur de celui qui vous aime passionnément? Je ne veux pas vous rappeler votre serment, car je ne voudrais pas que ce fut par devoir que vous remplissiez cette promesse. N'oubliez pas, chère Juliette, que votre portrait<sup>2</sup> et vos lettres seront le seul plaisir dont je jouirai pendant le temps que durera notre séparation.

P. S. Je vous prie de présenter mes hommages à votre cousine;<sup>3</sup> je lui recommande mes intérêts.

<sup>1</sup> M. Récamier, ihr Gemahl.

<sup>2</sup> Das bekannte Porträt der Mme Récamier von Gérard. vgl. Einleitung S. 456.

<sup>3</sup> vgl. Nr. 12, Anm. 4.

Nr. 19. [Berlin], 25. Dezember [1807].

n° 16. Le 25 Décembre.

J'ai lu votre lettre n° 9 avec un mélange de plaisir et de peine que je ne puis vous exprimer. Vous m'y donnez de nouvelles preuves des sentimens auxquels j'attache tout mon bonheur, et vous m'ôtez presque toute espérance de voir réussir nos projets. Dans votre lettre vous dites vous même, ma chère Juliette, que vous êtes liée par des convenances qui ressemblent à des devoirs<sup>a</sup>; et vous ne ballancez pas à sacrifier mon bonheur à des considérations pareilles? Si vous persistiez dans votre résolution, quelle opinion devrois-je<sup>b</sup> avoir de votre conduite? Ne sembleroit-il point que vous vous faites un jeu cruel, de ce qui est pour moi plus que l'existence? Mais non, un tel raffinement de cruauté n'est pas dans votre caractère, ou il faudroit que vous eussiez perdue cette bonté charmante qui vous fesoit compatir aux malheurs des autres, et rendoit ineffaçable l'impression que fesoit votre beauté, vos graces et votre esprit. Est-ce qu'enfin le serment que vous m'avez fait, sur le salut de votre âme<sup>c</sup>, ne vous lie pas plus que des convenances, que vous pourrez détruire dès que vous le voudrez sérieusement? Je sens bien, ma chère Juliette, qu'il ne dépend pas de vous seule de rompre de certains liens; mais vous même n'étiez vous pas entièrement persuadée, que M<sup>r</sup>. R.<sup>1</sup> ne s'y opposeroit pas, vous l'ayant déjà proposé deux fois? Est-il croyable, les circonstances étant restées les mêmes, qu'un homme de son âge puisse changer aussi complètement d'opinion? Il me paroît plus vraisemblable, que vous vous êtes laissée intimider par un premier refus, que vous n'auriez peut-être pas même éprouvé, si vous aviez énoncé votre volonté avec un peu de fermeté, et que vous obtiendrez ce que vous demandez dès que vous le ferez de cette manière.<sup>2</sup> Mais admettons un moment ce qui me paroît impossible: il est alors extrêmement important pour moi de savoir quand et où<sup>d</sup> nous pourrons nous revoir. Comme j'espère et je crois que les affaires de notre commerce s'arrangeront bientôt, et que j'aurai peut-être alors une beaucoup plus grande sphère d'activité, je desirerois de savoir bientôt ce que vous pourrez faire, à fin de prendre tous mes arrangemens en conséquence. Je vous conjure de nouveau, ma chère Juliette, de penser, que votre réponse décidera du bonheur ou du malheur d'un homme qui vous aime éperdument, et qui vous a consacré toute sa vie. Il m'est impossible à tous égards de supporter plus longtemps un état qui me fait souffrir plus que je ne puis l'exprimer. Vous même devez désirer de sortir bientôt d'une situation, qui jusqu'à présent vous a presque toujours rendue malheureuse, et saisir pour cela une occasion qui vous paroisoit être heureuse. N'oubliez pas, ma chère Juliette, que vous m'avez juré, quelque soit l'avenir, de confier votre destinée à mon honneur et à mon amour.<sup>e</sup>

– Des difficultés imprévues que j'ai trouvé à l'envoi de mon portrait par la poste, en ont retardé le départ jusqu'aujourd'hui. Il m'a paru plus sur de le faire envoyer à l'ad-

dresse ordinaire, que de<sup>f</sup> l'adresser à une autre personne; mais cela a l'inconvénient, qu'il a fallu indiquer la valeur du paquet, et que je n'ai pu l'affranchir que jusqu'à la frontière françoise. J'ai mieux aimé commettre une impolitesse, que vous daignerez me pardonner, que de faire une imprudence qui pourroit vous compromettre. Adieu. P. S. Je n'ai pas reçu votre lettre n° 8.

<sup>a</sup> Von *vous êtes liée* an vom Absender unterstrichen.

<sup>b</sup> *dois-je* im Original durch *devrois-je* ersetzt.

<sup>c</sup> *sur le salut de votre âme* im Original unterstrichen.

<sup>d</sup> *quand und ou* im Original unterstrichen.

<sup>e</sup> Von *quelque soit l'avenir* an im Original unterstrichen.

<sup>f</sup> *que de* anstatt eines gestrichenen Wortes eingesetzt.

<sup>1</sup> M. Récamier.

<sup>2</sup> *Elle se sentait prise entre deux serments, dans une tenaille.* (Une amitié amoureuse, p. 145).

Ihr seelischer Konflikt führte zu dem Entschluß, ihrem Leben ein Ende zu setzen, wahrscheinlich Anfang März 1808. In dem Abschiedsbrief an M. Récamier heißt es: *Résolue à quitter la vie, je veu (!) vous dire que je conserverai jusqu'au dernier battement de mon coeur le souvenir de vos bontés et le regret de n'avoir pas été pour vous tout ce que je devais.* (Une amitié amoureuse, p. 146; vgl. auch J. Turquan, pp. 106–107.

Nr. 20. [Berlin], 29. Dezember [1807].

n° 17, Le 29 Décembre.

Malgré que je n'ai pas reçu de vos nouvelles depuis deux jours de poste, ma chère Juliette, je ne puis laisser passer aucune occasion sans vous écrire: c'est le seul plaisir qui me reste éloigné de vous. J'attends la réponse à ma dernière lettre avec l'impatience et la crainte d'un accusé, qui va entendre prononcer sa sentence. L'amitié que vous m'avez témoignée, les sermens que vous m'avez faits, mais plus encore l'estime que j'ai pour votre caractère, devoient me rassurer entièrement; cependant on craint toujours lorsqu'on aime, et l'habitude du malheur fait qu'on ne croit plus au bonheur. Je persiste à croire, que les difficultés qui viennent de M<sup>r</sup>. R.<sup>1</sup> ne seront pas insurmontables, pourvu que vous vouliez sérieusement les vaincre. Cependant si, contre notre attente, il n'acceptoit point les propositions que vous lui faites, je crois qu'il faudroit pour nous revoir, choisir un autre endroit que celui où j'ai eu le bonheur de faire votre connoissance. Vous en devinerez aisément les raisons, sans que j'aye besoin de vous les expliquer. Peut-être que Francfort sur le Mein, ou telle autre ville pas bien éloignée des frontières françoises, seroit ce qui vous conviendroit le mieux, si vous ne pouviez pas trouver un prétexte pour venir ici.<sup>2</sup> Cette dernière idée me paroît cependant toujours la meilleure, dès que les circonstances vous permettront de l'exécuter. – J'ai appris qu'on a bien voulu s'occuper de moi; heureusement on n'a point parlé de vous. Les critiques que font de certaines personnes sont des éloges indirectes, et leur calomnies sont trop absurdes pour qu'on puisse les croire. Elles ont produit ici un effet tout contraire; je serois cependant curieux de savoir ce qu'on en pense chez vous. Au reste je puis vous assurer que je tiens une conduite très mesurée, qui est convenable aux cironstances; même ceux qui ne m'aiment pas me rendent cette justice. – Vous ne m'écrivez rien des sentimens de votre cousine<sup>3</sup> relativement à mes intérêts; comme

elle n'aime pas M<sup>r</sup>. R., j'espère du moins qu'elle ne s'y opposera<sup>a</sup> point. Seroit-il peut-être nécessaire que je lui écrive? – Je vous conjure, ma chère Juliette, conservez moi des sentimens auxquels j'attache tout mon bonheur, donnez moi souvent de vos nouvelles, et envoyez moi bientôt votre portrait. Une copie en miniature<sup>4</sup> de celui qui a été fait par G.<sup>5</sup>, et qu'on dit être excellent, me rendroit fort heureux. Adieu.

<sup>a</sup> *s'y opposera* steht für das vom Absender gestrichene *les combattera* [!]

<sup>1</sup> M. Récamier.

<sup>2</sup> Ein Treffen in Berlin würde Mme Récamier vollends kompromittiert haben.

<sup>3</sup> vgl. Nr. 12, Anm. 4.

<sup>4</sup> vgl. den Testamentsauszug Nr. 122 u. Anm. 3.

<sup>5</sup> François Gérard.

Nr. 21. [Berlin], 7. u. 9. Januar [1808].

n° 18. Le 7 Janvier.

Depuis le commencement du mois passé, je n'avois pas reçu de vos nouvelles; vous comprendrez aisément la joie que m'a causée votre lettre n° 10. Malheureusement elle n'a pas duré longtems, car la tristesse qui règne dans votre lettre, et mes espérances de bonheur que vous venez de détruire, m'ont déchiré le cœur. Vous dites: que la barrière est à jamais<sup>a</sup> posée entre le bonheur et vous, et je sais cependant par les lettres de M<sup>r</sup>. R., et par vos propres aveux, qu'il ne dépend que de vous de rompre des liens qui font votre malheur. Si vous vouliez me sacrifier à des devoirs réels, j'admirerois moi même ce qui feroit le tourment de ma vie. Mais sacrifier le bonheur d'un homme qui vous aime éperdument, et qui ne vous paroïsoit pas indifférent, à des caprices et à des préjugés de convenance, cela ne suppose pas de la force d'âme; il ne faut que de l'indifférence ou une coupable légèreté.<sup>1</sup> Lorsque nous nous promenions sur le lac de G.<sup>2</sup>, et que nous prenions Dieu et la belle nature qui nous environnoit pour témoins de notre serment, d'être pour toujours l'un à l'autre<sup>b</sup>, quelque fut l'avenir<sup>c</sup>, je me fiois entièrement à votre promesse. Quelle folie de croire aux sermens d'une femme! Ce sont de ces préjugés dont j'aurois dû me guérir en France. Après que vous<sup>d</sup> êtes devenue infidèle à vos sermens, je ne croirai plus aucune femme, et je douterai de la vertu même. Si je pouvois encore avoir des doutes sur vos sentimens, la froideur extrême qui règne dans vos lettres acheveroit de les dissiper. Je ne vous importunerai plus par mes lettres, et c'est la dernière que vous recevrez de moi. La seule chose que je vous demande, c'est de m'envoyer votre portrait. Il me rappellera souvent les momens les plus heureux de ma vie, dont le souvenir ne me quittera qu'avec l'existence. Malgré que j'ai acheté ce bonheur avec le repos de ma vie, je ne l'ai pas payé trop cher. – Je ne vous ferai aucun reproche sur votre conduite envers moi: votre conscience<sup>e</sup> doit assez vous en faire. Adieu.

Le 9 Janv. Il m'est impossible de croire, chère Juliette, que vos sentimens envers moi ayent pu changer en si peu de temps, et je me flatte encore que vous aurez écrite votre dernière lettre, dans un de ces momens de tristesse et d'abattement auxquels vous étiez sujette. Car s'il étoit même impossible de rompre des liens qui vous rendent malheureux, rien ne pourroit du moins vous empêcher de me revoir, comme vous me

l'avez promi. Avant de décider sur mon sort, vous devez m'entendre, et ne pas écouter seulement les personnes dont les intérêts s'opposent aux miens. Aye<sup>f</sup> donc perdu toute influence sur votre cœur, et mon bonheur vous est-il devenu si indifférent, que vous ne ballanciez pas à le sacrifier? – L'amour le plus passionné, et le sentiment le plus pur méritoit-il une pareille récompence? Est-ce par un raffinement de cruauté, que vous vous êtes fait un jeu d'entretenir des sentimens, qui me rendront le plus malheureux des hommes, si vous cessez d'y répondre? Je vous conjure de me tirer bientôt d'une incertitude, qui me tourmente, audelà de toute expression.

<sup>a</sup> à jamais unterstrichen.

<sup>b</sup> d'être pour toujours l'un à l'autre im Original unterstrichen.

<sup>c</sup> quelque fut [!] l'avenir doppelt unterstrichen.

<sup>d</sup> vous unterstrichen.

<sup>e</sup> Zwischen *moi* und *conscience* ein gestrichenes Wort durch *vous* ersetzt; hinter *conscience* mehrere Wörter gestrichen, dann vor *assez* das Wort *doit* eingefügt.

<sup>f</sup> Aye = Ai-je.

<sup>1</sup> Ihr Fehler war es gewesen, mehr zu versprechen, als sie halten konnte. Den Prinzen hinderte, bis zuletzt, seine Eigenliebe, das zu erkennen bzw. zuzugeben.

<sup>2</sup> Genève.

Nr. 22. [Berlin], 12. Januar [1808].

n° 19. Le 12 Janvier.

Votre charmante lettre du 28 Décembre, chère Juliette, a entièrement dissipé les craintes qu'avoit occasionnées la prolongation de votre séjour à C.<sup>1</sup>; mais elle n'a fait qu'augmenter celles pour l'avenir. Vous dites que le bonheur est loin de vous, et que vous ne voyez plus la route qui peut vous ramener vers lui. J'avois cru pendant quelque temps, que vous trouveriez du bonheur à unir votre destinée à la mienne, et vos sentimens envers moi avoient entretenus cet espoir flatteur. S'ils n'ont point changés, quelles difficultés pourroient vous empêcher de réaliser nos projets, si vous le voulez sérieusement<sup>a</sup>? Voudriez vous sacrifier pour toujours le bonheur d'un homme qui vous aime passionnément, à des préjugés de convenances qui ne tiennent point à la morale? Quelle opinion devois-je avoir de votre conduite après les sermens que vous m'avez fais? Ne seroit ce pas renoncer volontairement à toute idée de bonheur, qu'une femme ne peut trouver que dans ses relations intérieures? Les jouissances de l'amour propre pourront encore pendant quelque temps vous faire illusion sur votre situation; mais elles ne durent pas longtemps. Quel vide éprouverez vous alors dans votre cœur, et qu'est ce qui pourra le remplir? Vous l'éprouvez déjà malgré l'empressement qu'on vous témoigne. Quel sentiment pourroit remplacer le bonheur que donne l'amour, que la divinité ne paroît avoir accordé à l'homme que pour lui faire pressentir le bonheur parfait dont il pourra jouir dans une autre vie? Enfin dans quel triste isolement vous trouverez vous un jour, si vous renoncez aux liens qui font le bonheur de la jeunesse, l'agrément de l'âge mur et la consolation de la vieillesse? – Depuis que je suis éloigné de vous, chère Juliette, j'éprouve un vuide dans toute mon existence, que rien ne peut remplir. Je tâche en vain de me distraire par l'étude, et par les soins que je prends de soulager<sup>b</sup> les malheureux<sup>2</sup> et de diminuer nos maux. Heureusement il paroît

que la fin de ceux dont nous avons eu le plus à souffrir n'est pas bien éloignée. — J'espère que vous avez déjà reçue depuis quelques jours le dessin que je vous ai envoyé. Je crois que vous le trouverez assez ressemblant, et joliment dessiné; mais il a un air de tristesse que je n'avois pas lorsque j'étois auprès de vous. J'attends votre portrait, et la résolution que vous prendrez pour l'avenir, avec une impatience qu'il seroit impossible de vous exprimer. Il m'est impossible de supporter plus longtemps l'incertitude dans laquelle vous me laissez sur mon sort, et je vous conjure de le décider, si vous ne voulez pas que l'amour que vous m'avez inspiré ne fasse mon tourment. Soyez bien persuadée que sans vous il n'y a plus de bonheur pour moi. Adieu.

P. S. Dois-je croire pour vos sentimens les mots qui sont écrits sur votre cachet?<sup>3</sup>

<sup>a</sup> *sérieusement* im Original unterstrichen.

<sup>b</sup> Zwischen *de* und *soulager* ein Wort gestrichen.

<sup>1</sup> Coppet.

<sup>2</sup> In einem Bericht des Marschalls Victor, Gouverneurs von Berlin, über Pr. August an Napoleon heißt es: *Ce prince vient de me faire demander s'il pourrait sans se compromettre envoyer des secours pécuniaires aux prisonniers de guerre prussiens qui sont en France.* (GRANIER, Nr. 37).

<sup>3</sup> *for ever.* vgl. Nr. 27.

Nr. 23. [Berlin], 23. Januar [1808].

n° 20. Le 23 Janvier.

Je viens de recevoir, chère Juliette, votre charmante lettre n° 13, qui m'a faite un plaisir qu'il seroit difficile de vous exprimer, mais qui est cependant mêlé de peine par l'idée que vous êtes souffrante. Que ne puis-je être auprès de vous pour vous soigner, et pour vous exprimer toute ma reconnoissance et mon amour! Les questions que vous me faites sur l'époque où je pourrai m'absenter, et sur le temps<sup>a</sup> que je pourrai donner à ce voyage, ne me laissent plus de doute sur des sentimens qui me rendent le plus heureux des hommes. Pour vous revoir il n'y a point de difficulté que je ne tacherai de surmonter. Je pourrai vous revoir avant ou après<sup>b</sup> le départ des nos hôtes, et le retour de mon cousin;<sup>1</sup> il n'y a que ce moment là où il seroit très difficile pour moi de m'absenter. Comme il me faut des passeports pour passer dans un pays étranger, il faudroit que vous m'avertissiez quelque temps d'avance du lieu où vous voudrez vous rendre, et de l'époque où vous pourrez y venir. Si c'étoit avant le retour de mon cousin, je ne pourrai pas m'absenter fort longtemps, car il paroît vraisemblable, que les affaires de son commerce<sup>2</sup> ne le retiendront pas bien longtemps dans la ville où il se trouve à présent. Après son retour je pourrai faire un voyage beaucoup plus long, sous un prétexte qui me sera facile à trouver. Par des raisons que vous devinerez aisément il ne faudroit pas choisir C.<sup>3</sup>, ni aucun endroit sur la rive gauche du Rhin. Je crois que cela auroit beaucoup d'inconvéniens pour vous comme pour moi, et il seroit alors impossible d'éviter qu'on en parle. Si mes instantes prières pourront vous déterminer à venir ici<sup>4</sup>, le plutôt que je pourrai vous revoir sera le mieux. Je vous conjure, chère Juliette, ne retardez pas ce moment; votre arrivée fera disparoitre toutes les difficultés qui existent de mon<sup>c</sup> côté. Il ne faut que vous connoitre pour vous aimer. Dans

quelques jours nous saurons vraisemblablement la décision de notre procès, et alors je pourrai vous écrire positivement quand et pour combien de temps<sup>d</sup> je pourrai m'absenter d'ici. Mais je vous prie de m'écrire le plutôt possible quels sont vos projets, à fin de pouvoir me régler en conséquence. – N'ayant pas reçu vos lettres n° 8 et n° 12, je dois supposer qu'elles se sont perdues. Comme les postes d'ici à Paris font à présent de grands détours, je ne reçois guère vos lettres avant le 15 ou 18 jour. Il y auroit moyen de vous les faire parvenir beaucoup plutôt, si vous permettiez de vous les envoyer par nos couriers et par notre envoyé, qui n'auroit cependant pas besoin de savoir par qui elles lui viennent. Je n'ai pas voulu le faire sans votre permission, de crainte que cela put vous déplaire. Pardonnez ce barbouillage, car je vous écris fort à la hâte; la poste va partir. J'attends de vos nouvelles avec une impatience qui se sent plus qu'elle ne peut s'exprimer.

<sup>a</sup> *l'époque* und *le temps* unterstrichen.

<sup>b</sup> *avant* und *après* unterstrichen.

<sup>c</sup> *voire* durch *mon* ersetzt.

<sup>d</sup> *quand de temps* unterstrichen.

<sup>1</sup> Der Abzug der Franzosen und die Rückkehr des Königs aus Königsberg.

<sup>2</sup> Der endgültige Friedensvertrag Napoleons mit Preußen nach dem Feldzug 1806. Der Pariser Vertrag wurde erst am 8. 11. 1808 ratifiziert.

<sup>3</sup> Coppet.

<sup>4</sup> vgl. Nr. 20, Anm. 2.

Nr. 24. Berlin, 26. Januar 1808.

n° 21. Le 26 Janvier.

J'étois obligé, chère Juliette, d'écrire ma dernière lettre si fort à la hâte, que je n'ai pu vous exprimer que bien foiblement tout le plaisir que m'a causé la vôtre. Votre long silence me fesoit craindre que l'absence avoit nuis à des sentimens, auxquels j'attache toutes mes idées de bonheur; mais votre charmante lettre m'a entièrement rassuré. S'il étoit possible elle m'auroit rendu encore plus amoureux de vous que je ne l'étois. Comment ne pas adorer une femme, qui peut servir de modèle à son sexe, et que la nature paroît avoir crée dans un moment de libéralité? Quelle félicité seroit comparable à la mienne, lorsque vous serez pour toujours à moi? Tous mes voeux seroient accomplis, si mon bonheur pouvoit aussi faire le vôtre. – Comme j'ignore encore ce que vous avez décidé, j'ai crains que les demandes que vous me faites, n'eussent seulement rapport qu'à une entrevue. Mais ne sentez vous pas, chère Juliette, qu'après vous avoir revue, il seroit impossible de me séparer de vous, sans me rendre extrêmement malheureux. N'y auroit-il pas une cruauté excessive, à me faire entrevoir ce que je regarde comme le plus grand bonheur, pour m'en priver peut-être pour toujours? Ce seroit trop contraire à votre caractère, et aux sermens que vous m'avez fais, pour que je puisse y croire. Dans cette persuasion je vous avois écrit dans ma dernière lettre, que tout ce que je desirois étoit de vous revoir le plutôt possible. Si vous ne vouliez m'accorder qu'une entrevue, et que vous choisissiez pour cela une époque où je ne pourrois m'absenter que peu de temps, vous m'ôteriez par là tous les moyens de vous

faire renoncer à cette malheureuse idée. Moi même je vous demanderois alors de retarder ce moment tant désiré, jusqu'à ce qu'il me soit possible de vous voir plus longtemps. Vous détruiriez par là toute la confiance que j'avois en vous, et sans laquelle l'amour ne peut pas exister. Je vous demande même pardon, chère Juliette, d'avoir eu cette crainte, et j'espère que l'amour me servira d'excuse. — Dans votre lettre du 11 vous ne me parlez pas encore de l'arrivée de mon portrait, malgré qu'il est déjà parti le 26 Déc. J'espère que vous n'oubliez pas celui que vous m'avez promi; je l'attends avec la plus vive impatience. Si vous permettez que je vous envoie mes lettres par les couriers, et par des moyens plus prompts que la poste, vous pourriez me faire parvenir les vôtres par les mêmes moyens, et cela accéléreroit beaucoup notre correspondance. Malgré cela je n'ai point osé le faire sans votre approbation, et je me flatte que cela vous prouvera encore plus, que je sacrifie toujours mes intérêts à ce qui peut être contraire aux vôtres.

Nr. 25. [Berlin], 30. Januar [1808].

n° 22. Le 30 Janvier.

Ce n'est que hier que j'ai reçu votre lettre n° 12, qui m'ôteroît presque toute espérance, si je n'avois pas reçu il y a déjà quelques jours vos lettres n° 13 et 14. Vous voulez, chère Juliette, éloigner toute espérance de bonheur, et pas même me laisser des illusions, qui m'attachoient encore à la vie. Quelle opinion dois-je avoir de vos sentimens envers moi, puisque vous ne balancez pas même à me sacrifier à des devoirs de convenance, et à un homme qui ne tient à vous que par vanité? Comment pouvez vous croire que moi même j'approuverai une pareille résolution, si contraire à la bonté de votre caractère, et que vous ne pouvez avoir prise que dans un moment de découragement? Peut-on traiter un homme avec plus de cruauté? qu'aye<sup>a</sup> fait pour le mériter? Vous paroissiez avoir pour moi des sentimens auxquels j'attache tout mon bonheur, vous avez liée votre destinée à la mienne par les sermens les plus solennels et tout à coup vous détruisez toutes mes espérances et rompez tous vos engagements. Une absence de quelques mois auroit-elle suffie pour faire changer tous vos sentimens? vous faites vous un jeu de vos sermens? Des occupations importantes pourront, à ce que vous dites, affoiblir mes regrêts; mais qu'est-ce qui peut consoler de votre perte? Lorsque j'étois plus jeune je pensois souvent à tout le bien que je pourrois faire, et à la gloire que je pourrois acquérir; malgré les circonstances malheureuses où je me trouve, l'amour que vous m'avez inspiré soutenoit encore ces espérances. Vous venez de détruire mon bonheur, et ces illusions qui me charmoient encore. — Je sens que de vous revoir, pour me séparer ensuite de vous peut-être à jamais, me rendroit extrêmement malheureux. Mais malgré cela, et malgré la cruauté avec laquelle vous me traitez, j'irai cependant, s'il le falloit, au bout de l'univers pour vous revoir. Je surmonterois même la répugnance extrême que j'éprouve d'aller en France, dans les circonstances actuelles, si c'étoit le seul moyen de vous revoir. Ma santé, qui a beaucoup soufferte depuis quelque temps, me fourniroit un prétexte d'aller aux eaux. Quelqu'agréable que soye un voyage d'Italie, il faudra cependant que j'y renonce pour le moment. Comme j'aurai vraisemblablement une beaucoup plus grande sphère d'activité, que je n'avois

jusqu'à présent, je ne pourrois pas entreprendre un si grand voyage. D'ailleurs l'âge fort avancé de mes parens, leur santé qui a été beaucoup affoiblie par les malheurs qu'ils ont éprouvés, et la longue absence que j'ai faite, ne me permettroit pas de les quitter si longtemps, et de leur ôter la seule consolation qui leur reste. — Dans votre lettre n° 13 vous m'annoncez que vous me répondrez aux lettres que je vous ai écrites, et que vous me direz toutes les pensées qu'elles vous ont fait naitres. Le sentiment qui paroît y régner m'a rendu quelque espérance. Votre réponse va décider de mon sort. Je vous conjure, chère Juliette, ne tardez pas à me l'envoyer; je ne puis soutenir plus longtemps cette incertitude. Si mon bonheur peut encore vous intéresser, pensez qu'il dépend entièrement de vous. Voudriez vous me réduire au désespoir, et charger votre conscience de tout le mal qui peut en résulter? Votre réponse me rendra le plus heureux ou le plus malheureux des hommes. Adieu, chère Juliette.

P. S. Je n'ai pas encore reçu votre portrait; j'espère que le mien est déjà arrivé depuis longtemps.

<sup>a</sup> *qu'aije = qu'ai-je.*

Nr. 26. [Berlin], 5. Februar [1808].

n° 23. Le 5 Février.

Depuis longtemps, chère Juliette, je n'avois pas reçu de vos nouvelles, et je craignois<sup>a</sup> que vous étiez indisposée. Je viens enfin de recevoir votre charmante lettre n° 16, qui me rassure sur des sentimens auxquels j'attache tout mon bonheur, mais augmente mes inquiétudes pour votre santé. Vous avez été plusieurs heures sans connoissance, et vous dites que cela vous arrive souvent.<sup>1</sup> Les peines du coeur qui vous rendent malheureuse, abiment aussi votre santé, et malgré cela, chère Juliette, vous ne voulez pas encore les terminer? Pourquoi prolonger cette lutte entre vos sentimens et les convenances, entre la raison et les préjugés? Après les preuves que je vous ai données de mon amour, pourriez vous douter de mes sentimens, que faut-il faire pour vous persuader? Je ne vous demande que de tenir<sup>b</sup> tous vos sermens, et de déterminer<sup>c</sup> enfin le moment où je pourrai vous revoir. Je ne vous demande que ce que l'honneur et la morale même exigent de vous. Mais de grace, chère Juliette, ne tardez pas plus longtemps à décider de mon sort; je ne puis supporter cet état d'incertitude. Des raisons fort importantes pour moi, mais que je ne puis vous écrire, me font d'ailleurs désirer de connoître bientôt ce que vous voulez faire. Vos lettres arrivent fort irrégulièrement et ordinairement fort tard; si vous pouviez me les envoyer par Francfort, au lieu de les faire passer par Hambourg, je les reçeverois beaucoup plutôt. J'ai été fort étonné d'apprendre que vous n'avez pas encore reçue mon portrait, qui est déjà parti le 26 Décembre, et la poste fera des recherches pour savoir s'il est resté en chemin. Je n'ai pas reçu votre lettre n° 15, et cela me fait encore plus désirer de pouvoir continuer notre correspondance par nos couriers<sup>d</sup> qui vont à Paris. J'attends votre portrait avec la plus vive impatience, et j'espère que vous profiterez de la première occasion pour me l'envoyer. — Il y a quelques jours que j'ai vu représenter Phèdre, traduite par Schiller, le Racine de l'Allemagne. En comparant les souvenirs délicieux que cette

pièce m'a rappelés,<sup>2</sup> à la tristesse que j'éprouve à présent, j'ai senti que sans vous il n'y a plus de bonheur pour moi. Quelle femme pourroit seulement vous être comparée! Lorsqu'on vous aime, ce sentiment qui ne peut finir qu'avec l'existence, doit rendre le plus heureux ou le plus malheureux des hommes. Adieu chère Juliette, répondez moi le plutôt possible.

<sup>a</sup> *je craignois* [!] steht für gestrichenes *savais*.

<sup>b</sup> Zwischen *demande que* und *de tenir* mehrere Wörter gestrichen.

<sup>c</sup> Zwischen *et* und *de déterminer* mehrere Wörter gestrichen.

<sup>d</sup> *nos couriers* [!]: ein ursprüngliches *les* wurde durch *nos* ersetzt.

<sup>1</sup> Die zitierte Briefstelle deutet, ebenso wie die Erwähnung, daß Juliette »leidend« sei, auf ihren depressiven Zustand hin, der, nach Levaillant, Anfang März 1808 zu dem Vorsatz des Selbstmords führte. vgl. Nr. 19, Anm. 2.

<sup>2</sup> Über den Eklat, den die Worte Juliettes (in der Rolle der Aricie beim Abschied des Prinzen hervorgerufen hatten, vgl. *Une amitié amoureuse*, pp. 130–131.

Nr. 27. [Berlin], 13. Februar [1808].

n° 24. Le 13 Février.

Je suis bien fâché, chère Juliette, de vous avoir affligé par les reproches que je vous fais dans une de mes lettres. Lorsqu'on perd un bonheur qu'on regardoit comme certain, et auquel on attachoit le plus grand prix, n'est-il pas permis d'être profondément affecté? Si la douleur que j'éprouve a répandu de l'amertume dans mes expressions, je vous en demande pardon. Je n'ai pas voulu vous faire de reproches; si votre coeur n'est pas entièrement changé, il doit assez vous en faire. J'ai eu le tort de croire les sermens que vous m'avez souvent répétés, et j'en suis cruellement puni. Mais qui ne se seroit pas laissé tromper par l'air de vérité qui régnoit dans toutes vos expressions, la bonté de votre caractère, et la candeur de votre âme? Vos lettres charmantes ont entretenues une illusion, qui me rendoit le plus heureux des hommes, et à présent elles me laissent à peine l'espoir de vous revoir. Comment expliquer une conduite si contradictoire? Pourquoi avez vous eu la cruauté d'entretenir encore, presque pendant 4 mois, des espérances, que vous ne paraissez cependant pas vouloir remplir? Vous ai-je prouvé pendant ce temps un amour moins passionné, et l'absence, qui lui sert d'épreuve, a-t-il rien changé au mien? Dans toutes vos lettres vous paroissiez touchée d'un sentiment si pur, et vous m'avez même assuré, que cela avoit beaucoup augmenté votre amitié pour moi. Malgré cela vous ne balancez pas à me sacrifier à la vanité d'un homme, auquel vous n'êtes pas liée par l'amour ou par la reconnoissance. Je sens bien que les circonstances peuvent retarder le moment où nous pourrons nous revoir; mais je ne vous demande que l'assurance de remplir vos sermens, quelque soit l'avenir.<sup>2</sup> Comme les affaires de notre commerce seront vraisemblablement bientôt arrangées,<sup>1</sup> cela pourroit de mon côté beaucoup accélérer le moment où je pourrai voyager. – Les petites contrariétés que vous venez d'éprouver m'affligent par ce qu'elles vous font de la peine. Elles me paroissent une suite de votre liaison avec Mme de S.<sup>2</sup> Il me semble qu'elles doivent vous rendre le séjour de Paris beaucoup moins agréable, et augmenter le désir que vous aviez de changer de situation. Les craintes que la malveillance contre

vous ne retombe sur votre famille et vos amis, vous ôtent le seul prétexte que vous aviez encore de rester pour leur être utile. A présent ce que vous ne vouliez faire que pour moi, vous le faites aussi pour leur avantage. Comment avez vous fait la connoissance de mon parent?<sup>3</sup> Vous a-t-il plu, et dans la visite qu'il vous a faite vous a-t-il parlé de moi? Avez vous aussi fait la connoissance de l'intéressant voyageur<sup>4</sup> qui l'accompagne? Je le voyois souvent, et il est fort attaché à toute ma famille. – Le voyage que vous voulez faire avec M<sup>r</sup>. R. ce printemps, me laisse encore quelque espérance de vous revoir; mais si vos sentimens et vos résolutions avoient changées, cela ne me rendroit que plus malheureux. Je vous conjure, chère Juliette, tirez moi bientôt d'une incertitude qui me tourmente audelà de toute expression. Vous ne me parlez plus d'envoyer votre portrait; si vous n'avez pas encore reçu le mien, quelque retard à la poste doit en avoir empêché l'arrivée. Pourquoi ne vous servez vous plus du cachet, sur lequel il y a *for ever*<sup>5</sup>? Que la première lettre que je recevrai de vous, chère Juliette, soye fermée par ce cachet, je vous en prie instamment. Je le regarderai comme une réponse certaine. Adieu.

<sup>3</sup> von *l'assurance* an unterstrichen.

<sup>1</sup> vgl. Nr. 23, Anm. 2.

<sup>2</sup> Bonaparte verhängte bereits im Dezember 1802 über Mme de Staël das Verbot, sich in Paris aufzuhalten.

<sup>3</sup> Wilhelm d. Ä., Prinz von Preußen. Vgl. Nr. 11, Anm. 2.

<sup>4</sup> Alexander von Humboldt.

<sup>5</sup> *for ever* (im Original unterstrichen). vgl. Nr. 22, Anm. 3.

Nr. 28. [Berlin], 20. Februar [1808].

n° 25. Le 20 Février.

Vous ne pouvez comprendre, chère Juliette, comment je puis douter de vos sentimens, et vous me dites que vous faites beaucoup de voeux pour mon bonheur. Mais lorsqu'il dépend uniquement de vous, de simples voeux peuvent-ils me suffire? Je sens parfaitement que vous ne pouvez dans ce moment faire sans éclat des démarches, par lesquelles vous pourrez joindre à jamais votre destinée à la miennne. Aussi je ne vous demande, chère Juliette, que de me confirmer le serment que vous m'avez fait, de préparer les moyens qui vous en faciliteront l'exécution, et d'accélérer autant que possible le moment fortuné où je pourrai vous revoir. L'exécution de tous ces projets dépend principalement de votre désir de rompre des liens qui vous rendent malheureuse. Vous aviez jadis des sentimens qui vous fesoit désirer, ce qu'exigeoit de vous la raison, et ce que l'amitié de Mme de S.<sup>1</sup> et de votre cousine<sup>2</sup> vous conseilloit. Quelques mois ont-ils donc suffis pour changer tous vos sentimens et toutes vos idées? Je ne veux point vous répéter toutes les raisons qui doivent vous faire désirer de rompre ces liens;<sup>3</sup> si tout ce que je vous ai écrit dans mes lettres précédentes ne peut influer sur vos résolutions, vous êtes aussi indifférente aux conseils de la raison, qu'à l'amour le plus passionné. Mais du moins ce que je puis prétendre de vous, après vous avoir donné les plus grandes preuves de mon amour et de mon dévouement, c'est que vous

en agissiez envers moi avec plus de franchise. Depuis près de 4 mois que je suis séparé de vous, je ne puis obtenir de vous, malgré mes instantes prières, une réponse décisive sur vos intentions. La confirmation de votre serment suffiroit à mon bonheur.<sup>a</sup> S'il ne vous est pas devenu entièrement indifférent, ne me laissez pas dans une incertitude désolente. Il est très important<sup>b</sup> pour moi de savoir bientôt vos résolutions, par ce qu'elles doivent déterminer les miennes sur plusieurs objets, dont la prudence m'empêche de vous écrire, et qui peuvent avoir beaucoup d'influence sur toute ma destinée. Si vous pouviez voir, chère Juliette, combien l'absence et l'incertitude dans laquelle je suis sur vos intentions me font souffrir, je suis persuadé que vous avez un coeur trop sensible pour ne pas en être touché. Tous mes amis sont frappés du changement que produit<sup>c</sup> sur moi un sentiment qui leur est inconnu, et ne peuvent concevoir la tristesse qui a remplacée la gayeté que j'avois conservée, même pendant tous les malheurs que j'ai éprouvés. – Je vous prie, chère Juliette, de m'écrire bientôt le temps où vous pourrez vous absenter, et l'endroit où je pourrai vous voir. Si le parent,<sup>d</sup> dont j'attends le retour avec tant d'impatience, ne revient pas bientôt, je crois que j'irai peut-être le voir s'il le désire. Ce voyage, qui ne seroit pas fort long, n'apporteroit point d'obstacles à celui que je ferai pour vous revoir, pourvu que vous m'instruisiez à temps de vos projets. – Je suis désolé de ce que mon portrait n'est pas encore arrivé, et j'ai déjà fait prendre les informations nécessaires pour savoir où il est resté. Je profiterai à présent du départ de nos couriers pour vous faire parvenir mes lettres, et j'écrirai à notre envoyé pour qu'il m'envoie par le même moyen les lettres ou paquets qu'on pourroit lui envoyer à mon adresse. En prenant quelques précautions il pourra entièrement ignorer de qui ils viennent. J'espère, par ce moyen, de recevoir bientôt votre portrait, qui sera ma seule consolation pendant l'absence. – Je suis bien charmé que les contrariétés<sup>e</sup> que vous avez éprouvées n'ont pas eu de suite, et je connois trop votre manière de penser pour croire qu'on put jamais vous engager à des démarches, qui seroient contraires à la noblesse de vos sentiments. – Adieu, chère Juliette, donnez moi bientôt des nouvelles, qui vont décider de mon sort, et soyez bien persuadée que l'amour que j'ai pour vous ne cessera qu'avec mon existence.

<sup>a</sup> Von *La confirmation* an unterstrichen.

<sup>b</sup> *très important* im Original unterstrichen.

<sup>c</sup> Zwischen *que* und *produit* ein Wort gestrichen.

<sup>1</sup> Mme de Staël.

<sup>2</sup> Vgl. Nr. 12, Anm. 4.

<sup>3</sup> Nämlich die Scheidung.

<sup>4</sup> Friedrich Wilhelm III.

<sup>5</sup> vgl. Nr. 27, Anm. 2.

Nr. 29. [Berlin], 5. März [1808].

n° 26. Le 5 Mars.

J'ai appris avec beaucoup de plaisir, chère Juliette, par votre dernière lettre n° 19, que mon portrait est enfin arrivé, et que ce cadeau vous est agréable. Mais ce qui me fait encore plus de plaisir, c'est de retrouver dans votre charmante lettre les preuves d'un sentiment dont dépend tout mon bonheur. Vous me jugez à tous égards avec beaucoup

d'indulgence, et vous me faites un mérite de ce qui n'est que l'effet d'un amour véritable. Si l'espoir encore éloigné d'un bonheur que lui seul peut donner, a suffi pour me changer entièrement, et me rendre insensible à tous les autres plaisirs, que ne pourrais-je devenir si vous exauciez mes prières? Soutenu par un pareil sentiment, il n'y a rien de beau ni de grand auquel je ne puisse atteindre. Mon imagination m'en présentait souvent l'idéal; depuis que je vous connois il est devenu pour moi une réalité. — Malgré mes instantes prières vous ne déterminez encore rien ni sur le temps ni sur le lieu où nous pourrions nous revoir, et par beaucoup de raisons il seroit fort important pour moi de le savoir bientôt. Si nous étions ensemble nous pourrions surmonter bien plus aisément toutes les difficultés qui s'opposent encore à mon bonheur. Il y a tant de choses qu'on ne peut pas s'écrire, et qu'il faudroit pourtant se dire. L'éloignement dans lequel nous sommes, et les hazards auxquels notre correspondance est sujette, m'obligent souvent à mettre une certaine retenue dans l'expression de mes sentimens, qui doit beaucoup leur nuire. Je profiterai avec empressement du premier courrier pour vous écrire, et j'espère que vous vous servirez de la même occasion pour m'envoyer votre portrait, que j'attends avec une si vive impatience. En le faisant remettre à mon adresse à notre envoyé, il me parviendra fort sûrement par le premier courrier. — Le printemps commence déjà à renaître et la nature semble sortir de sa léthargie. Nous aussi, chère Juliette, nous sommes encore dans le printemps de notre vie; mais cette belle saison ne durera pas toujours. Si elle est une fois écoulée, le bonheur dont nous aurions pu jouir ne reviendra jamais. Qu'est-ce qui pourra vous dédommager de celui de l'amour? Sans lui la vie est sans couleur, et la nature n'a plus de charmes. N'avez vous pas assez sacrifiée aux préjugés, ne voulez vous rien faire pour le bonheur? Ne croyez pas, chère Juliette, que vous puissiez supporter encore longtemps l'état pénible dans lequel vous vous trouvez. Il faudra en sortir, ou succomber dans cette lutte continuelle entre<sup>a</sup> vos sentimens et des préjugés de convenance. Si vous conservez pour moi les mêmes sentimens, et si vous restez fidèle à tous égards<sup>b</sup> aux sermens que vous m'avez faits, j'irai, s'il le falloit, au bout de l'univers pour vous revoir. Je ne vous demande, chère Juliette, qu'une simple confirmation de cette promesse, qui devrait vous être sacrée; elle suffira pour me rendre heureux, par ce que vous m'inspirez une confiance sans borne. De grace, chère Juliette, ne me faites pas attendre plus longtemps cette réponse tant désirée, et qui doit décider de mon bonheur. Soyez bien persuadée que je n'ai jamais aimé que vous, et qu'il me sera impossible d'aimer jamais une autre femme. Adieu.

<sup>a</sup> de im Original durch *entre* ersetzt.

<sup>b</sup> à tous égards unterstrichen.

Nr. 30. [Berlin], 9. März [1808].

n° 27. Le 9 Mars.

Comme aujourd'hui ou demain il part un courrier, je profite avec empressement de cette occasion pour vous écrire. J'ai reçu hier, chère Juliette, votre lettre n° 21, qui m'annonce que je recevrai par le premier courrier votre portrait, deux livres de souvenirs,<sup>1</sup> et une lettre de votre cousine. Il faut aimer autant que je vous aime, pour sentir

le plaisir que m'a fait cette nouvelle. En revoyant sans cesse ces traits adorés, je pourrai du moins me faire une illusion sur l'absence. Votre portrait ne me quittera jamais; il sera un talisman qui préservera mon coeur de tout danger. Mais je n'en aurai pas besoin, quand on vous aime aucune autre femme ne peut plaire. Avec quel plaisir je lirai vos souvenirs! A chaque page je trouverai de nouvelles raisons de vous aimer et de vous estimer, et j'apprendrai encore mieux à connoître votre aimable caractère. J'attends votre lettre et celle de votre cousine avec une inquiète impatience, par ce que j'espère qu'elles m'apporteront enfin votre décision. – Comme les prisonniers ont reçu leur liberté, j'en profiterai d'abord pour aller faire ma cour au Roi,<sup>2</sup> qui avoit beaucoup désiré de me revoir, dès que les circonstances me le permettraient. Mais le véritable motif qui me fait hâter ce voyage, c'est l'espérance de vous revoir plutôt. Je n'aurai pas décemment pu entreprendre un autre voyage, avant d'avoir fait celui-là. Je vais faire un voyage de 400 lieues, à fin de pouvoir vous revoir bientôt. Mes parens ne desirant pas de me voir si éloigné d'eux, j'aurai un prétexte très plausible pour revenir dans 4 ou 5 semaines. En restant ensuite quelques semaines avec eux, je pourrai dans 7 à 8 semaines me rendre à l'endroit que vous choisirez pour notre entrevue. Un bain seroit l'endroit qui exciteroit le moins l'attention. Si vous préféreriez cependant une ville, Dresde me paroît la plus convenable. Comme vous connoissez beaucoup M<sup>r</sup>. Bourgoïn,<sup>3</sup> l'envoyé de France, cela vous fourniroit un prétexte convenable. Dresde est d'ailleurs fort intéressant sous le rapport des arts, et par ses environs très pittoresques. Mon père étant indisposé depuis quelque temps, je retarderai encore pendant quelques jours mon voyage, par ce qu'à 78 ans une indisposition même légère peut devenir sérieuse. J'ai déjà pris les arrangemens nécessaires pour recevoir vos lettres, que vous pouvez m'envoyer à l'adresse ordinaire; celles que vous me faites parvenir par nos courriers, envoyez les toujours à mon adresse. – Je ne vous parle pas des malheurs de ma patrie, dont malheureusement on ne voit pas encore la fin prochaine. On nous fait cependant espérer qu'une grande partie des troupes franç. partira en peu de temps. L'étude, et le soin que je prends de diminuer autant que je le puis les maux dont souffre mes compatriotes, sont mes seules occupations. Je ne vais presque dans aucune société, et je me borne à voir quelques amis intimes. Je n'ai vu les principaux membres du gouvernement franç., qu'à un grand diner que mon père a été obligé de donner. – Pardonnez ce barbouillage, chère Juliette, je vous écris fort à la hâte, car je suis obligé d'envoyer ma lettre. Je vous écrirai encore avant mon départ. Adieu, je suis à vous pour toujours.

<sup>1</sup> In Nr. 33 heißt es *vosre livre de souvenirs*. Ob Pr. August darin (vgl. Nr. 40 unter »P. S.«) einen Eintrag vorgenommen hat, wissen wir nicht. Wohl aber nimmt er in Nr. 51 ausführlich Stellung zu dem *fragment d'un ouvrage nouveau* und bittet Mme Récamier um baldige Zusendung von *fragmens du même auteur* (vgl. Nr. 51, Anm. 2). – Chateaubriand sagt in den *Mémoires d'Outre-Tombe* (II, 157) über Mme Récaumier: *Elle a écrit, sur ce qu'elle a vu, des notes dont elle m'a permis de consulter le texte, et trop rarement de le citer*. LEVAILLANT, der diese Stelle zitiert (*Deux Livres*, 3<sup>e</sup> Partie, p. 225) fügt hinzu: *Il s'agit des Souvenirs que Mme Récamier avait certainement commencé de rédiger et dont il ne subsiste que des fragmens.*« In dem gleichen Werk untersucht LEVAILLANT den Anteil der »Souvenirs écrits par Mme Récamier« an den Texten des »Livre Dixième.«

<sup>2</sup> Zum ersten Mal läßt Pr. August den Decknamen für den König (*mon cousin*) fallen. – In Königsberg kommt er, begleitet von Clausewitz, erst am 1. 4. 1808 an.

<sup>3</sup> Jean François baron de Bourgoing (1745–1811) ist zu dieser Zeit franz. Gesandter in Sachsen.

Nr. 31. [Berlin], 15. März [1808].

n° 28. Le 15 Mars.

J'ai été bien fâché d'apprendre, par votre lettre n° 22, que le paquet que vous vouliez m'envoyer n'a pas encore pu partir; il se présentera certainement une occasion pour me l'envoyer bientôt, et, si vous ne voulez pas vous faire informer après le départ du courrier, vous pouvez le faire remettre à la personne que je vous ai indiquée. Je vous remercie, chère Juliette, de l'attention que vous avez eue de me rassurer sur le retard du paquet. – La lettre de votre amie<sup>1</sup> m'a fait beaucoup de plaisir, à cause de l'intérêt qu'elle paroît prendre à mon bonheur. Je partage entièrement son opinion, sur la nécessité dans laquelle vous vous trouvez de mettre beaucoup de prudence dans votre conduite, et de vous faire oublier, s'il étoit possible, de<sup>a</sup> certaines personnes. Mais en admettant même que les circonstances vous aient empêchée de rien faire de ce qui pouvoit accélérer le moment de nous revoir, et d'exécuter des projets qui paroissent encore vous intéresser il y a quelque temps, pourquoi me refusez vous même la consolation que me donneroit l'assurance que vos sentimens et vos intentions ne sont point changées? Malgré mes instantes prières je ne puis obtenir de vous, depuis 5 mois<sup>b</sup> aucune réponse positive. Je vous avoue, chère Juliette, que votre conduite envers moi n'est pas faite pour m'inspirer beaucoup de confiance, et pour me rassurer sur vos sentimens. Quoique vous me laissez dans une désolante incertitude, je vous ai fait des sacrifices que je regardois presque comme impossible. J'ai renoncé pour vous au seul bonheur qui me restoit, dans les circonstances malheureuses où nous nous trouvons, et je m'en trouve bien mal recompensé. Quelques mois auroient ils suffis pour changer vos sentimens, ou de nouvelles impressions ont elles effacées celles que vous m'aviez jurée de conserver toujours? Je ne veux pas vous faire de reproches, et j'en appelle à votre coeur pour juge de votre conduite. – Je voulois entreprendre demain le voyage pour aller voir mon parent, mais une nouvelle indisposition de mon Père, qui n'est cependant pas dangereuse, le retardera encore pendant quelques jours. Moi même je suis<sup>c</sup> obligé de rester chez moi; j'ai eu de la fièvre et un mal de gorge depuis quelques jours. Je me porte mieux aujourd'hui, mais je suis encore un peu foible. Ma première occupation a été de vous écrire. J'attends de vos nouvelles avec une vive impatience, et j'espère que vous m'enverrez votre portrait et vos souvenirs le plutôt possible. Adieu.

<sup>a</sup> *par* durch ›de‹ ersetzt.

<sup>b</sup> ›depuis 5 mois‹ unterstrichen.

<sup>c</sup> Ein ›ne‹ zwischen ›je‹ und ›suis‹ gestrichen.

<sup>1</sup> Wahrscheinlich handelt es sich um einen Brief von Mme de Staël.

Nr. 32. [Berlin], 22. März [1808].

n° 30. Le 22 Mars.

J'ai été comme frappé de la foudre en recevant votre lettre.<sup>1</sup> Je puis à peine en croire mes yeux: est-ce bien vous qui m'écrivez? Vos dernières lettres me donnoient encore l'assurance d'un sentiment auquel j'attache tout mon bonheur, et vous étiez même blessée du moindre doute que je pouvois en avoir. Après le serment<sup>a</sup> que vous m'avez

fait sur le salut de votre âme<sup>b</sup>, de conserver dans toute sa pureté le sentiment qui vous attachoit à moi, de faire tout ce que permet l'honneur pour faire rompre votre mariage, de n'avoir d'amour ni de coquetterie pour aucun autre homme, de me revoir le plutôt possible, et quelque soit l'avenir, de confier votre destinée à mon honneur et à mon amour<sup>c</sup>, je ne pouvois sans vous offenser douter de vos sentimens. Vos lettres m'assuroient que l'absence bien loin de leur nuire, n'avoit fait que les augmenter, et cette épreuve ajoutoit encore beaucoup à ma confiance. Vous venez de détruire toutes mes illusions, et de me rendre le plus malheureux des hommes. Vous ne daignez pas même me dire une raison, pas même un mensonge, pour expliquer un changement si subit. Je ne comprends pas une conduite si étrange; mais j'aime à croire que vous n'avez écrite votre dernière lettre, que dans un de ces momens de découragement, auxquels vous êtes sujette.<sup>2</sup> Non, vous ne pouvez pas vouloir le malheur d'un homme, qui vous aime si passionnément, et qui vous a donné des preuves si touchantes de son amour. Vous avez un cœur trop sensible et une âme<sup>d</sup> trop noble, pour être capable d'une pareille perfidie. Il y auroit un raffinement de cruauté à entretenir pendant cinq mois un sentiment si passionné, et de détruire<sup>e</sup> tout à coup toutes mes espérances; vous en êtes incapable. Je vous conjure, chère Juliette, par tout ce qu'il y a de plus sacré, ne me réduisez pas au désespoir; vous ne savez pas ce que je serai capable de faire.<sup>f</sup> – Je remets ma destinée entre vos mains, car je suis sur que vous n'en abuserez pas. Avec une conscience aussi délicate que la vôtre, pourriez vous jamais être heureuse, si vous aviez à vous reprocher d'avoir fait le malheur même d'un homme qui vous seroit indifférent? Et quels reproches n'auriez vous à vous faire, si vous avez eu pour lui de l'amour? – Vous m'avez souvent parlée de vos sentimens religieux: je sais que votre religion n'a point une morale aussi sévère que la mienne, mais il n'en existe point qui permette une perfidie aussi cruelle. Vous ne voulez pas me faire partager de nouveaux dangers; croyez vous donc que je commencerai à les craindre, lorsque je pourrai les partager avec vous? Je sens bien qu'il y a encore de grandes difficultés à vaincre. Mais celles que je regardois de mon côté comme les plus grandes, il ne dépend que de moi de les détruire, et je sens que je pourrai le faire. Celles qui ont rapport à mes Parens, je n'ai pas encore voulu l'entreprendre, croyant que cela me seroit plus facile lorsqu'ils vous connoiteront. Comme il ne s'agiroit<sup>g</sup> que d'avoir le consentement de ma Mère,<sup>3</sup> et que vous savez qu'elle m'aime beaucoup, je ne crois pas que cette difficulté seroit très grande. Je connois trop bien vos sentimens, et la nature des liens qui vous rendent malheureuse, pour croire qu'ils puissent être un grand obstacle à mon bonheur. De votre côté vous n'avez qu'à surmonter des difficultés qui tiennent à des convenances chimériques, et qui n'ont aucun rapport avec la morale. Pour votre propre bonheur, et pour conserver la pureté de votre âme, il faut sortir de la situation dans laquelle vous vous trouvez. Votre cœur est devenu trop sensible à l'amour, pour que vous puissiez espérer d'y rester, en sacrifiant même toute espérance de bonheur. J'ai trop bonne opinion de vous, pour croire que vous pourrez jamais être heureuse en renonçant à la morale. Les préjugés de votre pays s'opposent à votre bonheur, pour quoi ne pas le quitter? Etes vous si heureuse, pouvez vous espérer de le devenir?<sup>h</sup> J'ai été presque pendant une année dans votre pays, j'ai vu la capitale et les provinces, et je n'ai pas rencontré un homme qui devroit pouvoir vous plaire. Vous même aviez cette<sup>i</sup> opinion. – Quel avenir vous préparez vous? Vous voulez renoncer volontairement à

tous les sentimens qui peuvent faire le bonheur d'une femme. Les jouissances de l'amour propre pourront elles vous en dédommager? Elles ne durent pas longtemps, et vous même en étiez lassée; vous éprouviez un vide dans votre cœur qu'elles ne pouvoient pas remplir. Quand vous ne serez plus jeune, quel lien vous attachera à la vie, et quel sentiment consolera votre vieillesse? Si vous parvenez même à vous étourdir pendant quelque temps sur votre situation, et à vous faire illusion sur votre conduite, la voix de votre conscience ne se fera-t-elle jamais entendre, et ne détruira-t-elle pas tous vos plaisirs? Comment pouvez vous croire qu'après une conduite pareille, vous pourriez encore faire la moindre prétention à mon estime, et à celle de tous les hommes honnêtes<sup>k</sup>? – Peut-être que des personnes, dont les intérêts sont opposés aux miens, ont profité de la foiblesse de votre caractère pour me nuire à vos yeux. Je tacherai de les découvrir; pour des hommes d'honneur, il existe des moyens de se venger contre des individus. – Je ne vous demande, chère Juliette, que de pouvoir vous revoir; peut-être qu'alors je parviendrais à détruire des préjugés qui sont si contraires à mon bonheur. Est-ce trop vous demander comme unique récompense d'un sentiment, qui vous inspire, à ce que vous dites, tant de reconnoissance? Je n'ai pas besoin de vous dire, que j'attends votre réponse avec la plus vive impatience, et qu'elle décidera de mon bonheur et de l'opinion que je dois avoir de vous. Juliette, ma chère Juliette, vous suis-je devenu si indifférent, par quoi ai-je mérité un sort si malheureux? Il y a encore bien peu de temps que mon bonheur vous paroissoit nécessaire au vôtre. Tous vos sentimens et toutes vos idées se seroient-elles changées? Je vous jure que je ne puis relire votre lettre sans la baigner de larmes. L'ami à qui vous m'avez permis de parler de mon amour pour vous, et de montrer les lettres que vous m'avez écrites, a été indigné<sup>l</sup> de votre conduite envers moi. Avez vous remplie aussi scrupuleusement que moi, la promesse de ne parler de nos relations qu'à votre amie? Je crains que vous y avez manquée, et que c'est là la cause de mon malheur. De grace, chère Juliette ne décidez rien avant de me revoir. Adieu.

<sup>a</sup> »le serment« unterstrichen.

<sup>b</sup> »sur le salut de votre âme« unterstrichen. – Zum Text der Gelübde vgl. Einleitung S. 441

<sup>c</sup> Von »et quelque soit l'avenir« an im Original unterstrichen.

<sup>d</sup> »âme« wurde für ein anderes gestrichenes Wort eingesetzt.

<sup>e</sup> Vor »détruire« wurde ein Wort gestrichen.

<sup>f</sup> »vous ne savez pas ce que je serai capable de faire« unterstrichen.

<sup>g</sup> Vor »Comme il ne s'agirait que« sind folgende Worte gestrichen: »Je vous connois trop bien pour croire que«.

<sup>h</sup> Von »Êtes-vous si heureuse« an unterstrichen.

<sup>i</sup> Ein gestrichenes Wort durch »cette« ersetzt.

<sup>k</sup> Ein gestrichenes Wort durch »honnêtes« ersetzt.

<sup>l</sup> »indigné« unterstrichen.

<sup>1</sup> Mme Récamier hatte den Prinzen seines Eides entbunden (vgl. Einleitung S. 443 und Nr. 49: Br. vom 8. 12. 1809 an Mme de Staël).

<sup>2</sup> Wenn wir mit LEVAILLANT (Une amitié amoureuse, p. 147) annehmen, daß der Vorsatz Juliettes, aus dem Leben zu scheiden, zu Beginn des Monats März gefaßt wurde, so fällt, da die Postbeförderung von Paris nach Berlin etwa 14 Tage dauerte, die Konzeption des von Pr. August am 22. März erhaltenen Briefes genau in diese Krisentage. Es ist sogar möglich, daß Mme Récamier in einem Brief, auf den der Prinz mit seinem uns nicht erhaltenen Brief N<sup>o</sup> 29 geantwortet haben wird, von solchen *moments de découragement* gesprochen hatte.

<sup>3</sup> Diese Worte des Prinzen unterstützen die Vermutungen vieler Zeitgenossen hinsichtlich der Deszendenz des Pr. August und seiner Geschwister (vgl. Einleitung, Anm. 14). Die Eheschlie-

ßung der Prinzessin Anton Radziwill wurde im wesentlichen von Graf Karl v. Schmettau ausgehandelt (Louise de Prusse, p. 111: *Lorsque le comte Schmettau réussit à conclure mon mariage . . .*), der nun nicht mehr lebte. Es bleibt aber unverständlich, warum Pr. August sich nicht schon längst an die ihn über alles liebende Mutter gewandt hatte (vgl. Einleitung, S. 441).

Nr. 33. [Königsberg], 23. April [1808].

n° 31. Le 23 Avril.

Comment vous exprimer, chère Juliette, l'impression que m'a faite votre dernière lettre. Je ne puis la comparer qu'à la sensation que doit éprouver celui qui obtient sa grace au moment qu'il devoit mourir. Votre lettre précédente m'avoit ôté tout espoir, et je me croyois destiné à regretter pendant toute ma vie le bonheur de vous avoir connue. Malgré la résolution cruelle dans laquelle vous voulez persister, j'ai retrouvé dans votre dernière lettre les preuves d'un sentiment dont dépend tout mon bonheur. Ce portrait charmant,<sup>1</sup> que je couvre de baisers brulans et de larmes de joie, m'en est un gage certain. Il me retrace sans cesse vos traits adorés; mais il ne peut pas rendre l'expression vraiment unique de votre figure, la bonté et la douce mélancolie dont elle est remplie, la beauté de votre visage, la noblesse de votre maintien, et la grace qui règne dans tous vos mouvemens. Tant que je vivrai ce portrait ne me quittera jamais; j'attribuerai à son influence tout ce que je ferai de bon, et il sera comme un talisman qui préservera toujours mon cœur de toute autre impression. La preuve de confiance que vous me donnez en m'envoyant votre livre de souvenirs,<sup>2</sup> m'a faite un sensible plaisir; mais la permission que vous m'accordez d'en écrire les premières pages, que vous reserviez à celui qui mériteroit la première place dans votre cœur, m'a rendu le plus heureux des hommes. La crainte de ne pouvoir bien exprimer dans une langue qui m'est étrangère des sentimens que j'éprouve si vivement, m'a encore empêché d'y écrire quelque chose. – Je trouve que le projet de nous revoir à Aix la Chapelle est celui qui doit vous convenir le mieux; et c'est pour cela que je l'adopte sans balancer, quoiqu'il présente pour moi quelques difficultés, qui tiennent à la distance qu'il me faut parcourir, et au pays dans lequel il faut me rendre. Mais je surmonterai la répugnance bien naturelle que je dois avoir d'y aller, et je ferai fort volontiers 400 lieues dans l'espoir de vous revoir. Je partirai de Königsberg<sup>3</sup> dans une huitaine de jours, je serai obligé de rester quelques semaines auprès de mes Parens, et je pourrai me trouver à Aix au commencement de juin. Le désir que vous témoignez de rester fidèle aux sermens solennels que vous m'avez fais, et les preuves de confiance que vous venez de me donner, me rendent un espoir sans lequel la vie me seroit un tourment. J'ai mu-  
rement réfléchi à votre situation et à la mienne, et je vous jure, chère Juliette, que de mon côté elle n'offre pas des difficultés que je croye<sup>a</sup> difficiles à surmonter. Je suis même intimement persuadé, que si l'exécution de nos projets ne contribue pas autant à votre bonheur qu'au mien, elle vous tirera du moins d'une situation dans laquelle vous serez toujours très malheureuse, pour vous placer dans une autre qui vous offrira presque tout ce qui peut faire le bonheur d'une femme. Quand vous pouvez l'obtenir sans blesser les principes de la morale la plus sévère, quand vous êtes sure de faire par là le bonheur d'un homme qui vous adore, et à l'amour duquel vous ne paraissez pas

être insensible, je dois espérer que vous ne résisterez pas toujours à mes instantes prières. Non vous ne pouvez pas rompre perfidement les sermens que vous m'avez faits, et vous faire un jeu cruel des sentimens qui doivent être sacrés surtout pour une femme. Pardonnez moi, chère Juliette, d'avoir pu le croire un moment et de m'être fié à vos paroles plus qu'à votre cœur. Je suis obligé de m'accuser moi même auprès de vous. Mme de Staël, qui a continuée à me donner des preuves de son amitié, m'a demandée des nouvelles de nos projets, et si nous comptions nous revoir à Coppet cet été. Désolé par votre lettre, n'ayant pas eu de vos nouvelles depuis un mois, j'ai ôsé, dans le délire de la passion, accuser de perfidie votre conduite envers moi, et soupçonne un instant que la crainte de la puissance put influencer sur vos actions.<sup>4</sup> Après cet aveu, que je vous fais dans le moment où j'implore votre bonté, vous ne pouvez pas douter de la sincérité de mon caractère, et de l'amour que vous m'avez inspirée. J'attends votre réponse avec une impatience extrême: elle décidera du bonheur de ma vie.

P. S. Je vous prie de m'écrire le temps quand vous viendrez à Aix.

<sup>a</sup> Vor *croye* ein Wort gestrichen.

<sup>1</sup> Das bekannte Bild von Gérard. vgl. Einleitung S. 456.

<sup>2</sup> vgl. Nr. 30, Anm. 1 u. Nr. 115, Anm. 3. – Die Aufforderung an den Prinzen, die ersten Seiten selbst zu schreiben, legt nahe, daß auch die Tage von Coppet darin ihren Niederschlag fanden.

<sup>3</sup> Er war am 1. 4. 1808 in Königsberg angekommen.

<sup>4</sup> s. Nr. 46, Anm. 2.

Nr. 34. [Königsberg], 24. April [1808].

n° 32. Le 24 Avril.

Je viens, chère Juliette, de recevoir votre charmante lettre n° 26, qui m'a faite un plaisir extrême. Vous voulez vous excuser, quand c'est moi qui devoit le faire, pour avoir pu douter un instant sur les motifs qui vous ont dicté cette lettre qui m'a tant affligé. Comment aye<sup>a</sup> pu croire que celle qui réunit toutes les perfections, seroit capable d'une perfidie? Il faut être si bonne que vous l'êtes, pour pouvoir pardonner des soupçons injustes et même offensans, d'une personne qui devoit mieux vous connoître. Je suis obligé d'estimer même cette trop grande délicatesse qui m'a rendu malheureux. Mais de grace, chère Juliette, ne me tourmentez plus avec de pareilles idées: Si vous aviez pu voir combien cela m'a fait souffrir, je suis bien sur que vous ne l'auriez pas fait. J'en ai été malade pendant quelque temps, au point que cela a causé de vives inquiétudes à mes Parens. – J'espère que ma lettre n° 31 vous sera déjà parvenue: je n'ai pu qu'exprimer bien foiblement le bonheur<sup>b</sup> que votre avant dernière lettre m'a fait éprouver; mais elle vous donnera une idée de la sensation que j'ai éprouvé en la lisant, et en recevant votre portrait. Je relis sans cesse vos lettres, mais surtout les deux dernières, qui paroissent dictées par un sentiment qui me rend le plus heureux des hommes. Pendant des heures entières je regarde ce portrait enchanteur, et je rêve un bonheur qui doit surpasser encore tout ce que l'imagination peut offrir de plus délicieux. Quel sort pourroit être comparé à celui de l'homme que vous aimez! Quelle source inépuisable d'un bonheur que le temps ni les circonstances ne pourront altérer! – Vous

aurez vu par ma lettre précédente avec quelle impatience j'attends votre réponse, qui déterminera mon départ pour Aix la Chapelle. Je vous écris encore de la même ville d'où étoit ma lettre précédente; mais j'irai rejoindre mes Parens vers la fin de ce mois. Je ne puis assez me louer de l'acueil flatteur<sup>c</sup> avec lequel j'ai été reçu par mon parent, sa femme<sup>1</sup> et tous les amis que j'ai retrouvé ici. Après une absence de près de deux ans, j'ai enfin revu ma sœur, et ce moment nous a rappelé de bien tristes souvenirs. Les malheurs domestiques viennent encore d'augmenter le chagrin que nous cause le malheur général. Ma sœur<sup>2</sup> vient de perdre une fille charmante. L'amitié que je lui témoigne contribue un peu à la distraire de sa douleur. Elle est une des femmes les plus aimables, que je connoisse, et je suis bien sur qu'elle sauroit vous apprécier autant que vous le méritez. – J'ai demandé et obtenu la permission d'aller à Aix la Chapelle; ma santé m'a fourni un prétexte. – Adieu, chère Juliette, l'espérance de vous revoir bientôt me rend extrêmement heureux. Je vous conjure de me répondre d'abord.

<sup>a</sup> *Aye* = *ai-je*.

<sup>b</sup> Hinter *le bonheur* ist das Wort *inexprimable* gestrichen worden.

<sup>c</sup> Zwischen *flatteur* und *avec* die Worte *que j'ai* gestrichen.

<sup>1</sup> Das Königspaar.

<sup>2</sup> Luise Radziwill.

Nr. 35. [Berlin], 9. Mai [1808].

n° 33. Le 9 Mai.

Je vous écris, chère Juliette, de la ville où demeurent mes Parens, et j'espère que vous aurez déjà reçue mes réponses à vous deux dernières lettres. J'attends avec une impatience extrême celle qui déterminera le moment fortuné où je pourrai vous revoir. Vous comprendrez, chère Juliette, sans que j'en explique les raisons, la répugnance extrême et la difficulté d'opinion que j'aurai à surmonter pour aller à Aix la Chapelle. Cependant si c'est le seul moyen de vous revoir, je surmonterai aussi cette difficulté; mais je serois très charmé si vous pouviez choisir un autre endroit. Comme vous avez été souffrante, votre santé vous fourniroit un prétexte très plausible pour aller à un autre bain, dont le séjour n'auroit pas autant d'inconvéniens pour moi. Pyrmont est celui qui vous seroit le plus près; Carlsbat et Töplitz (en Bohême) vous offriroient beaucoup plus d'agrémens. Vous pourriez y faire la connoissance de ma sœur, et de plusieurs personnes qui seroient sûrement très charmées de faire la vôtre<sup>a</sup>, et qui pourroient nous être fort utiles pour l'exécution des projets que nous avons formés. – je vais écrire à Mme de S.<sup>1</sup> pour lui dire, combien j'ai eu tort de soupçonner un instant les motifs qui vous avoient fais changer d'opinion, et que lorsque je vous accusois de perfidie, et de n'agir que par crainte de la puissance, vous ne fesiez que mériter encore davantage l'amour passionné que vous m'avez inspiré.<sup>2</sup> – Je réglerai entièrement mes plans d'après ce qui vous conviendra le mieux; mais par beaucoup de raisons<sup>b</sup> que je ne puis vous détailler par écrit, je serois très charmé si vous pouviez choisir Carlsbat ou Töplitz au lieu d'Aix la Chapelle. Le départ de la poste m'oblige de fermer ma lettre. Ne m'oubliez pas chère et adorable Juliette; je serois bien heureux si je pouvois

me flatter que vous regardez aussi souvent mon portrait que je regarde le vôtre. Adieu.

P. S. Le départ d'un courrier me fournit l'occasion de vous faire parvenir ma lettre<sup>c</sup> plus promptement.

<sup>a</sup> *de faire la vôtre*: ursprgl. *de faire votre connoissance*.

<sup>b</sup> *beaucoup de raisons* unterstrichen.

<sup>c</sup> *de vous faire parvenir ma lettre* für *de vous la faire parvenir*.

<sup>1</sup> Mme de Staël; vgl. ihren Brief v. 31. Mai 1808 aus Dresden (Nr. 36, Anm. 1), in dem es heißt: Je février aussi une lettre du priace Auguste le Prusse olus èpris que jamais.

<sup>2</sup> vgl. Nr. 33.

Nr. 36. [Berlin], 14. Mai [1808].

n° 34. Le 14 Mai.

Depuis le 6 Avril je n'ai point reçu de vos nouvelles, chère Juliette, et je les attends avec la plus vive impatience. J'espère que vous céderez à mes instantes prières, et que vous consentirez d'aller cet été à Carlsbad et à Töplitz. Si vous pouviez connoître la situation dans laquelle se trouve ma malheureuse patrie, et mes relations particulières, je suis sur, chère Juliette, que vous sentiriez les grandes difficultés qui s'opposent à ce que j'aille à Aix la Chapelle.<sup>1</sup> Cependant, je vous le répète, j'entreprendrai ce voyage si c'est le seul moyen de vous revoir; mais je le regarderai comme la plus grande preuve de votre amitié<sup>a</sup>, si vous consentez à changer votre plan de voyage. Toutes les personnes dont je dois respecter l'opinion regarderoient mon voyage à Aix la Chapelle comme extrêmement inconvenable<sup>b</sup>, mais surtout dans les circonstances actuelles. Comme ce n'est que l'amour le plus passionné qui pourroit expliquer une démarche pareille, je crois que cela fixeroit de nouveau sur nous l'attention, beaucoup plus que toute autre chose, et pourroit vous même vous attirer des désagrémens. Dailleurs si vous avez quelqu'intérêt à ménager l'opinion des personnes qui me sont chères, vous devriez éviter tout ce qui doit la blesser, et l'on vous regarderoit comme l'unique cause de ce voyage. Vous m'écrivez dans la dernière de vos charmantes lettres, que vous regardez comme le plus grand de tous les torts celui de m'affliger; je vous conjure, chère Juliette, de me le prouver en acceptant ma proposition. Mme de S. viendra en peu de jours à Dresde et à Weimar<sup>2</sup> où elle compte s'arrêter une 15 de jours. Comme elle retrouvera à Carlsbad et à Töplitz ma sœur et beaucoup de personnes avec lesquelles elle a été fort liée pendant son séjour à Berlin et à Vienne, je suis sur qu'elle consentiroit de venir<sup>c</sup> à ces bains, si cela pourroit vous faire plaisir. Cela vous fourniroit un prétexte très convenable pour entreprendre ce voyage, et vous faciliteroit beaucoup les moyens de faire connoissance avec plusieurs personnes, qui prendroient surement de vous une opinion très favorable et qui pourroient vous être fort utiles par la suite. On est déjà prévenu en votre faveur même sans vous connoître: qu'elle opinion aura-t-on quand on vous aura vue très souvent? Qui pourroit ne pas vous aimer? Vous devez même plaire aux femmes: votre douceur, votre modestie et le manque total de toutes prétentions, vous fera pardonner les succès qui doivent choquer leur amour propre. — Je vous prie, chère Juliette, de me répondre le plutôt possible, et d'écrire votre réso-

lution à Mme de S., afin qu'elle puisse encore régler son voyage d'après nos projets. Adieu, je suis à vous pour toujours, et je vous conjure de penser que votre réponse décidera du bonheur de ma vie.

<sup>a</sup> *la plus grande preuve de votre amitié* unterstrichen.

<sup>b</sup> *extrêmement inconvenable* unterstrichen.

<sup>c</sup> Zwischen *consentiroit* und *de venir* zwei Wörter gestrichen.

<sup>1</sup> Zu den politischen Hintergründen dieses Vorschlags des Prinzen vgl. Einleitung S. 444, Anm. 72–73. – Daß Mme de Staël durchaus bereit gewesen wäre, sich mit Mme Récamier in Teplitz zu treffen, geht aus ihrem Brief an Juliette vom 31. Mai 1808 aus Dresden hervor: *Si vous m'aviez écrit que tels étaient vos projets, j'aurais accepté la proposition . . . d'aller à Teplitz. Mais à présent c'est trop tard.* (E. BEAU DE LOMENIE, p. 127).

<sup>2</sup> Mme de Staël verbrachte den Winter 1807/08, begleitet von A. W. Schlegel, in Wien. Von dort reiste sie nach Dresden, Weimar, Gotha, Frankfurt. Am 17. 7. 1808 ist sie wieder in Coppet.

Nr. 37. [Berlin], 3. Juni [1808].

n° 36. Le 3 Juin.

Après avoir été près de deux mois sans recevoir de vous aucune nouvelle, j'ai enfin reçu vos lettres n° 27 et 29 presque en même temps. Quoique j'ai vu avec beaucoup de plaisir que vous ne m'avez pas entièrement oublié, j'ai été extrêmement affligé d'apprendre que vous ne voulez consentir à aucun de mes projets. Tandis que je veux faire presque l'impossible pour vous revoir, vous ne voulez faire aucune démarche<sup>a</sup>. Vous consentez à la vérité de me voir secrettement en France; mais dans les circonstances actuelles, n'est-ce pas refuser de me voir? J'avois prévu les grandes difficultés qui s'opposeroient à ce voyage; cependant pour le faire j'aurois bravé l'opinion publique, la critique de mes compatriotes, et des dangers personnels. J'ai même refusé pour le moment une place très importante,<sup>1</sup> par ce qu'elle m'auroit empêché d'entreprendre ce voyage. Mais le parent<sup>2</sup> que j'ai été voir, et des volontés duquel je dépens, n'ayant consenti à ce voyage qu'avec beaucoup de répugnance, veut que je renonce dans ces circonstances actuelles. Cette nouvelle contrariété m'afflige extrêmement, quoique votre conduite envers moi devoit détruire depuis longtemps un espoir si cher à mon cœur. Vous vous faites un jeu cruel d'un sentiment dont dépend le bonheur de ma vie, et du serment solennel par lequel vous aviez liée pour toujours votre destinée à la mienne quelque soit l'avenir. Avez vous seulement faite une tentative de rompre le lien qui vous rend malheureuse, ou une seule démarche qui puisse vous rapprocher de moi? Vous croyez même à présent, que cela feroit un tort irréparable<sup>b</sup> à votre réputation d'aller à des eaux qui sont hors de la France, lorsque la santé de votre père pourroit vous en fournir un prétexte très plausible. Sans doute que cette démarche peut vous faire du tort, si elle ne doit vous servir qu'à un amusement de coquetterie; mais je conservois encore le fol espoir, que vous n'aviez pas entièrement renoncée à des projets qui paroisoient devoir contribuer à votre bonheur. Quelques mois ont suffis pour changer tous vos sentimens! – Comme l'amour m'a aveuglé, puisque j'ai pu y croire pendant si longtemps! – Je ne veux point vous faire de reproches sur l'inconstance de vos sentimens, pas même sur votre parjure: mais ce que je trouve de plus

horrible dans votre conduite, c'est d'avoir entretenue chez moi des sentimens auxquels vous paroissez décidée de ne vouloir plus répondre. Une femme n'est pas très coupable de s'amuser d'un fat qui tache à la tromper; mais lorsqu'elle feint un sentiment qu'elle n'a pas, pour un homme qui l'aime passionnément, et qui mérite du moins son estime, quel nom faut-il donner à une conduite pareille? Pourrez vous jamais être heureuse, lorsque vous aurez à vous reprocher d'avoir fait le malheur d'un homme qui vous aime autant que moi? Parmi ceux qui s'empressent à vous offrir leurs hommages, il y en a sûrement qui ont beaucoup d'avantages sur moi par leur esprit et par leur figure; mais j'ai du moins sur eux l'avantage de vous aimer beaucoup plus. – Je ne puis concevoir, chère Juliette, qu'elles sont vos idées pour l'avenir. Malgré votre conduite envers moi, j'ai cependant trop bonne opinion de vous pour croire que vous puissiez chercher le bonheur en cessant d'être vertueuse. Quand vous ne serez plus dans l'âge où les jouissances de l'amour propre peuvent vous faire illusion sur votre situation, vous sentirez dans votre cœur un vuide que rien ne pourra remplir. Par quel caprice voulez vous renoncer pour toujours aux relations qui peuvent seules faire le bonheur d'une femme, lorsque la morale la plus sévère ne vous le défend pas? Vous n'aurez pas même la consolation d'avoir sacrifié votre bonheur à la vertu: ce n'est qu'à de misérables préjugés de convenance. Vous rendent-ils si heureuse, que vous voulez tout leur sacrifier? Trouverez vous le bonheur dans une lutte continuelle entre vos sentimens et vos devoirs? Ne comptez vous pour rien la gêne dans laquelle vous vivez, et qui ne vous permet pas même de voir chez vous les personnes que vous voulez? – Peut-être que ces reflexions auront-elles quelque influence sur vous, et vous feront changer d'opinion. Vous pourrez à présent juger de l'amour que j'ai pour vous, par ce que votre conduite envers moi n'a pas pu le détruire. J'attends votre réponse avec la plus vive impatience; les circonstances qui changent à présent avec tant de rapidité nous fourniront peut-être une occasion de nous revoir. Mon sort dépendra de cette entrevue. – Pour ce qui est de Mme de S., je lui ai écrit que vous comptiez aller à Aix la Chapelle, et qu'elle sentiroit, sans que j'aye besoin de lui en expliquer les raisons, les grandes difficultés que j'aurois à surmonter pour faire ce voyage. Que je l'a priois par consequent de joindre ses instances aux miennes pour vous persuader de venir à Carlsbad ou à Töplitz, d'autant plus que cela me procureroit peut-être le bonheur de la revoir.

<sup>a</sup> Nach *aucune démarche* ein Wort gestrichen.

<sup>b</sup> *irréparable* unterstrichen.

<sup>1</sup> vgl. Nr. 39 u. Nr. 40; ferner Einleitung, Anm. 9 u. 72. Im übrigen zielt der Brief darauf ab, der Größe seines selbstlosen Opfers ihren Kleinmut gegenüberzustellen.

<sup>2</sup> Friedrich Wilhelm III.

Nr. 38. [Berlin], 26. Juli [1808].

n° 39. Le 26 Juillet.

J'ai reçu avec un sensible plaisir, chère Juliette, votre lettre n° 32, où j'ai cru retrouver l'expression d'un sentiment dont j'espérois le bonheur de ma vie. Je vous demande encore mille fois pardon des reproches que je vous ai faits, et je suis désespéré de la peine que je vous ai causée. Il seroit impossible de vous exprimer celle que j'ai éprou-

vée. Ma santé, qui avoit déjà résistée à tant d'événemens malheureux, n'a pu<sup>a</sup> supporter les peines du cœur, et je suis extrêmement souffrant depuis 4 à 5 semaines. Peut-être que cela me servira d'excuse auprès de vous, d'avoir exprimé trop vivement les sentimens douloureux que je n'ai pu vous cacher; mais soyez sure que dorénavant je souffrirai sans me plaindre. – L'espoir que vous me laissez de pouvoir vous revoir, lorsque les circonstances me permettront d'aller en Suisse ou en Italie, me rend extrêmement heureux. Dans ma lettre précédente je vous ai déjà écrit les raisons qui me font craindre, que ce moment est encore éloigné. Vous seroit-il donc entièrement impossible de trouver un prétexte pour venir en Allemagne? Vous même avez crue que les affaires de M<sup>r</sup>. R. pourroient vous fournir un motif très convenable pour y faire un voyage.<sup>1</sup> Quand on désire bien vivement de faire quelque chose, on trouve aisément des prétextes. Si l'idée de faire mon bonheur ne vous est pas devenue indifférente, je vous conjure, chère Juliette, de faire tout ce qui dépendra de vous pour exécuter ce projet. Je suis sur que si nous pouvions nous revoir, nous parviendrions même à surmonter les difficultés<sup>b</sup> qui s'opposent encore à d'autres projets, dont l'exécution me rendroit le plus heureux des hommes. – Le parent<sup>2</sup> chez lequel j'ai déjà été, désirant que je revienne auprès de lui, je vais partir pour le rejoindre. Si l'état de nos affaires ne se change pas favorablement, je crois que je pourrai être de retour ici chez mes parens dans 2 ou 3 mois au plus tard, et entreprendre alors un voyage pour vous revoir en Allemagne. – Dans l'espoir de vous revoir j'avois acheté quelques bagatelles, que je voulois vous offrir comme une preuve de ce que je m'étois toujours occupé de vous. Vous avez refusée des perles que je voulois vous donner comme un souvenir; vous ne pourrez refuser ces ornemens d'ambre, qu'on ne trouve que chez nous, et qui n'ont aucune valeur. On dit qu'on aime à présent beaucoup en France cette espèce de parure. – J'ai pris les arrangemens nécessaires pour que vos lettres pourront toujours me parvenir à la même adresse. Je vous prie de m'écrire le plutôt possible, ce qui vous sera possible de faire. Faites moi du moins jouir de la consolation d'avoir souvent de vos nouvelles, et d'apprendre tout ce qui vous intéresse. Adieu, chère Juliette.

<sup>a</sup> Nach *n'a pu* ein Wort gestrichen.

<sup>b</sup> Nach *difficultés* einige Wörter gestrichen.

<sup>1</sup> Vgl. Nr. 27.

<sup>2</sup> Friedrich Wilhelm III. – Am 1. 8. 1808 schreibt K. v. Clausewitz aus Königsberg an seine Braut Maria Gräfin Brühl: *Wir sind gestern abends hier angekommen.* (SCHWARTZ I).

Nr. 39. [Königsberg], 22. August [1808].

n° 40. Le 22 d'Août.

Il y avoit fort longtemps, chère Juliette, que je n'avois reçu de vos nouvelles, et je craignois déjà que vous vous étiez lassée d'une correspondance, qui ne peut plus avoir de charme pour vous depuis que vos sentimens se sont changés. Votre lettre m'a faite d'autant plus de plaisir, par ce qu'elle me prouve que vous pensez encore quelquefois à moi. Je vous assure de nouveau que je ne vous ennuirai pas avec des reproches, et

que je saurai souffrir sans me plaindre. J'ai peine à croire que vous puissiez désirer d'avoir plus souvent de mes nouvelles: vous n'avez pas voulue me revoir, comment mes lettres peuvent-elles vous faire plaisir? Je ne puis juger à présent si la proposition que vous fait Mme de S., de venir le printemps prochain aux eaux de Töplitz,<sup>1</sup> peut vous être agréable. Pour moi, ne sachant pas qu'elle sera l'existence de ma patrie ni la mienne d'un jour à l'autre, il m'est difficile de former des projets qui ne peuvent s'exécuter que dans une année. Comment puis-je croire à l'amitié que vous avez pour moi, quand vous voulez remettre pendant des années entières le moment où je pourrai vous revoir, et que je ne vous vois occupée qu'à calculer l'effet que peut produire sur le public un sentiment, dont il lui seroit difficile de deviner l'existence? Avec un sentiment aussi froid je sens bien que vous auriez été malheureuse avec moi, dans une situation où j'espérois de trouver dans<sup>a</sup> mes relations intérieures le bonheur que les circonstances extérieures paroissent me refuser. Le seul moyen qui pourroit encore me persuader, que vous n'êtes pas tout à fait indifférente à l'amour passionné que vous m'avez inspiré, c'est si vous vouliez me jurer<sup>b</sup> de profiter de la première occasion favorable pour me revoir que les circonstances pourront m'offrir. Le sort de ma patrie sera vraisemblablement bientôt décidé, et je pourrai alors vous faire des propositions plus positives. Il me semble que pour tant de preuves que je vous ai données de mon amour, c'est vous demander bien peu, et je ne sais qu'elle opinion je devrois avoir de votre caractère, si vous me refusiez aussi cette dernière prière. Je ne désirerai de vous revoir avec Mme de S. que dans le cas que vous vouliez venir dans la ville que j'habitois jusqu'à présent. Dans tout autre cas il me semble que ce seroit inutilement attirer sur soi l'attention, et s'exposer à son indiscretion. Au reste en cela comme en tout autre chose, je me réglerai entièrement d'après votre volonté. – Je n'ai pas douté qu'avec les connoissances et les talens que vous possédez, vous ne puissiez pendant quelque temps supporter la solitude; mais pour s'y plaire il faut qu'une grande idée occupe l'esprit, ou qu'un sentiment très vif remplisse le cœur. Je crains que l'habitude de vivre dans le grand monde et d'y avoir des succès, ne produise sur vous l'effet que la Rochefoucauld<sup>2</sup> prétend que la cour a sur les courtisans: elle ne rend pas heureuse, mais elle empêche qu'on le soit ailleurs. – Vous voulez que je vous donne des détails sur ma situation. Lorsqu'on ne peut pas être d'une grande utilité, et qu'on ne peut trouver le bonheur dans un sentiment qui remplit toute l'existence, la vie n'offre plus un grand intérêt. Les peines morales agissent toujours extrêmement fortement sur ma santé; comme j'en ai éprouvé à tous égards, j'ai été extrêmement souffrant, mais je commence un peu à me rétablir. Je vous ai écrit dans ma dernière lettre que mon cousin<sup>3</sup> avoit désiré que je revienne auprès de lui, et je vous écris de la ville<sup>4</sup> qu'il habite. Il m'a donné, de la manière la plus flatteuse, une des premières places dans les affaires de son commerce,<sup>5</sup> comme une preuve de sa satisfaction avec ma conduite. L'occupation qu'elle me donne sert un peu à me distraire, d'autant plus que je crois que je pourrai lui être de quelqu' utilité. – J'ai oublié de vous dire que le frère de ma cousine<sup>6</sup> a été enchanté de vous, et a fait de vous une description à sa sœur, qui est d'autant plus avantageuse qu'elle est vraie à tous égards. Le refus des passeports pour mon cousin G.<sup>7</sup> est fausse, il ne les a pas encore demandés. – J'attends vos lettres avec la plus vive impatience, et je suis bien malheureux de ce que la distance à laquelle nous sommes l'un de l'autre, augmente encore la lenteur de notre correspondance. Je n'ai pas besoin

de vous dire que, malgré votre conduite envers moi, vous êtes le seul objet qui occupe mon cœur, et qu'il me seroit impossible d'aimer une autre femme; il me semble que vous ne pouvez en douter. Adieu chère Juliette, pensez quelquefois à moi.

P. S. N'oubliez pas de numéroter vos lettres.

<sup>a</sup> Hinter *dans* ein Wort gestrichen.

<sup>b</sup> *me jurer* unterstrichen.

<sup>1</sup> vgl. den Brief von Mme de Staël an Mme Récamier »Ce 17 juillet [1808] Coppet«, in dem es heißt: *J'ai reçu une lettre de sa soeur [la soeur du prince Auguste] qui voulait me voir à Töplitz cette année. Seriez-vous tentée de ce voyage l'année prochaine, on vous y attendait – mais il n'y a que les cailles qui ayent besoin de voyager.* (Lettres de Mme de Staël, cote 14069, fol. 160).

<sup>2</sup> François, duc de La Rochefoucauld (1613–1680), der Autor der »Maximes«.

<sup>3</sup> Friedrich Wilhelm III.

<sup>4</sup> Königsberg.

<sup>5</sup> vgl. Einleitung, Anm. 9 u. 72.

<sup>6</sup> Georg, Erbprinz, seit 1816 Großherzog von Mecklenburg-Strelitz, Bruder der Königin Luise, hatte 1804 den Salon der Mme Récamier frequentiert: *Les étrangers illustres s'y rendaient aussi; le prince d'Orange, le prince de Bavière, le frère de la reine de Prusse l'environnaient.* (Mémoires-d'Outre-Tombe, II, 174).

<sup>7</sup> vgl. Nr. 27, Anm. 3.

Nr. 40. [Königsberg], 4. September [1808].

n° 41, Le 4 Septembre.

Je viens de recevoir dans ce moment votre lettre n° 34, et j'ai été sensiblement touché de l'intérêt que vous prenez à ma santé. Elle commence un peu à se rétablir; mais vous seule pouvez me guérir. Malgré les nombreuses occupations que me donne ma nouvelle place,<sup>1</sup> et la distinction flatteuse qu'on vient de m'accorder, rien ne peut me distraire du chagrin qui me consume. Je ne puis malheureusement plus me faire illusion sur la nature du sentiment que vous avez pour moi: vous avez pour moi de l'estime et de l'amitié, mais pas de l'amour. Si vous éprouviez pour moi ce sentiment, comment pourriez vous renvoyer pendant des années le moment fortuné où je pourrai vous revoir, quand il dépend de vous de le fixer? Puis-je croire que deux années d'absence pourront augmenter le foible sentiment que vous avez pour moi? – Les difficultés qui s'opposent à l'exécution de nos projets existeront très vraisemblablement alors comme à présent, et qu'est ce qui vous donnera le courage de les surmonter, si la persuasion intime de mon amour passionné, de la moralité<sup>a</sup> de mes principes, et de la conformité de notre manière de penser, ne peuvent vous le donner? Un amour si pur et si constant, un dévouement si entier à toutes vos volontés, auroit mérité une meilleure récompense. La crainte que vous n'accepteriez pas la preuve que je voulois vous donner de mon attachement, m'avoit empêché de vous l'écrire. Je crois vous avoir dit, que j'avois refusé il y a quelques mois la place que je viens d'accepter,<sup>2</sup> par ce que je craignois qu'elle pourroit m'empêcher de vous revoir cet été. Mais vous ne savez pas, qu'une personne, qui a une grande influence sur les affaires qui intéressent ma famille, avoit donné un ordre<sup>3</sup> par lequel, si je donnois le moindre sujet de mécontentement, je devois être réduit dans le même état où je me trouvois, lorsque j'ai<sup>b</sup> eu le bonheur ou

peut-être le malheur d'apprendre à vous connoître. Ni les prières de mes parens et de mes amis, ni l'idée du danger auquel je m'exposois en faisant quelque chose qui devoit déplaire à cette personne, n'ont pu m'empêcher d'accepter la proposition que vous m'avez faite pour vous revoir. Enfin ce ne sont que des ordres absolus<sup>4</sup> du parent dont je dépends, justement effrayé du danger auquel j'allois m'exposer sans raison apparente, qui m'ont mis dans l'impossibilité d'exécuter mon projet. Ma conduite, qui devoit lui paroître fort singulière, par ce qu'il n'en conoissoit pas les motifs, a été cause de ce qu'il a été brouillé pendant quelque temps avec moi. Cependant comme il croit que je lui ai rendu des services pour les affaires de son commerce, et qu'il en espère beaucoup de moi par la suite, il me témoigne de nouveau beaucoup d'amitié. – Pour ce qui regarde le procès de ma famille il n'est point encore décidé, mais je crois qu'il le sera bientôt. Beaucoup de raisons me font croire qu'il le sera en notre faveur,<sup>5</sup> du moins autant que les circonstances le permettent. – En réfléchissant à votre conduite envers moi, je ne puis quelquefois concevoir l'espèce d'enchantement qui entretient encore l'amour dans mon cœur, après que toutes les illusions de l'espérance sont détruites. Je vous conjure encore une fois, chère Juliette, de m'écrire ce que je puis espérer de vous, et qu'elles sont vos intentions pour l'avenir. J'ai trop bonne opinion de vous pour croire, que vous puissiez vous faire un jeu cruel d'un sentiment qui doit me rendre le plus heureux ou le plus malheureux des hommes. Mais je vous déclare, chère Juliette, que si vous ne voulez me revoir que l'été prochain, et que si vous n'acceptez point la proposition que je vous ai déjà faite dans ma lettre précédente, de venir dans la ville que j'habitois jusqu'à présent, ou dans une autre qui n'en seroit pas fort éloignée, je dois avoir de vous cette opinion. L'amour que vous m'avez inspiré m'a rendu malheureux pendant une des plus belles années de ma jeunesse, et ma santé en a beaucoup souffert. Mes parens attendent de moi l'unique consolation de leurs vieux jours, et ma patrie espère beaucoup des services que je pourrai lui rendre; mon devoir m'oblige à ne point tromper leurs espérances. Sans vous la vie ne sera plus pour moi qu'un pénible fardeau, que l'idée du devoir pourra seule me faire supporter. Si vous détruisez les rêves charmans que m'inspiroit l'amour, il n'y a plus de bonheur pour moi.

P. S. J'attends votre réponse pour vous renvoyer le livre de souvenir. Vos lettres me parviendront très sûrement par nos courriers, si vous en chargez la personne qui m'en a déjà fait parvenir.

N'oubliez pas, chère Juliette, que je ne vous ai dégagé de vos sermens seulement dans le cas que la délicatesse ne me permetteroit plus de les accepter.

<sup>a</sup> Vor *la moralité* ein Wort gestrichen.

<sup>b</sup> Nach *j'ai* die Wörter *fait votre* gestrichen.

<sup>1</sup> vgl. Nr. 39, Anm. 5.

<sup>2</sup> Vgl. Einleitung, Anm. 9 u. 72.

<sup>3</sup> Napoleon hatte durch den Gouverneur von Berlin, Marschall Victor, dem Prinzen mit Festung gedroht. Vgl. Einleitung S. 444; ferner Vaupitel I, Nr. 165.

<sup>4</sup> Vgl. Einleitung, S. 444 und Anm. 73.

<sup>5</sup> Die Hoffnungen auf einen milderen Frieden wurden durch den Vertrag zu Paris enttäuscht. Vgl. Nr. 11, Anm. 2.

Nr. 41. [Königsberg], 6. Oktober [1808].

n° 42. Le 6 8<sup>bre</sup>

Votre dernière lettre, chère Juliette, m'a extrêmement attristé, et ne me laisse plus d'espoir. Vous voulez me rendre malheureux, et sacrifier mon bonheur à des préjugés de convenance. Pour cacher votre indifférence envers moi, et rendre votre conduite excusable, vous voulez paroître n'agir<sup>a</sup> que par l'idée du devoir. Mais un lien qui n'existe qu'aussi longtemps que vous le voulez, peut-on le nommer un devoir? Malgré le dévouement que vous prétendez avoir pour moi, vous n'avez pas même voulue me sacrifier un lien qui vous rend malheureuse. Comment puis-je croire à votre amitié, lorsque vos actions sont continuellement en contradiction avec vos paroles? Si vous pouviez craindre de rendre malheureux un homme à qui vous devriez de la reconnaissance, j'admirerois le sacrifice que vous lui feriez de votre bonheur. Mais moi même j'ai lu les preuves du contraire, et toutes les personnes qui connoissent votre situation me les ont confirmées. Un sentiment qui devrait être sacré, surtout pour une femme, n'est pour vous qu'un amusement cruel, et vous vous faites un jeu de vos sermens solennels. Qui n'auroit pas été trompé en vous voyant, et la beauté donna-t-elle jamais à la vertu un charme plus enchanteur! Je ne veux pas vous parler de ce que j'ai souffert par votre conduite; ma santé le prouve assez. Vous même m'écrivez, chère Juliette, que votre santé s'altère visiblement, et que vous ne pouvez acquérir le courage qu'il faudroit pour supporter l'isolement où vous êtes de tous liens intimes. Par quel inconcevable caprice voulez vous sacrifier votre santé et votre bonheur à des convenances qui ne sont fondées ni sur la morale ni sur la religion? Je vous conjure pour la dernière fois, chère Juliette, renoncez à une idée qui fera le malheur de votre vie et de la mienne. Vous êtes encore dans le printemps de la vie, où l'amour peut rendre aussi heureux qu'il est possible de<sup>b</sup> le devenir; pourquoi ne voulez vous pas profiter de cet âge fortuné<sup>c</sup> pour faire le bonheur d'un homme qui vous adore? — J'espère que vous aurez reçue mon avant dernière lettre, dans laquelle je vous demandois une réponse positive si vous voulez profiter de la première occasion favorable pour venir bientôt en Allemagne, lorsque les circonstances me permettront d'y retourner. Dans une huitaine de jours nous saurons l'arrangement de nos affaires, et il seroit très important pour moi de connoître bientôt votre résolution. J'attends votre réponse avec la plus vive impatience; elle décidera de mon sort. Adieu.

<sup>a</sup> Vor *n'agir* ein *de* gestrichen.

<sup>b</sup> Nach *qu'il* einige Wörter gestrichen und durch *est possible de* ersetzt.

<sup>c</sup> Ein gestrichenes Wort durch *fortuné* ersetzt.

Nr. 42. [Königsberg], 14. November [1808].

n° 43. Le 14 9<sup>bre</sup>.

Il y avoit bien longtemps, chère Juliette, que je n'avois pas reçu de vos nouvelles; je viens de recevoir presque en même temps vos lettres du 24 et du 28 8bre. J'espérois trouver enfin une réponse positive, qui termineroit l'incertitude dans laquelle vous me laissez depuis plus d'une année, mais malheureusement vous ne voulez encore rien

déterminer sur le moment où je pourrai vous revoir. Votre silence cruel m'avoit déjà ôté tout espoir, lorsque l'inscription charmante de l'anneau que vous m'envoyez le 28 8bre, m'a rendu une espérance dont dépend le bonheur de ma vie. Je le reverrai :<sup>a</sup> ces mots resteront toujours présents à ma mémoire, et me feront supporter votre longue absence. Non, il est impossible que vous trouviez un plaisir cruel à entretenir des sentimens que vous ne partagez pas, et des espérances que vous ne voulez point remplir. Une perfidie pareille ne peut se concilier avec la bonté de votre caractère, et la noblesse de votre âme, dont vous venez de me donner une nouvelle preuve, en refusant de croire les calomnies qu'on a inventées contre moi. Vous ne voulez pas même me les nommer; il m'est par conséquent impossible de me défendre. J'ai trop souffert par mon attachement à l'honneur et au devoir, pour ne pas être à l'abri contre toute accusation de cette espèce. Ne suffit il pas de vous aimer<sup>b</sup>, pour qu'aucune autre femme ne puisse m'inspirer de l'amour? Mais, chère Juliette, si vous m'avez prouvé de la confiance, soyez bien sure que je vous en ai témoigné encore d'avantage. Il n'y a pas de conte si absurde qu'on n'aye inventé pour vous nuire dans mon esprit, et je ne vous en ai pas même parlé, dans le moment où votre conduite envers moi devoit m'inspirer la plus forte méfiance. — Je vous conjure pour la dernière fois, chère Juliette, répondez moi positivement qu'elles sont vos résolutions pour l'avenir. Je sens qu'après une incertitude et des combats continuels de plus d'une année, il m'est impossible de supporter plus longtemps cet état. Nous jouirons vraisemblablement de quelques momens de calme, qui ne seront peut-être que les précurseurs de nouveaux orages. Profitons en pour trouver le bonheur dans les relations les plus intimes, qui présentent l'image de la plus grande félicité, lorsqu'elles sont formées par l'amour et par l'estime. Vous ne pouvez espérer que votre situation se change de longtemps, et la mienne pourroit exiger que je sacrifie mon bonheur et peut-être ma vie à mon devoir. Des circonstances qu'il est impossible de prévoir pourront peut-être nous séparer à jamais. Il est encore possible<sup>c</sup> de trouver le bonheur, que vous vouliez sacrifier à des devoirs chimériques, dont l'accomplissement vous rendroit malheureuse pour toujours. Votre propre conscience ne pourroit vous faire aucun reproche, et vous voudriez sacrifier votre bonheur et le mien à des misérables préjugés de convention? Est-ce que votre conscience ne vous feroit aucun reproche d'être la cause du malheur de ma vie? Pourriez vous jamais être heureuse avec un pareil remord? Je connois trop bien votre propre situation, pour croire qu'elle vous offre des difficultés que l'amour ne puisse surmonter. Ce seroit un bonheur pour vous d'être tirée d'une situation, dans laquelle vous devez combattre continuellement vos sentimens, et rester dans une dépendance fort désagréable. Si l'idée de faire mon bonheur a encore quelque influence sur votre cœur, je puis vous jurer<sup>d</sup> que sans vous il n'en existe plus pour moi. En réfléchissant à la situation de ma malheureuse patrie, à l'importance des affaires qu'on m'a confiées, et à mes devoirs envers mes Parens, qui<sup>e</sup> sont d'un âge fort avancé, et dont je suis devenu le fils unique, vous sentirez aisément l'impossibilité dans laquelle je me trouve d'entreprendre un voyage éloigné. Si des événemens inattendus n'y mettent obstacle, je serai vers le milieu du mois prochain dans la ville que j'ai habitée. Comme un grand nombre d'affaires importantes m'empêcheront de m'en éloigner pendant quelques temps, ne pourriez vous trouver un prétexte plausible pour y venir? Beaucoup de motifs, que je ne puis vous communiquer par écrit, me font ardemment désirer de con-

noître bientôt vos résolutions, afin de pouvoir me déterminer sur différens objets très importans<sup>f</sup> pour moi. – Je vous envoie un anneau, que je vous prie de porter comme un souvenir du jour où je vous vis pour la dernière fois. Puisse-t-il vous rappeler bien souvent mon amour, et les sermens solennels que vous m'avez faits! – J'ai appris avec<sup>g</sup> un sensible plaisir, par une personne qui a habité longtems la même ville que vous, que vous vivez dans une profonde retraite, et que vous refusez les hommages qu'on s'empresseroit de vous rendre. L'amour et la coquetterie ne peuvent exister ensemble. – J'attends votre réponse avec une inquiète impatience. Pensez, chère Juliette, qu'elle décidera du bonheur d'un homme qui vous aime mille fois plus que sa vie, et qui ne peut plus être heureux sans vous. Adieu.

<sup>a</sup> *Je le reverrai* unterstrichen.

<sup>b</sup> *vous aimer* unterstrichen.

<sup>c</sup> Zwischen *encore* und *possible* ein Wort gestrichen.

<sup>d</sup> *juré* unterstrichen.

<sup>e</sup> Ein *dont* vor *qui* gestrichen.

<sup>f</sup> *très importans* unterstrichen.

<sup>g</sup> Vor *avec* ein *par* gestrichen.

Nr. 43. [Königsberg], 21. November [1808].

n° 44. Le 21 9bre.

Vos refus à mes vives instances, chère Juliette, me rendent extrêmement malheureux, et devroient m'ôter tout espoir. Cependant vous desirez de me revoir, et je ne puis croire que vous ayez la cruauté de me faire entrevoir un bonheur, dont vous voulez me priver pour jamais. J'ai trop de confiance dans la bonté et la noblesse de votre caractère, et dans l'amitié et la confiance que vous m'avez témoignée, pour vous croire capable d'une pareille perfidie. L'amour passionné que vous m'avez inspiré, et le dévouement sans borne que je vous ai montré, ne mériteroient point une pareille récompense. Si vous<sup>a</sup> pouviez me tromper et trahir vos sermens solennels, en quelle personne pourrois-je encore avoir confiance? – Je serai vers le milieu ou la fin du mois prochain dans la ville que j'ai habité jadis, à moins que des obstacles imprévus n'y mettent de nouveau obstacle. Une absence presque continuelle de plus de 2 ans, mes devoirs envers des Parens, dont je suis l'unique consolation, après tous les malheurs qu'ils ont éprouvés, et des occupations fort nombreuses m'obligeront au moins d'y rester jusqu'au commencement du mois de février. J'espère qu'alors la situation des affaires me permettra d'entreprendre un voyage de quelques semaines. Mais il me seroit impossible, même en m'exposant à tous les désagrémens et à tous les dangers,<sup>b</sup> de pouvoir aller dans le pays que vous habitez. La situation critique de ma patrie, et l'âge fort avancé de mes Parens ne me permet pas de faire un voyage éloigné, tel que celui de l'Italie ou de la Suisse. Par des raisons que vous devinerez aisément, je desirois que vous choisissiez pour notre entrevue un endroit, où ma présence n'attireroit pas sur moi l'attention, et ne<sup>c</sup> m'exposeroit pas à des désagrémens personnels. Tel seroit par ex: Dresde, Weimar, Gotha, Leipzick, Dessau, etc. Si vous trouviez encore des difficultés insurmontables à l'exécution de ce projet, il ne resteroit d'autre parti

que d'attendre le printemps, et de nous revoir aux eaux. Mais ce dernier projet me paroît bien incertain, et son exécution fort éloignée: dieu sait quels événemens se passeront en attendant. Quand on croit pouvoir être heureux, comment peut-on laisser dépendre son bonheur de circonstances incertaines, et qui peuvent de nouveau nous séparer? – Quelques soient vos résolutions, chère Juliette, informez moi-s-en bientôt, afin que je puisse trouver quelque prétexte pour mon voyage. Pensez vous encore quelquefois à moi, et l'absence n'a-t-elle pas entièrement détruite l'amitié que vous aviez pour moi? Vous seule, chère Juliette, m'avez inspiré un sentiment qui a résisté à toutes les épreuves, même à celle d'une longue absence. J'éprouve pour vous un amour que je croyois le rêve d'une imagination exaltée. Votre image m'est toujours présente, et se lie dans mon cœur à tous les sentimens beaux et vertueux. Avant de vous connoître l'idée du beau idéal n'existoit pour moi que dans l'imagination; vous seule l'avez réalisé. La bonté de votre caractère, et la grace qui règne dans votre esprit comme dans vos actions, vous font même pardonner votre perfection morale, quelque désolante quelle soye pour un amant passionné. – J'attends votre réponse avec une bien vive impatience, et j'espère qu'elle déterminera enfin le moment où je pourrai vous revoir. Adieu.

<sup>a</sup> *vous* unterstrichen.

<sup>b</sup> Hinter *dangers* das Wort *possibles* gestrichen.

<sup>c</sup> Ein gestrichenes Wort durch *et ne* ersetzt.

Nr. 44. [Petersburg], 10. Januar [1809].

n° 46. Le 10 Janvier.

J'ai reçu avec une joie bien vive, chère Juliette, votre lettre qui m'annonce que le sort favorise enfin le plus cher des mes vœux. Il faut aimer passionnément pour sentir le bonheur de revoir bientôt celle qu'on aime, et de retrouver après une longue absence les sentimens qui peuvent me rendre le plus heureux des hommes. Je ne puis croire que vous puissiez trouver un plaisir cruel à entretenir des sentimens dont dépend mon bonheur, si vous ne vouliez enfin exaucer mes vœux. – Je vous écris, chère Juliette, de la ville où se trouve l'ami que mon parent a été voir.<sup>1</sup> Nous avons reçus de lui et de sa famille l'accueil le plus flatteur, et ils me témoignent beaucoup de bontés. Je vous parlerai plus en détail de tout ce que j'ai vu ici, lorsque j'aurai le bonheur de vous revoir. Au milieu des fêtes qu'on nous donne, votre image, chère Juliette, est toujours présente à mon cœur, et me sert d'égide contre tout autre sentiment. Si je ne vous avois point aimé, j'aurois peut-être pu trouver ici tout ce qui pourroit faire le bonheur lorsqu'on ne vous connoit point. Jugez de l'amour que j'ai pour vous, puisque je sacrifie tout ce qui pourroit faire le bonheur, à une espérance encore incertaine! Pourriez vous encore douter de mon dévouement, et du sentiment ineffaçable que vous m'avez inspiré? – Le souvenir que vous m'envoyez, chère Juliette, me fera le plaisir que me donne tout ce qui me vient de vous. Tout ce que j'ai reçu de vous, Juliette, jusqu'au moindre billet, je le conserve comme une relique, cachée à tout œil profane, et votre portrait est l'objet de mon culte journalier. – Puisse cette nouvelle année que nous

avons commencée, en nous réunissant pour toujours être le commencement de notre bonheur. En formant des vœux pour votre bonheur, c'est en faire pour le mien. – Je vous ai déjà écrit, que je ne pourrai être de retour dans la ville que j'ai habitée que vers le milieu du mois prochain, et qu'il me sera impossible de m'en absenter avant le commencement d'avril. Daignez m'instruire de l'endroit,<sup>a</sup> et du temps où je pourrai vous revoir. Adieu chère Juliette.

<sup>a</sup> Vor »de l'endroit« ein Wort gestrichen.

<sup>1</sup> Am 27. 12. 1808 fuhr das preußische Königspaar mit einem kleinen Gefolge (Wilhelm d. Ä., Pr. v. Preußen, Pr. August, Scharnhorst, General von Holtzendorff) von Königsberg nach Petersburg. Am 7. 1. 1809 kamen sie am Hofe des Zaren an und kehrten am 10. 2. 1809, überaus reich beschenkt, nach Königsberg zurück. Vgl. Königin Luise. Ein Leben in Briefen, hg. von Karl GRIEWANK, Leipzig, 1943, SS. 379 ff.: »Tagebuch der Reise von Königsberg nach Petersburg« (künftig: GRIEWANK).

Nr. 45. [Königsberg], 12. Februar [1809].

n° 47. Le 12 Février.

Je suis de retour dans la ville<sup>1</sup> qu'habite le parent auprès duquel je me trouve, et je partirai dans quelques jours pour celle<sup>2</sup> que j'ai habitée jadis. L'espoir de vous y voir me rend le plus heureux des hommes. Je ne puis croire que vous trouviez un plaisir cruel à entretenir l'amour passionné que vous m'avez inspiré, chère Juliette, si vous ne vouliez enfin consentir à faire mon bonheur. Depuis votre lettre du 13 décembre je n'ai pas reçu de vos nouvelles, et ce long silence me donne de vives inquiétudes. M'auriez vous oublié? L'idée seule me met au désespoir, et je la combat sans cesse de crainte de m'y livrer. J'ai supporté avec fermeté de grands malheurs, mais je n'ai pas le courage de supporter celui là. Seriez vous malade? Je ne puis le croire; car vous m'avez promi de me faire écrire alors quelques lignes par votre cousine, pour me rassurer sur l'état de votre santé. Si vous avez encore quelqu'amitié pour moi, chère et adorable Juliette, daignez me tirer bientôt de cette cruelle incertitude, qui me tourmente au-delà de toute expression. L'incertitude de mon avenir<sup>3</sup> me fait d'ailleurs plus que jamais désirer de vous revoir bientôt, et de connaître mon sort. Je dois prendre des résolutions très importantes pour moi, sur lesquelles je ne voudrais rien décider avant de vous avoir revue. Le repos momentané dont nous jouissons à présent, vous permettrait d'entreprendre un voyage, que de nouveaux changemens pourroient rendre impossible. Je vous conjure, chère Juliette, ne laissons pas écouler la plus belle partie de notre vie, sans éprouver ensemble le plus grand bonheur dont on puisse jouir. Les préjugés de convenance pourront ils vous dédommager de la privation de tous les liens intimes, qui sont surtout si nécessaires au bonheur d'une femme? Pourriez vous vivre heureuse, si vous aviez à vous reprocher le malheur d'un homme, qui vous a donné les plus grandes preuves de son amour et de sa constance? Voudriez vous me punir d'avoir compté sur les sermens solennels que vous m'avez faits? – Je vous jure,

chère Juliette, que sans vous m'on existence me seroit insupportable, et que vous seule pouvez me rendre heureux. Ne me faites pas languir plus longtemps après une réponse qui décide de mon sort. Adieu.

<sup>1</sup> Königsberg.

<sup>2</sup> Berlin.

<sup>3</sup> Vielleicht trug sich Pr. August schon jetzt mit dem Gedanken an eine heimliche Demarche, die den König durch ein von »angesehenen Militärpersonen und mehreren der ersten Staatsbeamten« unterzeichnetes Memoire nötigen sollte, sich an der Seite Österreichs gegen Napoleon zu erheben, und die dann vom König vorzeitig aufgedeckt, in empörten Briefen an den Pr. August vom 23. 5. und 9. 6. 1809 gerügt und unterbunden wurde (v. PRIESDORFF, III, Nr. 1129, SS. 279–280).

Nr. 46. [Berlin], 13. Juli [1809].<sup>1</sup>

Le 13 Juillet.

J'avois résolu, Madame, de ne plus vous écrire, pour ne pas vous troubler par des souvenirs qui doivent être pénibles pour vous, et qui seront toujours fort douloureux pour moi. Je n'avois jamais cru que ce seroit à moi de justifier ma conduite. Après m'avoir si indignement trompé, et avoir rompu les sermens les plus solennels que l'amour pouvoit inventer, vous osez accuser ma conduite envers vous! Par ce que ma fierté ne m'a pas permis de m'abaisser à vous faire des reproches, vous me croyez indifférent, en cherchant le bonheur dans d'autres sentimens. Malheureusement je n'ai pas encore pu parvenir à cette indifférence que je desirerois tant d'avoir, et je ne connois d'autres distractions que celle d'être aussi utile à ma patrie que les circonstances me le permettent. Ce qui augmente mes chagrins, c'est de me voir condamné à une honteuse inactivité, tandis que le sort de l'Europe va se décider sur les bords du Danube. – Je sens, malheureusement trop tard, que nous n'étions pas faits pour être heureux l'un par l'autre. Je n'aurois pu être heureux avec une femme qui sait feindre des sentimens qu'elle n'a peut-être jamais éprouvée, et qui met les convenances audessus de la moralité. Vous auriez été obligée de renoncer à ces jouissances de l'amour propre, qui paroissent faire tout votre bonheur, et qui vous consoleroient des remords de votre conscience et des souffrances que vous m'avez fait éprouver. Malgré tout le mal que vous m'avez fait, je ne me vengerai point, et je fais même des vœux pour votre bonheur. Si je viens à mourir votre portrait, vos lettres et le serment que vous m'avez fait vous seront renvoyés sans être vus de personne. Je conserverai<sup>a</sup> toujours l'anneau que vous m'avez donné, et qui me rappellera le temps le plus heureux de ma vie. Je vous prie de ne plus m'écrire; vos lettres me font trop de mal.<sup>2</sup> – Adieu, pour la dernière fois. –

<sup>a</sup> Zwischen *Je* und *conserverai* ein Wort gestrichen.

<sup>1</sup> Dieser Brief ist in dem Konvolut der BN falsch eingeordnet. Er muß mit »1809« datiert werden, da das *Adieu pour la dernière fois* den Bruch des Pr. August mit Mme Récamier kennzeichnet, auf den dieser sich dann in Nr. 49 beruft: *je rompis alors toute relation avec elle et ne répondis plus à aucune de ses lettres*. Außerdem kann sich die Briefstelle *le sort de l'Europe va se décider sur les bords du Danube* nur auf den Krieg Napoleons gegen Österreich im Jahre 1809, hier speziell auf die Niederlage des Erzherzogs Karl bei Wagram (5. u. 6. Juli) beziehen. Auch LEVAILLANT datiert den Brief »1809« (*Une amitié amoureuse*, p. 148).

<sup>2</sup> Schon am 10. 4. 1808 empfindet Pr. August *le plus profond mépris pour une femme qui est capable de rompre ses serments* und erklärt das Verhalten von Mme Récamier mit der *crainte de déplaire à des personnes puissantes*, mit der *faiblesse de son caractère* und den *conseils de ceux pour qui l'amour n'est plus de bon ton*. (Brief des Prinzen August an Mme de Staël: »Königsberg, 10 avril 1808«; abgedruckt in: *Une amitié amoureuse*, p. 148. Die darin enthaltenen Anschuldigungen gegen Mme Récamier werden am 23. 4. 1808 zurückgenommen: vgl. Nr. 33, gegen Ende).

Nr. 47. cote 14073, fol. 155–156 v. [Berlin], 24. Oktober 1809.

Pr. August an Mme de Staël.

Le 24 8bre 1809.

J'ai été extrêmement fâché, Madame, de n'avoir pas su le jour du départ de Madame de Kloest,<sup>1</sup> par ce que sans cela j'aurois sûrement profité de cette occasion pour vous écrire avec plus de liberté qu'on peut le faire par la poste. Je conserve une trop vive reconnoissance de l'amitié que vous avez bien voulue me témoigner, dans des circonstances très malheureuses pour moi, pour ne pas saisir avec empressement chaque occasion où je puis vous l'exprimer. Mais je voulois éviter de vous parler d'objets qui me rappellent des sentimens fort douloureux. Vous voulez justifier la conduite de votre amie envers moi; cependant si vous la connoissiez entièrement, je suis bien sur, Madame, que vous changeriez d'opinion. Quelque soient ses torts envers moi, l'amour que j'ai eu pour elle ne me permet pas de vous les révéler. Vous savez que sa conduite devoit me faire croire qu'elle avoit pour moi un attachement, qui auroit fait le bonheur de ma vie, et qu'elle avoit même liée sa destinée à la mienne par les sermens les plus solennels. Il se peut que les circonstances pendant lesquelles j'ai appris à la connoître, lui ont faites illusion sur la nature du sentiment qu'elle a eu pour moi. Malgré cela elle a trouvé un plaisir cruel à entretenir pendant plus d'une année des sentimens auxquels son cœur ne répondoit plus. Une conduite pareille qui passe vraisemblablement en France pour de la coquetterie, me paroît le comble de la perfidie. Pouvoit-elle croire sérieusement que la crainte de m'exposer aux plaisanteries de quelques journalistes, fut plus forte chez moi que l'amour qu'elle m'avoit inspiré? Depuis que j'ai appris mieux à connoître votre amie, j'ai rompu toute relation avec elle, sans m'abaisser à lui faire le moindre reproche. Je suis revenu de toutes les illusions de l'amour, depuis qu'elle<sup>2</sup> m'a trompé. Cependant je lui pardonne toutes les peines qu'elle m'a fait éprouver. – Comme je connois l'amitié que vous avez pour ma sœur, je suis très charmé de pouvoir vous annoncer que la santé d'Elisa,<sup>2</sup> qui lui a causé beaucoup d'inquiétudes, est à présent entièrement rétablie. Je vous prie d'agréer l'hommage de mon tendre et respectueux attachement.

<sup>a</sup> *elle* unterstrichen.

<sup>1</sup> Frhr. v. Jacobi, gen. Kloest, war preußischer Legationsrat und a. o. Gesandter am k. k. Hofe in Wien.

<sup>2</sup> Prinzessin Elisabeth Radziwill (1803–1834), Nichte des Pr. August; vgl. Nr. 105, Anm. 7.

Nr. 48. [Berlin], 8. Dezember [1809].<sup>1</sup>

Le 8 Décembre.

Je ne m'attendois pas, Madame, que vous me forceriez presque à justifier ma conduite envers vous. Madame de S.<sup>2</sup> m'ayant écrit pour tacher d'excuser votre conduite, et me prier de vous écrire, je n'ai pas voulu lui parler des relations qui ont existé entre nous, par ce que vous m'aviez demandé plusieurs fois de ne pas le faire. A présent c'est vous qui m'accusez de cette réticence, que vous attribuez à ce qu'étant étranger je ne connois pas l'acception des termes dont je me sers.<sup>3</sup> J'avoue, Madame, que je ne savois pas qu'une femme ne peut avoir des torts que d'un seul genre; mais je sens que ce principe doit être fort commode pour votre conscience. D'après cette morale vous pouvez vous faire un jeu des sentimens qui devoient surtout être sacrés pour une femme, vous permettre le mensonge et même la perfidie, sans qu'il fut permi de vous faire le moindre reproche. Cependant j'ai eu la délicatesse de ne point vous faire de reproches, et les seuls que je n'aurois pu éviter en vous revoyant auroient été les changemens que le chagrin m'a fait éprouver. Pour vous justifier entièrement aux yeux de Mme de S., et pour lui prouver combien peu je connois les phrases usitées parmi les personnes à la mode, je lui enverrai la copie du serment que vous m'avez fait, et l'extrait des lettres que vous m'avez écrites.

<sup>1</sup> Der Brief ist von späterer Hand fälschlich mit der Jahreszahl 1811 versehen und in dem Dossier der BN falsch eingeordnet worden. Er wurde am gleichen Tage verfaßt wie der an Mme de Staël (Nr. 49).

<sup>2</sup> Mme de Staël.

<sup>3</sup> s. Einleitung, S. 444.

Nr. 49. cote 14073, fol. 157–161 v. [Berlin], 8. Dezember [1809].<sup>1</sup>  
Pr. August an Mme de Staël.  
Anlage: Abschrift zweier Gelöbnisse.

Le 8 Décembre.

Agréez bien mes remercimens, Madame, de la complaisance que vous avez eue de m'envoyer la lettre de Mme R.<sup>2</sup> J'ai été d'autant plus sensiblement affecté des reproches qu'elle m'y fait, par ce que je ne crois pas les avoir mérité par ma conduite. M'ayant demandé plusieurs fois de ne point vous parler des relations qui ont existées entre nous, j'ai cru devoir m'y conformer. Mais comme Mme R. m'accuse à présent de cette réticence, qu'elle attribue à ce qu'étant étranger j'ignore l'acception des termes dont je me sers, je me vois forcé à rompre le silence. L'intérêt que vous avez bien voulu prendre à un sentiment, qui auroit pu faire le bonheur de ma vie, et qui m'a rendu fort malheureux, me dispensera de vous rappeler beaucoup de détails dont le souvenir m'affecte encore douloureusement. Si l'amour passionné que j'avois pour Mme R. ne m'a point fait illusion, elle partageoit alors les sentimens que j'éprouvois. Ce qui devoit me le faire croire plus encore que ses sermens souvent répétés, c'est qu'elle paroissoit avoir renoncé à sa coquetterie, qui m'a tant de fois désespéré. La copie que je vous

envoie ci-joint des sermens que nous avons fait en nous quittant, vous prouvera notre amour et la pureté de nos sentimens. J'ai rempli fidèlement mon serment, malgré l'absence et les privations qu'il m'imposoit; plût à Dieu qu'elle en eut fait autant. Pendant plusieurs mois les lettres que Mme R. m'a écrites contenoient l'expression d'un sentiment qui me rendoit le plus heureux des hommes. A son retour à Paris elle continua de m'écrire de la même manière, en me parlant cependant des difficultés que les circonstances opposoient à l'exécution de nos projets. Enfin au mois de mars (6 mois après mon départ) elle m'écrivit qu'après de profondes réflexions sur notre situation, et sur les dangers auxquels elle pouvoit m'exposer, elle me délioit de mon serment, mais consentoit à me revoir l'été prochain en Suisse ou en Italie. Comme ses lettres contenoient l'assurance et sembloient me prouver que l'absence bien loin de diminuer l'amitié qu'elle avoit pour moi, lui avoit encore donné plus de force, je devois croire qu'une pareille proposition ne venoit que d'un excès de délicatesse. Je lui répondis que bien loin de me croire dégagé de mon serment, sa générosité et l'amitié qu'elle me témoignoit m'attachoit à elle pour toujours, et que s'il le falloit j'irai au bout du monde pour la revoir. Je refusois une place très importante qu'on vouloit me donner, sous prétexte que je ne me sentois pas capable de la remplir. Elle parut vivement touché de mon amour, mais exigea de moi de venir en France. Malgré l'inconvenance d'une pareille démarche, les désagrémens personnels et peut-être les dangers auxquels je m'exposois, j'obtins du proche parent dont je dépends la permission d'aller à Aix la Chapelle sous prétexte de ma santé. J'eus à combattre les justes reproches de mes amis et de mes parens qui me blâmoient hautement de quitter ma patrie dans un moment où je pouvois peut-être lui être utile. L'envoi du portrait de Mme R. et de plusieurs souvenirs qui me donnoient de nouvelles preuves de son amitié, m'exaltèrent au point de me faire oublier même les devoirs que je devois à ma patrie. J'étois sur le point de partir, lorsqu'elle m'écrivit qu'elle ne pouvoit pas me voir aux eaux, mais dans une terre assez éloignée. Malgré que sa conduite envers moi auroit du m'éclairer enfin sur ses véritables sentimens, je voulois encore faire cette démarche, qu'aucun prétexte ne pouvoit justifier. Plusieurs mois s'étoient écoulés pendant cette correspondance; les circonstances s'étoient changées, je reçus l'ordre positif de rester, et d'accepter la place distinguée qu'on m'avoit destiné. Je lui écrivis l'impossibilité dans laquelle je me trouvois de partir, et que j'étois résolu de profiter de la première occasion favorable pour exécuter ce voyage . . . Elle me répondit qu'elle consentoit à me revoir en Allemagne, et qu'elle espéroit même de venir avec son mari dans la ville que j'habite. Je fus de nouveau trompé par cette espérance, qu'elle avoit l'art d'entretenir par des lettres charmantes. Le voyage que vous avez fait en Allemagne, lui fournit une nouvelle occasion de remplir ses promesses, mais malgré mes instantes prières, elle refusa de le faire. Indigné de sa perfidie, je rompis alors toute relation avec elle, et ne répondis plus à aucune de ses lettres. J'aurois été fidèle à cette résolution, si la fausse interprétation qu'elle a donnée à la lettre que je vous ai écrite, ne m'avoit en quelque sorte forcé de lui annoncer que pour la justifier entièrement à vos yeux, et pour lui prouver combien peu je connois les phrases usitées parmi les personnes à la mode, je vous enverrai la copie du serment qu'elle m'a fait, et l'extrait des lettres qu'elle m'a écrites. Au reste je puis vous attester que tout ce que je dis dans cette lettre est l'exacte vérité, comme je puis le prouver par les lettres même de Mme R. Il faut bien compter sur votre amitié

pour ôser entrer dans tous ces détails, que j'ai cru devoir vous écrire pour ma propre justification. Daignez être persuadée de mon tendre et respectueux attachement.

*Copie.*

Je jure par l'honneur et par l'amour de conserver dans toute sa pureté le sentiment qui m'attache à J. R., de faire toutes les démarches autorisées par le devoir pour me lier à elle par les liens du mariage, et de ne posséder aucune femme tant que j'aurai l'espérance d'unir ma destinée à la sienne.

A. de P.<sup>3</sup>

*Copie.*

Je jure sur le salut de mon âme, de conserver dans toute sa pureté le sentiment qui m'attache au P. A. de P.; de faire tout ce que permet l'honneur pour faire rompre mon mariage, de n'avoir d'amour ni de coquetterie pour aucun autre homme, de le revoir le plutôt possible, et quelque soit l'avenir de confier ma destinée à son honneur et à son amour.

J. R.<sup>4</sup>

Coppet le 28 Octobre 1807

<sup>1</sup> Der Brief trägt, von späterer Hand, die Aufschrift à *Mme de Staël*. 1809? Er gehört zweifellos in dieses Jahr. Die inhaltlichen Zusammenhänge sind in der Einleitung (S. 444) aufgezeigt worden. Die Abschriften beider schriftlicher Eide waren Anlagen zu Nr. 49.

<sup>2</sup> Mme Récamier.

<sup>3</sup> Auguste de Prusse.

<sup>4</sup> Julie Récamier.

Nr. 50. [Berlin], 12. September [1810].<sup>1</sup>

Le 12 Septembre.

Comment vous dépeindre les sentimens dont j'ai été agité en recevant votre lettre! Le premier fut de remercier le ciel d'avoir conservé la vie à son plus parfait ouvrage, et de baigner avec des larmes de joie cette lettre chérie. Après une joie si vive je me croyois incapable d'en éprouver une autre; mais en retrouvant dans votre lettre les traces de cette amitié, qui auroit pu me rendre le plus heureux des hommes, j'ai senti un mélange de bonheur et de tristesse inexprimable. Si vos sentimens n'ont point changés, comment, lorsque tout sembloit favoriser nos projets, avez vous pu rompre votre serment solennel, et rendre malheureux, audelà de toute expression, un homme pour lequel vous paroissiez avoir de l'amitié? Vous n'avez pas même daigné m'informer des motifs de votre conduite, mais sans les connoitre je crois cependant que vous ne pouvez agir que par de nobles sentimens.

Vous voulez connoitre la situation de mon âme: je vous en ferai un tableau fidèle. Pourriez vous encore, chère Juliette, douter de mes sentimens, et craindre les effets de l'absence? Quand on vous aime, peut on aimer une autre femme? La vie toute entière ne suffit pas à l'amour, et il n'y a que l'idée de l'éternité qui puisse le satisfaire.

L'espérance de vous revoir bientôt seroit pour moi le plus grand bonheur, s'il m'étoit permis de vivre toujours près de vous. Vous savez qu'avant de vous connoître j'étois lié avec une femme,<sup>2</sup> qui avoit tout sacrifié à son amour pour moi, et dont j'avois deux enfans. Excédé par sa jalousie, j'étois sur le point de rompre avec elle, lorsque j'appris à vous connoître. J'éprouvois alors pour la première fois un sentiment dont devoit dépendre le bonheur de ma vie, et aucune considération n'auroit été capable de le surmonter. Lorsque j'eus perdu toute espérance de lier ma destinée à la vôtre, rien ne put remplir le vide de mon coeur, et je cherchois de la consolation dans l'amour pour mes enfans. La nature en les parant de tous les dons les plus heureux, sembloit vouloir me dédommager du bonheur qu'elle me refusoit. Il me seroit impossible de m'en séparer, ou d'avoir la cruauté de les arracher des bras de leur mère, à qui je dois beaucoup de reconnaissance par l'attachement qu'elle m'a prouvé. Plutôt que de la rendre malheureuse, j'aime mieux sacrifier mon propre bonheur. Je ne me sens pas le courage de vous revoir, et ensuite de me séparer de vous peut-être pour toujours; ma raison est trop foible pour résister à une pareille épreuve. En supportant même que vous ayez encore conservée pour moi quelque attachement, il ne peut être très fort, car vous même avez rompue les engagements sacrés par lesquels nous nous étions liés, et pendant trois années vous avez pue vivre séparée de moi. Avec un pareil sentiment vous n'auriez pue être heureuse avec moi, et j'aurois été malheureux de ne point vous voir partager la passion que j'éprouve si fortement. Quoiqu'elle me rappelle sans cesse les plus heureux momens de ma vie, elle répandra sur le reste de mon existence une profonde mélancolie, et aussi peu que mon amour le temps pourra la détruire. Adieu.

<sup>1</sup> Nach einem neunmonatigen Schweigen bewirkt der Brief Juliettes diesen Hymnus auf die Unsterblichkeit der Liebe.

<sup>2</sup> s. Einleitung, Anm. 85; vgl. Chronologische Matrikel der Brandenb. Preuss. Standeserhöhungen und Gnadenacte . . . zusammengestellt durch A. F. M. GRITZNER, Berlin, 1874, S. 75.

Nr. 51. [Berlin]. 7. März [1811].<sup>1</sup>

Le 7 Mars.

J'ai été sensiblement touché du plaisir que vous a causé mon portrait, et il m'est un gage certain de l'interêt que vous conservez pour des souvenirs, qui sont pour moi si tristes et si doux. Lorsque j'ai reçu votre lettre j'avois besoin de consolation, et j'en ai trouvé beaucoup dans les sentimens qui vous l'ont dictée. J'ai eu la rougeole avec une très forte fièvre, qui m'a obligé de garder le lit pendant 15 jours, et la chambre pendant 4 semaines. Ma bonne constitution m'a heureusement fait surmonter cette maladie violente, et je suis à présent entièrement rétabli. – Je vous dois bien de la reconnaissance de m'avoir communiqué un fragment d'un ouvrage nouveau, dont j'ai d'abord reconnu l'auteur<sup>2</sup> à la justesse des idées, la sensibilité du coeur et la grace de l'expression. – Mais pourquoi me peindre avec des couleurs si séduisantes un bonheur que vous seule auriez pu me donner? N'est-ce pas augmenter encore une douleur et des regrets que j'ai malheureusement trop éprouvés, et rendre plus pénible le sacrifice que j'ai fait de mon bonheur à la reconnaissance et à l'amour paternel? Cependant

en lisant le tableau que vous faites de l'amour, j'ai éprouvé de nouveau les sensations délicieuses que vous seule pouvez inspirer. Vous combattez avec beaucoup de raison l'inégalité singulière que l'opinion de la société met entre les devoirs des époux, quoique vous n'auriez jamais eu besoin d'en craindre les suites. – Je ne puis partager votre opinion sur le divorce, et je crois devoir la combattre d'autant plus, qu'elle est en grande partie cause de la situation malheureuse dans laquelle vous vous trouvez. Si les mariages se faisoient toujours dans l'âge où la raison peut guider le coeur, si les parens ne forçoient jamais leurs enfans à se marier, qu'il y eut en général une grande pureté de moeurs, l'indissolubilité du mariage lui donneroit encore un caractère plus sacré. Tant que les lois et les moeurs ne préviendront ces abus, le divorce restera un mal nécessaire, par ce qu'il empêche des inconvéniens encore plus dangereux pour la société. Le scandale qui résultera des unions illégitimes sera beaucoup plus dangereux pour les moeurs, que les abus même du divorce. L'expérience justifie parfaitement cette opinion. En France, en Espagne et en Italie, où la religion rend le divorce très difficile, les devoirs du mariage sont en général moins observés qu'en Angleterre, en Suisse et en Allemagne, où il est permis dans les cas prescrits par les lois. Par ce que l'inexpérience d'une jeune personne ou le caprice de ses parens lui ont fait contracter des liens qui la rendent malheureuse, doit elle sacrifier le bonheur de sa vie toute entière? Il n'y a que l'amour maternel qui puisse justifier un pareil sacrifice. J'ai versé des larmes en lisant la description des douleurs d'une femme malheureuse par le mariage, par ce que j'ai cru y trouver des traits qui peignent votre situation. Vous qui sentez si vivement les peines du coeur, comment pouviez vous préférer de rester dans une situation si malheureuse, lorsqu'il ne dépendoit que de vous de suivre le penchant de votre coeur, et de faire le bonheur d'un homme qui vous adore? Votre conduite envers moi me paroît encore inexplicable, et l'amour que j'ai pour vous auroit du moins mérité une entière confiance. Vous voulez rien ignorer de ce qui me concerne, et cependant vous ne daignez pas m'informer de la situation de votre coeur, des peines ou des plaisirs que vous éprouvez, et de vos espérances pour l'avenir. Jugez de la violence du sentiment, qui pendant près de 4 ans n'a été entretenu que par des souvenirs, et qui a résisté même à l'infidélité de vos sermens solennels.

P. S. Envoyez moi bientôt des fragmens du même auteur.

<sup>1</sup> Der Brief ist fälschlich von späterer Hand mit der Jahreszahl 1809 versehen worden. Er gehört aber in das Jahr 1811, weil es am Schluß des Briefes heißt: *Jugez de la violence du sentiment, qui pendant près de 4 ans n'a été entre tenu que par des souvenirs.*

<sup>2</sup> Vielleicht handelt es sich um eine Fortsetzung der »Souvenirs« der Mme Récamier selbst (vgl. Nr. 30, Anm. 1). Der Prinz spricht zwar von dem *auteur*, als wäre es ein anderer, aber in der Stellungnahme sagt er: *le tableau que vous faites de l'amour.*

Nr. 52. [Berlin], 15. Mai [1811].<sup>1</sup>

Le 15 May

Il y a si longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles, que cela me fait surmonter même la crainte de paroître indiscret, en vous écrivant pour la seconde fois. La douce habitude de recevoir vos lettres m'est devenue si nécessaire, que je me sens très malheureux lorsque j'en suis privé pendant quelque temps. – Les circonstances dans lesquelles

nous nous trouvons me font craindre, qu'il me sera impossible de vous revoir pendant très longtemps, et peut-être pour toujours, si vous ne pouvez entreprendre un voyage cet été. Comme mon médecin veut absolument que je prenne les bains de Pyrmont pour le rétablissement de ma santé, je compte m'y rendre vers le milieu du mois de juillet, et ce seroit pour moi le plus grand bonheur de pouvoir vous y voir.<sup>2</sup> Je sens malheureusement qu'une pareille entrevue ne vous offre plus l'intérêt, qu'elle auroit peut-être pu vous inspirer il y a quelques années; mais j'espère cependant qu'elle vous rappellera des souvenirs agréables. Comme Pyrmont est sur la frontière de l'empire françoise, que le séjour doit en être fort agréable, et que de toutes les parties du continent des personnes s'y rendent pour le rétablissement de leur santé, ou pour s'y amuser, je crois qu'à tous égards cet endroit conviendroit parfaitement. Si ce projet pouvoit vous convenir, je desirerois avoir bientôt votre réponse, afin de pouvoir prendre mes arrangemens en conséquence. Ne sachant pas aussi bien que vous maîtriser tous mes sentimens, je sens que je m'expose beaucoup, même après une séparation de 4 années. Mais l'idée de ne pouvoir peut-être plus vous revoir, l'emporte chez moi sur toutes les autres considérations. Ne craignez pas que je vous fasse le moindre reproche sur votre conduite envers moi; le seul reproche que je ne pourrois vous éviter, c'est l'empreinte des peines que vous m'avez fait éprouver, dont vous trouverez la trace sur ma figure. Vous connoissez trop bien ma manière de penser, et la situation où je me trouve, pour ne point éviter dans vos projets tout ce qui pourroit m'attirer des désagrémens personnels. Les devoirs de ma place m'obligent de faire un voyage d'environ 5 semaines, que je commencerai dans quelques jours; mais j'aurai soin que votre réponse me parvienne, partout où je m'arrêterai. Je l'attends avec une impatience qui égale le désir que j'ai de vous revoir, après une si longue séparation, et je crois trop bien connoître votre caractère pour ne point espérer que vous acceptiez ma proposition. Si l'idée de me rendre fort heureux avoit encore quelque influence sur votre coeur, je suis sur que vous exauceriez mes prières.

<sup>1</sup> Der Brief ist von späterer Hand fälschlich mit der Jahreszahl 1810 versehen worden. Er gehört in das Jahr 1811: *Je sens que je m'expose beaucoup, même après une séparation de 4 [!] ans.*

<sup>2</sup> Der Vorschlag des Prinzen, Juliette in Pyrmont zu treffen, ist offensichtlich von ihr nicht gebilligt worden. Am 16. 6. 1811 (Nr. 53) ist Pyrmont durch Eger ersetzt worden. Am 24. 8. befindet sich Pr. August bereits in Eger und hofft, Mme Récamier am 19. 9. in Schaffhausen wiederzusehen (Nr. 54). Bezugnehmend auf das mißlungene Treffen, schreibt dann Mme de Staël an ihre Freundin: *Je crois . . . que l'été prochain vous devriez aller aux eaux de Pyrmont ou de Carlsbad en Allemagne. Car il faut lui rendre sa visite.* (E. BEAU DE LOMENIE, Nr. 103, p. 204); vgl. Einleitung, S. 445.

Nr. 53. cote 14073, fol. 168–169 v.

Berlin, 16. Juli 1811.

Pr. August an Mme de Staël.

Berlin le 16 Juillet 1811.

Madame,

Je viens d'apprendre avec beaucoup de peine par votre amie, que vous êtes décidée à quitter le continent.<sup>1</sup> Comme j'ignore les motifs qui vous déterminent à prendre cette résolution, qui doit faire tant de peine à vos amis, je ne puis les combattre. Mais

sans doute vous devez avoir des raisons bien importantes pour quitter un séjour qui offrait tant d'agrémens, et des personnes qui paroissent vous être entièrement dévouées. Si vous avez pris ce parti irrévocablement, il ne me reste plus que le désir de pouvoir vous dire un dernier adieu. L'hiver passé vous vous proposiez d'aller cet été aux eaux de Töplitz. Ce voyage ne vous détourneroit pas beaucoup de celui que vous voulez vraisemblablement entreprendre, et me procureroit, le bonheur de vous revoir, par ce que ma santé m'oblige d'aller à Egra. Vous retrouveriez à Töplitz beaucoup de vos connoissances de Berlin et de Vienne, qui rivaliseroient pour vous donner des preuves de leur estime et de leur attachement. Ce voyage m'offriroit d'ailleurs une occasion très favorable pour revoir votre amie, après 4 années d'absence. Elle a surement trop d'attachement pour vous, pour ne pas rester avec vous aussi longtemps qu'il lui seroit possible. Si cette idée ne contrarieroit pas entièrement vos projets, son exécution me rendroit fort heureux, et augmenteroit encore la reconnoissance que je vous dois à tant de titres. Daignez, Madame, me conserver votre précieuse amitié, et être bien persuadée du tendre et respectueux attachement avec lequel je serai toujours

Madame  
Votre dévoué ami  
et serviteur  
Auguste  
Prince de Prusse

P. S. J'ose vous prier d'envoyer votre réponse à Carlsbad, à l'adresse du comte de Rheinsberg.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Zu Beginn der Französischen Revolution hatten der Minister Necker und seine Tochter ein beträchtliches Kapital in Amerika angelegt. Darüberhinaus entsprach die Neue Welt dem kosmopolitischen Denken und der Entdeckerfreude der Mme de Staël. Die Reise kam nicht zur Ausführung. (Madame de Staël et l'Europe, S. 111).

<sup>2</sup> Pr. August reist incognito. Die Fahrt von Eger nach Schaffhausen führt er ohne Wissen des Königs aus (Nr. 54).

Nr. 54. Eger, 24. August [1811].

Egra le 24 d'Août.

Je viens de recevoir dans ce moment vos lettres du 4 et du 6 de ce mois, et comme la poste va partir je n'ai que le temps de vous écrire quelques lignes. L'espérance de vous revoir a trop de charme pour moi, pour que je n'entreprenne pas tout pour y réussir. Je me rendrai à Schafhouse<sup>1</sup> en Suisse, et j'y serai positivement le 19 Septembre,<sup>2</sup> ayant calculé que vous pourrez avoir reçu ma lettre et fait ce voyage dans ce temps. Comme je ne pourrai pas attendre votre réponse, ni la permission du parent dont je dépends, sans perdre trop de temps, j'entreprendrai ce voyage sans sa permission. Mais je vous conjure, chère Juliette, ne trompez pas cette fois mes espérances; je me fie entièrement à vous, car je compte beaucoup sur votre amitié, et c'est peut-être la dernière occasion que j'aurai de vous revoir. Adieu, je vous écris fort à la hâte.

D'après une lettre de Mme de S.<sup>2</sup> elle ne voyagera pas cette automne, et peut-être vaut il mieux qu'elle ne vous accompagne pas, pour éviter tout désagrément.

<sup>a</sup> *positivement le 19 Septembre* unterstrichen.

<sup>1</sup> Ob Mme Récamier seinem Vorschlag, sie dort zu treffen, zugestimmt hatte, wissen wir nicht. Über das Mißlingen dieses Plans vgl. Einleitung S. 446, Anm. 90–92.

<sup>2</sup> Mme de Staël.

Nr. 55. Schaffhausen, 21. September 1811.

Schafhouse le 21 Septembre 1811.

Par une lettre adressée à Paris, et par une autre lettre que j'ai envoyé à Mme de St.,<sup>1</sup> je vous ai demandé d'Egra en Bohême, en date du 24 et du 26 d'août, de venir à Schafhouse le 18 ou au plus tard le 19<sup>a</sup> Septembre, un temps plus que suffisant pour y venir, en comptant même 6 jours de retard. Comme vous même m'aviez proposé de venir en Suisse, et de choisir une ville jusqu'aux frontières de ce pays qui puisse me convenir, je comptois positivement que vous y seriez au jour déterminé.<sup>2</sup> Mais vous avez tenu cette promesse aussi fidèlement que toutes celles que vous m'avez faites. Comme vous n'avez pas même daigné m'écrire, je ne puis pas même croire qu'un accident imprévu aye retardé ou empêché votre voyage. Je suis au reste bien reconnoissant, Madame, de l'attention que vous avez eue, de me faire voyager 300 lieues pour rien, par ce que cela m'a guéri enfin entièrement d'un fol amour qui m'a rendu malheureux si longtemps. Ne craignez pas que je vous fasse des reproches, auxquels votre coquetterie doit vous avoir aguerie, et qui pourroit vous faire croire que je conserve pour vous le moindre amour. Je parts pour Züriek et pour Berne, avec l'espoir de ne jamais vous revoir.<sup>3</sup>

<sup>a</sup> *le 18 und le 19* unterstrichen.

<sup>1</sup> Mme de Staël.

<sup>2</sup> vgl. Einleitung, Anm. 90.

<sup>3</sup> Pr. August wußte zu diesem Zeitpunkt noch nichts von der Exilierung Juliettes. Erst in Bern, am Abend des 25. Sept., erfuhr er durch Schlegel von dem Verdikt des Polizeipräsidenten (Br. Schlegels an Mme de Staël *Berne ce 26 septembre* in: C<sup>tesse</sup> Jean de PANGE, pp. 323–324). Der folgende Br. Schlegels an Mme de Staël, bei C<sup>tesse</sup> Jean de Pange nicht datiert, muß am 27. 9. geschrieben worden sein, weil es darin heißt: *il [le frère de Louis] est parti ce matin pour une course de montagnes* und weil andererseits Pr. August in seinem Br. v. 26. Sept. an Mme Récamier schreibt: *Je parts demain pour les hautes montagnes de l'Oberland et des petits cantons*. Ein dritter Brief Schlegels an Mme de Staël (ib.) vom 1. Oktober läßt erkennen, daß Mme de Staël dem Prinzen nochmals geschrieben hat und daß Schlegel den Brief an die vom Prinzen hinterlassene Adresse *C<sup>te</sup> de Rheinsberg à Lucerne* durch die Post hat befördern lassen.

Nr. 56. Bern, 26. September [1811].

Berne le 26 Septembre.<sup>1</sup>

Je viens d'apprendre par M<sup>r</sup>. Schlégel que vous avez été exilée à 23 lieues de Paris, et j'ai été sensiblement touché de la peine que vous devez éprouver d'être séparée de presque tous vos amis. Si je pouvois suivre le penchant de mon coeur, je volerois auprès de vous, pour tacher d'adoucir votre peine en la partageant avec vous. Mais vous

savez que le devoir, qui me paroît à présent doublement difficile à remplir, me retient malheureusement loin de vous. Après 4 années d'absence j'espérois enfin de vous revoir, et cet exil même sembloit vous fournir un prétexte pour aller en Suisse; mais vous avez cruellement trompé mon attente. Ce que je ne puis concevoir, c'est que ne pouvant où ne voulant pas me revoir, vous n'avez pas même daigné m'en avertir, et m'épargner la peine de faire inutilement un voyage de 300 lieues. Je parts demain pour les hautes montagnes de l'Oberland et des petits cantons; la nature sauvage de ce pays sera d'accord avec la tristesse de mes pensées, dont vous êtes toujours l'unique objet. La crainte d'attirer de nouveaux désagremens à Mme de S., et peut-être même à ma patrie m'a empêché d'aller la voir;<sup>2</sup> mais je lui en ai témoigné tous mes regrets. Si vous daignez enfin répondre à mes lettres, je vous prie d'adresser votre réponse à la ville que j'habite ordinairement, et où je compte retourner bientôt.

<sup>1</sup> Diesen Brief sandte A. W. Schlegel an Mme de Staël mit der Bitte, ihn an Mme Récamier weiterzuleiten (Brief Schlegels vom 27. Sept., s. Nr. 55, Anm. 3). Er erreichte Juliette in ihrem Exilsort Châlons-sur-Marne, wo sie in der »Pomme d'Or«, betreut von ihren Freunden Ambroise de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, und dessen Sohn Sosthène, die nächsten 8 Monate verbrachte.

<sup>2</sup> In dem Brief Schlegels an Mme de Staël v. 26. Sept. 1811 (s. Nr. 55, Anm. 3) wird von Pr. August gesagt: *Il croit devoir se refuser à la proposition de ma belle-soeur* (Bezeichnung Schlegels für Mme de Staël), *de peur d'un article de gazette tel qu'il en a déjà eu une fois . . .* Gemeint ist der Artikel vom 15. Dez. 1807 im »Journal de l'Empire«, der mit dem Prinzen hart ins Gericht geht, weil er sich in Coppet aufgehalten hat und auch weiterhin unter dem Einfluß der *mauvais esprits* stehe; vgl. Einleitung, Anm. 92; Guillemin, pp. 101–102; Constant, Journal abrégé, p. 639, notice 1.

Nr. 57. [Berlin], 3. November [1811].

Le 3 Novembre.

Je ne revois jamais votre écriture sans être profondément ému, et votre dernière lettre me fait encore regretter d'avantage de ne pouvoir plus consacrer ma vie à un sentiment, qui auroit pu me rendre le plus heureux des hommes. Il ne me sera pas si facile qu'à vous de changer en une relation d'amitié celle qui existoit entre nous, et je doute même que le temps puisse le faire. Quoique j'éprouverai toujours un sentiment douloureux en pensant qu'il ne dépendoit que de vous de me rendre heureux, et de rester fidèle à vos sermens, je prendrai cependant constamment le plus vif intérêt à tout ce qui vous regarde. – Je ne puis entièrement satisfaire votre demande relativement à votre portrait,<sup>1</sup> et j'espère que vous voudrez bien me le pardonner en faveur du motif qui m'y détermine. En recevant votre portrait je fis le serment de ne jamais le quitter, et je ne puis le rompre. Si je venois à mourir mon ami Molière<sup>2</sup> aura soin de vous renvoyer votre portrait, l'anneau que vous m'avez donné, et un portefeuille qui contient vos lettres, sans qu'elles soyent vues de personne.<sup>3</sup> – Il n'y a point ici de peintre en miniature qui soit digne de faire votre portrait. Un jeune peintre qui auroit pu le faire en huile vient de partir pour l'Italie; mais si j'en puis trouver un autre capable de l'exécuter je vous en avertirai d'abord.

J'ai été sensiblement affecté des nouveaux chagrins que Mme de S. vient d'éprouver, et je lui témoignerai tout l'intérêt que je prends à son sort.<sup>4</sup>

J'apprends avec beaucoup de peine que vous êtes indisposée, et je désire bien ardemment votre prompt rétablissement. Moi même je suis souffrant depuis deux mois, mais je commence à me rétablir. Daignez conserver pour moi un sentiment qui me rappellera le temps le plus heureux de ma vie, et dont le souvenir restera ineffaçable dans mon coeur.

<sup>1</sup> vgl. Nr. 33; Einleitung S. 456 – Von dem bekannten Bild Gérards fertigte dieser später eine Kopie an. Das Original wurde dem Prinzen erst am 27. 8. 1822 zurückgesandt.

<sup>2</sup> vgl. Nr. 11, Anm. 1.

<sup>3</sup> Das Bild wurde ihr, mit großem Bedauern Friedrich Wilhelms IV., aufgrund der testamentarischen Verfügung des Pr. August, zurückgesandt, nicht aber die Briefe und der Ring; vgl. Nr. 119 und Nr. 123.

<sup>4</sup> Nach dem Druckverbot ihres Werkes »De l'Allemagne« und der Einstampfung der schon bedruckten Ballen Papiers (Okt. 1810) zog sich Mme de Staël resignierend, von Napoleon geächtet und überwacht von Spitzeln, nach Coppet zurück.

Nr. 58. Berlin. 29. Februar [1812].

Berlin le 29 Février.

Je n'avois pas reçu de vos nouvelles depuis si longtems, que je devois croire que vous vouliez renoncer à une correspondance, qui ne peut plus avoir d'intérêt pour vous depuis que vos sentimens se sont changés. C'est avec une bien vive émotion, et un sentiment de joie mêlé de tristesse que j'ai reçu votre lettre du 20 janvier. J'ai été sensiblement affligé de la peine que ma lettre vous a causée, et s'il m'étoit échappé quelques expressions qui eussent blessées votre sensibilité, je vous conjure de ne l'attribuer qu'au désespoir, d'avoir été trompé pour la seconde fois dans une espérance dont dépendoit mon bonheur.<sup>1</sup> Je reconnois à présent le tort de vous avoir demandé des sacrifices que l'amour seul peut inspirer. C'est peut-être votre langue qui est cause de mon erreur; ce qui seroit dans la mienne l'expression d'un sentiment véritable, n'exprime dans la vôtre qu'une politesse de convention. Au reste je rends trop justice à votre caractère pour croire, que vous m'eussiez proposé un voyage, si vous n'aviez pas l'intention de me voir. Je sais que votre âme vous porte à tous les sentimens nobles et généreux, et votre conduite envers Mme de S. en seroit une nouvelle preuve.<sup>2</sup> Peut-être que le dévouement que je vous ai montré, les sentimens que vous avez eus pour moi, et le danger auquel j'exposois non seulement ma personne, mais même ma réputation, auroient du moins mérité que vous me donniez les mêmes preuves d'amitié qu'à Mme de S. Mais vous êtes malheureuse, et je ne vous fais plus de reproches. Privée des consolations de l'amitié et des distractions de Paris, vous devez plus que jamais sentir le malheur de votre situation. Pourquoi ne dépend-il pas de moi de voler au lieu de votre exil, et par mes soins d'adoucir votre malheur? D'après ce qu'on m'a dit, vous n'êtes exilée que de Paris et de ses environs, et vous pourriez quitter la ville que vous habitez à présent.<sup>3</sup> Les malheureux sentent ordinairement le besoin de se rapprocher; auriez vous entièrement perdu le désir de me revoir? Votre santé vous fourniroit un prétexte

très convenable d'aller aux bains de Carlsbad et de Toeplitz en Bohême, que je dois prendre cet été si les circonstances n'y mettent obstacle. Vous verreriez un très beau pays et une société fort agréable, et si l'idée de me rendre très heureux auroit encore quelque influence sur vos décisions, je suis sur que vous accomplirez mes vœux. Je vous prie de me répondre le plutôt possible, afin que je puisse m'arranger en conséquence. — L'idée que peut-être on ne vous permettra pas de quitter le lieu de votre exil, me glace d'effroi, par ce qu'elle m'ôteroit presque tout espoir de vous revoir. Au reste quelque soit l'avenir comptez pour toujours sur mon tendre et sincère attachement.

<sup>1</sup> In einem Brief an Mme de Staël hatte Pr. August geschrieben: *Enfin j'espère que ce dernier trait me guérira du fol amour que je nourris depuis quatre ans.* (E. BEAU DE LOMENIE, Lettre 103, p. 204).

<sup>2</sup> Mme Récamier hatte es gewagt, die von Napoleon Geächtete in Coppet zu besuchen. Ihre Exilierung, die dem Besuch auf dem Fuße folgte, stürzt Mme de Staël in höchste Besorgnis: *je me jette à vos pieds. Je vous supplie de ne pas me haïr . . . Tirez-vous de là que je vous sente heureuse, que votre admirable générosité ne vous ait pas perdue!* (Une amitié amoureuse, p. 304).

<sup>3</sup> Châlons-sur-Marne. vgl. Nr. 56, Anm. 1.

Nr. 59. [Jauer],<sup>1</sup> 17. August 1813.

Le 17 d'Août 1813.

J'ai été bien agréablement surpris en recevant de vos nouvelles après un si long silence, et je n'ai pas voulu vous importuner par mes lettres, depuis que j'ai eu la persuasion que vos sentimens pour moi se sont entièrement changés. C'est avec un sensible plaisir que j'ai vu que, même dans la ville des grands souvenirs,<sup>2</sup> vous pensez encore quelquefois à une époque, dont le souvenir restera éternellement gravé dans mon coeur, et qui auroit pu faire le bonheur de ma vie entière. La lecture de la description que vous en faites m'a rendu heureux pendant quelques instans, mais elle m'a replongé de nouveau dans une profonde mélancolie, en pensant aux espérances que j'avois alors, au bonheur que je regardois comme certain, et combien la triste réalité a peu répondu à mon attente. Mais je sens en vous écrivant qu'on ne peut pas commander à ses sentimens, et puisqu'un de nous devoit être malheureux j'ai préféré de l'être. — Votre séjour à Rome vous offrira des agrémens dont vous étiez privée depuis longtemps, et sous ce rapport il me fait plaisir. Je vois avec plaisir qu'on juge avec beaucoup d'indulgence ce désir que j'ai d'être utile. Le procès qui m'intéresse si vivement, et dont la décision en première instance n'étoit pas déterminée, vient de recommencer. Comme des avocats habiles et puissans secondent à présent notre parti<sup>3</sup> nous avons plus que jamais l'espérance de gagner enfin notre procès. — Mme de S. a quitté le continent, et va publier l'ouvrage<sup>4</sup> que vous connoissez. Elle a eu le malheur de perdre son fils cadet dans un duel,<sup>5</sup> et il doit lui avoir causé du chagrin par sa conduite déréglée. — Soyez bien persuadée que mes vœux vous suivent partout, que l'absence ni le temps n'altéreront

mon tendre attachement pour vous, et que je serois heureux de vous en donner des preuves. Adieu, peut-être pour toujours.

<sup>1</sup> Ehemalige Kreisstadt der Provinz Niederschlesien, heute polnisch. vgl. Einleitung, S. 446.

<sup>2</sup> Rom. – Über die erste Reise der Mme Récamier nach Italien (Frühjahr 1813 bis 1. Juni 1814) vgl. E. HERRIOT, (1948), pp. 169–178.

<sup>3</sup> Österreich, Rußland, englische Hilfsgelder.

<sup>4</sup> Mme de Staël kam im Juni 1813 in London an. Hier erschien im Oktober 1813 die eigtl. Originalausgabe ihres Werkes »De l'Allemagne«.

<sup>5</sup> Ihr Sohn Albert, Offizier in der schwedischen Armee, wurde am 12. Juli 1813 in Doberan im Duell getötet.

Nr. 60. Magdeburg, 20. August [1814].

Magdebourg le 20 d'Août.<sup>1</sup>

Je profite avec empressement, chère Juliette d'un moment de loisir pour me rappeler à votre souvenir. Pendant tout mon voyage j'ai reçu des preuves touchantes de l'attachement qu'on a conservé pour ma famille, et que 7 ans de malheur n'ont pus affoiblir. La levée en masse étoit rangée en haie à mon passage, et me recevoit avec des cris de joie. Les députations des villes m'exprimoient leur attachement par des harangues, et les habitans me revoient avec de la musique. Dès que j'éprouve un moment heureux, chère Juliette, je regrette toujours que vous ne puissiez le partager avec moi. Pensez vous aussi quelquefois à moi, malgré toutes les distractions qui vous entourent, et les soins que beaucoup de personnes se donnent surement d'affoiblir mon souvenir dans votre coeur? – Dans toutes les lettres que je reçois, on me fait des reproches de n'avoir pas assisté aux fêtes vraiment nationales qu'on a célébrées chez nous.<sup>2</sup> Si j'ôsois leur répondre j'aurois sans doute une bien forte raison à leur alléger;<sup>a</sup> mais je trouve qu'il y a du charme même à souffrir à cause de vous.<sup>3</sup> J'espère qu'à mon arrivée à B. je trouverai de vos nouvelles, et que l'absence n'aura pas nui à vos sentimens. Adieu, ne m'oubliez pas.

<sup>a</sup> *les alléger* anstatt *leur alléger*.

<sup>1</sup> Die Festung Magdeburg hatte sich nach einer langen Blockade dem General von Tauentzien ergeben. Vgl. v. SCHÖNING, III, 394.

<sup>2</sup> Am 17. 8. 1814 hielt das preußische Heer seinen feierlichen Einzug in Berlin.

<sup>3</sup> Pr. August hatte Mme Récamier während seines Paris-Aufenthaltes wiedergesehen; vgl. Einleitung, S. 447.

Nr. 61. Wien, 15. Februar [1815].<sup>1</sup>

n° 16. Vienne le 15 Février.

N'ayant pas eu de réponse à deux lettres que je vous ai écrites, je m'étois proposé, Madame, de ne plus vous importuner avec une correspondance qui n'a plus d'intérêt pour vous. Un article qui se trouve dans le journal des débats, m'oblige cependant

à vous écrire pour ma propre justification. Lorsque vous aviez encore de l'amitié pour moi, je crois qu'une simple assurance de ma part auroit suffie pour vous empêcher même de soupçonner la vérité de ce que je vous aurois dit. Peut-être qu'à présent votre confiance en moi est aussi changée que vos sentimens, et je crois de mon devoir de vous donner ma parole: qu'il n'y a pas un mot de vrai à l'article qui se trouve à mon sujet dans plusieurs gazettes.<sup>a</sup> Je l'aurois même fait réfuter, si je n'avois crains d'exciter encore d'avantage la curiosité du public, qui dans quelques jours aura oublié ce conte. Vous savez, Madame, par votre propre expérience, que souvent la méchanceté invente et l'oisiveté fait répéter les contes les plus absurdes. Une personne marquante ne pourra aller dans une société plus souvent que dans une autre, ou parler de préférence avec de certaines personnes, sans qu'on n'invente d'abord des histoires souvent très offensantes pour les familles les plus estimables. Comme vous trouvez, Madame, dans votre dernière lettre: que ma bonté délicate ne suffit plus à votre coeur,<sup>b</sup> je ne puis plus conserver d'espoir de vous revoir ce printemps. Après cet aveux dénué d'artifice, et votre refus de me revoir sur les bords du Rhin, malgré que vous me l'aviez solennellement promi, je devrois oublier une femme qui est capable de changer de sentimens avec tant de légèreté. Mais je vous avoue, quoique honteux de ma foiblesse, que je n'ai pas encore pu affoiblir votre souvenir dans mon coeur, et que ma raison combat vainement un sentiment qui me rend malheureux. – Mon coeur aime à confondre la reconnoissance que je vous dois, pour l'amitié que vous m'avez témoignée lorsque j'étois malheureux, avec l'amour passionné que vous m'avez inspiré, et se fait ainsi un devoir d'une erreur dangereuse. Votre conduite pourra sans doute affoiblir mais jamais détruire un sentiment qui durera aussi longtems que ma vie. – Comme je retournerai dans quelques semaines dans ma patrie,<sup>2</sup> ce n'est qu'alors que je pourrai vous donner une réponse positive relativement à la gouvernante que vous m'avez proposée pour Evéline.<sup>3</sup> Adieu.

<sup>a</sup> *qu'il n'y a pas un mot de vrai à l'article qui se trouve à mon sujet dans plusieurs (!) gazettes* im Original unterstrichen. Zum Article vgl. Einleitung S. 448.

<sup>b</sup> *que ma bonté délicate ne suffit plus à votre coeur* im Original unterstrichen.

<sup>1</sup> Dieser Brief wurde in der Hs. der BN fälschlich von späterer Hand mit dem Datum 1816 versehen. Er gehört in das Jahr 1815. Zu diesem Zeitpunkt war Pr. August auf dem Wiener Kongreß anwesend; vgl. Einleitung, S. 447 u. Anmerkung 108.

<sup>2</sup> Über die Dauer seines Wien-Aufenthalts vgl. Einleitung, Anm. 108.

<sup>3</sup> Vgl. Nr. 73.

Nr. 62. Berlin, 1. April [1815].<sup>1</sup>

n° 28. Berlin le 1<sup>ier</sup> d'Avril.

A mon arrivée ici j'ai reçu le charmant cadeau que vous avez bien voulu faire à Evéline,<sup>2</sup> et je ne puis assez vous exprimer, chère Juliette, combien je suis reconnoissant pour cette attention extrêmement aimable de votre part. Dans la lettre ci-jointe Evéline vous fais ses remercimens, et vous demande d'accepter un petit souvenir<sup>3</sup> qu'elle vous enverra dès qu'elle saura ou vous êtes à présent. N'ayant pas eu de lettre de vous depuis longtems, j'avois eu de bien vives inquiétudes sur votre sort dans les circonstances actuelles. Les belles espérances que vous aviez d'un mouvement national ont

été bien cruellement trompées, car jusqu'à cette heure on n'a pas même fait la moindre résistance, et je sens combien vous devez souffrir d'une conduite pareille. Mais déjà toute l'Europe est sous les armes, de nombreuses armées commandées par Wellington, Blucher et Schwarzenberg, s'avancent vers les frontières de la France, et l'esprit national qui règne en Prusse ne laisse rien désirer. Si Dieu protège nos généreux efforts, et maintient l'union entre les grandes puissances alliées, j'espère que l'usurpateur sera bientôt détruit, dont l'existence est incompatible avec l'ordre social. Pour l'honneur de la France je désire que la guerre civile éclate de toute part, et prouve à l'Europe qu'elle ne se laisse pas subjuguier par une horde de brigands, à qui l'honneur et la patrie sont devenus étrangers. — J'ai été bien sensiblement touché de ce qu'au milieu des alarmes occasionnées par les circonstances actuelles, vous avez pensé à moi. Je serois bien heureux si vous vouliez accepter à Berlin un asile,<sup>4</sup> où vous trouveriez tout ce que l'amour le plus tendre pourroit vous offrir de preuves de dévouement. Je n'ai pas encore reçu de commandement, mais j'attends ma destination en peu de jours, et je serois bien content si elle pouvoit me rapprocher de vous. Dès que j'aurai appris où vous êtes allée, je m'empresserai de vous donner de mes nouvelles, et je désire surtout de pouvoir vous revoir avant le recommencement de la guerre. Daignez me conserver toujours une place dans votre coeur, et soyez bien persuadée de mon tendre et sincère attachement. Ne sachant pas où vous êtes à présent, j'adresse cette lettre à notre envoyé le comte de Goltz,<sup>5</sup> ou au comte Alexis de Noailles<sup>6</sup> à Vienne. Adieu.

<sup>1</sup> Dieser Brief ist in der Hs. der BN ebenfalls falsch eingeordnet worden. Die deutliche Bezugnahme auf die Ereignisse nach der Landung Napoleons 1815 verweist ihn in dieses Jahr.

<sup>2</sup> Evelina v. Waldenburg; vgl. Nr. 50, Anm. 2.

<sup>3</sup> Vgl. Nr. 67 und Nr. 75.

<sup>4</sup> Dies Angebot des Pr. August deckt sich mit der Aufforderung B. Constants an Mme Récamier, ihn nach Berlin zu begleiten; s. Einleitung S. 449, Anm. 118.

<sup>5</sup> Heinrich Graf v. d. Goltz (1815–1822), Preuß. Gesandter in Paris.

<sup>6</sup> Vgl. Nr. 16, Anm. 2.

## Nr. 63. Hauptquartier Réquigni bei Maubeuge, 8. Juli 1815.

Quartier général Réquigni près de Maubeuge<sup>1</sup> le 8 Juillet 1815.

Après un bien long intervalle je trouve enfin une occasion de vous écrire, chère Juliette, et de vous témoigner combien je regrette d'avoir été privé de ce plaisir. J'ignore où vous êtes à présent, mais en adressant cette lettre à Paris j'espère qu'elle vous parviendra. De glorieux évènements pour la Prusse me fourniront peut-être bientôt une nouvelle occasion de me rapprocher de vous, et d'aller à Paris dès que la paix sera faite. Je commande le 2 corps prussien et les troupes alliées allemandes,<sup>2</sup> qui sont chargées d'assiéger ou de faire le blocus de neuf forteresses situées entre la Meuse et la Sambre.<sup>3</sup> Cette nuit j'ouvre les tranchées devant Maubeuge, et dans 18 à 20 jours j'en serai le maître, en supposant que le commandant fasse la résistance la plus opiniâtre. L'espoir de vous revoir plutôt sera pour moi un bien puissant motif d'accélérer le siège. — Depuis que les communications ont été interrompues, je n'ai plus rien appris de vous, malgré toutes les peines que je me suis données. Je désire ardemment de recevoir bientôt de vous des nouvelles de votre santé, et de la manière dont vous avez passée ces

derniers temps. J'espère que vous êtes trop persuadée de mon tendre amour pour vous, chère Juliette, pour que vous ne vous adressiez pas de préférence à moi, si vous ou vos amis pouviez avoir besoin de mes services. Pardonnez ce barbouillage, je vous écris fort à la hâte par un courrier que j'envoie au prince Blücher. Adieu, ne m'oubliez pas.

Auguste.

<sup>1</sup> Auf dem linken Sambre-Ufer. Die Festung ergab sich am 11. 7. 1815.

<sup>2</sup> Der König erließ unter dem 12. April 1815 folgende Kabinettsordre an den Generalfeldmarschall Blücher: *Ich mache Ihnen bekannt, daß Ich dem Prinzen August von Preußen für den bevorstehenden Krieg das Oberkommando über die gesamte Artillerie und die Leitung der Belagerungen, welche zu erwarten stehen, übertragen und ihn veranlaßt habe, sich zu der Armee unter Ihrem Befehl zu begeben.* (Kriegsgeschichtliche Einzelschriften, Heft 2, Einleitung, S. 8, Anm.). – Zum Belagerungskrieg in Frankreich vgl. Einleitung, Anm. 10, 11, 119.

<sup>3</sup> Maubeuge, Landrecies, Marienbourg, Philippeville, Rocroi, Mézières, Givet, Longwy, Montmédy.

#### Nr. 64. Hauptquartier Maroilles vor Landrecies, 20. Juli 1815.

Quartier général Maroilles devant Landrécy<sup>1</sup> le 20 Juillet 1815.

Je profite avec empressement, chère Juliette, du départ d'un de mes aides de camp, que j'envoie au prince de Blucher pour lui annoncer la capitulation de Landrécy, pour me rappeler à votre souvenir. Un siège de deux jours, commencé là où l'on les finit ordinairement, a suffi pour me rendre maître de cette place importante. Vous m'avez permis de vous donner de mes nouvelles lorsque j'aurai à vous communiquer quelque action importante, et j'espère, si la paix ni met obstacle, pouvoir vous en annoncer encore souvent. L'espoir de mériter vos suffrages, sera pour moi la plus belle récompense de mes succès. Comme nous ne faisons pas la guerre aux françois, mais seulement à Bonaparte et à ses complices, j'espère que vous partagerez la joye des prussiens,<sup>2</sup> que j'ai l'honneur de commander. Comme je ne pourrai venir à Paris, aussi longtemps qu'il y aura une forteresse à assiéger, je serois d'autant plus charmé de savoir si je ne puis<sup>3</sup> avoir l'espérance de vous revoir plutôt. Conservez moi toujours une place dans votre coeur, et soyez bien persuadée de mon tendre attachement.

Auguste.

<sup>3</sup> Zwischen *ne* und *puis* ein Wort gestrichen.

<sup>1</sup> Landrecies an der Sambre. Die Übergabe erfolgte am 21. Juli 1815.

<sup>2</sup> Der Brief der Mme Récamier vom 16. August 1815 ließ ihn schmerzlich erkennen, daß sie seine Erfolge in Frankreich keineswegs freudig begrüßte; vgl. Einleitung, S. 449, Anm. 121.

#### Nr. 65. Hauptquartier Senzeille bei Philippeville, 29. Juli 1815.

Quartier général Sanzeille près de Philippeville<sup>1</sup> le 29 Juillet 1815.

Comme vous m'avez permis, chère Juliette, de me rappeler à votre souvenir lorsque j'aurois quelques nouvelles intéressantes à vous communiquer, je profite avec empressement de la prise de Marienbourg<sup>2</sup> pour vous écrire. Après avoir ouvert la première

parallele à 300 pas de la place, et l'avoir bombardé pendant 8 heures, j'ai forcé le commandant à se rendre. Dans 20 jours j'ai fait le siège en forme de Maubeuge, de Landrécy et de Mariembourg, et fait les préparatifs de 3 autres sièges. – Je devrais me plaindre de vous, chère Juliette, de ce que vous me traitez tout à fait comme un ennemi, si vous ne me donniez pas l'espérance de vous revoir peut-être bientôt. Tant que la guerre durera, l'honneur ne me permet pas de m'absenter des corps d'armée que je commande. Mais comme vous vous proposez d'aller à Aix-la-Chapelle votre chemin vous conduit près de Philippeville et de Givet,<sup>3</sup> où je me trouve à présent, et me fourniroit une occasion très favorable de vous revoir. Après une séparation qui m'a parue bien longue j'aurois enfin le bonheur de vous revoir! J'attends ce moment fortuné avec une impatience que je ne puis vous exprimer, et que vous sentiriez peut-être si vous partagiez encore mes sentimens. Vous desirez d'avoir avec moi une explication sur ma conduite à Vienne, et je crois vous avoir écrit tout ce qui avoit rapport à ma manière d'agir. Comme je ne vous ai jamais dit une chose qui ne fut pas vraie, il me semble que vous pourriez avoir quelque confiance en ma parole. Mais j'espère que vous avez trop bonne opinion de mon caractère, pour croire, que malgré l'amour que j'ai pour vous, je pourrais jamais abuser de la confiance qu'on auroit pu me . . .<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Provinz Namur, zwischen Meuse und Sambre.

<sup>2</sup> Provinz Namur, zwischen Meuse und Sambre. Die Übergabe erfolgte am 31. 7. 1815.

<sup>3</sup> Befestigte Stadt an der Meuse, Dép. Ardennes.

<sup>4</sup> Das Ende des Briefes fehlt. – Über die von Mme Récamier geforderte *explication sur ma conduite à Vienne* vgl. Einleitung S. 448, Anm. 109–115.

## Nr. 66. Hauptquartier Senzeille bei Philippeville, 9. August 1815.

Quartier général Sanzeille près de Philippeville le 9 d'Août 1815.

Comme vous n'avez pas même daigné répondre à ma dernière lettre, je vois bien que je suis compris dans la guerre que vous faites aux pauvres Prussiens. Les grandes puissances paroissant disposées à faire la paix, j'espère cependant que vous voudrez bien suivre leur exemple. La prise des forteresses du nord de la France pouvant contribuer à ce que vous vouliez faire la paix avec les Prussiens, je suis obligé de vous annoncer que je viens de prendre Philippeville,<sup>1</sup> et que je prendrai encore plusieurs forteresses si vous ne consentez pas à faire la paix.<sup>2</sup> La seule condition que j'exigerai absolument c'est de vous revoir le plutôt possible. Tant qu'il y aura de la gloire à acquérir, je ne puis quitter mes braves soldats; mais comme vous m'aviez donné l'espérance que vous vouliez aller aux eaux d'Aix la Chapelle, votre voyage vous conduiroit dans mon voisinage, et m'offriroit l'occasion de vous répéter de vive voix l'expression du tendre attachement que je vous ai voué pour toujours. Conservez moi une place dans votre coeur. Adieu.

<sup>1</sup> Am 8. 8. 1815 erfolgte die Kapitulation, am 9. wurde die Stadt Philippeville, am 10. auch die Festung übergeben.

<sup>2</sup> Der Zweite Pariser Friede wurde am 20. 11. 1815 geschlossen.

Nr. 67. Hauptquartier Romedenne bei Givet, 10. September 1815.

Quartier général de Romedenne près de Givet le 10 Septembre 1815.

Votre lettre du 16 août devoit me faire croire que vous vouliez entièrement rompre des relations qui paroissent n'avoir plus d'intérêt pour vous. Elle contredisoit tellement celles que vous m'aviez écrites précédamment, et le désir que vous m'aviez témoigné de me revoir, que je supposois qu'une influence étrangère agissoit puissamment sur votre cœur ou sur votre esprit. Après vous avoir donné tant de preuves de mon amour, je ne croyois pas avoir besoin de justifier mes sentimens auprès de vous; ce n'est pas l'habitude des Prussiens d'être infidèle à leurs sermens. Après avoir renoncé à l'entrée triomphante de notre armée à Berlin pour rester quelques jours plus longtemps près de vous, je ne voulois pas aller à Vienne dans l'espoir que vous rempliriez votre promesse de me revoir sur les bords du Rhin. Même de Vienne je vous écrivis encore que j'étois prêt à tout quitter si vous desiriez de me revoir, mais que je regarderois votre réponse comme décisive pour mes résolutions. Comme vous avez refusée plusieurs fois de remplir vos promesses, malgré mes instantes prières, je vous ai écrit que je me regardois délié des miennes, et je ne crois pas que c'est à moi qu'on pourroit faire un reproche. Lorsque je me croyois aimé, des années d'absence n'ont pu changer mes sentimens; mais je n'ai pas voulu sacrifier toutes les plus belles années de ma vie, lorsque vous m'avez donné tant de preuves de votre indifférence. Votre billet du 1<sup>ier</sup> Septembre me prouve du moins que vous attachez encore quelque intérêt à mon existence et peut-être à mon amitié; je vous dois à présent de la reconnoissance même pour un sentiment aussi foible. Je ne vous parle pas de mes sentimens, ils ne peuvent plus vous intéresser; mais l'amour que j'ai eu pour vous je le conserverai toujours. – De crainte d'augmenter votre haine contre les Prussiens, je ne fais mention de la prise des deux forteresses de Givet et du mont d'Haure,<sup>1</sup> que pour vous assurer que j'ai laissé échapper une occasion d'acquérir de la gloire pour épargner une ville françoise. Si la paix n'arrête mes entreprises j'assiègerai Charlemont, le Gibéaltar de la France, tandis que mes généraux attaquent Longui<sup>2</sup> et Montmédi. Le commandement d'une armée de 60 000 hommes, de toute l'artillerie prussienne, et la direction de 3 sièges, me laisse que peu de momens de loisir. J'ai demandé la permission d'aller à Paris dès que la paix sera faite, et je vous remettrai alors la cadeau dont Evéline m'avoit chargé.<sup>3</sup> Conservez moi du moins une place dans votre souvenir puisque je n'en ai plus dans votre cœur.

<sup>1</sup> Die beiden Givet und der Mont d'Haurs wurden, nach einem Vergleich mit dem französischen Kommandanten, General Graf Bourcke, am 11. 9. 1815 geräumt. Die Anstalten zur förmlichen Belagerung des auf einem Felsen gelegenen Fort Charlemont waren von Prinz August getroffen, als am 20. 9. die Kabinettsordre des Königs eintraf, die besagte, daß die Belagerungen vorläufig einzustellen und die Festungen bis auf weiteres nur zu blockieren seien; vgl. Kriegsgeschichtliche Einzelschriften, Heft 2, S. 79; BLESSON, SS. 209 ff.

<sup>2</sup> Prinz Ludwig von Hessen-Homburg leitete die Belagerung der Festung Longwy. Sie kapitulierte am 18. 9. 1815.

<sup>3</sup> Vgl. Nr. 62, Anm. 3.

## Nr. 68. Hauptquartier Corne bei Longwy, 16. September 1815.

Au quartier général de Corne près de Longvy le 16 Septembre 1815.

Comme vous paroissez vous intéresser encore à moi, je m'empresse de vous annoncer que dans la nuit du 14 au 15 j'ai fait prendre d'assaut la ville de Medy-Bas,<sup>1</sup> et que hier, à mon arrivée devant Longvy, le commandant général Ducos<sup>2</sup> a capitulé aux mêmes conditions que j'ai accordé aux autres forteresses conquises. J'espère que vous me pardonneriez ces succès, car c'est à vous qu'il faut les attribuer; vous aimez la gloire, et je tâche de l'acquérir. Adieu.

<sup>1</sup> Montmédy, Stadt und Festung am Chiers. Die Festung wurde erst am 28. 9. 1815 übergeben.

<sup>2</sup> Nicolas Ducos (1756–1823), baron de l'Empire, Divisionsgeneral, am 3. 5. 1815 zum Kommandanten der Zitadelle Longwy ernannt.

Nr. 69. o. O., o. D. [Paris, Oktober 1815].<sup>1</sup>

Samedi à minuit.

Je suis invité demain à dîner à St. Cloud, et le soir il y aura spectacle. Lundi j'accompagnerai le Roi de Prusse à St. Germain, où la duchesse de Duras,<sup>2</sup> chez laquelle je viens de passer la soirée, lui donne un déjeuner. Si je puis compter de vous revoir mardi soir, et de retrouver chez vous les sentimens d'amitié auxquels j'attache un si grand prix, il me seroit possible d'aller vous voir demain matin. Daignez, chère Juliette, me répondre par ce messenger si je puis vous voir demain matin sans votre société, et soyez persuadée que votre retour à Paris me décidera si je dois y rester, ou quitter un séjour qui sans vous n'a plus de charme pour moi. Adieu.

<sup>1</sup> Über die Dauer und Verlauf von Augusts Parisaufenthalt vgl. Einleitung, S. 449 u. Anmerkungen 124–134.

<sup>2</sup> Claire, duchesse de Duras (1778–1828), Schriftstellerin, mit Mme de Staël und Mme Récamier befreundet.

## Nr. 70. o. O., o. D. [Paris, Oktober 1815].

Jeudi.

J'ai passé une bien triste soirée par ce que vous m'aviez exilé loin de vous, et que je vous savois entourée de toutes les personnes qui vous font la cour.<sup>1</sup> Elles sont bien plus aimables, mais ne vous aiment pas autant que moi. – Comme je dine aujourd'hui chez le général Gneisenau à 5 heures, je serois charmé si vous vouliez permettre que je vienne chez vous à 3 heures et demi, et m'indiquer l'heure à laquelle je puis vous voir ce soir, afin que je puisse arranger ma journée d'après vos projets.

<sup>1</sup> Bis zum 23. Oktober wurde Mme Récamier sehr durch Frau v. Krüdener und ihren Kreis in Anspruch genommen, nach deren Abreise, bis zum 31. Oktober, fast täglich von Benjamin Constant; vgl. Einleitung, S. 449.

Nr. 71. Br. m. Siegel u. Anschrift »Madame Récamier«. o. O., o. D.  
[Paris, November? 1815].

Jeudi à 5 heures.<sup>1</sup>

Pret à quitter des lieux qui ne me retracent plus que le bonheur que j'ai perdu sans retour, je reçois, Madame, la lettre que vous voulez bien m'écrire. Je ne possède pas encore comme vous l'heureux talent de passer en un moment de l'amour à l'indifférence, et je sens qu'une dernière entrevue avec vous m'affectera profondément. Cependant pour vous donner encore une preuve de mon dévouement sans bornes, je viendrai à l'heure que vous voudrez bien m'écrire. – Pour ce qui regarde le rapport officieux de la personne qui étoit chez vous l'autre soir, lorsque vous me refusiez de me voir, elle auroit du moins pu mieux combiner les vraisemblances, et ne pas m'accuser de conversations fort animées avec sa mère et Mme de Serran, lorsque j'avois la mort dans le cœur, et que mon air malade a frappé tout le monde. J'étois si peu disposé pour les plaisirs de la société, que j'ai passé la soirée tout seul chez moi, pour me livrer entièrement à ma tristesse. – Ne craignez pas, Madame, que je m'abaisse à vous faire le moindre reproche; je saurai souffrir sans me plaindre. La conviction intime que vous ne m'aimez plus, pourra seule me faire supporter une éternelle séparation, dont l'idée seule déchire mon cœur. Après avoir détruit en un instant tous mes rêves de bonheur, et désenchanté toutes les illusions de l'amour, votre cruelle indifférence pourra seule me rendre la raison, et diminuer des regrêts qui dureront aussi longtemps que ma vie.

<sup>1</sup> Der *Jeudi*, an dem sich Prinz August bereit zur Abreise erklärt, kann frühestens der 9. November 1815 gewesen sein, da er an diesem Tage, auch einem Donnerstag, dem Maréchal-Ney-Prozeß beiwohnte. Zur Ermittlung seines mutmaßlichen Abreisetermins vgl. Einleitung, S. 450.

Nr. 72. [Berlin]. 27. Dezember [1815].

n° 2. 27 Décembre.<sup>1</sup>

C'est une idée bien agréable pour moi, chère Juliette, que le tendre souvenir qui est pour toujours gravé dans mon cœur, puisse encore contribuer à adoucir vos peines; mais ce qui me rend bien plus heureux c'est de retrouver dans chacune de vos lettres les traces d'une affection qui fesoit tout mon bonheur. Je regrette bien vivement à présent que la froideur de vos lettres précédentes m'aye empêché cette année de surmonter tous les obstacles pour vous revoir, et l'espérance de me dédommager de cette privation l'été prochain peut seule diminuer la peine que j'éprouve. Si les circonstances n'y mettent pas d'obstacles je me propose d'aller à Paris pendant quelques semaines, un voyage que je ferai dans nos nouvelles provinces m'en fournissant un prétexte. Mais vous savez combien il est difficile dans les circonstances actuelles de faire des projets, surtout lorsqu'ils sont subordonnés aux évènements politiques. Il seroit bien doux pour moi d'avoir l'assurance de vous revoir, même si les circonstances m'empêchoient d'aller à Paris. Votre santé vous offriroit un prétexte fort convenable d'aller à Spa, à Aix-la-Chapelle, ou à un des bains qui sont près du Rhin, et si vous le désirez je suis bien sur que vous en trouverez l'occasion. Ce projet auroit encore l'avantage

pour moi de pouvoir être plus longtemps près de vous, sans éprouver la gêne de faire des visites à la cour; mais je désirerois de savoir bientôt si vous voudriez y consentir. Soyez bien persuadée, chère Juliette, du bonheur que j'éprouverai de vous revoir, si je retrouve chez vous cette amitié qui me rendoit le plus heureux des hommes. – Ma santé est rétablie; mais je regrette bien de ce que vous me parlez si peu de la vôtre, d'autant plus que je crains beaucoup l'effet qu'auront produit sur elle tous les chagrins qui affligent votre cœur. Vous désirez d'avoir plus souvent de mes nouvelles, et je serois bien heureux si je pouvois espérer qu'elles puissent adoucir vos chagrins. Je suis bien reconnoissant de l'intérêt que vous prenez à tout ce qui m'intéresse; l'éducation de mes enfans m'offre le plus agréable délassement de mes affaires. Evéline vient d'entrer dans sa 15<sup>me</sup> année,<sup>2</sup> et sa société m'est déjà une ressource fort agréable. – La mort de la pr. Charlotte<sup>3</sup> m'a bien sensiblement affecté, et je n'oublierai jamais l'amitié qu'elle m'a témoignée. – Mais comment vous parler de ce qui m'intéresse, sans revenir toujours au seul sentiment qui restera dans mon cœur jusqu'à mon dernier soupir? Conservez moi cette affection qui est devenue si nécessaire à mon bonheur, et agréez l'hommage de mon tendre et sincère dévouement. Adieu.

<sup>1</sup> Zu den hier fehlenden Briefen vgl. Einleitung, Anm. 1.

<sup>2</sup> Evelina v. Waldenburg; vgl. Nr. 50, Anm. 2.

<sup>3</sup> la pr. Charlotte konnte nicht identifiziert werden.

Nr. 73. [Berlin], 12. Januar [1816]

n° 3. Le 12 Janvier.

En vous écrivant ma dernière lettre, chère Juliette, j'étois si occupé de vous, que j'ai oublié de vous parler de mes propres intérêts. Ce que Mme de Boigne,<sup>1</sup> mais surtout ce que vous m'avez dit de Mme de Sabret<sup>2</sup> me fait croire, qu'elle possède les qualités que j'exige de la gouvernante de ma fille. Si vous êtes persuadée que Mme de Sabret a des principes de morale fondés sur la religion, qu'elle a toujours eue une conduite très pure, un caractère ferme qui se comporte très bien avec la douceur, la culture d'esprit qu'on exige d'une personne bien élevée, les connoissances nécessaires pour répéter avec ma fille les leçons qu'elle reçoit pour l'histoire, la géographie, la littérature, les langues etc., et si elle possède le ton et les manières d'une personne habituée à vivre dans la bonne société, je désire qu'elle devienne la gouvernante de ma fille. Ne sachant pas où Mme de Sabret se trouve à présent, j'ose vous prier, chère Juliette, de lui faire parvenir la lettre ci-jointe le plutôt possible, et de m'envoyer sa réponse. Si elle possédoit seulement quelques unes des qualités de votre cœur et de votre esprit elle seroit bien sure de me plaire; mais je désire qu'elle n'aye pas votre beauté ni cette grace qui donne à tout ce que vous faites un charme inexprimable. Cela rappelleroit sans cesse à Edouard le bonheur qu'il a perdu, sans qu'Amélie<sup>3</sup> lui aye donné la certitude de le retrouver toujours. Ne connoissant pas la situation dans laquelle se trouve Mme de Sabret, je ne puis déterminer exactement l'argent qui lui sera nécessaire pour faire le voyage de Paris à Berlin. En supposant quelle voyage en France avec la diligence et en Allemagne avec une chaise de poste, je crois que 700 francs seroient suffisans.

J'ai ordonné à mon banquier qu'il mette 800 francs à votre disposition chez M<sup>rs</sup>. Perré-gaux et Lafitte, et vous disposerez de la somme qui vous paroîtra convenable. – Comme vous avez toujours montrée tant de dévouement pour vos amis, vous devez doublement apprécier la conduite de Mme de Lavalette.<sup>4</sup> – J'attends de vos nouvelles avec la plus vive impatience. Adieu.

P. S. Je vous envoie ci-joint une lettre de change de 800 francs.

<sup>1</sup> Comtesse de Boigne (1781–1866), bekannt durch ihre Lebenserinnerungen »Récits d'une tante«. Sie erwarb nach ihrer Rückkehr aus der Emigration einen Besitz in Châtenay, nicht weit von dem Landhaus Chateaubriands, der »Vallée-aux-Loups«, entfernt.

<sup>2</sup> Vgl. Nr. 61.

<sup>3</sup> Vgl. Einleitung, Anm. 66. – Es handelt sich wohl um eine scherzhafte (und doch für Pr. August schmerzhaft) Anspielung auf die schwärmerische Verehrung des damals neunjährigen Eduard v. Waldenburg, seines zweitältesten Kindes, für Mme Récamier.

<sup>4</sup> Emilie Louise de Beauharnais, Nichte des Alexandre de Beauharnais, heiratete den Directeur général des Postes, Monsieur (später comte) de Lavalette. Dieser wurde als Anhänger Napoleons 1815 zum Tode verurteilt und floh, in den Gewändern seiner Frau, kurz vor seiner Hinrichtung aus dem Gefängnis. Emilie, die als Bürgin ihres Mannes im Gefängnis zurückblieb, mußte ihr Opfer mit einer längeren Haft büßen, die ihren Geist zerrüttete. Ihre Tochter wurde am 20. 12. 1815 in das Kloster Abbaye-aux-Bois aufgenommen.

Nr. 74. [Berlin], 17. Februar [1816].

n° 5. Le 17 février.

Je viens de recevoir votre lettre, chère Juliette, et j'apprends votre indisposition avec la plus vive inquiétude. Vous me parlez bien peu de votre santé, et j'aurois bien désiré que vous m'eussiez rassuré pour l'avenir. Je suis pénétré de la plus vive reconnoissance de ce que vous vous êtes occupé de moi dans votre premier moment de loisir. L'ordonnance qui vous prescrit de prendre les eaux d'Aix la Chapelle<sup>1</sup> me cause la joie la plus vive, par ce qu'elle m'assure le bonheur de vous revoir cet été. J'espère que ma lettre précédente vous aura prouvé que je ne néglige aucune occasion pour vous donner bien promptement de mes nouvelles. Je ne puis encore déterminer exactement quand je pourrai partir; mais je ne pourrai guere arriver à Aix avant la fin de juillet. Daignez m'écrire combien de temps vous pourrez y rester, et si votre santé ne vous permettrait point d'aller à Spa, dont le séjour est plus agréable. L'idée de vous revoir me rend le plus heureux des hommes, et si je retrouve chez vous les sentimens qui fesoient tout mon bonheur, je tacherai de vous suivre à Paris, si les circonstances le permettent. – Je suis bien reconnoissant de ce que vous avez fait copier pour moi le portrait de Mme de Staël, et je serai charmé si vous voulez me l'envoyer, mais encore bien d'avantage si vous daignez me renvoyer bientôt votre portrait,<sup>2</sup> qui peut seul me consoler des peines de l'absence. – Je vous conjure à genoux, ma chère amie, de vous bien menager, et de me donner bientôt des nouvelles de votre santé. Le départ de la poste m'oblige de terminer ma lettre, et ne me laisse que le temps de vous renouveler l'hommage de mon tendre et sincère dévouement.

<sup>1</sup> Tatsächlich fährt Mme Récamier im Sommer 1816 nicht nach Aachen, sondern nach Plombières-les-Bains; s. Einleitung, Anm. 135.

<sup>2</sup> s. Einleitung, S. 456, Anm. 195–198.

Nr. 75. Spa, 10. Juli [1816].

n° 11. Spa le 10 Juillet.

J'ai reçu votre lettre du 8 de juin à mon arrivée ici, et elle m'a fait trop de peine pour y répondre d'abord. Vous m'aviez demandé, comme une preuve de mon attachement pour vous, d'aller à Plombière pour vous y revoir, et vous m'aviez fait même beaucoup de reproches lorsque je vous ai parlé des difficultés que ma situation opposoit à ce voyage. L'amour passionné que vous m'avez inspiré me les fait surmonter, et après avoir fait deux cent lieues pour me rapprocher de vous, vous m'écrivez froidement que vous avez faite des réflexions qui changent vos résolutions.<sup>1</sup> Je vous le demande, chère Juliette, trouveriez vous excusable chez une autre femme une conduite pareille? comme elle diffère de l'idée que vous m'aviez donnée de votre caractère en Suisse, et sur laquelle se fondeoit depuis plusieurs années une amitié que je regardois comme éternelle! Voulez vous absolument me forcer à croire, que vous n'êtes pas différente de tant d'autres femmes, qui changent de sentimens avec facilité? Si votre lettre exprime fidèlement tous vos sentimens, vous ne me reverrez jamais. Un autre a su captiver votre coeur: il possédera surement beaucoup d'avantages sur moi, mais pourra-t-il vous aimer autant que moi? Je ne veux pas du moins qu'un seul instant détruise toutes les douces illusions qui se lioient à votre souvenir, et je voudrois<sup>a</sup> dans mon coeur comme l'idéal de la perfection. Si vous ne m'aimez plus il seroit plus que cruel de vouloir me revoir. Ne me faites pas l'injure de croire que je puisse passer si rapidement de l'amour à l'indifférence; vous me connoissez assez pour savoir que chez moi l'amour se changeroit plutôt en haine. Comme je suis encore presque toujours souffrant, et que ma santé à été presque abimée par la guerre, j'aime cependant à croire que mon imagination me présente comme réel tous les dangers que j'ai à craindre. Un seul mot de votre part pourra détruire toutes mes allarmes: écrivez moi seulement venez.<sup>b</sup> Vous jugerez de mes sentimens par ce que je me fie encore à votre loyauté lorsque je doute de votre amour. Votre réponse décidera du bonheur de ma vie.

P. S. Si vous ne voulez pas me revoir, je vous prie de m'indiquer comment je pourrai vous faire parvenir le Schavl de Cachemire,<sup>2</sup> que j'espérois vous remettre de la part d'Évéline.

<sup>a</sup> Zwischen *je voudrois* und *le conserver* ein Wort gestrichen.

<sup>b</sup> Vgl. Nr. 62, Anm. 3.

<sup>1</sup> Die Gründe für ihre Absage sind, wie ihre Briefe aus Richecour und Plombières-les-Bains an Paul David zeigen, teils in der Furcht, sich zu kompromittieren, teils in ihrem schwachen Gesundheitszustand zu suchen. So schreibt sie am 9. 6. 1816: *Je sors d'une migraine qui m'a fait cruellement souffrir*; und am 13. 7.: *Le médecin assume que les eaux guériront mes migraines* (cote 14086).

<sup>2</sup> Vgl. Nr. 62, Anm. 3.

Nr. 76. Spa, 13. August 1816.

Spa le 13 Août 1816.

C'est avec une bien vive émotion que je viens de recevoir votre lettre du 1<sup>ier</sup> de ce mois. Elle ne me laisse plus aucun doute sur les sentimens que vous conservez encore pour moi; car malgré que vous savez que je suis fort souffrant vous ne craignez pas de m'af-

fliger. Je sens par ma propre expérience qu'on ne peut pas commander à ses sentimens, mais je crois qu'on peut toujours mettre de la franchise dans sa conduite. Si vous désiriez de me revoir à Plombière seulement comme un ami, vous auriez du me l'écrire d'abord, et vous m'auriez alors épargné la peine de faire inutilement un voyage de deux cent lieues. Vous deviez assez connoître mon caractère pour ne pas croire qu'il m'étoit aussi facile qu'à vous de changer de sentiment. Je serois trop malheureux près de vous par le souvenir de mon bonheur passé, et par l'indifférence que vous avez à présent pour moi, pour que je puisse jamais désirer de vous revoir. Je conserverai pendant toute ma vie le souvenir des sentimens que vous avez eus pour moi, et celui du bonheur et des peines que vous m'avez fait éprouver. Malgré tout le mal que vous me faites, je ferai toujours des vœux pour votre bonheur, mais je doute que vous puissiez le trouver avec des sentimens pareils! Le charme inexprimable que vous donne cette réunion si rare de la beauté, de la grace et de l'esprit attirera sans doute les hommages de tous ceux qui vous connoissent; mais existe-t-il un homme qui vous aye aimé comme moi? Rencontrerez vous souvent cette conformité de caractère et d'opinions, dont vous même avez été frappée? Peut-être que vous regretterez un jour la perte d'un ami, dont les sentimens auroient mérités un sort plus heureux. J'éprouve trop de peine en vous écrivant pour que je puisse désirer de continuer une correspondance qui ne peut plus avoir d'intérêt pour vous, et cette lettre est la dernière que vous recevrez de moi. Si vous étiez jamais malheureuse vous pourrez toujours compter sur mon amitié. Adieu pour toujours.

Auguste.

P. S. Je vous prie d'accepter comme un souvenir de moi un Schavl de Cachemire<sup>1</sup> que j'envoie à votre adresse à Plombière, et que j'espérois de vous remettre moi même.

<sup>1</sup> Vgl. Nr. 62, Anm. 3; Nr. 75, Anm. 2.

Nr. 77. [Berlin], 6. Dezember [1817].

6 décembre.<sup>1</sup>

J'ai été bien sensiblement touché par la lettre que vous venez de m'envoyer, mais surtout par les regrêts que vous m'exprimez que les circonstances nous ont séparés. A cet égard je ne suis pas de votre avis, et il me semble au contraire que des circonstances fort extraordinaires nous ont plusieurs fois rapprochés l'un de l'autre, et que c'est votre caractère, vos opinions et vos habitudes qui étoient des obstacles insurmontables pour réaliser ces projets sans nuire à votre bonheur. Si vous étiez malheureuse vous trouverez toujours près de moi un refuge. – Puisque vous le voulez, je garderai le dessin que vous m'avez envoyé, mais ce n'est qu'à condition que vous m'écriviez bientôt ce qui pourroit vous plaire. – Tous les amis de Mme de Staël liront sûrement avec le plus vif intérêt la notice que vous m'avez envoyée.<sup>2</sup> Il me semble qu'en général l'auteur donne une juste idée de son caractère, et de ses différens ouvrages. Mais ce qui ne peut s'exprimer c'est le charme de sa conversation et sa supériorité dans la discussion, et je crois même qu'elle y développoit encore plus de talens que dans ses ouvrages. La

manière dont l'auteur parle de sa vie privée ne peut qu'ajouter à l'intérêt général qu'elle inspire par ses écrits. En lisant cet ouvrage j'ai fait quelques remarques, et en les soumettant à votre jugement je suis bien sur de rectifier le mien. Page 20. Sans le vouloir l'auteur ne donne pas une idée avantageuse des yeux caressans<sup>a</sup> de Mme Necker. P. 124. l'Italie démontrée par l'amour<sup>b</sup> me paroît une expression mal choisie; les mathématiques démontrent, l'amour fait sentir. P. 148. Malgré la grande influence des ouvrages de Mme de Staël, je ne crois pas que c'est à elle<sup>c</sup> que la littérature allemande doive une existence européenne.<sup>d</sup> P. 160. Quoique je regarde les formes des pièces françoises comme plus belles que les nôtres, et surtout plus régulières, il ne suit pas de là qu'il n'y a pas d'autres formes.<sup>e</sup> La différence du caractère national et de la culture peuvent même faire que d'autres formes plaisent d'avantage; l'Angleterre et l'Allemagne en fournissent l'exemple. P. 333.<sup>f</sup> Je crois qu'on sait toujours si l'on exprime ce qu'on sent. P. 356.<sup>g</sup> Malgré tout l'éloquence de Mme de Staël je ne crois pas que c'est elle, mais que ce sont les circonstances politiques qui ont haté le retour des armées alliées. – En vous renouvelant l'assurance de mon tendre dévouement, je vous prie de me conserver toujours une place dans votre coeur.

<sup>a</sup> Page 20 u. *caressans* unterstrichen.

<sup>b</sup> P. 124 und *L'Italie démontrée par l'amour* unterstrichen.

<sup>c</sup> P. 148 und *elle* unterstrichen.

<sup>d</sup> *existence européenne* unterstrichen.

<sup>e</sup> P. 160 und *qu'il n'y pas d'autres formes* unterstrichen.

<sup>f</sup> P. 333 unterstrichen.

<sup>g</sup> P. 356 unterstrichen.

<sup>1</sup> Die Jahreszahl 1817 ist von anderer Hand hinzugefügt worden. – 16 Monate waren seit dem letzten Brief des Pr. August an Mme Récamier vergangen, mit dem er die Beziehungen zu ihr hatte abbrechen wollen.

<sup>2</sup> Mme de Staël war am 14. Juli 1817 in der rue Neuve-des-Mathurins in Paris gestorben. 1817 erschien in Paris »Notice sur la maladie et la mort de Mme la baronne de Staël«, par M. Portal. Die in Nr. 77 gen. *notice* konnte nicht ermittelt werden.

Nr. 78. Berlin, 13. Juni 1818.

Berlin le 13 juin 1818.

J'apprends avec peine que votre santé vous oblige de prendre les eaux d'Aix la Chapelle, et que cela me privera du bonheur d'être auprès de vous aussi longtemps que je le désirerois. Cependant si le rétablissement de votre santé l'exige absolument, vous savez bien qu'il n'y a point de sacrifice que je ne soye pret à faire. Je vienderai à Aix la Chapelle au commencement d'août,<sup>1</sup> et je désire bien vivement que votre santé puisse alors vous permettre d'aller à Spa. Le séjour en est fort agréable, et les environs rappellent la Suisse, dont le souvenir reste toujours profondément gravé dans mon coeur. Si ma santé, qui a beaucoup souffert par les dernières campagnes, ne le rendoit pas absolument nécessaire, je renoncerois volontier au voyage de Spa. Je crois cependant que le bonheur de vous revoir après une si longue séparation sera pour moi le meilleur remède. Si je retrouve chez vous les sentimens qui me rendoient le plus heureux des hommes, j'irai à Paris, ne fusse que pour vous voir quelques jours plus long-

temps. Que de charme aura pour moi la jolie retraite de M<sup>r</sup>. de Chateaubriand,<sup>2</sup> lorsqu'elle sera embellie par votre présence! Avec qu'elle vérité vous exprimez les plaisirs et les peines qui tiennent aux souvenirs, comme je le sens par ma propre expérience. Nos caractères paroissent si bien se convenir, que la destinée elle même a surmontée les difficultés que les circonstances opposoient à notre réunion. L'idée de vous revoir me rend si heureux que je ne puis pas assez vous l'exprimer. Je vous prie de nouveau de me renvoyer le plutôt possible votre portrait;<sup>3</sup> je ne peux pas en être séparé si longtemps. Donnez moi bientôt de vos nouvelles; je compte à présent sur votre voyage avec certitude, et j'ai déjà donné les ordres nécessaires pour entreprendre le mien vers le milieu de juillet.

<sup>1</sup> Über die Aachener Begegnung vgl. Einleitung S. 451.

<sup>2</sup> Vgl. Einleitung S. 453, Anm. 167. – Das Landhaus gehörte zu diesem Zeitpunkt bereits Matthieu de Montmorency.

<sup>3</sup> Vgl. Einleitung, Anm. 195–198.

Nr. 79. Br. m. Anschrift »Madame Récamier«, gesiegelt.<sup>1</sup>  
Paris, 7. September [1818].

Paris le 7 Septembre.

Depuis 10 jours<sup>2</sup> je n'avois pas reçu de vos nouvelles, et comme vous m'écriviez dans votre dernière lettre de ne pas vous répondre, j'espérois tous les jours d'apprendre votre arrivée. Je viens enfin de recevoir une lettre de Mme Maugirard,<sup>3</sup> dans laquelle elle me dit que vous vouliez à la vérité partir le 5, mais elle m'engage en même temps à vous demander de rester à Aix par ce que vous êtes plus souffrante. Comme vous n'avez pas même daigné m'écrire une seule ligne<sup>a</sup> depuis 10 jours, et que vous me faites connoître vos ordres par une autre personne,<sup>b</sup> je dois sans doute croire que vous êtes malade. Je serois cependant d'abord parti pour Aix, si la lettre de Mme M. ne me laissoit entièrement dans l'incertitude sur votre résolution. Comme les bains et les douches semblent vous rendre plus souffrante, que vous trouverez surement à Paris d'aussi bons médecins qu'à Aix, le voyage par ce beau temps ne pouvant vous être nuisible, et qu'en restant à Aix vous auriez l'air de vouloir jouer un rôle au congrès,<sup>4</sup> je vous conjure de ne pas retarder votre départ, si vous ne croyez que votre santé l'exige absolument. Je crains beaucoup que des personnes veulent [!] profiter de la mobilité de votre caractère pour leur intérêt personnel, veulent vous déterminer à rester à Aix. Si vous m'écrirez [!] encore: »Mon âme, mon coeur, ma vie, tout doit être à vous« j'irai vous rejoindre fusse au bout de l'univers. Mon retour à Aix ne laisseroit plus aucun doute sur le motif qui m'y ramene; tandis qu'en demeurant à Paris ou aux environs vous exciteriez beaucoup moins l'attention, et votre santé vous fourniroit un prétexte de mener un genre de vie fort retiré. Je puis au reste vous assurer qu'on s'occupe ici très peu des commérages que vous paroissiez redouter, et, en peignant votre santé comme bien plus souffrante qu'elle ne l'est en effet, j'ai même taché d'en éloigner l'idée. Mais votre long silence et la lettre de Mme M. me font craindre que vous ne désirez plus de me revoir. Quelques jours auroient-ils donc suffis pour chan-

ger tous vos sentimens et tous vos sermens? Je me fie entièrement à votre loyauté et à votre honneur, et je ne croirai que ce que vous m'écrirez. Mais je vous conjure, chère Juliette, de penser que votre réponse décidera si je dois vous aimer pour toujours, ou ne plus vous revoir. J'attends votre réponse avec la plus vive impatience; elle décidera du bonheur de ma vie.

Auguste.

<sup>a</sup> *une seule ligne* unterstrichen.

<sup>b</sup> *par une autre personne* unterstrichen.

<sup>1</sup> Dieser Brief ist in der Hs. der BN falsch eingeordnet worden, wie aus der Datenfolge einerseits und der Seitenzählung andererseits ersichtlich ist.

<sup>2</sup> Pr. August hatte Aachen vor dem 17. August schon wieder verlassen. Wo er die folgenden Wochen verbrachte, ist nicht bekannt. Am 2. September wollte er in Paris sein, um Mme Récamier dort zu erwarten. Schon am 17. August bat diese dann ihren Neffen Paul David, die Adresse des Prinzen bei dem preußischen Gesandten in Erfahrung zu bringen und ihm *le plus promptement possible* einen Brief zuzustellen, in dem sie ihn von der Notwendigkeit, ihre Kur in Aachen fortzusetzen, unterrichtete und ihm erlaubte, sie ein zweites Mal dort zu besuchen (cote 14086: *Aix la Chapelle 17 août 1818*); vgl. Einleitung, S. 451, Anm. 143 u. 144.

<sup>3</sup> Begleiterin der Mme Récamier.

<sup>4</sup> Der Monarchen-Kongreß in Aachen tagte vom 30. 9. bis 21. 11. 1818.

Nr. 80. Paris, 10. September [1818].

Paris le 10 Septembre.

Je reçois votre lettre et je lis avec la plus vive reconnaissance que c'est à moi que vous remettez la décision de vos projets. Mais en m'écrivant que votre santé exige absolument de rester encore aux eaux, me laissez-vous encore un choix? J'aurois beaucoup désiré de vous revoir ici; mais je ne balance pas un instant de quitter Paris et tous les plaisirs qu'il pourroit m'offrir, pour aller vous rejoindre. J'ai fait 200 lieues pour vous revoir à Aix, et plus encore dans l'espérance de vous retrouver ici; je vous ai soignée lorsque vous étiez malade ou souffrante, et vous m'avez bien tourmenté; mais je ne le regrette pas si je puis à présent compter sur votre amitié. Vous avez trop de loyauté pour abuser de ma confiance, et trop de fierté pour accepter des sacrifices sans reconnaissance. Les promesses que vous me faites resteront toujours gravées dans le fond de mon coeur, et le dévouement que vous voulez me montrer me rendra le plus heureux des hommes en liant ma destinée à la vôtre. Ma vie toute entière ne suffira pas pour vous prouver ce que m'inspire un tel dévouement. – Je voudrois partir à l'instant; mais devant faire ma cour au roi et à la famille royale avant de partir, assister à des manoeuvres des gardes royales que j'ai demandées, et ayant accepté depuis 8 jours un diner chez le duc d'Orléans<sup>1</sup> et chez le duc de Richelieu,<sup>2</sup> je suis au désespoir d'être obligé de remettre mon départ jusqu'au 14 soir. Vous devez sentir que je dois éviter tout ce qui pourroit choquer les convenances, et paroître manquer de reconnaissance pour l'accueil fort aimable qu'on a daigné me faire; mais je tacherai de me dédommager de cette privation en accélérant mon voyage autant que possible, de sorte que j'espère arriver le 17 au soir.<sup>2</sup> Comme vous ne me dites pas si vous voulez prendre les eaux

de Spa dans cet endroit ou à Aix, je vous prie de m'écrire sous le nom du comte de Mansfeld à Namur poste restante à l'hotel d'Ascamp,<sup>a</sup> afin que je ne perde pas un jour le bonheur d'être près de vous. L'idée de vous revoir bientôt, et de trouver dans votre amitié le bonheur de ma vie me rend le plus heureux des hommes.

<sup>a</sup> *comte de Mansfeld à Namur poste restante à l'hotel d'Ascamp* unterstrichen.

<sup>1</sup> Louis-Philippe, duc de Chartres, duc d'Orléans (1773–1850), König 1830–1848.

<sup>2</sup> Armand-Emmanuel du Plessis, duc de Richelieu (1766–1822).

Nr. 81. o. O., o. D. [Aachen, 2. Hälfte September 1818].

N'osant pas venir moi même m'informer de votre santé, je vous renvoie ce livre pour trouver une occasion de savoir de vos nouvelles. Vous étiez si souffrante et votre imagination vous tourmentoit tant hier au soir, que votre état de nerfs m'a causé la plus vive inquiétude. Daignez de grace me rassurer sur votre santé, et soyez bien persuadée que je tacherai de faire tout ce qui pourra contribuer à vous tranquilliser. Nous avons encore si peu de jours à passer ensemble,<sup>1</sup> qu'il seroit bien cruel à vous de m'ôter ces peu de momens de bonheur qui me restent encore. Ma promesse, de ne point me trouver ici lorsque les souverains seront arrivés, doit vous rassurer entièrement, et elle prévient même la possibilité des contes qu'on pourroit faire.

Je vous attenderai à Cornelli Munster<sup>2</sup> à 2 heures et demi, et je ne manquerai sûrement pas le chemin aujourd'hui.

<sup>1</sup> Die Feststellung des Pr. August *Nous avons encore si peu de jours à passer ensemble* legt nahe, diesen Brief nicht, wie es in der Sammlung der Originalbriefe geschieht, hinter Nr. 83, sondern an dieser Stelle einzuordnen.

<sup>2</sup> Kornelimünster, s. ö. Vorort von Aachen.

Nr. 82. cote 14073, fol. 228. Aachen, 28. September 1818.  
Pr. August an François Gérard.<sup>1</sup>

Monsieur,

Mme Récamier, qui étoit l'amie intime de Mme de Staël, veut bien avoir la bonté de vous proposer de faire un portrait de Corinne,<sup>2</sup> et de consacrer par votre talent distingué le souvenir d'une femme célèbre, bien vivement regrettée par tous ses amis. Ce portrait est destiné pour moi, et j'accepte toutes les conditions dont elle conviendra avec vous à cet égard, comme les ayant faites moi même. C'est avec une bien vive admiration pour votre talent que je suis

Monsieur  
Votre très affectionné  
Auguste  
Prince de Prusse.

Aix la Chapelle le 28 Septembre 1818.

<sup>1</sup> Der Brief trägt von fremder Hand den Zusatz *à François Gérard peintre*. – Das Datum weist aus, daß er nicht, wie es in der Sammlung der Originalbriefe geschieht, hinter, sondern vor Nr. 83

eingeorndet werden muß. – Dieser stilistisch holprige Brief hat offensichtlich nicht die Zustimmung von Mme Récamier bzw. ihrer federgewandten Freunde gefunden. Er würde sich sonst nicht in der Sammlung der August-Briefe in dem Nachlaß von Mme Récamier befunden haben. Ein *modèle de courtoisie* ist dann der unter dem Datum »6 avril 1819« aus Berlin abgesandte Brief des Prinzen an Gérard, ebenso wie sein Dankesbrief nach Vollendung des Gemäldes vom 20 février 1822 (abgedr. in: François Gérard, peintre d'histoire. Essai de biographie et de critique, par Ch. Lenormant, 2<sup>e</sup> éd., Paris 1847, pp. 111–113).

<sup>2</sup> Corinne ist die Heldin des gleichnamigen 1807 erschienenen Romans von Mme de Staël (vgl. Einleitung S. 451, Anm. 149). – Gérard verpflichtete sich, das Werk in 15 Monaten für den Preis von 18000 Frs zu vollenden. Es fand seinen Platz in der Wohnung der Mme Récamier in der Abbaye-aux-Bois. In ihrem Testament vermachte sie es ihrer Geburtsstadt Lyon (vgl. Einleitung, S. 460).

Nr. 83. Aachen, 29. September [1818].

Aix la Chapelle le 29 Septembre.

Daignez permettre, chère Juliette, qu'au moment de partir je vous exprime encore le vif regrêt que j'éprouve de vous quitter. Après avoir pris la douce habitude de vous voir tous les jours, et de régler toutes mes volontés d'après les vôtres, me séparer de vous c'est détruire tout le charme de ma vie. Si je ne comptois pas sur vos sermens et sur votre amitié mon départ m'ôteroit tout espoir pour l'avenir. Mais vous avez un caractère trop noble et un coeur trop sensible pour abuser de ma confiance, et vous ne voudrez pas me témoigner de l'amitié pour me rendre malheureux. Je me flatte que vous en conserverez assez pour moi pour éviter tout ce qui pourroit me faire de la peine, et que vous saisirez chaque occasion qui vous fourniroit un prétexte convenable de vous rapprocher de moi. Beaucoup de personnes vous ont aimé; mais personne n'a pu avoir pour vous un amour plus passionné, plus constant et le désir plus sincère de contribuer à votre bonheur même en sacrifiant le mien. La plus grande preuve d'amour que je vous ai peut-être donnée, c'est de vous quitter dans ce moment,<sup>1</sup> et vous serez du moins persuadée que la crainte de pouvoir nuire à votre réputation l'emporte même sur mon bonheur. Adieu, dieu veuille que ce ne soit pas pour longtemps! Je vous conjure de penser tous les jours à moi, et je vous envoie ci-joint une lettre pour M<sup>r</sup>. Mathieu de Monmorenci.<sup>2</sup> Adieu.

Auguste.

<sup>1</sup> Die Anwesenheit des Pr. August in Aachen nach Ankunft der Kongreßteilnehmer hätte Mme Récamier kompromittieren können.

<sup>2</sup> Pr. August hatte am 7. September 1818, während seines Aufenthaltes in Paris, eine längere Aussprache mit Matthieu de Montmorency über seine Beziehungen zu Mme Récamier.

Nr. 84. [Berlin], 6. Februar [1819].

6 février.<sup>1</sup>

J'apprends par le prince Lubomirski<sup>2</sup> que la fortune de votre mari vient de nouveau d'éprouver un changement funeste,<sup>3</sup> et j'ignore si votre fortune n'en a pas soufferte. Si votre situation étoit devenue par là moins agréable, je vous prie, chère Juliette, de vouloir bien disposer de moi, et de m'indiquer la manière dont je pourrois vous être utile. Je n'oublierai jamais l'amitié que vous avez eue pour moi, et je sentirai toujours plus vivement celle que j'ai pour vous si vous éprouvez des malheurs. Daignez agréer l'hommage de mon tendre et respectueux dévouement. Adieu.

<sup>1</sup> Dieser Brief ist in der Sammlung der Originalbriefe fälschlich hinter Nr. 79 eingeordnet, obwohl er, von späterer Hand, richtig mit dem Datum 1819 versehen wurde.

<sup>2</sup> Heinrich Fürst Lubomirsky (1777–1850), Kurator des Ossolinskischen Instituts.

<sup>3</sup> Vgl. Einleitung S. 452; Nr. 17; Anm. 4.

Nr. 85. [Berlin], 15. Februar [1819].

15 février.

C'est avec beaucoup de peine que j'apprends les nouveaux embarras dans lesquels M<sup>r</sup>. R. se trouve.<sup>1</sup> Quoique les détails que vous me donnez sur votre fortune me rassurent pour le moment, je crains que l'extrême facilité avec laquelle vous cédez à ses volontés, et l'obligation de lui offrir un azile rendront votre situation peu agréable. Je crois comme vous que M<sup>r</sup>. R. ne peut plus rester à Paris, et que vous même éprouveriez beaucoup de désagrémens en y demeurant avec lui. Si ces tristes circonstances pouvoient vous engager à entreprendre un voyage qui vous rapprocheroit de moi, j'espère qu'elles cesseroient d'être malheureuses pour vous. Malgré que votre conduite envers moi ne peut pas m'inspirer de la confiance, je crois cependant que vous avez encore de l'amitié pour moi, par ce que dans le malheur c'est toujours vers moi que se dirigent vos pensées. Je suis même sensiblement touché de cette preuve que vous me donnez de votre amitié, et elle a faite une profonde impression sur mon coeur. Vous me devez beaucoup de bonheur pour toutes les peines que vous m'avez faites; il dépend à présent de vous de me les faire oublier. Pour les projets de voyage que vous formez, je crois, d'après l'expérience que nous avons faite,<sup>2</sup> que de nous voir à des bains auroit des inconvéniens pour vous, et que le seul moyen convenable seroit d'entreprendre un voyage en Prusse. Les devoirs de ma place m'obligent à voyager cette année dans les provinces orientales de notre monarchie, vraisemblablement pendant les mois de juillet et d'août, et seroit un empêchement pour moi d'aller vers les bords du Rhin. A votre âge et avec vos habitudes une solitude absolue ne peut pas vous convenir pendant longtemps, et je crois qu'un voyage seroit également utile à votre santé et à votre coeur. Les circonstances dans lesquelles se trouve M<sup>r</sup>. R. vous offrent à présent un prétexte très plausible pour voyager, et les personnes que vous avez vues à Aix feront qu'en arrivant ici vous trouverez déjà beaucoup de connoissances. Depuis quelques

mois nous avons ici une jeune dame françoise fort agréable; elle est l'épouse d'un major Martens et la fille<sup>a</sup> d'un M<sup>r</sup>. Collard<sup>3</sup> hui habite Paris pendant l'hiver et sa campagne près de Soissons pendant le reste de l'année. Sa société pourroit être agréable pour vous, et elle ma dit vous [. . . .]<sup>4</sup>

<sup>a</sup> Zwischen *et la* und *fille* ein Wort gestrichen.

<sup>1</sup> Vgl. Nr. 84, Anm. 3.

<sup>2</sup> Anspielung auf das Treffen in Aachen, 1818, sowie auf die mißlungene Begegnung in Plombières-les-Bains 1816.

<sup>3</sup> Die Personen konnten nicht identifiziert werden.

<sup>4</sup> Der Schluß des Briefes fehlt in der Sammlung der BN.

Nr. 86. [Berlin], 14. April [1819].

Le 14 avril.

Je suis au désespoir d'avoir pu vous causer un moment de peine. Ma seule excuse est dans le sentiment qui m'a causé tant d'inquiétude; peut-on aimer sans craindre de perdre l'objet qu'on aime? Lorsque l'amour est sans jalousie, il n'existe plus.<sup>1</sup> Une jalousie qui me semble très permise est celle qui prend sa source dans une juste défiance de soi-même. A moins d'avoir beaucoup de vanité on ne peut croire qu'il n'y aye bien des personnes qui vous soyent supérieures sous tous les rapports. De tous les défauts la vanité est celui que je possède le moins. Depuis dix ans presque toujours occupé par des études fort sérieuses, les travaux de la guerre et les affaires de ma patrie, je n'ai pu acquérir cette aimabilité à laquelle les François attachent tant de prix, et j'ai négligé presque tous les talens agréables. On ne trouve peut-être nulle part autant de gens aimables que parmi les François d'un certain âge, lorsqu'ils ont perdu la vanité et les préjugés de la jeunesse. Entourée d'une société d'hommes aimables, dont l'étude principale est de plaire aux femmes, ne devois je pas craindre que des souvenirs ne pourroient pas toujours résister à des séductions presque continuelles? Si vous étiez liée avec moi par des liens qui vous feroient un devoir de m'être fidèle j'aurois été sans inquiétude. Votre refus de me revoir l'année 1816 ne sembloit-il pas justifier mes craintes? Mais j'ai une telle confiance dans votre coeur et dans votre caractère, que votre simple assurance est suffisante pour me rassurer. Cependant permettez moi de croire qu'un homme qui vous a dévoué sa vie<sup>2</sup> et pour lequel vous avez beaucoup d'amitié, doit éprouver un sentiment beaucoup plus vif, à moins que l'âge n'aye glacé son sang, et qu'il seroit peut-être dangereux pour vous si vous vouliez vous faire une illusion à cet égard. Je vous conjure, chère Juliette, de me pardonner la peine que je vous ai causée, en faveur du sentiment qui l'a produite. J'en suis d'autant plus affecté que j'apprends par votre lettre et par ce que M<sup>r</sup>. de Balk<sup>2</sup> m'a dit que votre santé n'est pas encore rétablie, et qu'elle doit même causer de bien vives inquiétudes à tous vos amis à cause du peu de soin que vous prenez pour la menager. Si vous attachez encore quelque prix à mon amitié, chère Juliette, je vous demande à genoux de suivre bien exactement les ordonnances de votre médecin, et surtout de ne pas veiller si long-

temps. Je n'ai pas de confiance dans les médecins françois; si vous ne vous portiez pas mieux ne trouveroit on pas à Paris un bon médecin allemand ou anglois? Je serois bien rassuré si je savois que vous avez un bon médecin, qui vous inspire de la confiance. J'ai vu M<sup>r</sup> de Balk avec beaucoup d'intérêt par ce qu'il m'a parlé de vous; il vous paroît très dévoué, et il juge très bien votre situation. Je lui ai témoigné de l'amitié, par ce qu'il en a pour vous. – J'aurois bien désiré que vous m'eussiez parlé de votre voyage d'une manière plus positive, et que vous puissiez aller à Spa au lieu de vous rendre à Aix la Chapelle. Les médecins m'avoient conseillé de prendre les eaux de Spa cet été, et cela m'auroit permis de rester plus longtemps auprès de vous. Cependant si votre santé l'exigeoit je renoncerois à ce voyage afin de vous voir à Aix. Les revues que je suis obligé de tenir ne me permettent pas de partir avant le milieu de juillet, de sorte que je ne pourrai être à Spa ou à Aix que vers la fin de ce mois. Je ne sais pas encore si je pourrai aller à Paris, mais vous pouvez être bien sûre que j'y viendrai si les circonstances me le permettent. J'attends votre réponse avec une bien vive impatience; elle déterminera mes projets. S'il vous est possible d'aller à Spa je vous prie, chère Juliette, de me l'écrire le plutôt possible. Adieu.

<sup>a</sup> *qui vous a dévoué sa vie* und *vous avez beaucoup d'amitié* unterstrichen.

<sup>1</sup> Dieser ganze Brief ist von der Eifersucht auf Chateaubriand diktiert. Vgl. Nr. 78, Anm. 2; Einleitung, SS. 452.

<sup>2</sup> Der Baron von Balk, ein reicher Balte, gehörte zum engeren Freundeskreis von Mme de Staël in Coppet und von Mme Récamier.

Nr. 87. [Berlin], 29. Mai [1819].

29 mai.

J'apprends votre indisposition avec une peine bien sensible, et je désirerois bien vivement de pouvoir contribuer à diminuer les chagrins dont vous souffrez. Cependant je ne puis concevoir comment M<sup>r</sup> R. ose vous demander la disposition de votre fortune,<sup>1</sup> et que sachant combien vous seriez malheureuse de ne pas avoir une fortune indépendante, vous pouvez balancer à prendre un parti à cet égard. En lui sacrifiant ce qui assure le bonheur d'une femme comme vous, vous avez fait pour lui plus qu'il n'auroit jamais pu faire pour vous. – Les devoirs de ma place m'obligent cette année à parcourir les provinces orientales de notre monarchie, mais je serai de retour ici vers la fin d'août pour prendre le commandement du corps des gardes et des grenadiers que j'exercerai dans la guerre des sièges. Tous ces objets me donnent beaucoup d'occupations, mais ils ne pourront jamais m'empêcher de prendre le plus vif intérêt à tout ce qui vous regarde, et d'être bien heureux de chaque occasion qui me permettra de vous témoigner mon tendre et sincère dévouement. Daignez me communiquer tout ce qui pourra avoir quelque influence sur vos projets, et comptez sur le désir que j'aurai toujours à contribuer à votre bonheur. Je vous conjure, chère Juliette, ne vous laissez point aller à un découragement qui seroit indigne de vous, et que votre situation ne

pourroit jamais justifier. Une retraite absolue ne pourroit pas convenir à votre âge ni à vos habitudes. J'espère que le portrait de Gérard vous procurera une occupation agréable,<sup>2</sup> et j'attends de vos nouvelles avec la plus vive impatience. Conservez moi toujours une place dans votre coeur. Adieu.

<sup>1</sup> Vgl. Nr. 84, Anm. 3 und Nr. 85, Anm. 1.

<sup>2</sup> Vgl. Nr. 82, Anm. 1. – Mme Récamier vermittelte zwischen Gérard und dem Pr. August und überwachte die Fertigstellung des Bildes »Corinne au cap Misène«. – Zu dem Motiv des Bildes vgl. Madeleine VINCENT, pp. 13–17; ferner Einleitung, Anm. 149.

Nr. 88. [Berlin], 29. Juli [1819].<sup>1</sup>

29 juillet.

Il y avoit longtems que je n'avois eu le bonheur de recevoir de vos nouvelles, mais j'étois bien sur que vous étiez persuadée de mon vif intérêt d'autant plus que votre situation est malheureuse. J'apprends avec beaucoup de peine les désagrémens occasionnés par les affaires de M<sup>r</sup>. R.,<sup>2</sup> et je désire ardemment que vous mettiez votre fortune à l'abri de la passion malheureuse qu'il a pour les affaires. J'espère cependant que de si tristes occupations ne vous occuperont pas entièrement, et ne vous empêcheront pas de penser quelquefois à vos amis. Je vous remercie du livre de M<sup>r</sup>. Ballanche,<sup>3</sup> et je vous prie de lui remettre la lettre ci-jointe. Quoique je n'ai pas encore eu le temps d'achever son ouvrage, je suis déjà persuadé de la pureté de ses intentions et de l'élégance de son style. Je serois bien heureux si les circonstances me permettoient bientôt de vous revoir, mais les affaires du conseil d'état,<sup>4</sup> l'inspection de l'artillerie et des forteresses,<sup>5</sup> et l'obligation de prendre les eaux de Spa me privent cette année de cette espérance, si vous ne pouvez entreprendre un voyage de ce côté. Depuis le combat des élections<sup>6</sup> il paroît que vos affaires prennent une tournure fort rassurante, tandis que celles d'Espagne et de Naples sont fort allarmantes<sup>7</sup> même pour les états voisins. Quelque soient les circonstances conservez moi toujours une place dans votre coeur, et soyez bien persuadée de mon tendre et sincère dévouement.

<sup>1</sup> 1819 von späterer Hand hinzugefügt.

<sup>2</sup> Vgl. Nr. 84, Anm. 3, Nr. 85, Anm. 1, Nr. 87, Anm. 1.

<sup>3</sup> Pierre-Simon Ballanche (1776–1847), Buchdrucker und Publizist aus Lyon, lernte Mme Récamier 1812 in ihrer gemeinsamen Geburtsstadt kennen und blieb ihr in platonischer Zuneigung bis zu seinem Tode verbunden.

<sup>4</sup> Pr. August war Mitglied des von Hardenberg errichteten Staatsrats.

<sup>5</sup> Von 1818 an wurden die Artilleriebrigaden in jedem Sommer zu Übungen zusammengezogen, je nach Standort bei Berlin, Danzig, Stettin, Torgau, Glogau, Breslau, Wesel, Köln, Trier.

<sup>6</sup> Pr. August begrüßt demnach die liberale Wendung, die die französische Innenpolitik unter Leitung des Ministers Decazes (1780–1860) nahm.

<sup>7</sup> Anspielung auf die revolutionäre Erhebung unter Oberst Quiroga in Spanien, die den Zündstoff für den Aufstand der Carbonari in Italien abgab.

Nr. 89. [Berlin], 26. November [1819].<sup>1</sup>

26 novembre.

J'espère que ma dernière lettre vous sera parvenue, et que vous êtes à présent instruite de l'accident qui a retardé l'arrivée de votre lettre et de la caisse qui y était jointe. Comme votre séjour à l'abbaye au bois<sup>2</sup> ne change rien à vos relations, et vous facilite l'éducation d'Amélie,<sup>3</sup> je sens que ce séjour ne doit pas avoir pour vous la tristesse que les couvents inspirent ordinairement. D'ailleurs comme vous pouvez quitter cet abbaye quand vous le voulez ce séjour perd ce qui pourroit lui donner l'apparence d'une retraite entière du monde. Mes vœux pour tout ce qui peut contribuer à votre bonheur vous accompagneront partout, et je serois heureux si je pouvois y contribuer. Je serois bien charmé si les circonstances me permettoient un jour de vous revoir, et vous rendez bien justice à mon coeur en étant persuadée que moins votre situation est brillante, d'autant plus mon souvenir vous suivra dans la retraite. Je connois trop bien votre coeur pour douter que vous agiriez de même envers moi si j'étois atteint par le sort. – Le succès de vos soins pour votre fille adoptive doit en être la plus douce récompense, et vous donnera l'illusion du sentiment maternel. – Mon temps se partage entre les affaires, l'étude et l'éducation de mes enfans. Je tache d'être aussi utile à ma patrie que mes moyens me le permettent, et de faire un bon usage de la fortune que le sort m'a accordé.<sup>4</sup> Les heureuses dispositions et les progrès de mes enfans me rendent très content. Daignez me conserver toujours une place dans votre coeur, et soyez bien persuadée de mon tendre et sincère dévouement.

<sup>1</sup> 1819 von späterer Hand hinzugefügt.

<sup>2</sup> 16, rue de Sèvres, Paris. Zisterzienserinnen-Kloster, seit 1808 von den Nonnen der »Congrégation de Notre-Dame« bewohnt. Vgl. Einleitung S. 452, Anm. 151.

<sup>3</sup> Vgl. Einleitung S. 443, Anm. 66.

<sup>4</sup> Vgl. Einleitung Anm. 14; ferner: Die Hausgesetze der regierenden deutschen Fürstenhäuser. Hg. u. eingeleitet von Dr. Hermann SCHULZE, II. Bd., Jena, 1883, S. 619.

Nr. 90. [Berlin], 14. Februar [1820].<sup>1</sup>

14 février.

Je viens de perdre une mère adorée,<sup>2</sup> qui m'aimoit audelà de toute expression et qui n'existoit que pour moi. Vous avez aussi perdue une mère tendrement aimée, et vous pourrez sentir la douleur que j'éprouve. Dans mon malheur j'ai senti le besoin de penser à vous, bien sur que vous partageriez bien vivement mon affliction. Vous ne l'avez connue que par son amour pour moi, et vous ne pouvez sans doute apprécier toutes ses bonnes et nobles qualités, mais il y a une affinité morale entre toutes les grandes âmes. Tous les sentimens généreux se réunissoient dans le coeur de ma bonne Mère; elle étoit la bienfaitrice des pauvres, une amie dévouée, supportoit les malheurs avec fermeté et avec la résignation<sup>3</sup> que la religion seule peut inspirer, et m'aimoit<sup>b</sup> comme aucune autre femme ne peut aimer. J'avois comme de coutume passé une heure le matin et le soir à causer avec elle, et elle m'avoit donnée des preuves de sa tendre amitié. Elle se portoit encore fort bien le 10 février, après 11 heures du soir elle se trouva indis-

posée, fit appeller son médecin et une de ses dames, en ordonnant expressement qu'on ne devoit point m'éveiller pour ne pas me causer d'inquiétude. Vers minuit et  $\frac{1}{4}$  une suffocation termina sa vie, elle expira en me nommant, sans que j'aye eu la consolation de lui rendre les derniers devoirs. Même en mourant elle a voulue m'épargner de la peine. – Adieu, je ne me sens pas la force de vous écrire d'avantage.

<sup>a</sup> Zwischen *fermeté* und *et avec la résignation* mehrere Wörter gestrichen.

<sup>b</sup> Zwischen *et* und *m'aimoit*: *elle* gestrichen.

<sup>1</sup> 1820 von späterer Hand hinzugefügt.

<sup>2</sup> Sie starb in Berlin am 11. 2. 1820.

Nr. 91. Berlin, 13. März [1820].

Berlin le 13 mars.

J'ai été sensiblement touché de l'intérêt que vous me témoignez à l'occasion de la perte cruelle que je viens d'éprouver.<sup>1</sup> Vous avez sentie la même douleur,<sup>2</sup> et j'étois d'autant plus assuré que vous partageriez la mienne. L'intérêt général qu'a inspiré la mort de ma mère, et la reconnoissance de tant de malheureux dont elle étoit la bienfaitrice, me donne tous les jours de nouveaux motifs de regretter la perte irréparable que j'ai faite. Vous rendez bien justice à mon tendre dévouement pour vous, en appréciant le sentiment qui m'a porté à penser à vous dans des momens si douloureux. Ma santé ayant soufferte par la peine que j'éprouve, mon médecin veut absolument que je prenne cette année les eaux de Spa, et je profiterai d'un voyage militaire que je ferai dans nos provinces occidentales pour me rendre à cet endroit vers le milieu du mois de juillet, où je compte passer quatre semaines. Vous ne pouvez douter du bonheur que je sentirois de vous y revoir, si votre situation actuelle vous permettoit d'entreprendre ce voyage sans aucun inconvénient. Ne connoissant pas vos relations ni la situation de vos affaires, je vous demande de ne penser à ce projet qu'autant qu'il peut se concilier avec vos idées, sentant bien que ma tristesse ne peut donner aucun charme à ma société, et ne voulant absolument pas que vous fassiez le moindre sacrifice pour moi.<sup>3</sup> – L'évènement horrible qui s'est passé à Paris excite aussi chez nous la plus vive indignation, et la mort vraiment chrétienne du duc de Berry<sup>4</sup> inspire le plus grand intérêt. J'ai vu avec plaisir le changement d'un ministère qui avoit remis dans les mêmes places presque tous ceux qui ont trahi le roi pendant les 100 jours, et éloigné de lui ses plus fidèles serviteurs.<sup>5</sup> – Daignez me communiquer bientôt vos projets, et agréez l'hommage de mon tendre et inviolable dévouement.

<sup>1</sup> Vgl. Nr. 90.

<sup>2</sup> Mme Bernard, die Mutter der Julie Récamier, war am 20. 1. 1807 gestorben. Ihr Tod fiel zeitlich mit dem ersten Bankerott von M. Récamier zusammen.

<sup>3</sup> Man beachte den überraschend rücksichtsvollen Ton in der Behandlung der Frage eines neuen Treffens mit Mme Récamier. Seit 1819 stand Pr. August in Briefwechsel mit Auguste Arend, der späteren Frau von Prillwitz (vgl. Johannes SIEVERS, Bauten, S. 89, Nachweise; ferner Einleitung, Anm. 179).

<sup>4</sup> Charles, duc de Berry (1778–1820) wurde am 13. 2. 1820 ermordet.

<sup>5</sup> Anspielung auf die franz. Ergänzungswahlen im Herbst 1819. Unter den Neugewählten befanden sich der Republikaner General M. S. Foy (1755–1825) und der frühere Bischof von Blois, Grégoire (1750–1831), ehemals Mitglied der Generalstände und des Nationalkonvents.

Nr. 92. Berlin, 27. Oktober 1820.

Berlin le 27 octobre 1820.

Vous jugez parfaitement mes sentimens, Madame, en croyant que mon admiration pour les nobles caractères et les grands talens me feroit désirer que M<sup>r</sup>. de Chateaubriand veuille se fixer en prusse. Mais je ne crois pas qu'il puisse obtenir la place de gouverneur de Neuchatel,<sup>1</sup> par ce qu'elle n'est pas vaquante, et qu'on ne paroît pas disposé à la confier à un étranger. Mylord Maréchal<sup>2</sup> la devoit à l'amitié particulière du grand Frédéric. La seule place qui pourroit convenir à M<sup>r</sup>. de Chateaubriand seroit celle d'académicien, dans le cas qu'on lui accorde une pension suffisante. Voltaire, Maupertuis et d'autres gens de lettres<sup>3</sup> ont longtems occupé cette place sous le grand Frédéric. Après les grands efforts que la prusse a fais pour reconquérir son indépendance politique, l'économie la plus sévère est nécessaire pour le rétablissement de nos finances, et elle seroit un empêchement à ce qu'on accorde une pension extraordinaire à M<sup>r</sup>. de Chateaubriand. Sous ce rapport il auroit peu d'espoir de l'obtenir dans les circonstances actuelles, à moins que le Roi ou le prince Hardenberg ne veuillent faire pour lui une exception particulière. Dans le cas qu'une place pareille pourroit convenir à M<sup>r</sup>. de Chateaubriand, il seroit nécessaire qu'il témoigne le désir de l'obtenir et indique les conditions auxquelles il voudroit l'accepter. Je me chargerois alors de prendre les informations nécessaires, sans exposer M<sup>r</sup>. de Chateaubriand à un refus direct, mais je n'ai pas beaucoup d'espoir de réussir. En vous donnant, Madame, tous les renseignemens que vous avez désirés, je saisis avec empressement cette occasion pour vous renouveler l'hommage de mon sincère dévouement.

Auguste.

<sup>1</sup> Vgl. Einleitung, Anm. 225.

<sup>2</sup> George Keith, Earl-Marishal of Scotland (1693–1778), 1754 Gouverneur von Neuchâtel.

<sup>3</sup> So wurde Samuel Graf von Schmettau (1684–1751), Feldmarschall und Kartograph, Vater von Karl Graf v. Schmettau (vgl. Einleitung, Anm. 25) 1743 von Friedrich d. Gr. zum »ersten Curator der neugestifteten Akademie der Wissenschaften« ernannt (ADB, Bd. 31, SS. 644–647).

Nr. 93. Berlin, 10. November 1821.

Berlin 10 novembre 1821.

J'apprends avec beaucoup de plaisir que vous avez commandé avant votre départ la copie de votre portrait,<sup>1</sup> qui devoit être terminée le premier de novembre. Comme vous me donnez de nouveau l'assurance que vous vous occuperez vous même des moyens les plus prompts et les plus surs de me faire passer l'original, et que j'ai une confiance entière dans votre promesse, je me flatte d'être bientôt en possession de ce portrait depuis si longtems l'objet de tous mes voeux. Quoique les connoisseurs regardent le tableau de Corinne<sup>2</sup> comme le chef d'oeuvre de Gérard, je suis cependant fort heureux que vous ayez voulu l'échanger contre votre portrait.<sup>3</sup> Privé du bonheur de voir l'original, ce portrait vous représentera sans cesse à mes yeux telle que je vous ai vue pour la première fois, et me rappellera toujours les momens les plus heureux

et les plus malheureux de ma vie. Vous qui êtes si constante dans l'amitié, vous méritez à tous égards de trouver dans les soins qu'elle inspire la compensation des malheurs que vous avez éprouvés. – Je suis fort heureux du prix que vous attachez encore à me revoir, et ce sera pour moi le seul motif qui pourroit me déterminer à faire un voyage à Paris l'été prochain si les circonstances le permettent. J'ai vu plusieurs fois les environs de St. Germain, et la vue de la terrasse m'a parue fort pittoresque: comme elle me paroîtra belle si je la revois avec vous! Je viens de passer quelques semaines à mon château de Rheinsberg,<sup>4</sup> qui rappelle aux prussiens des souvenirs encore plus intéressans que celui de St. Germain pour les françois, par ce que le grand Frédéric y passa sa jeunesse et le prince Henri la plus grande partie de sa vie. Il est situé au bord d'un grand lac, au milieu d'une belle forêt, et on y trouve beaucoup de monumens qui rappellent le souvenir de ces grands hommes. – Agréez l'hommage de mon tendre attachement, et conservez moi toujours une place dans votre coeur.

<sup>1</sup> vgl. Nr. 33, 57, 74, 78, 93, 94; ferner Einleitung, S. 456.

<sup>2</sup> Vgl. Einleitung, Anm. 148, 149.

<sup>3</sup> Diese ohne Kenntnis der früheren Briefe (vor allem Nr. 33, 57, 82) mißverständliche Briefstelle führte zu der irrigen Annahme, das bekannte Bild »Madame Récamier« von Gérard sei eine Gegengabe für die von Pr. August in Auftrag gegebene »Corinne au cap Misène« gewesen (HERRIOT (1904) I, »Iconographie«) bzw. die »Corinne« eine solche für das Bild der Mme Récamier (was zeitlich gesehen denkbar wäre); Vgl. den Versuch einer Richtigstellung bei Madeleine VINCENT, pp. 16–17; ferner »La Revue de l'Art ancien et moderne, Paris, 1912, p. 437. In Wahrheit kann von einem Austausch der beiden Bilder im Sinne einer Gegengabe keine Rede sein, da Mme Récamier ihr Bild von Gérard bereits im April 1808 dem Pr. August als Geschenk übersandt und es lediglich zu dem Zweck der Anfertigung einer Kopie von ihm zurückerbeten hatte (Nr. 57). – Die obige Briefstelle besagt nichts anderes, als daß Mme Récamier gezögert hatte, dem Prinzen das Original zurückzusenden, sich dann aber, sicher auch aus rechtlichen Überlegungen, dazu entschloß (Nr. 95, 19. Okt. 1822).

<sup>4</sup> Vgl. Johannes SIEVERS, Bauten, S. 84 ff.; ferner Einleitung, S. 454, Anm. 178–180.

Nr. 94. Spa, 4. September 1822.

Spa le 4 Septembre 1822.

Je viens de recevoir, Madame, avec beaucoup de plaisir votre lettre du 27 août, par laquelle vous me prévenez que Gérard a fait partir votre portrait,<sup>1</sup> et pris tous les soins nécessaires pour le garantir de tout accident. Il m'est impossible de vous exprimer le bonheur que j'éprouverai en revoyant cette image si tendrement chérie, qui me retracera sans cesse de bien doux souvenirs. Elle seule me consolera d'être séparé de vous, avec qui j'avois voulu passer ma vie entière. Mais si les circonstances nous ont séparés, je sens du moins que rien ne pourra diminuer le tendre attachement que je vous ai voué, et qui ne finira qu'avec ma vie. J'éprouverai encore une douce satisfaction en pensant, que malgré tous les retards qui ont empêchés l'envoi de votre portrait, je ne m'étois pas trompé<sup>2</sup> en me fiant entièrement à votre promesse.

C'est avec un bien vif regrêt, Madame, que je suis obligé de renoncer, du moins pour cette année, à l'espérance de vous revoir à Paris. Des affaires, mais surtout plu-

sieurs partis qui se présentent pour ma fille Evéline<sup>2</sup> m'obligent à retourner dans quelques jours à Berlin.

Daignez, Madame, me conserver toujours une place dans votre coeur, comptez sur ma tendre amitié dans toutes les circonstances, et agréez l'hommage de mon inviolable dévouement.

Auguste.

<sup>2</sup> Zwischen *portrait* und *je ne m'étois pas trompé* mehrere Wörter gestrichen.

<sup>1</sup> Vgl. Nr. 33, 57, 93.

<sup>2</sup> Evelina v. Waldenburg (1801–1848), vgl. Nr. 50, Anm. 2; ferner Einleitung, Anm. 85.

Nr. 95. Berlin, 19. Oktober 1822.

Berlin le 19 octobre 1822.

Je possède enfin votre portrait,<sup>1</sup> que j'ai si ardemment désiré et attendu depuis si longtemps. En le revoyant combien de doux souvenirs se sont retracés dans mon coeur, et de regrets d'être si éloigné de l'original! J'aurai à présent devant mes yeux l'image qui étoit depuis si longtemps gravée dans mon coeur. En recevant votre portrait j'ai éprouvé un double bonheur, par la conviction de ne pas m'être trompé ni dans votre caractère ni dans vos sentimens. Je le placerai dans mon cabinet,<sup>2</sup> qui sera alors entièrement consacré à votre souvenir. Le présent que vous venez de me faire vous donne de nouveaux droits à mon amour et à ma reconnaissance; car il est impossible que le tableau de Corinne<sup>3</sup> vous aye fait autant de plaisir que j'ai éprouvé en recevant votre portrait. Daignez agréer de nouveau l'hommage du tendre et respectueux dévouement qui ne finira qu'avec ma vie, et qui restera pour toujours lié à tous les souvenirs qui me resteront toujours chers.

<sup>1</sup> Vgl. Nr. 94, Anm. 1; Nr. 93, Anm. 3.

<sup>2</sup> Das sog. »Gelbe Kabinett« im Palais Wilhelmstraße 65; vgl. Johannes SIEVERS, Bauten, SS. 26–27. Hier ließ sich Pr. August später vor dem Bild von Gérard in der Uniform der Garde-Artillerie von Franz Krüger malen, vgl. Einleitung, S. 456, Anm. 201.

<sup>3</sup> Vgl. Nr. 87, Anm. 2; Nr. 93, Anm. 2 u. 3.

Nr. 96. Berlin, 18. Oktober 1823.

Berlin le 18 octobre 1823.

J'apprends avec beaucoup de peine les allarmes que vous ont causées la santé d'Amélie,<sup>1</sup> et je suis bien heureux qu'elles ne paroissent pas fondées. L'amour que j'ai pour mes enfans,<sup>2</sup> et le tendre intérêt que je prendrai toujours à tout ce qui vous regarde, me fait partager bien vivement les inquiétudes que vous avez éprouvées. Je suis surtout fort reconnoissant que mon souvenir est venu se mêler aux peines et à la joie que vous sentez, et que vous même êtes persuadée de l'intérêt qu'elles m'inspirent. – Je crois vous avoir parlé d'un parti très convenable qui s'étoit offert pour Evéline;<sup>3</sup> mais

comme le prince de C.<sup>4</sup> n'a pas su inspirer à ma fille les sentimens qu'il éprouvoit pour elle, j'ai du renoncer à ce projet. – Dans le 7<sup>me</sup> volume du mémorial du comte de Las Cases<sup>5</sup> il est question de vous et de moi, mais d'une manière qui ne peut pas vous être désagréable, et qui justifie les sentimens que vous m'avez inspirés. Agréez, Madame, l'hommage du tendre sentiment qui ne finira qu'avec ma vie.

A.

<sup>1</sup> Amélie Cyvoct; vgl. Einleitung, Anm. 66.

<sup>2</sup> vgl. Einleitung, Anm. 85. Weitere Kinder aus dieser Verbindung waren Emilie v. W. (1815–1893) und Mathilde v. W. (1817–1884).

<sup>3</sup> Evelina v. Waldenburg blieb unvermählt.

<sup>4</sup> Der *prince de C.* konnte nicht identifiziert werden.

<sup>5</sup> *Dans les causeries du jour, l'Empereur est revenu encore à Mme de Staël, sur laquelle il n'a rien dit de neuf, seulement il a parlé cette fois de nouvelles lettres vues par la police, et dont Mme Récamier et un prince de Prusse faisaient tous les frais. Ces lettres, disait l'Empereur, contenaient la preuve non équivoque de tout l'empire des charmes de Mme Récamier, et du haut prix auquel le prince les élevait; car elles ne renfermaient rien moins que des offres et des promesses de mariage de sa part.* Las Cases schildert nun die Gründe für das Zusammentreffen der Mme Récamier und des Prinzen mit Mme de Staël in Coppet: *Celle qui s'y était exilée auprès de son amie, et le jeune prince se regardaient tous deux comme des victimes de Napoléon, une haine commune commença peut-être leur intérêt mutuel. Touché d'une vive passion, le prince . . . conçut la pensée d'épouser l'amie de Mme de Staël, et le confia à celle-ci, dont l'imagination poétique saisit avidement un projet qui pourrait répandre sur Coppet un éclat romanesque . . . mais, soit préjugé catholique contre le divorce, soit générosité naturelle, Mme Récamier se refusa constamment à cette élévation inattendue.* (Las Cases, Tome septième, »Vendredi 15« [novembre 1816], p. 257).

Nr. 97. Berlin, 13. November 1824.

Berlin le 13 novembre 1824.

Il y avoit bien longtemps que je n'avois reçu de vos nouvelles, et je craignois déjà que le temps et l'absence m'avoit effacé de votre souvenir. J'ai été d'autant plus agréablement surpris en recevant votre lettre de Naples,<sup>1</sup> par ce qu'elle me donne une preuve de la continuation de votre amitié. J'avois appris par hasard votre voyage en Italie, mais j'aurois bien désiré de connoître par vous même les motifs qui vous ont déterminé d'y faire un si long séjour. Comme c'est vous même qui me parlez des tristes circonstances qui vous ont fait chercher un ciel plus doux et du repos en Italie, ce n'est plus un motif de curiosité, mais le plus vif intérêt que je conserverai toujours pour tout ce qui vous regarde qui me porte à vous demander des éclaircissemens à cet égard. Il ne peut y avoir rien de triste pour vous que les peines du coeur, et c'est pour cela qu'elles sont pour vous d'autant plus sensibles. Quoique je n'ai pas connu la duchesse de Dévonshire,<sup>2</sup> tout ce que j'ai entendu dire d'elle justifie entièrement la peine que vous fait éprouver sa mort. – Je suis bien reconnoissant du souvenir que vous m'avez accordé en visitant le promontoire de Misène.<sup>3</sup> Votre charmant portrait me retrace sans cesse votre souvenir, et il se liera pour toujours au plus heureux momens de ma vie. – Je mene une vie très active mais trop uniforme pour que les détails puissent vous offrir de l'intérêt. Les devoirs de ma place, l'étude et les soins pour l'éducation de mes enfans en remplissent la plus grande partie. – Le mariage du Roi de Prusse avec la com-

tesse de Harrach<sup>4</sup> occupe chez nous toute l'attention du public, qui ne s'étoit pas du tout attendu à cet événement. Elle est autrichienne de naissance, agée d'une vingtaine d'années, d'une figure agréable, et a fait la connoissance du Roi aux bains de Töplitz. Ce mariage est resté un secret pour tout le monde, et même pour la famille royale, jusqu'au moment de sa conclusion. L'épouse du Roi a reçu le titre de princesse de Liegnitz, et les enfans qui pourroient naitre de ce mariage ne pourront succéder au trône. L'attachement personnel que j'ai pour le Roi me fait surtout désirer que cette union fasse son bonheur. Agréez l'hommage de mon tendre et sincère dévouement, que le temps ni l'absence ne pourront détruire.

Auguste.

<sup>1</sup> Mme Récamier unternahm am 2. 11. 1823, vorübergehend mit Chateaubriand entzweit, ihre zweite Italienreise. Am 1. Juli war sie in Neapel angekommen; vgl. Mémoires d'Outre-Tombe, II, pp. 194–196: »Madame Récamier à Naples«; ferner Einleitung, S. 453, Anm. 163.

<sup>2</sup> Elisabeth Hervey (1757–1824), zweite Gemahlin des William Cavendish, Duke of Devonshire.

<sup>3</sup> Wohl in Erinnerung an die von Gérard in seinem Gemälde »Corinne au cap Misène« dargestellte Episode aus der »Corinne« von Mme de Staël; vgl. Madeleine VINCENT, pp. 14–15; ferner Nr. 82.

<sup>4</sup> Auguste Gräfin von Harrach (1800–1873), seit 1824 morganatische Gemahlin Friedrich Wilhelms III.

Nr. 98. [Paris], 19. September [1825].<sup>1</sup>

19 Septembre.

J'ai été bien agréablement surpris, Madame, en recevant hier au soir en rentrant chez moi votre lettre. Si je n'avois suivi que mon sentiment je me serois d'abord rendu chez vous; mais la crainte de vous importuner peut-être par une visite si tard m'en a empêché. Je serai doublement heureux de vous revoir par ce que je vous croyois encore en Italie,<sup>2</sup> et toutes les personnes que j'ai vues m'avoient confirmé dans cette erreur. J'espère que vous voudrez bien pardonner si je viens ce soir chez vous après huit heures, car je dois me rendre à la même heure chez le ministre des affaires étrangères.<sup>3</sup> Agréez l'hommage de ma tendre et constante amitié, et je serois bien heureux si je retrouve chez vous les mêmes sentimens après des années d'absence.

Auguste.

<sup>1</sup> 1825 von späterer Hand hinzugefügt.

<sup>2</sup> Vgl. Nr. 97, Anm. 1; Einleitung, S. 453.

<sup>3</sup> Baron de Damas (1785–1862), Nachfolger Chateaubriands als Minister des Auswärtigen.

Nr. 99. o. O., o. D. [Paris, 1. Oktober 1825].<sup>1</sup>

lundi.

Ce n'est qu'en revenant hier au soir de St. Cloud que j'ai reçu votre billet, et cela me servira d'excuse de n'avoir pu y répondre plutôt. J'aurois accepté avec le plus grand plaisir l'invitation que vous voulez bien me faire, si je n'avois pas demandé déjà depuis

quelques jours au ministre de l'intérieur<sup>2</sup> de voir l'école polytechnique, et que tout ne fut pas arrangé pour m'y recevoir aujourd'hui à une heure. Demain matin je verrai l'artillerie de la garde à Vincennes, jeudi je dine à St. Cloud et Samedi j'accompagne le roi à la chasse à cour. Si ma visite ne vous est pas trop importune je serois extrêmement heureux de pouvoir vous faire ma cour demain après diner, et de voir au clair de lune le site romantique que vous habitez.<sup>3</sup> Votre absence me prive du bonheur de vous voir aussi souvent que je l'aurois désiré, et vous avez l'ame trop généreuse pour ne pas vouloir me dédommager de la cruelle privation que vous m'avez imposée, en me revoyant du moins pendant quelques instans. Vous accordez tous les jours plusieurs heures à vos amis,<sup>a</sup> ne pourriez-vous pas trouver un moment pour me voir? Si vous le voulez ce sera la dernière visite que je vous ferai, et elle me paroitra bien courte pour une si longue séparation. Agréez mes tendres et respectueux hommages.

<sup>a</sup> à vos amis unterstrichen; vgl. Einleitung, S. 453.

<sup>1</sup> Aus Nr. 100 geht hervor, daß die Hofjagd am 6. Oktober stattfand. Der in Nr. 99 genannte *lundi* muß also der 1. Oktober gewesen sein.

<sup>2</sup> J.J.G.P. comte de Corbière (1767–1853), Minister 1821–1828.

<sup>3</sup> La Vallée-aux-Loups; vgl. Nr. 78, Anm. 2; Einleitung, Anm. 167.

Nr. 100. Paris, 7. Oktober 1825.

Paris le 7 octobre 1825.

Le Roi de France vient de me faire cadeau du gibier que j'ai tué hier à la chasse,<sup>1</sup> et je ne crois pouvoir en faire un meilleur usage qu'en vous en offrant une partie. Je vous envoie ci-joint un chevreuil et 20 faisans. – J'étois résolu de ne plus vous revoir, et l'infidélité avec laquelle vous avez remplie vos promesses envers moi me justifierai entièrement. Mais l'adieu que je vous ai dit me paroît bien court pour une si longue amitié, et pour l'incertitude de vous revoir. Daignez, Madame, m'écrire si vous revenez bientôt à Paris, et, si cela ne vous étoit pas possible, quel jour je pourrois vous voir seule à Val de loup. Malgré toutes les peines que vous me causez, il vous sera impossible de détruire mon amitié pour vous, et les souvenirs qu'elle me laissera pour toute la vie.

<sup>1</sup> Vgl. Nr. 99, Anm. 1.

Nr. 101. Paris, 10. Oktober [1825].

Paris 10 octobre.

Je profite avec empressement de la permission que vous m'avez accordée de me rappeler à votre souvenir. Il me reste malheureusement si peu de temps à passer près de vous, que si vous conservez encore pour moi un peu d'amitié, vous reviendrez ici le plutôt possible.<sup>1</sup> Le charme que vous exercez sur moi est si grand, qu'il faut me soumettre à toutes vos volontés, quoiqu'il m'en coute souvent beaucoup à les remplir.

Votre indifférence pour moi vous garantie de tout danger, et il n'y aura que moi qui sera tourmenté. Daignez m'écrire un mot quand je puis compter de vous revoir, afin que je puisse régler mes projets d'après les vôtres, et agréez l'hommage de mon tendre et respectueux attachement.

<sup>1</sup> Tatsächlich kehrte Mme Récamier bald darauf nach Paris zurück; vgl. HERRIOT (1904) II, 188. – Pr. August wohnte, zusammen mit J.-J. Ampère u. anderen Freunden Juliettes, einer Rezitation der Schauspielerin L. C. T. Mante (1799–1844) in der Abbaye-aux-Bois bei (ib. II, 123).

Nr. 102. Châlons-sur-Marne, 25. Oktober 1825

Chalons le 25 octobre 1825.

Je profite avec empressement du premier moment dont je puis disposer, chère Juliette, pour vous exprimer tous mes regrêts d'avoir été obligé à vous quitter. Votre image a toujours été présente à mon coeur pendant mon voyage, et le parfum des fleurs que vous m'avez données me retracoit les derniers momens que je vous ai vue. Je conserverai toujours ces fleurs; puisse votre amitié pour moi ne pas changer commes elles. Même la célérité de mon voyage m'attriste, par ce que chaque mouvement de ma voiture m'éloigne de vous. Je ne pourrai trouver d'autre consolation que dans l'assurance que vous m'avez donnée de conserver toujours pour moi les mêmes sentimens, et de me confier tout ce qui pourroit avoir quelque influence sur votre sort. Je me sens trop triste et trop malade pour vous écrire une plus longue lettre, et je vous prie d'agréer l'hommage de mon tendre et sincère attachement.

Nr. 103. Berlin, 7. November 1825.

Berlin 7 novembre 1825.

Comment vous exprimer toute ma reconnoissance pour la charmante lettre que vous venez de m'écrire, mais plus encore pour les sentimens que vous exprimez avec une grace qui n'appartient qu'à vous? La ville de Châlons a fait sur moi une bien triste impression; elle m'a rappellée votre exil, sans lequel nous aurions peut être été réunis pour toujours.<sup>1</sup> Le bruit du canon et beaucoup d'occupations militaires m'ont distrait à Metz de ces pénibles souvenirs. Les différentes autorités m'ont reçu de la manière la plus aimable, et j'y ai vu beaucoup de choses fort intéressantes pour moi. Pendant mon voyage j'ai parcouru les mémoires<sup>2</sup> de Mme de Genlis.<sup>3</sup> Quoiqu'ils soyent très bien écrits, qu'ils contiennent des détails intéressans sur des personnes célèbres, des anecdotes amusantes, et une peinture des moeurs depuis le milieu du dernier siècle, ils sont d'une diffusion, contiennent tant de répétitions de ses autres ouvrages, surtout des souvenirs de Félicie,<sup>4</sup> et donnent tant de preuves de l'amour propre de l'auteur, que leur lecture est fatigante et souvent ennuyeuse. Le courage qu'elle a montré à défendre la religion, dans un temps où les soi disant philosophes tachoient de la rendre ridicule, et où les révolutionnaires la persécutoit, et le zèle avec lequel elle s'est vouée

à l'éducation de ses élèves<sup>5</sup> et au perfectionnement des principes sur lesquels l'éducation étoit en général fondée, méritent des justes éloges. Ces mémoires contiennent beaucoup d'inexactitudes; par exemple elle prétend avoir vu Winkelmann<sup>6</sup> en Italie, malgré qu'il avoit été tué déjà 10 ans auparavant. Qu'elle idée peut on avoir du caractère d'une femme qui conduit des Bourbons à la destruction de la Bastille,<sup>7</sup> à qui<sup>a</sup> la mort de Louis XVI n'inspire d'autre idée que le regret de ce qu'on ne pourra plus donner Athalie,<sup>8</sup> et qui se fait enfin l'espion de Bonaparte?<sup>9</sup> Mais ce que je ne puis lui pardonner c'est le faux jugement qu'elle porte sur vous.<sup>10</sup> Elle vous accuse d'être indolente et de manquer d'application: vous vit on jamais manquer d'activité quand vous pouviez faire une bonne action, défendre l'opprimé ou secourir l'indigent? Vous ne connoissez pas les mathématiques ni la chimie; mais aucune des connoissances qui sont utiles pour les femmes ne vous sont étrangères, et vous possédez au plus haut degré toutes celles qui leur donnent du charme. Je serois curieux de voir la nouvelle historique<sup>11</sup> qu'elle a composée sur vous, et que vous vouliez me montrer. – Jamais je n'ai éprouvé plus vivement le bonheur d'être aimé de vous, et le chagrin d'en être séparé. Le temps qui détruit souvent l'amour quand il n'est que foible, paroît encore augmenter le mien. Je conserve toujours l'espoir de vous revoir l'année prochaine, si je puis compter de retrouver chez vous les mêmes sentimens. J'ose vous prier instamment, chère Juliette, de ne pas vous occuper à faire des conversions; je crains que les personnes dont<sup>b</sup> vous voulez sauver les âmes ne tachent d'obtenir par vous un bonheur céleste.<sup>12</sup> – Je vous enverrai le dessin fait d'après votre portrait, mais je vous prie de le faire copier pour moi, afin que je puisse le donner à M<sup>l</sup>e. Amélie,<sup>13</sup> et de me rendre l'original, par ce que je ne puis avoir assez d'objets qui me rappellent votre souvenir. N'oubliez pas le dessin de votre chambre, mais surtout faites vous peindre telle que je vous ai vue la dernière fois. Je m'occupe déjà à faire dessiner la chambre où se trouve votre portrait. En vous priant, chère Juliette, de m'écrire tout ce qui vous arrive d'intéressant et tout ce qui se passe dans votre coeur, je vous renouvelle<sup>c</sup> l'hommage de mon tendre et inviolable attachement.

<sup>a</sup> à laquelle gestrichen und durch à qui ersetzt.

<sup>b</sup> que durch dont ersetzt.

<sup>c</sup> prie durch renouvelle ersetzt.

<sup>1</sup> vgl. aber Nr. 58, Anm. 1.

<sup>2</sup> Mémoires inédits de Madame la Comtesse de Genlis, sur le Dix-Huitième Siècle et la Révolution Française, depuis 1756 jusqu'à nos jours Bruxelles, 1825, 8 vol.; gleicher Titel, Deuxième Edition, Paris, Ladvocat, MDCCCXXV, 5 vol.; Mémoires de M<sup>m</sup>e de Genlis sur la Cour, la Ville et les Salons de Paris . . . publiés avec le concours de Madame Georgette Ducrest, Paris [1850], mit »Table des Matières« (künftig: Mémoires de Mme de Genlis).

<sup>3</sup> s. Einleitung, Anm. 31.

<sup>4</sup> Les Souvenirs de Félicie L<sup>xxx</sup>, par Mme de Genlis, Paris, An XII–1804 (do. Paris 1811, 1827); Suite des Souvenirs de Félicie L<sup>xxx</sup>, Paris, 1807 (do. Paris, 1823).

<sup>5</sup> Sie war Erzieherin der Kinder des Herzogs Philippe-Egalité.

<sup>6</sup> Johann Joachim Winckelmann (1717–1768), der in Triest ermordete Archäologe.

<sup>7</sup> Sie wohnte mit ihren Zöglingen der Zerstörung der Bastille bei und besuchte, zusammen mit dem jungen Herzog von Chartres, dem späteren König Louis-Philippe, die Versammlungen des Jakobinerklubs.

<sup>8</sup> »Athalie« (1691) von Racine; vgl. Mémoires de Mme de Genlis, chap. XXXVI: »Parodie de vers d'Athalie«.

<sup>9</sup> vgl. Mémoires de Mme de Genlis, chap. XXXIII: »Correspondance avec le premier consul«;

chap. XXXIX: »Lettres du premier consul«; chap. XL: »Fragments de ma correspondance avec lui.«

<sup>10</sup> vgl. Mémoires de Mme de Genlis, chap. XXXV »Mesdames Récamier et Moreau«; chap. XXXVIII »Madame Récamier«; chap. XLI »Bienfaisance de Madame Récamier.«

<sup>11</sup> »Le Château de Coppet«: Mme de Genlis hatte das 1818 abgeschlossene Manuskript Mme Récamier übersandt, damit diese es während ihres Kuraufenthalts in Aachen in aller Ruhe lesen könne. M. Levaillant zweifelt mit Recht daran, daß Mme Récamier es damals dem Pr. August zur Lektüre überließ (LEVAILLANT, Chateaubriand, pp. 318–319). Der Prinz lernte die »Nouvelle historique« erst in der gedruckten Fassung von 1831 kennen (s. Einleitung, S. 457, Anm. 209).

<sup>12</sup> Vgl. Einleitung, S. 452, Anm. 154–157.

<sup>13</sup> Amélie Cyvoct; vgl. Einleitung, Anm. 66. – Die Kopie sollte wohl als Hochzeitsgabe an diese dienen.

Nr. 104. Berlin, 7. Dezember 1825.

Berlin 7 décembre 1825.

Je reçois toujours avec une bien vive émotion de vos nouvelles; mais votre dernière lettre m'a fait de la peine. Vous me parlez de la peine que vous cause mon départ, et que vous avez bien besoin de mes sermons<sup>a</sup> et surtout de moi pour vous racommoder avec votre sort. Mais en même temps vous m'assurez: que vous voyez tous les jours M<sup>r</sup>. de C.,<sup>1</sup> que vous jouissez vivement<sup>b</sup> de la supériorité de son esprit et de la grace de sa conversation, et que vous voudriez le ramener à des principes plus sévères; qu'il vous en laisse quelquefois l'espoir,<sup>c</sup> et que ce n'est peut-être qu'une séduction de plus.<sup>d</sup> J'aime trop la franchise pour la blâmer même lorsqu'elle me blesse, mais j'avoue que je ne suis pas encore parvenu au degré de perfection nécessaire pour passer aussi rapidement d'un sentiment à un autre. La tristesse que vous éprouvez me paroît une nouvelle preuve de la bonté de votre coeur, qui vous reproche la facilité avec laquelle vous oubliez un sentiment qui paroissoit avoir quelque charme pour vous. Ayant trouvé un consolateur si aimable, je suis bien persuadé que votre tristesse ne durera pas longtemps, et après que vous aurez achevé la conversion de M<sup>r</sup>. de C. vous obtiendrez une place très distinguée parmi les missionnaires. Il paroît même que vous aimez à braver les dangers, par ce que malgré mes instantes prières vous voulez absolument vous exposer à ceux que vous pourriez facilement éviter. La manière que vous employez pour faire des conversions est sans doute nouvelle, mais je suis sur qu'elle aura le plus grand succès. Je vous avoue cependant que, malgré que je ne suis qu'un malheureux hérétique, ce mélange d'idées religieuses et de sentimens très mondains ne peut se justifier, et ne trouve pas même d'excuse ni dans votre situation ni dans les sentimens que vous avez montrés jusqu'à présent. Cependant le souvenir de votre amitié ne pourra jamais s'effacer de mon coeur, malgré la légereté de vos sentimens, et je n'oublierai pas que j'ai cru à votre amour dans des circonstances malheureuses. – Adieu, peut-être pour toujours.

<sup>a</sup> *bien besoin de mes sermons* unterstrichen.

<sup>b</sup> *vous jouissez vivement* unterstrichen.

<sup>c</sup> *quelquefois l'espoir* unterstrichen.

<sup>d</sup> *qu'une séduction de plus* unterstrichen.

<sup>1</sup> Chateaubriand.

Nr. 105. [Berlin], 30. DEZEMBER [1825].<sup>1</sup>

30 décembre.

Vous employez un moyen bien certain pour me faire oublier mes chagrins, c'est de m'écrire que vous êtes malade. J'ai éprouvé un violent saisissement en apprenant que vous avez été un moment en danger, et je regrette bien vivement que vous ne me dites rien de la cause de votre indisposition, ni de l'état dans lequel vous vous trouvez. Si je ne vous aimois pas si passionnément serois-je aussi sensible à l'amitié que vous témoignez à M<sup>r</sup>. de C.? Vous en appelez à mon coeur pour juger de votre amitié pour moi, bien sure de trouver toujours un juge qui vous est que trop favorable. Mais vous évitez soigneusement de me parler de l'objet qui cause mes reproches,<sup>2</sup> et de me dire s'ils sont fondés. Cependant j'ai une telle confiance en vous, qu'une seule assurance de votre part qu'ils ne sont pas justes suffira pour me rassurer. J'attends votre réponse avec une bien vive impatience, et elle décidera de mes projets. – J'ai été bien vivement affligé par la mort de l'empereur Alexandre.<sup>3</sup> La perte de ce grand homme est un malheur pour le monde, mais surtout pour la Russie et pour la Prusse. Il a montré autant de courage et de fermeté pendant la grande lutte qui a décidé du sort de l'Europe, que de modération et de sagesse après la victoire. Je le regrette particulièrement, par ce qu'il m'a donné des preuves distinguées de sa bienveillance. Jamais je n'oublierai que sur le champ de bataille de Leipsick, ayant été plusieurs fois témoin de l'attaque de mes troupes, il me conduisit auprès du Roi pour le prier de me donner une récompense distinguée, et qu'alors je reçus un des canons pris par mes soldats.<sup>4</sup> La mort d'Alexandre aura une grande influence sur la politique de l'Europe, et la première question sera de savoir qui lui succédera. Quoiqu'à Petersbourg le grand duc Nicola<sup>5</sup> a déjà fait prêter serment à son frère Constantin,<sup>6</sup> plusieurs raisons peuvent faire croire que celui-ci n'acceptera pas la couronne; du moins il ne s'est pas fait proclamer empereur à Varsovie, et il n'est pas parti pour Petersbourg. L'histoire offre quelques exemples de monarques qui ont abdicqué la couronne; mais elle en présente bien peu qui l'aye refusé. Elle offre de même beaucoup d'exemples que des frères se soyent disputé une couronne; mais elle n'en offre pas d'une dispute pour ne pas l'accepter. – Les grands intérêts de la politique ni rien autre au monde ne pourra jamais me faire oublier mon tendre attachement pour vous, si vous n'avez de léger que le ressentiment. Il n'y a encore rien de décidé pour le mariage de ma nièce.<sup>7</sup> Adieu, conservez moi toujours une place dans votre coeur, et comptez sur mon tendre dévouement.

<sup>1</sup> Dieser Brief, im Dossier der BN als letzter des Jahrgangs 1820 eingereicht, gehört eindeutig, vor allem wegen der auf den Tod des Zaren Alexander bezüglichen Stelle, in das Jahr 1825.

<sup>2</sup> Die Kunst, gewünschte Antworten nicht zu erteilen, aber dem Fragenden mangelndes Vertrauen in den Befragten zu insinuieren, gehört zur Koketterie Juliettes.

<sup>3</sup> Sein Todestag war der 1. 12. 1825.

<sup>4</sup> Eine der in dem Gefecht bei Probstheida von der 12. Brigade eroberten 15 Kanonen, *Le Drôle* genannt, wurde dem Pr. August als *Denkmal und Belohnung auf dem Schlachtfelde* vom König geschenkt.

<sup>5</sup> Nikolaus I. Pawlowitsch (1796–1855), Zar 1825.

<sup>6</sup> Konstantin Pawlowitsch, Großfürst (1779–1831), seit 1799 Vizekönig von Polen.

<sup>7</sup> Prinzessin Elisabeth (Elisa) Radziwill (1803–1834). Pr. August hatte das Anerbieten des Fürsten Wittgenstein (1770–1851), Ministers des kgl. Hauses, Elisa zum Zweck ihrer Standeserhö-

hung zu adoptieren, angenommen und ihr eine Mitgift von 20000 Talern ausgesetzt. Die Hoffnung des Pr. Wilhelm von Preußen, späteren Königs u. Kaisers, seine Jugendliebe zu heiraten, zerschlug sich endgültig im Juni 1826 infolge der überwiegend negativen Vota der zur Begutachtung herangezogenen Staatsminister.

Nr. 106. [Berlin], 18. Februar 1826.

18 février 1826.

Je reçois toujours avec une bien vive émotion chacune de vos lettres, et elles me rendent bien heureux lorsqu'elles me donnent l'assurance que vous conservez pour moi des sentimens auxquels j'attache un si grand prix. J'apprends avec un sensible plaisir votre entier rétablissement, et j'espère que l'approche du printemps contribuera à affermir<sup>a</sup> votre santé. J'ai une si entière confiance dans la loyauté de votre caractère, qu'une simple assurance de votre part suffit pour calmer toutes mes inquiétudes. Si je ne consultois que mes désirs je m'empresserois de retourner auprès de vous; mais je crains que l'inspection de l'artillerie et des forteresses pendant l'été, et les grandes revues en Prusse et en Pomméranie pendant l'automne ne me permettront pas cette année d'aller à Paris. Ne vous seroit il pas possible de venir cet été sur les bords du Rhin? Votre santé vous offriroit un prétexte convenable pour prendre les eaux, et la beauté du pays pourroit rendre ce voyage fort agréable. Daignez m'écrire, chère Juliette, ce que je puis espérer, et soyez bien persuadée du bonheur que j'éprouverai de vous revoir. – Agréez<sup>b</sup> mes remercimens de la dernière édition de la note sur la Grèce,<sup>1</sup> que j'ai commencé à lire avec le plus grand intérêt. J'y ai trouvé des morceaux d'une rare éloquence, et je regrette bien de ne pouvoir contribuer au succès de cette belle cause que par mes vœux et ma souscription. La nomination de M<sup>r</sup>. de Montmorency<sup>2</sup> m'a fait plaisir; il est du petit nombre de ceux dont le caractère est resté sans tache pendant la révolution et le gouvernement de Bonaparte. – Daignez pardonner, chère Juliette, la hâte avec laquelle je vous écris. Le duc de Wellington<sup>3</sup> est arrivé hier ici pour se rendre à Petersbourg, et je vous écris entre une grande revue, et une fête que je donne ce soir en son honneur. En vous priant de m'envoyer bientôt le tableau de la petite chambre,<sup>4</sup> je vous assure que je m'occupe beaucoup de celui où se trouve votre portrait, et je vous prie instamment de me conserver toujours des sentimens auxquels j'attache mon bonheur. Adieu, ne m'oubliez pas.

<sup>a</sup> Zwischen *contribuera* à und *affermer* einige Wörter gestrichen.

<sup>b</sup> vor *agréez* ein Wort gestrichen.

<sup>1</sup> Dazu Chateaubriand: *Il se forma à Paris un comité grec dont je fis partie . . . Je me dévouai à la liberté de la Grèce: il me semblait remplir un devoir filial envers une mère. J'écrivais une Note; je m'adressai aux successeurs de l'empereur de Russie, comme je m'étais adressé à lui-même à Vérone. La Note a été imprimée et puis réimprimée à la tête de l'Itinéraire* (Mémoires d'Outre-Tombe, II, pp. 124–125).

<sup>2</sup> Matthieu duc de Montmorency (1767–1826), 1825 Mitglied der Académie Française.

<sup>3</sup> Canning entsandte Wellington zur Beglückwünschung des neuen Zaren nach St. Petersburg. W. unterzeichnete mit Zar Nikolaus am 4. 4. 1826 das »Petersburger Protokoll«.

<sup>4</sup> vgl. Nr. 103.

Nr. 107. [Berlin], 16. April 1826.

16 avril 1826.

J'ai éprouvé une peine bien sensible, chère Juliette, en apprenant la mort du duc de Montmorenci,<sup>1</sup> non seulement à cause de son caractère si estimable, mais à cause de l'amitié que vous aviez pour lui. Je m'intéressois particulièrement à lui par ce qu'il avoit pour vous une amitié bien sincère, et qu'il savoit apprécier les nobles qualités de votre coeur et les charmes de votre esprit, qui vous distinguent autant que la beauté de votre figure. Connoissant la peine qu'on sent en se séparant pour longtemps des personnes qu'on aime, je puis d'autant mieux compatir à celle que vous devez éprouver. Une perte pareille doit rétrécir les liens qui vous attachent aux amis qui vous restent, et sous ce rapport j'ose me flatter que votre amitié pour moi ne souffrira pas de ce malheur. Daignez agréer l'hommage de mon tendre et inviolable dévouement.

Auguste.

<sup>1</sup> Matthieu duc de Montmorency starb plötzlich am 24. 3. 1826; vgl. Nr. 106, Anm. 2.

Nr. 108. Berlin, 22. April 1827.<sup>1</sup>

Berlin le 22 avril 1827.

Il y avoit bien longtemps, chère Juliette, que je n'avois reçu de vos nouvelles; ce long silence commençoit à m'inquiéter, et j'étois sur le point de vous écrire lorsque j'ai reçu votre lettre. Des années se sont de nouveau passées, depuis que je vous ai vue pour la dernière fois; mais je ne puis revoir votre écriture sans la plus vive émotion. Vos lettres m'ont souvent consolé de l'absence, et quelquefois elles m'ont rendu fort heureux. En les lisant souvent j'ai taché d'apprendre votre langue, sans pouvoir imiter la grace de l'expression qui vous est particulière. Si j'avois pu croire que mes lettres pouvoient encore calmer l'amertume de vos regrêts, je me serois empressé de vous écrire plus souvent. Mais d'après ce que vous m'écrivez vous avez trouvé un consolateur<sup>2</sup> si éloquent, que mes consolations me paroissent à présent superflues. Qu'il est triste quand le sort sépare des coeurs qui étoient si bien faits pour s'aimer, et se rendre heureux pour toujours! – Je viens d'en avoir un nouveau bien triste exemple. Le mariage de ma nièce,<sup>2</sup> qui paroissoit presque certain, a été rompu, par les difficultés qui tiennent au rang, et qui pouvoient même avoir de l'influence sur l'hérédité de la couronne. J'apprends avec plaisir que le mariage de votre nièce a parfaitement réussi;<sup>3</sup> je lui devois un dédommagement pour l'avoir si souvent privé du plaisir de votre société. Il m'a paru qu'elle vous aimoit bien sincèrement; elle vous doit toute son existence. J'ose vous prier de lui présenter mes hommages. – J'attache toujours le même prix au tableau de votre petite chambre, vous me l'avez promi, et je compte que vous m'enverrez l'original. Puisque vous attachez encore quelque prix au dessin du cabinet où se trouve votre portrait, je donnerai l'ordre de l'exécuter d'abord.<sup>4</sup> – On dit ici que miss Emilie Rumbold épouse le baron Delmar<sup>5</sup> qui demeure à Paris, avez vous entendu parler de ce mariage? – Je serois bien heureux de pouvoir vous revoir bientôt,

pour le moment je n'en vois pas la possibilité, mais vous pouvez compter que, si vous le désirez, je ne laisserai point échapper aucune occasion favorable. – Alex. Humbold va revenir chez nous;<sup>6</sup> c'est une belle conquête que nous avons faite sur la France. Daignez agréer mes hommages, et conservez moi une place dans votre coeur.

<sup>a</sup> *consolateur* unterstrichen. Gemeint ist Chateaubriand; vgl. auch Nr. 104.

<sup>1</sup> Dieser Brief ist in der Sammlung der Originalbriefe versehentlich hinter dem vom 7. Juni 1827 eingeordnet worden.

<sup>2</sup> Vgl. Nr. 105, Anm. 7.

<sup>3</sup> Die Vermählung von Amélie Cyvoct mit dem Archäologen Charles Lenormant (1802–1860) wurde am 1. 2. 1826 in der Kirche der Abbaye-aux-Bois gefeiert.

<sup>4</sup> Es handelt sich um das später von Franz Krüger angefertigte Ölbild; Vgl. Nr. 106, Anm. 4; Nr. 95, Anm. 2; Einleitung, Anm. 201.

<sup>5</sup> Ferdinand Delmar (1782–1858), Freiherr seit 1810; vgl. Einleitung, S. 448, Anm. 110.

<sup>6</sup> Er lebte 1808–1827 in Paris, wo er mit Aimé Bonpland seine »Voyage aux régions équinoxiales du Nouveau Continent, fait en 1799–1804« herausgab.

Nr. 109. Berlin, 7. Juni 1827.

Berlin le 7 juin, 1827.

Je suis bien heureux chaque fois que je reçois de vos nouvelles, chère Juliette, mais surtout quand vos lettres contiennent l'expression d'une amitié à laquelle j'attacherai toujours un si grand prix. S'il ne dépendoit que de mes vœux j'aurois sûrement réalisé déjà cette année le projet de vous revoir; mais malheureusement les devoirs de ma place m'obligent à parcourir cet été nos provinces orientales, et me rappellent ici pour l'automne à cause des grandes manoeuvres. J'apprends avec un sensible plaisir que dans quelques semaines je recevrai le tableau de la petite chambre de l'abbaye, et je tâcherai d'accélérer autant que possible celui du cabinet<sup>1</sup> où j'ai placé votre portrait.<sup>2</sup> – M<sup>r</sup>. Ampère<sup>3</sup> m'a remis la lettre dont vous l'aviez chargé pour moi. Je serai bien charmé si je puis contribuer à lui rendre le séjour de Berlin agréable, et de vous donner par là une nouvelle preuve combien je désire de remplir vos souhaits. Il a déjà diné plusieurs fois chez moi, sa conversation m'a paru intéressante, il parle fort bien l'allemand, et il a beaucoup de goût pour notre littérature. Comme il connoit M<sup>r</sup>. de Humbold<sup>4</sup> et M<sup>r</sup>. de Schlégel,<sup>5</sup> qui est à présent ici, je les ai prié d'être ses ciceronis pour tous les objets qui ont rapport aux sciences et aux arts. M<sup>r</sup>. Ampère étant aussi recommandé à mon fils Edouard de Waldenbourg<sup>6</sup> (par un jeune grec avec lequel il a étudié ici à l'université) celui-ci s'empressera de lui être utile.<sup>a</sup> Les noces du prince Charles de Prusse avec la princesse Marie de Saxe Weimar<sup>7</sup> ayant occasionné plusieurs fêtes à la cour, nos spectacles sont assez brillans, et M<sup>r</sup>. Ampère paroît surtout enchanté de M<sup>l</sup>e Sontag.<sup>8</sup> – Je regrette bien souvent que les circonstances nous séparent si longtemps, chère Juliette, et je désirerois bien que vous ne négligiez aucune circonstance qui pourroit vous rapprocher de moi du moins pendant quelque temps. Vous connoissez trop bien mon tendre attachement pour vous, et je vous ai donné trop de preu-

ves de ma constante amitié pour que vous puissiez douter combien cela me rendroit heureux. Agréez l'hommage de ma tendre amitié; je désire beaucoup que votre éloquent consolateur<sup>9</sup> ne nuise pas à votre amitié pour moi.

<sup>a</sup> Zwischen *s'empressera* und *de lui être utile* ein Wort gestrichen.

<sup>1</sup> s. Nr. 108, Anm. 4.

<sup>2</sup> Das bekannte Ölbild von Gérard; s. Einleitung, S. 456.

<sup>3</sup> Jean-Jaques Ampère (1800–1864); vgl. Einleitung, SS. 453, Anm. 161.

<sup>4</sup> Alexander v. Humboldt; vgl. Nr. 108, Anm. 6.

<sup>5</sup> A. W. Schlegel.

<sup>6</sup> Kammerherr u. Hofmarschall des Pr. August; vgl. Nr. 50, Anm. 2.

<sup>7</sup> Die Vermählung fand am 26. 5. 1827 statt.

<sup>8</sup> Henriette Sontag (1806–1854), Koloratursopranistin.

<sup>9</sup> Chateaubriand.

Nr. 110. Berlin, 23. August 1828.

Berlin le 23 d'août 1828.

Depuis bien longtemps je n'ai pas reçu de vos nouvelles, chère Juliette, et je me serois empressé de vous écrire si je n'avois espéré de pouvoir vous annoncer le départ du tableau de la chambre où se trouve votre portrait. Vous connoissez par votre propre expérience combien il est difficile d'obtenir d'un artiste qu'il remplisse avec exactitude ses engagements, et j'espère que cela me servira d'excuse si je n'ai pas rempli plutôt ma promesse. Comme vous avez désiré de retrouver dans cette chambre mon portrait, cela seul peut me justifier de m'être fait peindre tel que l'âge m'a fait. J'ai l'air bien triste d'avoir été si longtemps séparé de vous, et sous ce rapport mon portrait exprime parfaitement les sentimens de mon coeur.<sup>1</sup> Je serois bien heureux si les circonstances me permettoient bientôt de me rapprocher de vous. Les devoirs de ma charge m'obligent à partir pour la Silésie pour assister aux manoeuvres de deux corps d'armée. De là je compte faire un voyage à Vienne, pour voir les manoeuvres d'un corps d'armée autrichien qui se réunira aux environs de cette capitale. Les circonstances politiques donnent un double intérêt à ces réunions de troupes.<sup>2</sup> – La nomination de M<sup>r</sup>. de Chateaubriand pour l'ambassade de Rome<sup>3</sup> a dû vous faire beaucoup<sup>a</sup> de peine. J'ai été étonné qu'il aye accepté, mais encore qu'on l'aye nommé à cette place, ses ouvrages ayant été défendus à Rome. – Il ne me reste que le temps de vous renouveler l'hommage de mon tendre et inviolable dévouement. Mon portrait partira dans quelques jours. Je vous conjure de me conserver toujours une place dans votre coeur, et de croire que votre tendre amitié est toujours bien nécessaire à mon bonheur. Adieu.

<sup>a</sup> *beaucoup* unterstrichen.

<sup>1</sup> Das bekannte Ölbild von Franz Krüger; vgl. Nr. 109, Anm. 1: Einleitung Anm. 201.

<sup>2</sup> Anspielung auf eine drohende kriegerische Verwicklung Rußlands mit Österreich und England nach der Kriegserklärung Rußlands an die Pforte (28. 4. 1827) und die beginnende Besetzung der Donaufürstentümer durch General Wittgenstein.

<sup>3</sup> Er wurde 1828 zum Botschafter in Rom ernannt, reiste am 28. 9. von Paris ab und kehrte am 28. 5. 1829 von Rom zurück.

Nr. 111. Berlin, 20. Februar 1831.<sup>1</sup>

Berlin le 20 février 1831.

J'ai été bien agréablement surpris en recevant votre lettre du 29 janvier, chère Juliette, et elle est pour moi une preuve que mon souvenir n'est pas effacé de votre coeur. Dans les circonstances actuelles il est difficile de former des projets pour l'avenir; mais je vous assure que je saisirai avec beaucoup d'empressement chaque occasion qui pourroit me rapprocher de vous. – Les grands armemens de la France paroissent en opposition avec les intentions pacifiques du ministère,<sup>2</sup> et nous obligent à nous préparer à tout événement. La paix ou la guerre dépendent de la France; la Prusse ne désire pas la guerre, mais 300 000 prussiens sont pret à marcher si on ose nous attaquer,<sup>3</sup> enfreindre les traités nouvellement reconnus, ou faire des conquêtes qui menacent l'équilibre de l'europe.<sup>4</sup> Toute l'Allemagne se leveroit en masse pour nous soutenir, et 200 000 russes sur la Vistule nous serviront de réserve.<sup>5</sup> Il paroît qu'on a de fausses idées sur l'esprit qui règne en Allemagne: des mécontentemens partiels, excités en partie par le comité directeur et par de l'argent venu de l'étranger, ont occasionnés des mouvemens partiels qui ont bientôt cessés, et qui n'auroient pas eu de suites si plusieurs petits gouvernemens avoient montré de la justice et de l'énergie. Une agression étrangère réuniroit d'abord tous les esprits, par ce que l'Allemagne mais surtout la Prusse veut soutenir son indépendance et sa gloire militaire achetée avec tant de sang. J'aime cependant encore à me flatter que les nuages qui couvrent l'horison politique se dissipent bientôt, par ce qu'il n'y a nulle part un intérêt à faire la guerre. Selon toutes les probabilités l'insurrection de la Pologne sera bientôt terminée, et je regrette beaucoup le sang qui va couler sans vraisemblance de succès.<sup>6</sup> Il faut espérer que la prompte fin de cette guerre affermira la tranquillité de l'europe. – Beaucoup occupé par les événemens politiques et les affaires militaires, je me livre peu aux spéculations de la philosophie, qui même en Allemagne perdent de leur intérêt dans un moment où de si grands événemens agitent l'europe. Je me suis empressé de faire parvenir votre lettre à M<sup>r</sup> Gaus;<sup>7</sup> je ne le connois pas personnellement, on dit qu'il a de l'esprit, mais son caractère moral doit être peu estimable. Daignez agréer, chère Juliette, l'hommage de mon tendre attachement, et quelque soit l'avenir soyez bien persuadée que je me montrerai toujours digne du nom de ma famille et de votre estime. Adieu.

<sup>1</sup> Im Konvolut der Originalbriefe folgt Nr. 111 fälschlich auf Nr. 112.

<sup>2</sup> Nach der Erhebung der Belgier gab Talleyrand, als Botschafter in London, Lord Palmerston die bündige Zusage, daß Frankreich keine Einverleibung Belgiens, nicht einmal eine Grenzberichtigung, beabsichtige. Der Brüsseler Kongreß aber widersetzte sich den Beschlüssen der Londoner Konferenz (20. 12. 1830; 20. 1. 1831) und stützte sich dabei auf die revolutionäre Diplomatie Lafayettes.

<sup>3</sup> Der König von Preußen ließ am Rhein 3 Armeekorps unter dem Prinzen Wilhelm aufstellen.

<sup>4</sup> Die von Louis-Philippe betriebene Kandidatur seines Sohnes, des Herzogs von Nemours, für den belgischen Thron verstieß gegen die Talleyrand von Palmerston aufgezwungene Klausel, daß keine der fünf großen Mächte in der belgischen Sache irgendeinen Sondervorteil suchen oder annehmen dürfe.

<sup>5</sup> Ein russisches Heer unter Diebitsch-Sabalkanskij war allerdings in Polen gebunden und versuchte gerade in diesen Tagen (19. u. 25. 2. 1831) durch blutige Gefechte bei Wavre und Grochow die Aufständischen niederzuwerfen.

<sup>6</sup> Fürst Anton Radziwill, der Schwager des Pr. August, war seit 1815 Statthalter in Posen. Für

ihn und seine Familie brachten die Ereignisse in Polen schwere Gewissenskonflikte mit sich. Sein Bruder Michael und andere Verwandte kämpften in führender Stellung auf seiten der Revolution gegen Rußland.

<sup>7</sup> Carl Friedrich Gauß (1777–1855), Mathematiker, Astronom u. Physiker.

Nr. 112. Berlin, 22. September 1831.

Berlin le 22 septembre 1831.

Je suis bien sensiblement touché de l'intérêt que vous me témoignez à l'occasion de la choléra,<sup>1</sup> dont nous souffrons ici depuis plus de 3 semaines. Elle a déjà enlevé plus de 300 cents personnes, mais elle est ici moins dangereuse et moins répandue que dans les pays orientaux. L'air salubre dont jouit Berlin, la largeur et la propreté des rues, et les mesures prises pour empêcher la contagion nous font espérer que ce fléau sera ici moins dangereux. J'étois occupé à inspecter notre artillerie et les forteresses, lorsque j'appris la nouvelle que la choléra étoit à Berlin, et j'ai couru nuit et jour pour me trouver ici au moment du danger, espérant que ma présence pourroit être de quelque utilité. Jusqu'à présent la mort ne nous a pas enlevé ici aucune personne qui m'étois chère; mais par la mort du maréchal Gneisenau le Roi, l'état et surtout l'armée prussienne vient de faire une perte irréparable, qui est encore plus grande dans les circonstances actuelles.<sup>2</sup> Elle m'a été d'autant plus sensible, par ce qu'il m'avoit toujours témoigné beaucoup d'amitié. Si la guerre n'éclatte point cette automne avec la France,<sup>3</sup> je crois, chère Juliette, que du moins pour cette année vous n'avez rien à craindre pour Paris de cette maladie. Je crois beaucoup à la paix, si le gouvernement et le ministère actuel peuvent se maintenir.<sup>4</sup> La fin glorieuse de la Pologne,<sup>5</sup> la certitude que la guerre amèneroit la choléra en France, et entraineroit nécessairement une guerre maritime, qui ruineroit votre commerce, vous feroit perdre vos colonies et causeroit une banqueroute de l'état, sont de grands motifs en faveur de cette opinion. Mais si le parti révolutionnaire devoit l'emporter, je regarde la guerre comme inévitable, et la France menacée des horreurs de 1793. La foiblesse que le ministère a montré dans la question de la pairie héréditaire inspire de justes craintes pour l'avenir.<sup>6</sup> Si vous deviez éprouver des évènements malheureux, vous trouveriez ici un azile où vous seriez à l'abris de l'orage, et une tendre amitié qui ne s'est jamais démentie. – J'ai lu avec une bien vive émotion le chateau de Coppet en 1807,<sup>7</sup> et j'ai retrouvé avec un sensible plaisir une partie des sentimens que j'ai éprouvés. La manière dont on parle de vous sous un autre nom ne peut qu'ajouter à la haute opinion que vous devez inspirer. Mais en général je trouve inconvénient de mettre en scène la vie privée de personnes encore vivantes, et injuste le ridicule qu'on jette sur M<sup>r</sup>. Schlégel.<sup>8</sup> Sans le talent avec lequel cette nouvelle est contée et la grace du stile, on ne croirois pas qu'elle est de M<sup>m</sup>.e de Genlis, à cause de la manière avantageuse dont elle y parle de M<sup>m</sup>.e de Staël. – Me trouvant cet été si près de Paris j'ai bien vivement regretté que les circonstances ne me permettoient absolument pas d'y aller. J'espère, chère Juliette, que si de nouveau troubles devoient agiter la France, vous voudriez bien me rassurer sur votre sort, et me com-

muniquer d'abord tout ce qui vous intéresse. Daignez agréer l'hommage de mon tendre et inviolable dévouement.

<sup>1</sup> Sie erreichte im Sommer 1831 den Kriegsschauplatz in Polen. Am 10. 6. fiel ihr der russische Feldmarschall Graf Diebitsch-Sabalkanskij zum Opfer, am 17. 6. der Großfürst Konstantin, am 24. 6. Generalfeldmarschall Graf Neithardt von Gneisenau.

<sup>2</sup> Gneisenau befehligte während des polnischen Aufstands das preußische Beobachtungsheer.

<sup>3</sup> vgl. Nr. 111.

<sup>4</sup> Casimir Périer (1777–1833), 1831–1833 franz. Ministerpräsident.

<sup>5</sup> Am 8. 9. 1831 hatte sich Warschau ergeben.

<sup>6</sup> Périer konnte die von ihm als notwendig empfundene Erblichkeit der Pairie nicht aufrechterhalten. Lediglich die Ernennung durch den König blieb bestehen.

<sup>7</sup> *Le château de Coppet en 1807*; vgl. Nr. 103, Anm. 10; Einleitung, S. 457, Anm. 209, 210.

<sup>8</sup> August Wilhelm Schlegel, von 1804 bis 1817 liter. u. pädag. Berater sowie Reisebegleiter der Mme de Staël; vgl. Einleitung, S. 458.

Nr. 113. Lausanne, 14. November 1832.

Lausanne le 14 novembre 1832.

En revoyant Lausanne et le lac de Genève j'éprouve le besoin de vous exprimer combien j'ai été vivement affecté par la vue des lieux où j'ai eu le bonheur de vous voir pour la première fois. Beaucoup d'années et de grands évènements se sont passé depuis, chère Juliette, mais le souvenir de ce temps fortuné restera toujours gravé dans le fond de mon coeur. Eloigné l'un de l'autre par notre situation, les grands évènements nous ont rapproché dans les momens les plus intéressans, et paroisoient devoir nous réunir pour toujours. Mais le sort en a décidé autrement, et il ne me reste que l'espoir de vous revoir lorsque les circonstances le permettront. Je regrette beaucoup de n'avoir pu revoir les rochers de Meillerie, où j'ai cru remarquer que vous aviez de l'amitié pour moi, et ce chateau de Coppet où nous avons passé des momens si intéressans près d'une amie dont le souvenir nous restera toujours bien cher.<sup>1</sup> – Je parts demain pour l'Italie, et j'ose vous prier de vouloir adresser votre réponse à Pise,<sup>2</sup> où je compte me rendre par Milan et Gênes. Mon voyage pourra contribuer à vous rassurer sur les évènements extérieurs;<sup>3</sup> mais l'avenir me paroît toujours fort incertain. Daignez agréer l'hommage de mon tendre et inviolable dévouement, et conservez moi toujours une place dans votre coeur. Adieu.

<sup>1</sup> Mme de Staël.

<sup>2</sup> vgl. Einleitung, S. 455, Anm. 183 u. 184.

<sup>3</sup> Vgl. Einleitung, S. 454, Anm. 181.

Nr. 114. Berlin, 25. Oktober 1834.

Berlin le 25 octobre 1834.

Je suis sensiblement touché, chère Juliette, de l'intérêt que vous me témoignez à l'occasion de la chute que j'ai faite avec mon cheval. J'ai eu le malheur de me casser la clavieule de l'épaule gauche, et de me fouler la poitrine; mais au bout de 15 jours l'ha-

bileté de mon chirurgien et ma bonne constitution m'ont déjà permis de me promener en portant le bras en écharpe. Mon premier soin est de vous écrire, pour vous témoigner ma reconnaissance de votre aimable souvenir, en vous témoignant ma reconnaissance de votre aimable souvenir, en vous priant de pardonner l'écriture de cette lettre, ne pouvant encore écrire qu'avec peine. Les soins de mes enfans, et l'intérêt que m'ont témoigné beaucoup de personnes ont contribué à adoucir mes douleurs. J'ai éprouvé presque en même temps une perte qui m'a été bien plus sensible que mes propres douleurs: c'est la mort de ma nièce Elisa Radziwill,<sup>1</sup> que j'avois voulu adopter comme ma fille. La réunion de toutes les qualités les plus aimables la rendoit une des femmes les plus accomplies que j'ai connue, et la fesoit adorer de toutes les personnes qui la connoissoient. Ma soeur a eu le malheur de perdre dans quelques années deux de ses fils, son mari<sup>2</sup> et sa fille la plus chérie, et supporte son malheur avec une résignation que la religion seule peut donner. En vous parlant de tous mes intérêts, il faut bien compter sur votre amitié, dont je vous demande la continuation. Agréez l'hommage de mon tendre et respectueux dévouement, que je vous ai voué pour toujours.

Auguste.

<sup>1</sup> vgl. Nr. 47; Nr. 105, Anm. 7. – Elisa Radziwill starb am 27. 9. 1834 an Schwindsucht. Chateaubriand hatte sie 1821 in Berlin gesehen: »âgée de quinze ans, charmante comme une de ces nues à figure de vierge qui entourent la lune d'Ossian« (Mémoires d'Outre-Tombe, II, p. 49).  
<sup>2</sup> Ferdinand starb am 8. 9. 1827, Wladislaw am 8. 7. 1831, beide an Schwindsucht, Fürst Anton Radziwill am 7. 4. 1833.

Nr. 115. Berlin, 20. Februar 1837.

Berlin le 20 février 1837.

Je viens d'apprendre par nos gazettes que, d'après des nouvelles de Paris, vous avez été dangereusement malade,<sup>1</sup> mais que votre santé commence à se rétablir. Quoique séparé de vous depuis de longues années, chère Juliette, mon tendre attachement pour vous restera toujours le même, et je vous demande instamment de me rassurer bientôt sur l'état de votre santé. Daignez me parler de tout ce qui vous intéresse, des personnes qui forment votre société, et de vos occupations. Avez vous toujours pour M<sup>r</sup>. de Ch. la même amitié, et contribue-t-elle à votre bonheur?<sup>2</sup> Vous avez été témoin de beaucoup de grands évènements, et en relation avec tant de personnes mémorables ou intéressantes, votre situation dans la société a été si particulière, et vous êtes si distinguée sous tant de rapports, que vos mémoires seroient pour vous et vos amis du plus grand intérêt,<sup>3</sup> et vous offriroient une occupation fort agréable. Si cette idée trouvoit votre approbation, je serois heureux de vous l'avoir inspirée. – J'ai eu le malheur de perdre il y a 3 mois une soeur<sup>4</sup> que j'ai tendrement aimé, et j'ai eu la consolation d'adoucir par mes soins les malheurs qu'elle a éprouvés dans sa famille, en tachant de lui être utile. Moi même j'ai été attaqué par la grippe, mais je suis presque rétabli. Les occupations que j'ai comme chef de l'artillerie, comme membre du conseil d'état, et que me donne l'administration de mes domaines, ne me laisse pas le temps d'être malade. Les soins qu'exigent l'éducation de mes enfans<sup>5</sup> remplissent presque tous mes loisirs. Il

faut bien compter sur votre amitié, pour ôser vous parler tant de moi même. Si votre santé ne vous permettrois pas encore de m'écrire, je vous prie, chère Juliette, de me faire donner de vos nouvelles par quelqu'un de vos amis. Daignez agréer l'hommage de mon tendre et respectueux dévouement. Adieu, ne m'oubliez pas.

Auguste.

<sup>1</sup> »Elle fut . . . assez malade vers ce temps. Sa santé s'altérait; elle perdait le sommeil. En 1837, elle commença à tousser beaucoup, sa voix s'éteignait. Le docteur Récamier affirma heureusement qu'elle ne souffrait que d'un malaise nerveux.« (HERRIOT (1948), p. 339).

<sup>2</sup> vgl. Einleitung, S. 455.

<sup>3</sup> Vgl. Nr. 30, Anm. 1; Nr. 33, Anm. 2.

<sup>4</sup> Luise Fürstin Radziwill (1770–1836).

<sup>5</sup> Vgl. Einleitung, S. 445, Anm. 85; Nr. 96, Anm. 2; Einleitung Anm. 179.

### Nr. 116. Quarantäne in Triest, 15. November 1837.

Quarantaine de Trieste<sup>1</sup> le 15 9<sup>bre</sup> 1837.

En arrivant ici j'ai trouvé une lettre de M<sup>r</sup>. Ballanche<sup>2</sup> qui m'écrit que votre santé commence à s'améliorer, chère Juliette, mais qu'elle exige encore de grands ménagemens. Cette heureuse nouvelle m'a fait grand plaisir, et vous connoissez trop bien mon tendre dévouement pour vous pour pouvoir en douter. Je regrette beaucoup que vous ne pouvez pas aller dans un climat méridional, mais je suis charmé que la maison du baron Pasquier<sup>3</sup> sera favorable à votre rétablissement. – Je m'empresse de remplir votre désir de vous donner quelques détails sur mon voyage, sans vous ennuyer par la description des forteresses, des revues et des manoeuvres que j'ai vues. D'après les ordres de l'Empereur<sup>4</sup> j'ai été reçu partout avec beaucoup d'honneurs et de prévenances, et lui même est venu m'offrir le commandement de la 1<sup>re</sup> brigade d'artillerie du corps des grenadiers de son armée. La réunion de 41 000 hommes de cavallerie et de 144 pièces d'artillerie à cheval offroit un coup d'oeil fort imposant et très intéressant, tel que l'on ne l'avoit point encore vu en temps de paix, et bien rarement pendant la guerre. Le matériel des troupes est fort beau, il y a beaucoup de précision dans des détails peu utiles pendant la guerre, mais les manoeuvres laissoient beaucoup à désirer. Habitué à vivre dans un pays libre et florissant l'empreinte de l'esclavage fait éprouver un sentiment fort pénible en voyageant en Pologne et en Russie. Le pays et les hommes sont également tristes, et inspirent le même sentiment au voyageur. Les colonies militaires,<sup>5</sup> créées par l'empereur Alexandre et beaucoup améliorées par l'Emp. Nicola<sup>6</sup> ont perdues le danger révolutionnaire qu'elles avoient jadis, et sont un commencement de culture dans les steppes de la Russie. Odessa, une ville qui n'existoit pas il y a 40 ans, et qui contient à présent près de 60 000 habitans, est une création du duc de Richelieu,<sup>7</sup> dont la statue se trouve près du port. Son commerce est florissant tant que la Russie pourra avoir la libre navigation du Bosphore. Si près de Constantinople et de la Grèce je n'ai pu résister à l'envie de voir ces contrées si intéressantes sous tant de rapports, et j'ai entrepris ce voyage<sup>8</sup> avec le jeune prince de Leuchtenberg, fils du pr. Eugène Beauharnois que j'avois beaucoup vu à Vienne pendant le congrès, et suivi de beaucoup d'officiers autrichiens et prussiens. Le voyage sur la mer noire est devenu

fort dangereux, un mat et le gouvernail ont été brisés par la tempête, moi même renversé et blessé sur le tillac du vaisseau je n'ai pu résister aux vagues qui passaient au-dessus de nous que me tenant aux cordages. Grace à Dieu et à l'habileté du capitaine Pillar, anglais de naissance, nous avons échappé à ce danger éminent, au moment où nous allions jeter nos voitures et nos bagages dans la mer. Sept vaisseaux ont péri le même jour dans la mer noire. Un oiseau marin cherchant un abris contre la tempête est venu se réfugier sur mon bonnet, et les marins regardant cela comme un augure favorable, j'en ai profité pour ranimer leur courage, et pour leur inspirer une confiance que je n'avois pas moi même. Nous avons été dédommagé de nos peines par notre séjour à Constantinople et par la vue du Bosphore. Le Sultan m'a reçu avec une bonté toute particulière, il a envoyé ses beau-fils et son médecin savoir de mes nouvelles, et dérogeant à l'étiquette orientale il m'a pour la première fois reçu debout et fait assoir à côté de lui. Par un firman particulier j'ai pu tout voir excepté le harem, et dans le même jour j'ai tenu revue des troupes en Europe et en Asie. Il a donné à l'archiduc Jean<sup>9</sup> et à moi une fête à l'européenne dans son sérail de Beglerbeg dans un salon élégamment décoré, et servi sur une vaisselle et un surtout de table en bronze de Paris. Le reste de la fête étoit oriental, et rappeloit les 1001 nuits. D'après les coutumes orientales n'osant diner avec nous, il est venu nous recevoir, et après le repas il est venu nous apporter sur ses bras son fils cadet et paroissoit fort charmé des caresses que nous lui avons faites. Après avoir vu les objets les plus intéressans à Constantinople, il m'a retenu encore, me demandant de lui donner mon avis sur l'organisation de son armée et la défense des Dardanelles. En parlant il m'a fait cadeau de chevaux arabes, de schavls de Cachemire et de sabres de Damas, et contre les usages turques il m'enverra son portrait. Les rives du Bosphore surpassent tout ce que j'ai vu jusqu'à présent; elles réunissent le pittoresque de la Suisse, la beauté des bords du Rhin et le charme des lacs de Côme et de Garde. Elles offrent des souvenirs historiques depuis l'expédition des Argonautes jusqu'au monument élevé en honneur des Russes, qui ont sauvé Constantinople de l'attaque d'Ibrahim.<sup>10</sup> Ayant appris le généreux dévouement du médecin françois M<sup>r</sup>. Bulard,<sup>11</sup> qui s'est enfermé dans l'hôpital des pestiférés de la tour de Léandre espérant de guérir cette maladie, j'ai été moi même rendre hommage à son noble caractère et il a été fort sensible à cette distinction. En allant en Grèce j'ai passé par Smirne, la seconde ville de commerce de l'orient, j'ai vu à Scio les flottes françoises et turques, et j'ai été faire une quarantaine de 8 jours au Pirée près d'Athènes, pendant laquelle le Roi Othon<sup>12</sup> et sa jolie épouse sont presque journellement venus nous voir, et nous avons fait des courses avec notre bateau à vapeur à Sunium, à l'île d'Egine, etc. Arrivé à Athènes j'ai été reçu de la manière la plus aimable; la ville est encore en ruines,<sup>13</sup> et le pays fort aride n'est intéressant que par ses beaux souvenirs. Malgré la fureur des barbares, l'animosité de la guerre et l'avidité de lord Elgin, l'Acropolis et ses environs contiennent encore les plus beaux monumens de l'architecture ancienne. Le temple de Thésée est entièrement, le Parthénon, le temple d'Erechtée et la porte des Propylées en grande partie conservée, et l'on vient de relever de ses décombres le temple de la Victoire. Athènes commence à renaître et dans 4 ans sa population a augmenté de 2 à 22 000 habitans. On batit beaucoup, et le Roi fait construire un palais qui ressemblera au palais Pitti à Florence, et sera orné de marbres du Penthélicon. Les intérêts opposés des puissances alliées, la pénurie des finances, l'opposition

des différens partis, et les fréquens changemens dans l'administration rendent le gouvernement foible, et le Roi, quoique d'un esprit sage et juste et rempli des meilleures intentions, n'a pas la force de volonté si nécessaire pour gouverner dans des circonstances si difficiles. A moins d'événemens extraordinaires je crois cependant que le gouvernement est solidement établi, par ce que les Grecs eux même sentent le besoin d'une autorité qui maintienne la paix et comprime les différens partis. La présence des troupes allemandes me paroît nécessaire jusqu'à ce que l'armée grecque sera bien organisée. – En passant par Corinthe qui est en ruines, je me suis embarqué dans le golfe de Lepante, et après une heureuse navigation j'ai été obligé de me réfugier à Corfou pour éviter une forte bourasque. En ma faveur le général Douglas, gouverneur des îles Ioniennes,<sup>14</sup> a levé la quarantaine qui existoit encore contre la Grèce, et m'a reçu de la manière la plus aimable dans son beau palais. J'ai tenu une revue des troupes anglaises, dont la beauté et l'équipement contraste beaucoup avec le mauvais état dans lequel se trouve les troupes turques et grecques. A Corfou on retrouve sous un beau climat la culture européenne, et elle frappe d'autant plus lorsqu'on vient de pays aussi incultes que la Turquie et la Grèce. Heureusement arrivé ici, j'attends avec impatience qu'on veuille à Vienne diminuer ma quarantaine, qui doit être de 14 jours. Je resterai quelques jours à Vienne pour faire ma cour à l'Empereur, et je retournerai ensuite à Berlin le plutôt possible. – Le choléra à Berlin<sup>15</sup> m'auroit inspiré de vives inquiétudes pour mes enfans, mais heureusement ils étoient absens, et mon fils aîné<sup>16</sup> m'accompagne pendant mon voyage. – En ôsant vous parler de tout ce qui m'est arrivé d'intéressant depuis quelques mois, il faut bien compter sur votre ancienne amitié, chère Juliette, et peut-être que la solitude dans laquelle vous vous trouvez vous rendra plus indulgente pour une si longue lettre écrite à la hâte. Si vous ne pouviez pas encore me répondre, j'ose vous prier de me faire donner de vos nouvelles par M<sup>r</sup> Ballanche, et d'adresser cette lettre à Berlin. Je fais des vœux bien ardens pour votre prompt rétablissement, et je vous prie d'agréer l'hommage de mon tendre et respectueux dévouement. Conservez moi toujours une place dans votre coeur.

Auguste.

<sup>1</sup> Pr. August kam am 25. 9. 1837 in Konstantinopel an und wohnte bei dem preuß. Gesandten Hans Graf zu Königsmark (1799–1876). Am 4. 10. wurde er von dem Sultan Mahmud II. (1785–1839) zu Begler-Bey in Audienz empfangen. Nach Überreichung des kgl. Begleitschreibens erwirkte er die Erlaubnis, *die hiesigen Merkwürdigkeiten, besonders aber die Truppen zu sehen*. Da der Kaiser von Österreich durch den Erzherzog Johann (1782–1859) dem Sultan *sehr kostbare Geschenke gemacht hat*, will auch Pr. August ihm nicht nachstehen und übersendet dem Sultan neben Büchern und Karten einen vollständigen Satz *Instrumente zur Untersuchung der türkischen Geschütze, der zur Beförderung des richtigen Schießens wesentlich beyträgt*. (Drei Briefe des Pr. August an den Minister des Kgl. Hauses, Fürst Wittgenstein. Geh. Preuß. Staatsarchiv, Berlin-Dahlem. Hausarchiv, Rep. 192. Fürst Wittgenstein. *Bujukdere*, den 4<sup>ten</sup> Oktober 1837; Berlin, den 25<sup>ten</sup> Januar 1838; Berlin, den 24<sup>ten</sup> März 1838.

Ludwig STERN in: Die Varnhagen von Ensesche Sammlung in der Kgl. Bibliothek zu Berlin, Berlin, 1911, führt unter »Prinz August, Sohn (1779–1843)« den folgenden Titel an: »Autograph: Beschreibung seiner Seereise nach Konstantinopel und seines Aufenthaltes daselbst, Bujukdereh 1837 (Abschrift).« Die Varnhagen-Sammlung selbst ist seit dem Zweiten Weltkrieg verschollen. – Moltke erwähnt in seinen Briefen aus der Türkei, daß zu seiner großen Freude am 28. August 1837 drei seiner Kameraden vom Generalstab u. vom Ingenieurkorps in Konstantinopel eingetroffen seien (Helmuth Graf von Moltke, *Gesammelte Schriften*, Berlin, 1892–1893, Bd. VII. *Briefe über Zustände und Begebenheiten in der Türkei (1835–1839)*, S. 152: *Bujukdere*, den 14. Sept. 1837).

<sup>2</sup> vgl. Nr. 88, Anm. 3.

<sup>3</sup> Étienne duc de Pasquier (1767–1862), Emigrant, 1810 Polizeipräfekt, 1819–1821 Minister des Auswärtigen, 1837–1848 *chancelier de France*, war befreundet mit Mme de Boigne (vgl. Nr. 73, Anm. 1). Mme Récamier verbrachte den Winter 1837/38 in seinem Hause in der rue d'Anjou Saint-Honoré.

<sup>4</sup> Ferdinand I. (1793–1875), Kaiser von Österreich (1835–1848).

<sup>5</sup> In Rußland bestanden Militärkolonien in den Gouvernements Charkow, Cherson, Kiew, Podolien, im Kaukasus und im asiatischen Rußland.

<sup>6</sup> Zar Nikolaus war seit 1817 mit der Prinzessin Charlotte, Tochter Friedrich Wilhelms III. verheiratet. Beider Tochter, Maria Nikolajewna, heiratete Maximilian Herzog von Leuchtenberg, Sohn des Eugène Beauharnais u. einer Tochter des Königs Maximilian von Bayern.

<sup>7</sup> vgl. Nr. 80, Anm. 2. – Der Herzog emigrierte 1789 und trat in russische Dienste.

<sup>8</sup> vgl. Nr. 116, Anm. 1.

<sup>9</sup> Erzherzog Johann (1782–1859), jüngster Bruder des 1835 verstorbenen Kaisers Franz I. von Österreich.

<sup>10</sup> Ibrahim, der Sohn Mehmed Alis, war 1831–1832 über Gaza, Jaffra, Jerusalem, Damaskus bis nach Konieh vorgedrungen und hatte ganz Syrien erobert. Zar Nikolaus schloß mit den Türken ein Defensivbündnis.

<sup>11</sup> Arsène-François Bulard (1805–1883), docteur en médecine 1833, hielt sich, um die Cholera zu studieren, in Alexandria, Kairo, Smyrna und Konstantinopel auf. Er schrieb »De la peste orientale«, 1839.

<sup>12</sup> Otto I. (1815–1867), König von Griechenland 1832–1862, zweiter Sohn Ludwigs I. von Bayern.

<sup>13</sup> 1826 war Athen von Redschid Pascha eingenommen worden.

<sup>14</sup> Die von Zar Paul I. geschaffene »Republik der Sieben vereinigten Ionischen Inseln« wurde 1807 von Frankreich, 1809 von England besetzt, 1815 in einen selbständigen Staat unter britischem Schutz verwandelt, 1864 an Griechenland abgetreten.

<sup>15</sup> vgl. Nr. 112, Anm. 1.

<sup>16</sup> Eduard v. Waldenburg; vgl. Einleitung Anm. 85.

Nr. 117. . o. O., o. D. [1838?].<sup>1</sup>

2. Fragmente eines Berichts v. d. Hd. des Pr. August, seine Gefangennahme bei Prenzlau (1806) betreffend.

3. Charakteristik der Königin Luise.

2. [. . .] je commandois son<sup>2</sup> arrière garde, quoique blessé à Auerstädt. Par l'attaque de Prince Murat à Prenzlau, je fus séparé du corps du prince de Hohenlohe, qui eut la lâcheté de capituler pendant qu'il pouvoit encore combattre. Avec 240 grenadiers je fus attaqué par la division du général Beaumont, forte de 2000 dragons, qui essaya sept fois en vain d'enfoncer notre carré, et qui nous força enfin, par la mitraille de deux batteries d'artillerie à cheval, à nous retirer dans un marais, après avoir vainement tenté d'attaquer ces batteries avec la bayonnette. Je fus pris en combattant encore avec 7 officiers, et conduit à Berlin chez Napoléon. Il me reçut avec politesse, et me dit: qu'il ne savoit pas pourquoi la Prusse lui faisoit la guerre; qu'il avoit toujours désiré la paix, et beaucoup d'autres façons de parler qu'il répétoit à Berlin à toutes les personnes qui lui étoient présentées. J'étois trop profondément ému par le malheur de ma patrie, par l'indigne capitulation du prince de Hohenlohe, et par l'aspect de Berlin, pour pouvoir lui répondre avec modération; je crus qu'il valoit mieux me taire. Après qu'il m'eut fais quelques questions, je lui dis: la seule faveur que je vous demande,

c'est de ne pas me confondre avec ceux qui ont eu la lâcheté de capituler;<sup>3</sup> mon frère<sup>4</sup> a été plus heureux, il est mort en combattant pour sa patrie, et je n'ai été que blessé. L'Empereur répondit: le prince Murat m'a fait l'éloge de votre conduite, restez chez vos parens, faites vous guérir, et je vous reverrai dans quelques jours. Mon père ayant été chargé par notre Roi d'obtenir de meilleures conditions de paix que celles que Napoléon avoit dictées, je fus chargé de lui demander une entrevue; mais la malheureuse capitulation de la forteresse de Magdebourg fit rompre toutes les négociations, et je fus conduit en France comme prisonnier d'état. Depuis ce temps vous connoissez la partie la plus intéressante de mon histoire. Après la paix de Tilsit, je fus nommé inspecteur général de l'artillerie, qui reçut une nouvelle organisation. Je ne vous ennuiez pas par la description de mes campagnes; nos annales militaires en contiennent les détails. Fort reconnoissant de la manière aimable dont j'ai été reçu en France, malgré que j'étois très mal vu par le gouvernement d'alors, j'ai taché d'adoucir autant qu'il m'a été possible les malheurs de la guerre, et après nous être battu pendant 3 jours à Leipsick contre les françois, je fis partager par mes soldats le peu de vivres qui nous restoient encore avec les prisonniers qui manquoient du nécessaire. J'espère que dans les provinces françoises, où j'ai commandé pendant les années 1814 et 1815, on a conservé de moi un souvenir de reconnoissance pour la bonne discipline des mes troupes, d'autant plus difficile à maintenir que les françois avoient exaspéré les prussiens par leur conduite. – Vous me demandez, chère Juliette, des détails sur les rapports de Napoléon avec la Reine de Prusse, et je regrette beaucoup de ne pouvoir vous en donner autant que je le désirerois, par ce que j'ai été absent pendant la guerre.

3. La beauté, la vertue et l'aimabilité de la Reine Louise l'avoit rendue l'idôle de la nation prussienne; le courage et la dignité avec laquelle elle a supportée de grands malheurs conserveront son souvenir pour toujours parmi nous. Pendant la guerre Napoléon eut l'indignité de faire publier dans les journaux qui dépendoient de lui des articles qui l'outrageoit même comme femme. Lors de la paix de Tilsit elle eût la grandeur d'âme d'y venir, pour obtenir des conditions plus favorables pour la Prusse, et quoiqu'elle ne put réussir, elle obtint l'admiration même de ses ennemis.<sup>5</sup> Il faut compter parmi les plus grands malheurs de la Reine, de n'avoir pas vécu assez longtemps pour être témoin de la gloire de la Prusse. – J'ai taché de répondre autant qu'il m'a été possible aux questions que vous m'avez faites, et en vous parlant de tout ce qui a rapport à moi, il faut bien compter sur votre amitié. Pour vous en donner une nouvelle preuve, je vous dirai que j'ai marié ma fille Malvina avec M<sup>r</sup>. de Dachroeden,<sup>6</sup> un jeune officier d'artillerie qu'elle aime passionnement, et comme père je jouis à présent de leur bonheur. Agréez, chère Juliette, l'hommage de mon tendre et inviolable dévouement.

Auguste.

P. S. Si vous désirez d'avoir de plus grands détails sur l'histoire de la Reine, je pourrois vous envoyer un ouvrage écrit par son amie Mme de Bergk,<sup>7</sup> dont vous pourriez vous faire traduire les morceaux les plus intéressans.

<sup>1</sup> Der fol. 256 beginnende Bericht ist von späterer Hand mit dem Zusatz *Fragment* versehen worden. Da der Absender selber ihn in der linken oberen Ecke mit 2. kennzeichnet und das Blatt außerdem mit einem klein geschriebenen *je* beginnt, muß angenommen werden, daß ein mit 1. gekennzeichnetes Blatt in der Sammlung der Originalbriefe fehlt. – Aus dem an Mme Récamier

persönlich gerichteten Nachwort geht hervor, daß die Übersendung der Berichte keinesfalls im Jahre 1820, wie der letzte Ordner der Briefe angenommen haben muß, sondern wahrscheinlich im Jahre 1838 erfolgt ist (vgl. Nr. 117, Anm. 6).

<sup>2</sup> Gemeint ist das Korps Hohenlohe; vgl. Kriegsgeschichtliche Einzelschriften, Heft 2, S. 28.

<sup>3</sup> Die Textstelle von *Il me reçut avec politesse* bis *capituler* ist eine genaue Übersetzung aus dem »Journal meiner fünfzehntägigen Campagne im Jahre 1806« des Pr. August (Kriegsgeschichtliche Einzelschriften, Heft 2, S. 32).

<sup>4</sup> Louis Ferdinand Prinz von Preußen; vgl. Nr. 9, Anm. 1.

<sup>5</sup> vgl. die von Chateaubriand am Grabe der Königin Luise in Charlottenburg geschriebenen Verse (*Mémoires d'Outre-Tombe*, II, pp. 62–63).

<sup>6</sup> Das erste Kind aus der Ehe des Artillerieoffiziers Caesar von Dachroeden (1808–1882) mit Malwine von Prillwitz, ältesten Tochter des Pr. August aus seiner Verbindung mit Auguste Arend, nob. v. Prillwitz (vgl. Einleitung, Anm. 179), wurde am 1. 6. 1839 geboren. Es ist anzunehmen, daß die Eheschließung nicht vor dem Jahre 1838 erfolgte.

<sup>7</sup> Caroline von Berg, *Die Königin Luise*. 1814; 2. Aufl. Berlin, 1849.

Nr. 118. Berlin, 28. Februar 1843.

Berlin le 28 février 1843.

Daignez permettre, chère Juliette, que j'ose me rappeler à votre souvenir, pour vous témoigner de nouveau le vif intérêt que je prendrai toujours à tout ce qui vous regarde. Le temps ni l'éloignement n'ont pu affoiblir la tendre amitié qui me lie à vous, par les plus beaux souvenirs de ma vie. N'ayant point eu de vos nouvelles depuis la grande maladie dont vous avez été heureusement guérie il y a quelques années, ce n'est que par des voyageurs que j'ai appris que vous vous portez bien,<sup>1</sup> et que vous voyez chez vous des savans et des artistes. C'est sous ce rapport que j'ose vous recommander M<sup>r</sup> Wichmann,<sup>2</sup> sculpteur fort distingué et frère de M<sup>me</sup> de Waldenbourg, qui se rend à Paris pour voir les chefs-d'oeuvres de l'art, et apprendre à connoître les artistes les plus distingués. La princesse de Talleirand-Perrigord<sup>3</sup> possède une très belle statue en marbre, qui est un de ses derniers ouvrages, et qui doit se trouver à Paris; peut-être que vous aurez l'occasion de le voir. Un de ses plus beaux ouvrages est la statue de l'impératrice de Russie,<sup>4</sup> qui est à présent à Petersbourg. Il faut bien compter sur votre amitié, chère Juliette, pour ôser vous importuner avec la prière de vouloir bien être utile à M<sup>r</sup>. Wichmann, et de lui faciliter les moyens pour atteindre le but de son voyage. La protection éclairée que vous accordez aux savans et aux artistes, vous permettra peut-être de lui être utile par votre recommandation aux artistes et aux amateurs des beaux arts. M<sup>r</sup>. Wichmann est d'un caractère estimable, décoré par notre Roi de l'aigle rouge, et je le vois chez moi dans les sociétés où je reçois des artistes. Son voyage me procure une occasion favorable pour vous renouveler l'assurance de ma haute estime et du sincère et tendre dévouement, en vous priant de me conserver toujours une place dans votre coeur.

Auguste Prince de Prusse.

<sup>1</sup> vgl. aber Nr. 119.

<sup>2</sup> Ludwig Wilhelm Wichmann; vgl. Einleitung, S. 459, Anm. 227.

<sup>3</sup> Dorothe Prinzessin von Kurland (1792–1862), Gemahlin des Alexandre Édouard duc de Talleyrand-Périgord (1787–1821).

<sup>4</sup> s. Nr. 116, Anm. 6.

Nr. 119. Berlin, 21. April 1843.

Berlin le 21 avril, 43.

J'apprends avec beaucoup de peine, chère Juliette, que vous avez été si indisposée et même obligée de rester au lit, ce qui m'a d'autant plus frappé, par ce que M<sup>r</sup>. de Humboldt<sup>1</sup> vous avoit quitté en bonne santé. Je fais des vœux bien ardents pour votre prompt rétablissement, et je vous demande instamment de bien vous ménager sous tous les rapports. L'attention que vous avez eue de vous occuper du professeur Wichmann,<sup>2</sup> malgré votre indisposition, me pénètre de la plus vive reconnaissance, et je le regarde comme une preuve de l'amitié que vous avez conservée pour moi. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'ouvrage sur l'institut de St. Cyr,<sup>3</sup> mais surtout les détails historiques et littéraires qu'il contient, et j'aurois désiré de pouvoir vous offrir quelque ouvrage sur la littérature allemande. Comme on n'imprime chez nous presque que des ouvrages allemands, je ne puis vous offrir rien de semblable. J'espère, chère Juliette, que vous voudrez bien pardonner la liberté que je prends de vous envoyer le bracelet ci-joint, et je désire qu'en le portant il puisse quelquefois me rappeler à votre souvenir. J'ai chargé le professeur Ranke de vous remettre cette lettre et le paquet ci-joint, et si je ne craignois de vous importuner, j'oserois vous le recommander particulièrement. C'est un des historiens les plus distingués de l'Allemagne, et fort connu par son histoire des papes pendant le 16 et 17 siècle, et l'histoire de la réformation, des ouvrages fondés sur de profondes recherches, écrits avec beaucoup d'impartialité et d'esprit. Il est du petit nombre des littérateurs que je vois souvent chez moi, il est d'un caractère estimable, et sa conversation pourra vous intéresser, quoiqu'il ne parle pas le françois avec beaucoup de facilité. Le but de son voyage est de faire des recherches dans les archives et les bibliothèques de Paris, et il seroit fort heureux si vous lui permettez de se présenter chez vous. Comme votre célébrité vous a rendue une personne historique, ce sera pour lui l'étude la plus agréable que d'apprendre à vous connoître. – J'ai été souffrant pendant l'hiver, mais ma santé commence à se remettre. Si je venois à mourir vos portraits vous seront remis avec un souvenir de ma part; toutes vos lettres seront brûlées<sup>4</sup> sans être lues par personne, et l'anneau que vous m'avez donné<sup>5</sup> me suivra dans la tombe. J'ose vous prier de prendre des arrangemens, que les lettres confidentielles que je vous ai écrites ne tombent pas entre les mains, de personnes qui me sont étrangères. – Les devoirs importans de ma place, l'éducation de mes enfans et l'administration de ma fortune me donne beaucoup d'occupation; mais il me restera toujours du temps pour penser à vous. Après que le temps et l'absence nous a séparé depuis si longtems, il faut bien compter sur votre amitié pour ôser vous parler de moimême. Daignez, chère Juliette, me conserver toujours une place dans votre coeur, et agréez l'hommage de mon tendre et respectueux dévouement.

Auguste.

<sup>1</sup> Alexander von Humboldt.

<sup>2</sup> vgl. Nr. 118, Anm. 2.

<sup>3</sup> Vielleicht das anonym erschienene Werk »Histoire de Madame de Maintenon, fondatrice de Saint-Cyr«, Paris, 1814 [?].

<sup>4</sup> s. Einleitung, S. 434, Anm. 2 und 3.

<sup>5</sup> »En même temps que les sermens écrits . . . ils échangèrent des anneaux de promission.« (Une amitié amoureuse, p. 132). – vgl. Nr. 57, Anm. 3.

Nr. 120. cote 14073, fol. 314–315 v. Sanssouci, 21. Juli 1843.  
Alexander v. Humboldt an Mme Récamier.

Madame,

J'ai un triste devoir à remplir, Madame: j'ai le courage de Vous affliger, par ce que une nouvelle froidement repandue par les journaux, cause une douleur bien plus vive dans une ame grande et belle, comme la Votre. Depuis plusieurs mois deja le Roi étoit inquiet de la santé du Prince Auguste de Prusse. Des oppressions de poitrine devenoient frequentes: cependant le Prince, religieusement zélé pour le service militaire, remplissoit ses fonctions de Grand Maitre de l'Artillerie avec cette ponctualité minutieuse qui le caracterisoit dès sa jeunesse. En revenant d'une Inspection<sup>a</sup> dans la Prusse orientale, de Königsberg où nous construisons une grande forteresse pour donner une marque affectueuse de confiance aux amis de Mr de Custine,<sup>1</sup> le Prince Auguste se vit forcé de s'arrêter dans la petite ville de Bromberg. Les maux de poitrine devenant plus aigus, on fit mander son medecin de Berlin, Mr Barrez.<sup>2</sup> La respiration étoit gênée, c'étoient des oppressions, sans indices de phtisie. Le medecin n'eut pas le temps d'arriver. Le Prince se sentit même soulagé: il écrivit la veille de sa mort une lettre très rassurante à une de ses filles. Il travailloit avec ses aides de camp, il dictoit des lettres une heure avant le coup d'apoplexie qui l'a enlevé sans douleurs. Cette triste nouvelle est venue au Roi hier dans la soirée, dans un moment où l'on s'occupoit des arrangemens d'un bal et d'un concert de la Viardot-Garcia,<sup>3</sup> qui devoit avoir lieu ce soir à Sanssouci. Je n'ai pas besoin d'ajouter que tout a été contremandé, aussi la représentation de la Medée d'Euripide qui devoit suivre l'Antigone de Sophocle sur le théâtre »antique« du »Nouveau Palais«.<sup>4</sup> La perte du Prince Auguste, dernier neveu de Frédéric le Grand, cause une douleur générale. Il avoit de l'élevation et de la noblesse dans le caractere; fidele à l'amitié, sensible aux marques de bienveillance que lui donnoient des personnes distinguées par leur talent et la délicatesse de leur sentiment, il accueilloit dans sa maison toutes les classes de la société,<sup>5</sup> surtout les artistes et les hommes de lettres. Il a été souvent meconnu comme tous ceux qui sont placés très haut. Possédant une très grande fortune,<sup>6</sup> la soignant avec un esprit d'ordre qu'on a appelé parfois pedantesque, il a été noble et généreux dans les grandes occasions. Adoré par ses enfans,<sup>7</sup> remplissant scrupuleusement les devoirs d'un pere de famille, il a troublé sa vie interieure en se laissant enchaîner par des liens auxquels il vouloit echapper. Votre nom, Madame, le nom de Votre illustre amie, Madame de Staël, la gloire de Mr de Chateaubriand étoient sans cesse presents à sa memoire. Un mot de Votre derniere lettre (il n'a pas eu l'indiscretion de me la montrer) l'avoit affliger (!), par ce que ce mot lui sembloit indiquer que Votre santé s'affoiblissoit. Il m'écrivit le même jour pour savoir si, par mes amis de Paris, j'avois des nouvelles plus rassurantes. Celui que nous venons de perdre Vous avoit voué cette admiration qui m'a fait croire qu'il y avoit quelque chose de plus élevé en lui que le plus grand nombre de ses contemporains lui accordoit. Son frère,<sup>8</sup> enlevé a la fleur de son age, étoit beaucoup plus brillant,<sup>b</sup> offrant plus d'aménité dans la conversation; le Prince Auguste lui a été supérieur par la solidité du caractere moral, la fidelité dans l'amitié, la verité des affections. Les rangs s'éclaircissent à coté de moi: cependant ma santé se soutient encore merveilleusement. Je reviens d'un voyage fait avec mon roi à la rencontre du roi de Dane-

marcq sur les rochers assez pittoresques de l'Île de Rügen. J'ai le courage, après avoir terminé un ennuyeux ouvrage sibérien,<sup>9</sup> de commencer la description »du monde entier«. <sup>10</sup> Christophe Colomb écrivit à la Reine Isabelle que »le monde est peu de chose« es poca cosa. Malgré cette petitesse je dois craindre de ne pas achever le Kosmos. Nous vivons d'une vie littéraire et artistique assez paisible sur la »colline historique«. <sup>11</sup> Le nord de l'Allemagne est cependant plus agité que cela seroit necessaire.<sup>12</sup> Comme vous savez, Madame, que depuis trente ans toutes mes admirations se concentrent en Mr Arago,<sup>13</sup> Vous croyez tout doucement que ces agitations ne me font pas peur. Puissiez vous trouver un moment de loisir pour me rassurer sur Votre santé, pour me dire, si notre noble ami de la Rue du Bac<sup>14</sup> a trouvé le soulagement qu'il est allé chercher aux eaux. Vous ne doutez pas de la constance de mon devouement et de ma respectueuse admiration.

à Sanssouci  
ce 21 Juillet,  
1843

Alexandre Humboldt

<sup>a</sup> *Inspection* unterstrichen.

<sup>b</sup> Zwischen *beaucoup plus* und *brillant* zwei Wörter gestrichen.

<sup>1</sup> Der Zusammenhang konnte nicht ermittelt werden.

<sup>2</sup> Étienne-François Barez (1790–1856). – Am 17. Juli meldete der Prinz aus Bromberg, daß er zwar unpäßlich sei, aber unbedeutend. Am 19. Juli traf die Staffette in Berlin ein, die den geh. Rat Barez zu ihm rief, am gleichen Tage ein Brief an die Gräfin Waldenburg [?], der ihr meldete, ein Aderlaß habe dem Kranken entschiedene Erleichterung verschafft. Fünf Stunden später traf die Todesnachricht ein. (Allgemeine Zeitung, Augsburg, Nr. 207, 26. Julius 1843, S. 1655).

<sup>3</sup> Pauline Viardot (1821–1910), Tochter u. Schülerin des Marcel Garcia, Opern- u. Konzertsängerin.

<sup>4</sup> Das Neue Palais in Potsdam, erbaut 1763–1769.

<sup>5</sup> Die freieste Meinungsäußerung war hier nicht nur gestattet, sondern sogar gefordert und willkommen. Der Prinz äußerte oft, wenn die Unterredung Gegenstände betraf, bei denen man zurückhalten zu müssen glaubte: »Sprechen Sie ganz frei, meine Herren, ich will nicht meine Ansicht hören, ich möchte die Ihrige kennen lernen und mein Urtheil berichtigen.« In diesem Sinne bildete er einen Versammlungspunkt, den man jetzt wohl sehr vermissen wird. (Allgemeine Zeitung, Augsburg, 26. Juli 1843, Nr. 207, S. 1655).

<sup>6</sup> Prinz August hinterließ ein Vermögen, das auf 8 bis 10 Millionen Taler geschätzt wurde, dazu ein disponibles Vermögen, über das er in seinem Testament vom 11. April 1843 (Bundesarchiv, P. 135, Anh. 1) auf das genaueste verfügt hat.

<sup>7</sup> Seine Tochter Mathilde v. Waldenburg ließ im Schloßgarten Bellevue ein Denkmal für ihren Vater errichten, das am Geburtstage König Wilhelms I. im Jahre 1869 enthüllt wurde, und in Groß-Oerner (Mansfelder Kreis) das »Augusteum« erbauen, ferner am 50. Jahrestag der Schlacht bei Leipzig eine Porträtbüste des Prinzen im Rosengarten zu Bellevue aufstellen.

<sup>8</sup> Prinz Louis Ferdinand.

<sup>9</sup> »Asie centrale«. 3 Bde., 1843.

<sup>10</sup> »Kosmos« 5 Bde., 1845–1862.

<sup>11</sup> Schloß Sanssouci.

<sup>12</sup> Anspielung auf den Streit um die Zukunft der Herzogtümer Schleswig und Holstein.

<sup>13</sup> Dominique-François Arago (1786–1853), Astronom, Leiter des Pariser Observatoriums.

<sup>14</sup> Chateaubriand bewohnte seit 1838 das Haus Nr. 112 (heute Nr. 120) in der rue du Bac.

Nr. 121. cote 14073, fol. 316–316 v. Sanssouci, 2. September 1843.  
Alexander v. Humboldt an Mme Lenormant.

Madame,<sup>1</sup>

Si j'ai tardé un peu à répondre à l'aimable lettre que Vous avez daigné m'adresser ce n'est certainement pas par une coupable paresse de voyageur antediluvien, ni par un manque de dévouement. J'ai voulu voir de mes yeux, ce qui est un sentiment de naturaliste et de physicien: je n'ai pu voir, lire<sup>a</sup> le testament de l'excellent Prince Auguste que ces derniers jours. Tout ce [que] Mr le Prince de Witgenstein<sup>2</sup> m'avoit rapporté sur le passage qui concerne Madame votre adorable Tante s'est trouvé exact. Le testament renferme un article particulier consacré à Madame Recamier.<sup>3</sup> Le prince ordonne »qu'on lui offre comme un souvenir et hommage une bonne copie de son portrait fait par Gérard<sup>4</sup> et de plus deux groupes en bronze qu'il estimoit le plus et qu'il avoit dans son étude. Il ordonne qu'on renvoie avec le plus grand soin à Madame Recamier son grand tableau peint par Gerard<sup>5</sup> de même qu'un petit tableau (medaillon?) que l'on trouvera dans une armoire qui représente également cette dame et qui porte l'inscription: »exil.«<sup>6</sup> Vous voyez, Madame, que le Prince a tenu parole, qu'il a rempli les promesses données. Vous pouvez être sur que l'envoi sera fait avec le soin le plus scrupuleux, je n'ai pas besoin d'ajouter aux frais de la famille (un peu nombreuse!) du Prince. Le Roi qui a souvent admiré le grand et superbe portrait de Gerard le voit sortir à regret de ce pays, mais il a trop le sentiment de l'intérêt attaché à cet objet si cher à la famille et aux nobles amis de Madame Recamier, pour oser articuler une plainte. Je veillerai, Madame, à tout ce qui concerne le trésor qui Vous sera remis après avoir fait longtemps l'admiration des artistes et celle des personnes qui savent apprécier l'élevation des sentimens embellie par l'ineffable délicatesse et amenité des formes. Je suis infiniment reconnoissant de l'aimable souvenir de Mr. Lenormant. J'apprends que le Ciel et la Terre de la vieille Egypte sont de nouveau en grande agitation. Vous voyez que sur la colline »historique« entouré des Dahlia que Vous avez si bien décrits, près de la tombe des chiens favoris d'un Roi qui se fioit peu aux hommes, nous connoissons la tempête qui gronde à l'Institut et n'embellit pas les Belles Lettres. Daignez agréer, je Vous supplie, Madame, Vous et Votre respectable Tante l'hommage de ma reconnoissance et de mon respectueux dévouement. Vous seriez bien aimable si Vous vouliez bien aussi Vous charger de l'expression de mon ancienne admiration pour Mr de Chateaubriand.

Alexandre Humboldt.

à Sanssouci  
ce 2 Sept.  
1843.

<sup>a</sup> *voir* und *lire* unterstrichen.

<sup>1</sup> Der Brief trägt von späterer Hand die Aufschrift à *Mme Lenormant*.

<sup>2</sup> Minister des Kgl. Hauses; vgl. Nr. 105, Anm. 7.

<sup>3</sup> vgl. den Testamentsauszug (Nr. 122 und Nr. 123).

<sup>4</sup> Es handelt sich um das unvollendete Ölbild von François Gérard, das den Prinzen August, die Fahne seines Regiments ergreifend, in der Schlacht bei Kulm (1813) darstellt. Es befand sich im Schloß Bellevue und, seit 1920, in Haus Doorn (heute Huis Doorn, Marschall-Zimmer).

»Es gefiel dem Prinzen . . . gar nicht, und Gérard nannte das unvollendete Werk aus Scherz »Le mélodrame du Prince Auguste.« (W. WEIDMANN, Franz Krüger, S. 68).

<sup>5</sup> vgl. Nr. 94, Anm. 1 und Nr. 122.

<sup>6</sup> Chateaubriand schrieb, als er Gesandter in Berlin war, an Mme Récamier: *J'ai vu chez le prince Auguste le dessin d'une femme appelé l'Exil, d'après votre portrait. Ce n'est pas vous, mais il y avait assez de vous pour me faire des réflexions tristes sur l'exil.* (Joseph Turquan, chap. IX, p. 209).

Nr. 122. cote 14099, fol. 125.

Berlin, 29. August 1843.

### Auszug aus dem Testament<sup>1</sup> des Pr. August.

In Folge der von des Königs Majestät genehmigten Instruction für die zur Regulierung des Nachlasses des hochseligen Prinzen August von Preußen, Königliche Hoheit, niedergesetzten Commission, vom 8 dMts., theilen wir Euer Wohlgeboren nachstehenden Auszug aus dem unter dem 17 April 1843 errichteten Testamente des hohen Entschlafenen mit:

»Vermächtnisse an zur Universal-Erbschaft nicht Berufene.«

§ 20. IV. Endlich vermache Ich:

1/ an Madame Recamier in Paris die drei Bronzen,<sup>2</sup> welche in Meinem rothseiden tapezirten Zimmer des Palais in der Wilhelmsstraße auf dem Kamine stehen, ferner eine gute in Oel gemalte, auf Kosten Meines Nachlasses zu fertigende Copie Meines Portraits von Gerard. Auch sollen ihr ihre beiden Portraits, das eine von Gerard in Oel gemalt, und das andere en miniature,<sup>3</sup> welches sich in Meinem Schreibtische befindet, sowie die Zeichnung, worunter »l'exil« steht,<sup>4</sup> kostenfrei wieder zurückgesendet werden, wenn sie Mich überlebt. Würde sie vor Mir versterben, so ersuche Ich Meine geliebte Tochter Eveline von Waldenburg, die vorbezeichneten beiden Portraits als ein Andenken von Mir anzunehmen und in Ehren zu halten.«

Wir ersuchen Euer Wohlgeboren ergebenst, den richtigen Empfang dieses Auszuges zu bescheinigen, und werden Wohldieselben über das Weitere zu seiner Zeit Nachricht erhalten.

Berlin, den 29. August 1843.

Die Testaments-Erben

Für die Geschwister von Waldenburg. Für die Geschwister v. Prillwitz (gez.) v. Waldenburg<sup>5</sup> (gez.) Neander<sup>6</sup> (gez.) Schmidt<sup>7</sup>

<sup>1</sup> »Beglaubigter Extract aus dem Testamente S.K.H. des Prinzen August von Preußen. d.d. Berlin, den 11. April, publ. den 22. July 1843« (Bundesarchiv, Az.: P. 135 Anh. 1). Die »Vermächtnisse an zur Universal-Erbschaft nicht Berufene« wurden erst am 17. April 1843 festgelegt.

<sup>2</sup> In Nr. 121 heißt es *deux groupes de bronze*.

<sup>3</sup> vgl. Nr. 20 u. Anm. 4. – In dem Katalog »Kunst-Nachlaß der Ehrenstiftsdame Emilie von Waldenburg zu Potsdam, Köln, 1894« [im Besitz des Editors] ist unter Nr. 1351 eine *Miniatur auf Elfenbein* der Mme Récamier (9×7,5 cm) in *ornamentiertem Bronzerähmchen auf rother Sammet-Unterlage* angezeigt. Es handelt sich um eine Miniatur nach dem Bild von Gérard.

<sup>4</sup> vgl. Nr. 121, Anm. 6.

<sup>5</sup> Unterschrift des Kammerherrn Eduard v. Waldenburg.

<sup>6</sup> Daniel Amadeus Neander (1775–1869), seit 1830 Bischof der Ev. Kirche von Berlin-Brandenburg.

<sup>7</sup> Kgl. Geh. Oberhofkammerrat, Bevollm. der Malwine v. Dachroeden, geb. v. Prillwitz (vgl. Nr. 117, Anm. 6).

Nr. 123. Cote 14099, fol. 124. Berlin, 29. August 1843.  
 Auszug aus dem Testament des Pr. August  
 (französ. Fassung).

Nous soussignés, membres de la commission instituée en vertu des ordres de Sa Majesté, pour le règlement de la succession de S. A. R. feu le Prince Auguste de Prusse, avons l'honneur de vous transmettre l'extrait suivant du testament fait par l'auguste défunt en date du 17 avril 1843

»§ 20 IV. Enfin je lègue:

//à Madame Récamier à Paris les trois Bronzes qui se trouvent sur la cheminée de ma chambre tapissée de rouge au palais de la Wilhelmstraße;<sup>a</sup> je lui lègue en outre une bonne copie faite à l'huile aux frais de mes héritiers, de mon portrait peint par Gérard. De plus, au cas ou elle me survivrait, mes héritiers lui renverront sans frais ses deux portraits, l'un peint à l'huile par Gérard, et l'autre en miniature que se trouve dans mon secrétaire, de même que le dessin sous lequel est écrit le mot: »l'exil.« Si au contraire elle venait à décéder avant moi je prie ma chère fille Caroline de Waldenburg<sup>1</sup> de recevoir les deux portraits ci dessus désignés »comme un souvenir de moi et de les garder en vénération.«

Nous avons l'honneur de vous prier, Madame, de vouloir bien nous accuser réception du présent extrait, et nous faire savoir vos intentions touchant le contenu.

<sup>a</sup> *Wilhelmstraße* unterstrichen.

<sup>1</sup> Eine Tochter dieses Namens aus der Waldenburgschen Nachkommenschaft des Pr. August gibt es nicht. Wohl aber trug Frau v. Waldenburg die Namen Caroline Friederike Luise. Hier liegt wohl eine Verwechslung mit Eveline v. W. vor (vgl. Nr. 122).